

24
" SOCIALISME "

AUGÉ-LARIBÉ • BERTHOD • BOUGLÉ
GUY-GRAND • HARMEL • OUALID
PIROU • PUECH • ROGER-PICARD

PROUDHON et notre temps

LE MOUVEMENT OUVRIER
LA PHILOSOPHIE DU TRAVAIL
— ET L'ÉCOLE —
MARXISME ET PROUDHONISME
LE FÉDÉRALISME PROUDHON

Etienne CHIRON, éditeur - PARIS-VI

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

L'AVÈNEMENT DU BOLCHEVISME

par L. TROTSKY

Prix : 9 fr. — franco 9,50

PROUDHON

et

L'ENSEIGNEMENT DU PEUPLE

par Aimé BERTHOD et GUY-GRAND

Prix : 3 fr. — franco 3,50

PROUDHON MORALISTE

PAGES CHOISIES

par Gabriel SEAILLES

Prix : 3 fr. — franco 3,50

J A U R È S

par ses contemporains

JOUHAUX - VANDERVELDE - LONGUET

A. LEBEY - LE FOYER - J. RENARD

LEVY-BRUHL

Prix : 9 fr. — franco 9,50

NICOLAS II ET LES JUIFS

par N. NETCHVOLODOFF

Un volume illustré 12 fr. — franco 12,50

Etienne CHIRON, éditeur, 40, Rue de Seine — PARIS (6^e)

Higgs
004

PROUDHON
ET NOTRE TEMPS

*Pour paraître prochainement dans la
Collection des " Amis de Proudhon "*

PAGES CHOISIES DE PROUDHON

— publiées avec Introductions et Notes —

SOUS PRESSE :

Proudhon et l'Enseignement du peuple, par
Berthod et Guy-Grand.

Proudhon moraliste, par Gabriel Séailles.

Proudhon et la Classe ouvrière, par Harmel et
Marcel Laurent.

EN PRÉPARATION :

Proudhon et la Guerre, par J. L. Puech.

Proudhon rural, par Augé-Laribé.

Proudhon fédéraliste, par C. Bouglé.

Prix de chaque volume : 1 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE MODERNE

Collection des " *Amis de Proudhon* "

:: AUGÉ-LARIBÉ :: BERTHOD :: BOUGLÉ :: GUY-GRAND ::
HARMEL :: W. OUALID :: R. PICARD :: G. PIROU :: J. L. PUECH

PROUDHON ET NOTRE TEMPS

Préface de C. Bouglé

Professeur à la Sorbonne

L'ÈRE PROUDHON :: PROUDHON ET LE
MOUVEMENT OUVRIER :: LA PHILOSOPHIE
DU TRAVAIL ET L'ÉCOLE :: LA MARIANNE
DES CHAMPS :: PROUDHON BANQUIER ::
PROUDHON ET L'IMPOT :: PROUDHONISME
ET MARXISME :: PROUDHON ET LA
GUERRE :: PROUDHON FÉDÉRALISTE

DAVID

HIGGS

HIS**

BOOK*

PARIS

" ÉDITIONS & LIBRAIRIE "

Etienne CHIRON, Éditeur

40, RUE DE SEINE, 40

1920

A Maxime Leroy

Avec toute la sympathie
des "*Amis de Proudhon*"

PRÉFACE

Quelques années avant la guerre, au moment où l'on commençait à parler de la « résurrection » de Proudhon, un petit groupe se forma, de gens qui s'aperçurent qu'ils étaient les uns et les autres, chacun en son particulier, des proudhoniens fervents. Quelques-uns pouvaient se vanter d'avoir lu les œuvres complètes de leur auteur d'un bout à l'autre, y compris les 14 volumes de correspondance. Pour la plupart *La Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, ou *L'Idée générale de la Révolution au XIX^e siècle*, ou *La Capacité politique des classes ouvrières* étaient des livres de chevet.

Ces amis de Proudhon venaient d'ailleurs de points de l'horizon assez distants. Il y avait parmi eux des radicaux, des socialistes, des syndicalistes, — et même des hors-cadres. Ils se reconnaissaient du moins trois traits communs : ils aimaient Proudhon, leur pays et leur temps. Ils eussent voulu se servir de l'esprit proudhonien pour aider la démocratie française à s'organiser ; mais pour l'amener à se renier, non pas...

On prit donc l'habitude de se réunir, sans tapage, sans arborer de programme, sans lancer de manifeste. En même temps que l'on commentait les évé-

nements du jour, on se demandait ce qu'en eût dit l'auteur familier à tous, on évoquait quelque passage topique de ses œuvres, on recherchait les témoignages de ceux qui l'avaient connu, on se signalait de ses lettres encore inédites. Et puis, ranimé par cette espèce de communion amicale, chacun s'en retournait plus allégre à son travail.

La guerre est venue... Lorsque les « Amis de Proudhon » purent de nouveau se réunir, leur première idée fut qu'ils devaient, après la crise sans exemple, essayer de faire profiter, de la familiarité qu'ils avaient pu acquérir avec les idées proudhoniennes, leur pays victorieux et blessé. De tous côtés on cherche des mots d'ordre ou, comme on dit en langage encore militaire, des directives. Pour les « reconstructions » nécessaires, on se demande de quelles traditions se déprendre, à quelles traditions s'attacher. N'est-ce pas le moment de remettre en honneur un enseignement français qui fut peut-être, pendant une assez longue période, fâcheusement éclipsé par d'autres : l'enseignement de Proudhon ?

L'enseignement de Proudhon ! Il est facile de l'invoquer ; il est moins aisé de le préciser. Qu'on se place en face d'une institution, d'un projet, d'une tendance, et qu'on se demande en conscience comment l'eût jugée Proudhon. La réponse ne va pas toujours d'elle-même. C'est ici que les commentateurs s'embarrassent. Car il y a peu d'auteurs plus difficiles à enfermer dans une formule. Proudhon est Protée. N'a-t-il pas, à un moment du moins de sa carrière, érigé la contradiction en méthode ? N'a-t-il pas d'ailleurs cédé souvent à la tentation

de prendre le contrepied des opinions reçues, même ou surtout de celles qui étaient reçues dans les milieux dont il était le plus près? C'est pourquoi il est peu de thèses qu'on ne puisse, en cherchant bien, étayer d'un de ses aphorismes. En tout cas il n'est nullement sûr qu'il y ait, pour notre temps, un enseignement de Proudhon : il y en a probablement plusieurs. Et c'est une possibilité que doivent garder sous les yeux ceux qui veulent, honnêtement, laisser parler leur auteur lui-même, non se servir de son autorité pour faire passer leurs préférences.

Toutefois, ici même, il faudrait distinguer. Il y a tels enseignements de Proudhon qui tiennent au cœur de sa pensée; d'autres, c'est d'un mot jeté en passant qu'on les tire, d'une formule détachée de son contexte, d'une attitude toute négative et provisoire. De là des interprétations tendancieuses, pour ne pas dire des équivoques systématiques contre lesquelles il est nécessaire, aujourd'hui plus encore qu'hier, de protester.

Par exemple, puisqu'il s'est trouvé des apologistes du pouvoir personnel pour tenter cette opération audacieuse : l'annexion du Proudhonisme, rappelons que la doctrine monarchique avec tout ce qu'elle comporte — foi dans l'hérédité, confiance dans l'autorité, — reste ce qu'il y a de plus antipathique à ce génie plébéien. Il se montre à de certaines heures sévère pour la démocratie, nul n'en ignore. Mais que lui reproche-t-il le plus vivement sinon ce que Maxime Leroy aime à appeler des survivances de mœurs régaliennes? Que la démocratie abuse du rappel à l'unité, des recours

à l'autorité, c'est par-dessus tout ce que Proudhon redoute. Et c'est pourquoi il eût été sans doute le dernier à rechercher dans la constitution d'un « pouvoir fort » — de quelque origine qu'il vînt, sous quelque forme que ce fût — le principe de la reconstruction nationale.

Il faut en dire autant de la puissance que beaucoup, même incroyants, s'obstinent à flatter encore aujourd'hui comme l'alliée naturelle des pouvoirs forts : l'Eglise catholique. On aura beau retourner les carnets de Proudhon, rappeler qu'il fut enfant de chœur, prouver qu'il resta croyant plus longtemps qu'on ne l'a dit : on n'en fera jamais un fidèle. On ne tirera jamais de lui ce conseil : « Faites pénitence, et revenez au bercail ». C'est contre la tradition catholique qu'il s'est fait les dents. Et s'il lui en veut avec une sorte de fureur sacrée, c'est précisément parce que cette tradition lui paraît de nature à renforcer le principe d'autorité comme à dévoyer l'esprit d'égalité. Qu'on se souvienne seulement de la longue série d'antithèses qui remplit la *Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*. Jamais réquisitoire plus véhément a-t-il été dressé contre la morale religieuse ? Proudhon est le plus authentique ancêtre de la morale laïque. Il ne se contente pas comme tant d'autres de plaider qu'elle est possible. Il entend démontrer qu'elle est la seule recevable. Au fond la passion du XVIII^e siècle continue d'animer le typographe émancipé. M. de Metternich, qui savait flairer l'ennemi, disait de Proudhon : « C'est le fils naturel de l'Encyclopédie ». Ce n'est pas l'auteur de la *Justice* qui se fût plu, comme l'auteur des *Ré-*

flexions sur la violence, — qui pourtant ne craignit pas jadis de se réclamer de Proudhon — à dénoncer comme idéologie bourgeoise, bonne à jeter au panier, toute la philosophie émancipatrice des précurseurs de la Révolution française. Proudhon retient beaucoup de leurs leçons. Il les croit précieuses au peuple. Il serait aujourd'hui à côté de leurs héritiers, contre ceux qui se réclament de Bossuet ou de Bonald.

Troisième équivoque : Proudhon guerrier, Proudhon « belliciste » ! Il se trouve des écrivains encore aujourd'hui pour vanter les bienfaits de la guerre en soi. Qu'ils épargnent du moins à Proudhon l'injure de l'appeler à la rescousse. Nul n'ignore sans doute que dans le premier tome de *La Guerre et la Paix* il leur est loisible de trouver des sortes de couplets fort soignés où la beauté de la guerre est lyriquement célébrée. Mais de quelle guerre ? De celle-là seulement qui se fait dans les formes, et pour fixer le droit. Pour peu que, dans l'ardeur de la lutte, on manque aux conventions juridiques, pour peu surtout que des mobiles économiques s'en mêlent, Pallas reprend figure de Gorgone. La guerre redevient, aux yeux de Proudhon, chose bestiale. Et surtout — ce qui est plus grave encore — elle lui apparaît comme chose anachronique. Dans le monde que façonne l'industrie, la guerre n'est plus une solution. La seule forme de lutte qui reste féconde autant que noble, c'est le Travail. La Royauté du Travail, la seule qu'un Proudhon puisse admettre, on la retrouve proclamée au tome II de *La Guerre et la Paix*. C'est le « motif »

qui traverse toute son œuvre. C'est le chant qu'il eût voulu sans doute qu'on entendit, par dessus tous les autres, au sortir de la Grande Guerre.

Mais encore, pour que le travail devienne vraiment roi, quelles formes d'institutions, quelle sorte de mœurs, quel genre de vie doivent-ils dominer? On l'a souvent remarqué : les sympathies les plus profondes de l'ex-pâtre du Jura reviennent toujours aux champs et aux paysans. Il n'eût jamais oublié, pour sa part, que la France demeure avant tout une puissance rurale. Le mariage du laboureur avec la terre, tant prôné par Michelet, est aussi l'idéal préféré de Proudhon. Pour que cet idéal devienne réalité, l'auteur de *Qu'est-ce que la Propriété?* en viendra à sacrifier beaucoup de son intransigeance première. Il finira par justifier non seulement la possession, mais le droit absolu de propriété, la meilleure garantie de la liberté, pense-t-il, contre les empiètements de l'Etat. Derrière ce que Taine appelait dédaigneusement ses « vœux de maraîcher » il y a donc des précautions de libéral. Seulement la propriété ne garde ce prix et en vertu aux yeux de Proudhon que si elle reste greffée sur le travail. Du seul groupement des ruraux cultivant eux-mêmes il attendait la régénération de l'agriculture. Et c'est pourquoi sans doute, après les transpositions nécessaires, ils pourraient encore s'inspirer de ses enseignements ceux qui croient aujourd'hui que la reconstruction de la France devrait commencer par une réorganisation de la démocratie rurale.

Réorganisation impossible, en tout état de cause, si ne s'institue pas le crédit mutuel et gra-

tuit. Plus encore qu'un rural Proudhon est un comptable. La Banque d'échange demeure sa grande idée. Organiser l'échange égal, produits pour produits, en supprimant la dîme payée aux prêteurs, c'est le moyen de supprimer la « royauté de l'or », et d'opérer la « subalternisation du capital au travail ». Sans une réforme des modes de la circulation Proudhon pense qu'il n'y a pas de réforme sociale qui tienne. Et la gravité que prennent sous nos yeux, après l'ébranlement de tant de piliers du crédit, les problèmes monétaires, nous avertit qu'il ne serait peut-être pas inutile de consulter, lui aussi, ce financier à l'imagination si fertile.

Quelle que soit d'ailleurs sa confiance dans les « solutions bancaïères » de la question sociale, Proudhon ne pousse cependant pas l'orgueil du comptable jusqu'à croire que des combinaisons de papiers suffiraient à remplacer l'effort des hommes pour s'organiser. Et les hommes sur lesquels il compte pour introduire, de gré ou de force, un esprit nouveau dans le monde économique, il est hors de doute que ce sont les représentants de la classe ouvrière. A eux d'incarner l'idéal de la *Justice* en accroissant leur *Capacité politique*. Ils se posent en s'opposant aux usuriers et aux parasites ; ils combattent en travaillant ; ils se fédèrent sans se laisser absorber dans l'Etat. Ils sont donc comme désignés par l'histoire pour proclamer « la double déchéance du Capital et du Pouvoir ». Il est permis d'espérer que, par leur effort, une organisation de type nouveau vivra, véritable « démocratie industrielle » à base fédéra-

liste, qui échappera aux dangers de l'Etatisme comme aux abus de l'individualisme.

Le syndicalisme, tel qu'il s'organise sous nos yeux autour de la C. G. T., réalisera-t-il cette grande espérance proudhonienne? Porte-t-il en lui, ou saura-t-il amener à lui les forces positives et les compétences ordonnatrices sans lesquelles le monde nouveau risquerait de n'être qu'un nouveau chaos? Réussira-t-il enfin, selon les formules que M. Jouhaux aime à répéter, à faire reculer la politique devant l'économie, à faire disparaître le gouvernement devant l'atelier?

Il est trop tôt pour en décider. En attendant les résultats de l'expérience une chose est sûre. Ceux qui osent la tenter, cette expérience, ont un droit spécial à se réclamer de l'autorité de Proudhon. C'est vraiment en eux et par eux surtout que revivent les parties de son œuvre auxquelles, dressant son propre bilan, il eût sans doute accordé le plus de prix pour l'avenir.

Se sont-ils directement inspirés de ses livres? Ou bien en ont-ils d'eux-mêmes, sous la pression des événements, retrouvé les enseignements? Problème d'érudition qui n'est certes pas sans intérêt. Mais ce qui est plus intéressant encore c'est l'épreuve à laquelle va être soumis en fait un programme de reconstruction intégrale qui est un programme proudhonien.

On entendait l'autre jour, au *Comité national d'études politiques et sociales*, M. Marcel Laurent exposer les grandes idées directrices du *Conseil économique du Travail*. Et M. Pinot, du *Comité des Forges*, de s'écrier après avoir entendu l'ex-

posé : « Je connais ce projet. J'en reconnais l'esprit. C'est du Proudhon que vous nous servez ».

La question est bien posée. L'expérience est commencée. Et c'est pourquoi sans doute on jugera que le témoignage des « Amis de Proudhon » arrive à son heure. Il n'est pas inutile qu'en fonction des problèmes actuels soit étudiée, sous ses aspects divers, la complexe pensée de l'homme qui se trouve être aujourd'hui, du fait même de la guerre et de l'ébranlement qu'elle communique à tout l'ordre social, l'un des plus vivants de nos grands ancêtres.

C. BOUGLÉ.

PROUDHON ET NOTRE TEMPS

L'ÈRE PROUDHON

On entend de toutes parts répéter, depuis la fin de la guerre, que « le Vieux Monde doit finir », et que nous entrons dans une ère nouvelle. M. Lloyd George l'a proclamé dans un message d'allure biblique qu'il a adressé au peuple anglais (1). Les révolutionnaires s'en réjouissent, qui attendent de l'écroulement du régime capitaliste la cité de leurs rêves. Et les esprits d'avant-garde, sans donner dans l'illuminisme catastrophique, s'essaient à préciser les grands traits de cette ère qui s'ouvre, et qui doit marquer une nouvelle période historique.

Ce « commencement absolu », les praticiens et les observateurs du mouvement ouvrier ne sont pas embarrassés pour le définir. Il marque pour eux l'heure du Travail, qui succède à celle de la Politique pure. Au dernier congrès de la Confédération Générale du Travail, tenu à Lyon en septembre 1919, le secrétaire confédéral, M. Jouhaux, tout en faisant triompher la tendance dite « réformiste » (mais le mot n'a ici qu'un sens très relatif) sur les thèses révolutionnaires des partisans de l'insolidarité absolue de classe, n'en a pas

(1) *Temps*, 18 septembre 1919.

moins montré une vive défiance des partis politiques, même — peut-être faudrait-il dire surtout — du parti socialiste. « Plus que toute autre force sociale présente, est-il dit dans la résolution votée par le congrès, le syndicat traduit ce fait essentiel qui est la conséquence fatale de l'activité collective moderne : le recul de la politique devant l'économie ». Précédemment, dans un discours retentissant qui fixait le programme du grand organisme ouvrier (1), M. Jouhaux avait déclaré qu'il en restait à « la vieille idée proudhonienne, que l'atelier doit remplacer le gouvernement ».

M. Marcel Laurent, secrétaire-adjoint de la C.G.T., en riposte à un socialiste allemand, M. Hilferding, qui préconisait à Lucerne « une organisation de laquelle seraient exclus le syndicalisme et la coopération », déclarait au contraire qu'il était temps pour les syndicalistes de reprendre à leur compte « la formule célèbre : le syndicalisme se suffit à lui-même ». « La politique, ajoutait-il avec netteté, personnifie le désordre. Elle est cause de tous nos maux. C'est elle qui va disparaître, et non pas le syndicalisme, dont la mission commence » (2). Enfin, dans la *Revue de métaphysique et de morale*, M. Maxime Leroy, interprète autorisé des aspirations ouvrières, donne aussi congé à une forme d'activité dont il ne nie, au surplus, ni la nécessité historique, ni la grandeur, mais qu'il croit révolue : l'activité politique. A « l'honnête homme », dit-il, a succédé le citoyen ; au citoyen va succéder le producteur ; « dans tout l'univers, sur les ruines de la

(1) 23 juillet 1919.

(2) Discours au Congrès des Sous-Agents des P.T.T. (*Temps*, 28 août 1919).

guerre, les peuples essaient de créer la République du Travail » (1).

On se trouverait donc en présence d'une sorte de nouvelle loi des Trois Etats. De même que pour Comte l'âge métaphysique, précurseur de l'âge scientifique, succédait à l'âge théologique, de même, pour les artisans et les théoriciens du syndicalisme pur, le *citoyen*, successeur de l'*honnête homme* et du *sujet* régalien, affranchi par la révolution politique, ne serait que le précurseur du *producteur*, dont la révolution économique commencerait les destinées et dont l'heure aurait enfin sonné.

Il reste à savoir si quelques-unes des critiques qu'on a pu faire à la conception comtiste du devenir ne valent pas contre cette nouvelle philosophie historique.

*
**

Cette prépondérance du Travail, dont on fait commencer l'application aux années qui suivront la Grande Guerre, n'est pas une idée nouvelle. Elle était entrée bien avant le conflit dans le cycle des préoccupations ouvrières. Pour la comprendre dans toute son ampleur, il faut se reporter au penseur auquel s'est expressément référé M. Jouhaux, dont la résolution, votée par la C.G.T., reproduit l'esprit et presque les propres termes (2), et dont la tradition s'affirme ainsi tou-

(1) Citoyen ou Producteur ?, *Revue de Métaphysique*, septembre-octobre 1919, p. 684.

(2) La résolution dit, en effet, que l'ordre nouveau inauguré par les travailleurs sera « basé non sur l'autorité, mais sur les échanges ; non sur la domination, mais sur la réciprocité ; non sur la souveraineté, mais sur le contrat social ». (*Humanité*, 21 septembre 1919). Cela est du pur Proudhon.

jours vivante dans le syndicalisme français, P.-J. Proudhon.

L'auteur de la *Justice* et de la *Capacité politique des classes ouvrières* est le grand théoricien de la philosophie du travail. C'est lui qui, non le premier, mais avec le plus d'abondance et de force, a prophétisé le règne futur du Producteur, succédant à celui du Citoyen, parce que le droit économique doit prendre la place du droit politique. Proudhon annonce la mort de l'Etat politique, du gouvernement autoritaire, des conflits de nationalités qui se résorbent dans l'équilibre économique. S'il prévoit la fin des guerres, c'est parce que leur cause principale, qu'on retrouve toujours sous les prétextes politiques, le *paupérisme*, sera éliminée par les progrès de la production et la balance des forces économiques, auxquelles d'ailleurs il ajoute, mais en y attachant une importance moindre, des garanties constitutionnelles. La république, telle qu'il la conçoit, ne pourra exister que lorsque cinq conditions auront été remplies : 1° « Définition du droit économique ; 2° Balance des forces économiques, formation des groupes agricoles industriels, organisation des services d'utilité publique... d'après le principe de mutualité et de gratuité ou prix de revient ; 3° Garanties politiques... séparation complète de la justice et du gouvernement ; 4° Décentralisation administrative, résurrection de la vie communale et provinciale ; 5° Cessation de l'état de guerre, démolition des forteresses et abolition des armées permanentes ». « Dans ces conditions, le principe d'autorité tend à disparaître ; l'Etat, la chose publique, *res publica*, est assis sur la base à jamais inébranlable du Droit et des libertés locales, cor-

poratives et individuelles, du jeu desquelles résulte la liberté nationale. Le gouvernement, à vrai dire, n'existe plus ; la société va d'elle-même, par la spontanéité de ses forces libres et pondérées ; l'action du prince ou chef d'Etat y paraît aussi peu que possible » (1). Le travail est vraiment souverain, et l'atelier, comme le répétait M. Jouhaux, remplace le gouvernement.

On comprend dès lors l'attitude de Proudhon à l'égard des questions politiques, qui scandalisait les démocrates de son temps et paraît si étrange encore à ceux d'aujourd'hui. Il les considérait, suivant le mot à la mode en ce moment, comme « périmées », et il avait en aversion tout ce qui tendait à les faire revivre ou à les perpétuer. Alors que tous les républicains s'indignaient des traités de 1815 et refusaient d'en reconnaître la légitimité, le seul Proudhon les considérait comme parfaitement fondés ; non qu'il en acceptât les stipulations, « toujours susceptibles de revision », mais il n'en voulait voir que l'« idée fondamentale » et « indestructible », à savoir « l'équilibre entre les puissances, tel que toute suprématie politique, tout protectorat, conséquemment toute guerre d'ambition et de conquête soient rendus impossibles ; en second lieu, et comme garantie de cet équilibre, l'établissement dans tous les Etats du régime constitutionnel » (2). Proudhon estimait donc que, depuis

(1) *De la Justice*, etc... Notes et éclaircissements, tome V, p. 179.

(2) *La Guerre et la Paix*, tome II, p. 317. Proudhon a consacré à cette question tout un opuscule : *Si les traités de 1815 ont cessé d'exister*.

1815, une au moins des conditions requises pour l'établissement du gouvernement républicain tel qu'il le souhaitait était réalisée. Il y avait en Europe des « garanties politiques » : liberté et équilibre des droits des citoyens par le régime constitutionnel, liberté et équilibre des Etats par le système des traités de Vienne, lui-même renouvelé de celui de la paix de Westphalie. L'ère des guerres de peuple à peuple était close, on pouvait tourner la page et procéder sans tarder à l'établissement des autres conditions ci-dessus énumérées : d'abord décentralisation, fédéralisme et abolition des armées permanentes, suite logique des garanties politiques fondamentales ; puis balance des forces économiques, qui était la grande affaire de l'auteur des *Contradictions*. Certes, l'édifice n'était pas parfait ; il appelait les retouches, des « rectifications », mais qui pouvaient se régler pacifiquement et qui, en aucun cas, ne devaient aller jusqu'à menacer l'édifice lui-même.

C'est ce qui explique la constante colère de Proudhon contre les partisans de la résurrection de la Pologne et ceux de l'unité italienne : ils soufflaient sur des cendres froides, ils mettaient le pic des démolisseurs dans l'édifice des traités de Vienne, ils renversaient la barrière ! Aussi, Proudhon est-il dur à leur égard. La Pologne qui, par son anarchie, « s'est tuée de ses propres mains », ne mérite pas de revivre, car on ne voit pas « en vertu de quoi, et sous quel titre, et à quelle fin » elle pense renaître ; et si elle ne veut faire qu'une médiocre monarchie constitutionnelle, de nouveau dominée par son aristocratie catholique, « franchement, la chose n'en vaudrait pas la peine. Dormez votre sommeil, Polonais, si vous ne

savez être que juste-milieu » (1). Et quant à l'Italie, « l'idée d'une Italie unitaire est rétrograde, anachronique », puisqu'elle tend à faire prévaloir le principe politique et militaire sur le « principe économique » et que, pour Proudhon, le progrès consiste à marcher de l'unité au fédéralisme. Et surtout, sans compter que l'unité italienne est « une menace pour la France » (1), elle est une menace bien plus grave encore pour l'équilibre européen, car elle obligerait la France, pour rétablir cet équilibre, à annexer la rive gauche du Rhin, et elle rouvrirait la période des guerres de peuples, dont l'économiste-comptable ne veut plus entendre parler. De là son opposition acharnée aux démocrates orthodoxes, qui soutenaient sur ce point la politique de Napoléon III.

Ces idées de Proudhon, il est nécessaire de les rappeler, non pour les prendre à notre compte, mais pour en montrer la cohérence et aussi l'implacable logique. Car le terrible dialecticien ne nous prend pas en traître. Si l'on n'arrive pas à éliminer les questions politiques, qu'on ne se fasse pas d'illusions, c'est la guerre qui continue. Proudhon n'est pas de ces pacifistes qui pensent que d'Etat à Etat les sujets de litige peuvent se régler par des arbitrages. « Ils n'oublient qu'une chose, ces excellents pacificateurs, c'est que la religion, la patrie, la liberté, les institutions, ne

(1) *De la Justice*, notes et éclaircissements, tome III, p. 348. Voir aussi une citation caractéristique de la *Correspondance*, dans C. Bouglé : *La Sociologie de Proudhon*, p. 251.

(2) *Ibidem*, p. 247, 248. Proudhon ajoutait même que l'unité italienne était « contraire aux traditions de l'Italie et au vœu de la majorité des populations », ce qui était une nouvelle méconnaissance du sentiment national.

sont pas des choses sur lesquelles on transige ; que la pensée seule d'une transaction est déjà une apostasie, un signe de défaillance, dont aucun ne peut vouloir prendre l'initiative » (1). Dans les questions de droit public, comme dans celles d'honneur privé, il n'est pas de tribunaux ni d' « avocats » qui puissent servir d'arbitres ; la parole — ou plutôt l'action — est aux hommes de guerre, il faut en découdre. Dans ce cas le sacrifice du citoyen à la patrie s'impose, même si la nation est condamnée à disparaître, car il y a des sacrifices de nations nécessaires. Mais c'est parce qu'il croyait que l'ère était close des conflits politiques, et qu'on était entré définitivement dans l'ère du droit économique, que l'auteur de la *Guerre et la Paix* croyait à la disparition de la guerre. « Ce qui gouverne le monde moderne, en effet... c'est le LIVRE DE RAISON, dont toutes les pages portent écrits en gros caractères ces deux mots uniques : au verso, DOIT ; au recto, AVOIR ». « La politique, aujourd'hui, est de l'économie politique : que voulez-vous que la guerre aille faire là ? » (2) Ce n'est pas à dire que l'ère industrielle abolira les conflits ; l'antagonisme est éternel, mais il se transformera. Il « n'a pas pour but... l'extermination pour l'extermination ; il a pour but la production d'un ordre toujours supérieur, d'un perfectionnement sans fin. Sous ce rapport, il faut reconnaître que le travail offre à l'antagonisme un champ d'opérations bien autrement vaste et fécond que la guerre » ().

Donc la pensée de Proudhon est très nette, et

(1) *La Guerre et la Paix*, I, p. 254-255.

(2) *La Guerre et la Paix*, II, p. 269, 291.

(3) *Ibidem*, p. 295.

c'est bien, dans ses grandes lignes, la pensée des syndicalistes de la Confédération du Travail. Plus de guerres, parce que l'ère politique est close ; donc, désarmement. La politique est cause d'arbitraire et de désordre, il faut la remplacer par l'économie et le droit ; donc, plus de partis. L'atelier remplace le gouvernement, le citoyen fait place au producteur, le travail succède au combat. Et en même temps que s'ouvre l'âge du Travail, il apporte avec lui sa philosophie et son système d'éducation, qui prennent la place du spiritualisme chrétien et de la formation purement contemplative, pour qui toute action industrielle est déchéance. De ces idées sur l'éducation, de cette pédagogie du producteur, on retrouve la trace encore dans les travaux du dernier congrès de la C.G.T. ; ce n'est pas à cette place le lieu d'y insister. Les syndicalistes de 1919, au sortir de la plus grande catastrophe qu'ait connue le monde, retrouvent, consciemment ou à leur insu, l'écho des conseils que leur donnait, vers 1860, dans sa solitude de Bruxelles ou sa solitude de Passy, le rude jouteur toujours sur la brèche, toujours forcené dans l'expression et par conséquent incompris, et toujours fidèle à son « serment »...

*
**

Seulement, de 1860 à 1919, il s'est écoulé bien des faits, qui obligent à remettre au creuset la théorie proudhonienne des deux « âges » et à nous mettre en garde contre ses illusions. Exactes, ces vues sur les rapports du politique et de l'économique et sur la « cause première de la guerre » ne l'étaient déjà pas entièrement au moment où Proudhon les formulait : elles ne le paraissent

pas davantage avec le temps. Certes, il y a une part très large de vérité — la même que celle qui se trouve dans le « matérialisme historique », dont il est à ce point de vue un précurseur — dans la théorie qui voit dans le « paupérisme » — disons, plus largement, dans les causes économiques — le principal facteur des conflits des peuples ; mais il n'est pas le seul ni toujours le plus déterminant. Ce n'étaient pas principalement des questions de « subsistance » ni de « propriété » qui poussaient les Italiens à conquérir leur unité, les Polonais à ressusciter leur royaume, les Belges à se séparer des Hollandais. Ce n'est pas une volonté de prépondérance économique qui animait Bismarck à forger, par le fer et par le feu, l'unité allemande. Et malgré l'histoire du « cochon serbe », malgré les rivalités économiques très réelles entre l'Angleterre et l'Allemagne, malgré l'emprise de plus en plus universelle de Vulcain sur le « monde moderne », ce ne sont pas des causes principalement industrielles, commerciales ou agricoles qui excitaient les uns contre les autres les peuples des Balkans ou de l'Europe centrale, et qui ont déclenché la guerre européenne. Proudhon a beau dire qu'« on croit peu à la sincérité des causes politiques de la guerre » (1) et que « la nationalité ne devient susceptible... que lorsqu'il y a péril pour la subsistance et la propriété » (2), nous savons, hélas ! que les nations connaissent d'autres susceptibilités que celles des débouchés, et qu'il y a des fanatismes politiques — fanatismes de partis ou fanatismes nationaux — aussi redoutables et incendiai-

(1) *La Guerre et la Paix*, t. II, p. 193.

(2) *Ibidem*, p. 139.

res que les fanatismes religieux, dont ils ne sont d'ailleurs qu'un succédané ou une transformation. Ceux-ci ont déchaîné les guerres de religion et allumé les bûchers ; ceux-là sont responsables des guerres de peuples et des luttes de partis. Reims ou Louvain répondent à la Saint-Barthélemy.

Cette assimilation de la politique à la religion appelle immédiatement d'autres réflexions. Auguste Comte croyait que, dans l'âge positif, les problèmes métaphysiques ou religieux ne se poseraient plus, qu'on n'en aurait même plus la curiosité, et qu'il en serait de même de la métaphysique politique, qui se serait complètement résorbée dans la politique scientifique. A tous ces points de vue Proudhon doit beaucoup au fondateur du positivisme, dont il s'éloigne, d'ailleurs, radicalement par sa doctrine du droit : on sait que l'auteur du *Système de politique positive* jugeait anarchique et « métaphysique » l'idée de droit qui est essentielle chez l'auteur de la *Justice*. Mais que reste-t-il de l'hypothèse de Comte ? Il ne semble pas qu'il y ait séquence entre la métaphysique et la science. Les problèmes de causes premières, et surtout de fins, tourmentent aujourd'hui encore certaines âmes aussi fort qu'aux premiers siècles, et même quand on ne leur donne pas de solutions dogmatiques, il semble acquis que ces problèmes ne sont pas susceptibles d'être jamais entièrement élucidés par la recherche scientifique, si loin qu'on pousse cette dernière : il y a là deux catégories de questions irréductibles les unes aux autres, la métaphysique ne cessera pas d'accompagner les progrès les plus positifs des sciences, le *pourquoi* suivra toujours le *comment*. De même, il ne suf-

fit pas de décréter que l'ère politique est close et de célébrer sa grandeur rétrospective, il faut se demander si vraiment la pierre est scellée, si, suivant le mot de Goethe, on peut marcher à l'avenir, sans tourner la tête, par delà les tombeaux. Les problèmes politiques n'avaient pas cessé de se poser au temps de Proudhon, et les démocrates qu'il combattait avaient raison contre lui, je veux dire qu'ils maintenaient, avec imprudence peut-être au point de vue de la politique pratique, mais avec un sens plus plein du concret, le faisceau de toutes les valeurs humaines, sans vouloir l'appauvrir d'une seule. Ils ne sont pas plus « périmés » après la grande guerre qu'auparavant. Pour qu'ils cessassent de préoccuper l'esprit humain, pour que le producteur fit totalement oublier le citoyen, il faudrait que la patrie fût totalement rayée de la pensée des hommes, et que la liberté politique et l'indépendance nationale n'eussent plus de prix ou ne fussent plus jamais menacées. Cela ne se peut qu'à condition ou de s'en désintéresser tout à fait, quelques conséquences qu'il en advienne, ou de régler les conflits politiques par un système si solide et si satisfaisant qu'on n'ait plus à y revenir, et qu'on puisse poursuivre en toute sécurité l'organisation économique. On trouve les deux tendances dans le syndicalisme contemporain.

Les uns, les syndicalistes révolutionnaires dits « extrémistes », ont repris l'attitude farouchement, crûment antipatriotique qu'ils affichaient avant la guerre. Les questions nationales ne les intéressent pas ; elles leur paraissent même les préjugés à combattre avant tous les autres, car elles détournent de la seule lutte qu'ils estiment digne de leurs efforts, la lutte de classes. Ils n'expliquent

la guerre que par le déchainement des impérialismes économiques, et ils ont déclaré, à Zimmerwald et à Kienthal, que « la défense nationale n'est pas socialiste ». La politique de Lénine réalise pleinement leur idéal, aussi s'en montrent-ils les partisans enthousiastes. On ne peut supposer qu'ils n'en voient pas les conséquences, dont la première est l'invasion, le démembrement ou la subordination du pays qui a rejeté tout sentiment national par ceux chez qui ce sentiment est resté vivace et moteur ; il faut donc admettre qu'ils les acceptent, comme Lénine a, en effet, accepté Brest-Litovsk. Au dernier moment, sous la botte de l'ennemi, devant le territoire dévasté, un sursaut, une révolte viennent à quelques-uns (1) ; ils sentent alors que la patrie, la liberté, l'indépendance nationale sont autre chose que des inventions capitalistes, mais ils sont aussitôt déclarés traîtres par leurs compagnons de la veille, qui n'ont pas eu de ces réactions. On peut dire de ces syndicalistes extrémistes qu'ils sont à la fois très proudhoniens et encore plus antiproudhoniens. Proudhoniens à la lettre, car, s'il est vrai qu'il n'y a plus de questions politiques, les guerres nationales ne se comprennent plus. Mais bien plus antiproudhoniens par l'esprit, car il est vraisemblable de supposer que Proudhon, qui aimait dans

(1) « Lorsqu'en 1918, a dit M. Merrheim au Congrès de Lyon, nous apprîmes que l'armée anglaise était vaincue et que les Allemands étaient à 25 (?) kilomètres de Paris, alors, nous nous redressâmes, car nous ne voulions pas être vaincus, nous ne voulions pas, comme a dit Bourderon, subir la paix de Brest-Litovsk. » (Compte rendu de l'*Humanité*, 19 septembre 1919). MM. Merrheim et Bourderon, secrétaires des fédérations des métaux et du tonneau, étaient tous deux allés à Zimmerwald. Ils sont maintenant accusés, par les extrémistes, d'avoir trahi la classe ouvrière.

la France l'éternelle patrie des révolutions et mettait la justice au-dessus de tout, eût réagi comme MM. Jouhaux et Merrheim, plutôt que comme Lénine. Et devant le pangermanisme politique et philosophique, plus encore qu'économique, il eût peut-être rectifié sa doctrine. Puisqu'en effet une analyse plus exacte montre que l'ère politique n'est pas révolue, le patriotisme, comme l'amour de la famille, quelques élargissements qu'il subisse par suite des progrès croissants de l'internationalisme, reste un sentiment nécessaire et constant dans le cœur des hommes civilisés, parce qu'il correspond à un fait pour longtemps encore nécessaire. Tant que les hommes n'auront pas trouvé mieux que les guerres pour vider les conflits de peuple à peuple (et l'on sait que c'était l'avis de Proudhon) ce sera le devoir du citoyen de se subordonner à la patrie, comme la patrie se subordonne à la justice. Tant qu'il y aura des guerres nationales, le citoyen devra répondre à l'envahisseur ce que Léonidas répondait à Xerxès qui lui demandait ses armes : « Viens les prendre ! » (1)

Les « extrémistes » ne sont jusqu'à présent

(1) *La Guerre et la Paix*, t. I, p. 255. M. Edouard Droz pense aussi que l'antipatriotisme des syndicalistes révolutionnaires « paraîtrait vraisemblablement à Proudhon mal compris et contraire à l'intérêt de la Révolution ». Et il cite un passage significatif de *la Fédération et l'Unité en Italie*, qui demande à la France de donner « quelque jour au monde le signal du désarmement... rêve secret de la République », mais « à la condition, bien entendu, que tandis qu'elle désarmera, les autres n'armeront point ; que, tandis qu'elle licenciera ses armées, décentralisera son administration, organisera ses communes... d'autres, pendant ce temps-là, ne se concentreront et ne se fortifieront pas sournoisement contre elle. » (P. J. Proudhon, p.p. 80-81).

qu'une minorité dans le mouvement ouvrier. Les secrétaires responsables des grandes organisations, et la majorité de leurs membres, tout en déclarant ne rien renier de leur programme économique révolutionnaire, ont senti pendant la guerre qu'ils ne pouvaient se détacher ni des questions nationales, ni des questions de politique intérieure. Sans cesse de poursuivre leur idéal de producteurs ils ont été des citoyens. Ils continuent de l'être après la guerre, bien qu'ils affectent de s'en défendre, qu'ils déclarent, comme on l'a vu, que l'ère du syndicalisme pur est commencée, et qu'ils regardent avec mauvaise humeur le parti socialiste, « parti politique de la classe ouvrière ». En fait beaucoup de syndiqués sont en même temps membres du parti ; et si la Confédération du Travail ne veut pas, en tant qu'organisation ouvrière, être confondue avec le parti socialiste ni se traîner à sa remorque, ce n'est pas qu'elle se désintéresse des questions politiques, c'est bien plutôt qu'elle entend les traiter *elle-même*, en son propre nom et sans l'intermédiaire d'un tuteur. Comment en effet ne pas considérer comme une « prise en charge » directe des questions politiques, et même des questions proprement *humaines*, cette remarquable déclaration par laquelle le Comité confédéral national, « pénétré de l'influence morale qu'exerce la Confédération générale du Travail » a nettement spécifié qu'elle entendait désormais « ne plus se borner simplement à formuler les aspirations de la classe ouvrière », mais élargir son activité à toutes les questions générales, en commençant par le « redressement » du traité de paix (1). Ici le producteur n'apparaît

(1) Rapport lu par M. Jouhaux au Comité confédéral, le 26 mai 1919.

plus seulement citoyen, il apparaît homme dans la pleine acception du mot, prouvant ainsi par le fait qu'il ne peut y avoir de cloison étanche entre les diverses formes de l'action et de la pensée humaine. Et l'on peut contester l'opportunité ou la bienfaisance des « directives » que la Confédération du Travail a ces derniers temps assignées à l'action ouvrière, et pour lesquelles elle est allée jusqu'à menacer la nation de la grève générale : mais on ne peut pas prétendre que « le rétablissement des libertés constitutionnelles », l'« amnistie pleine et entière », la « démobilisation rapide et sans restrictions », la « cessation de toute intervention militaire dans les pays étrangers, notamment en Russie et en Hongrie » soient des questions exclusivement « économiques ». Ce sont des questions proprement politiques, ou les mots n'ont plus de sens. Et ainsi, c'est au moment précis où les leaders du mouvement ouvrier proclament la mort de la politique qu'ils en prouvent, nouveaux Diogènes, la vie toujours active, en en faisant...

*
* *

Mais si les syndicalistes disciples de Proudhon affirment, en fait, la survivance de la politique qu'ils condamnent en paroles, leur attitude vis-à-vis du traité de paix est bien déconcertante, comparée à celle de leur maître. On a vu la position que prenait Proudhon en face des traités de 1815. Il ne les jugeait pas irréprochables, mais il y voulait voir deux grands principes, celui de l'équilibre et celui des libertés constitutionnelles, suffisants selon lui pour les faire accepter. Dès lors, la digue étant construite qui opposait un rempart solide aux perturbations

politiques désormais jugulées, le précurseur de l'ère du Travail pouvait se retourner, se mettre sans arrière-pensée à la définition et à l'application du droit économique. C'était cohérent. Et si la digue était moins solide que Proudhon ne l'imaginait, s'il sous-estimait les questions politiques, s'il rejetait trop facilement dans le passé des sentiments si vivaces qu'ils ont fini par emporter la digue et par démolir l'édifice des traités de Vienne, on peut incriminer la trop courte psychologie de l'auteur de la *Guerre et la Paix*, mais non sa logique.

Que font au contraire les socialistes et les syndicalistes devant les traités de 1919 ? Ils ne les acceptent pas ; ils en ont refusé la ratification au Parlement et vitupèrent contre eux dans leurs journaux ou leurs congrès. C'est donc qu'ils les jugent plus mauvais que Proudhon jugeait ceux de 1815 ; et en effet quelques-uns sont allés jusqu'à dire que la paix de Versailles était pire que celle de Brest-Litovsk. Faut-il interpréter cette intransigeance comme un progrès du sentiment démocratique, qui pousserait les socialistes à rejeter les traités actuels pour les mêmes raisons que les démocrates refusaient de reconnaître ceux de 1815 ? Un instant de réflexion suffit pour écarter cette interprétation par trop paradoxale ; car tandis que les socialistes démocrates, partisans des droits des citoyens et des peuples, se montreraient, s'ils étaient libres, disposés à accepter le traité, parce que malgré sa faiblesse il répare bien des injustices, ce sont au contraire les socialistes anti-démocrates, les partisans de la lutte exclusive des classes et les adversaires de l'action politique, qui le repoussent superbement et absolument ! Le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » est

toujours affirmé en principe par la plupart ; mais dès qu'il exige quelques sacrifices, il est aussitôt qualifié d' « impérialisme » (1), et marxistes comme nationalistes triomphent sur les démocrates des difficultés d'application du « principe des nationalités ». La grande nouveauté du traité, la Société des Nations, est elle-même tournée en dérision par les socialistes extrémistes, de même d'ailleurs que la seconde Internationale, l'Internationale « jaune » des « socialistes de guerre » ; toutes deux sont jugées trop « politiques » ; elles sont sacrifiées à la Troisième Internationale, l'Internationale « communiste », vers laquelle les sections nationales marchent à grands pas. Le président Wilson n'est plus qu'un politicien « hypocrite », suivant le mot de Lénine. Ainsi, tandis que le grand ancêtre du syndicalisme s'appuyait au moins sur un acte pour donner congé à la politique, ses disciples actuels, qui repoussent comme lui la politique, ne veulent pas reconnaître le traité qui leur donnerait un point d'appui. Et ils ne disent pas clairement ce qu'ils entendent mettre à la place.

On ne se propose pas d'apprécier ici l'opportunité des attitudes politiques. Certes, si le traité était par trop mauvais, si ce point d'appui était par trop glissant, les syndicalistes et les socialistes proudhoniens seraient fondés à le repousser. Ils pourraient s'autoriser du précédent de leur maître, qui en acceptant les traités de 1815 faisait fond sur une barrière qui n'a pas tenu. Mais peut-on vraiment soutenir, d'un point de vue impartial

(1) Cela ne veut pas dire, d'ailleurs, qu'il n'y ait pas d'impérialisme dans les revendications de quelques nationalités ou de quelques Etats nouvellement formés, comme aussi de quelques nations victorieuses.

et en essayant de devancer le jugement de l'histoire, que les traités de 1919 ne constituent pas un très grand progrès sur ceux de 1815, que le mauvais l'emporte sur le bon et que les principes n'en sont pas solides ? Les contemporains, engagés dans l'action et aveuglés par les passions politiques, ne voient pas toujours avec justesse ce qu'il y a de nouveau dans un acte historique ; c'est l'office du philosophe de le dégager. Or, sans nier les survivances, les traditions de chancellerie, les manifestations d'impérialisme, toutes les vieilles choses que renferme le traité, n'est-il pas vrai de dire qu'il consacre des idées grandes et nouvelles, conformes aux aspirations démocratiques, et de telle nature que les amendements mêmes qui par la suite pourront modifier le traité ne seront que de nouvelles affirmations des principes qu'il renferme ? Certes, les traités de 1919, eux non plus, ne sont pas parfaits ; ils appellent de grosses « rectifications » ; ceux qui les ont signés en conviennent eux-mêmes. Mais « l'idée fondamentale », pour parler comme Proudhon, n'en est-elle pas autrement satisfaisante que celle des actes de Vienne ? Le droit des peuples a disposer d'eux-mêmes, et les « libertés constitutionnelles », s'ils subissent encore des restrictions, ont définitivement rompu les barrières où voulaient les enfermer les partisans du droit divin et de la légitimité. Les injustices historiques, réparées, n'obstruent plus l'horizon politique. Et s'il en reste quelques autres, s'il s'en est formé de nouvelles, s'il faut compter avec les possibilités de revanche des vaincus, le traité fixe les principes qui permettront de résoudre ces problèmes. Le principe de l'équilibre, impuissant à maintenir la paix, voit ce qu'il avait de juste transporté dans l'idée singulièrement plus vaste de la

Société des Nations, avec laquelle il est d'ailleurs, exactement compris, bien plus en accord qu'en contradiction. La Société des Nations n'est encore qu'au berceau, et sa croissance s'annonce comme singulièrement laborieuse ; mais c'est elle seulement, en réglant définitivement les conflits politiques, qui pourra vraiment inaugurer l'ère du droit économique. Si elle ne s'établit pas tout sera à refaire, le vieux monde retombera dans le chaos, et on reverra de beaux massacres de peuples. Cette raison à elle seule, semble-t-il, aurait dû être suffisante pour pousser les partisans du règne du Travail à accepter, vaille que vaille et comme point de départ, le traité qui l'institue. Il n'en ont pas jugé ainsi, du moins en France (1), l'avenir dira s'ils ont raison. Mais, pour reprendre une expression de M. Maxime Leroy, on peut assurer que « l'ère Wilson » est le vestibule indispensable de l'ère Proudhon... (2)

*
* *

Il est donc possible de dégager de l'observation du mouvement politique et ouvrier contemporain

(1) On sait, en effet, que les socialistes belges ont ratifié le traité à l'unanimité. Ils avaient pourtant des griefs à présenter.

(2) Depuis que ces lignes ont été écrites, les événements ont marché et le traité est de plus en plus menacé. Les Etats-Unis ont refusé de le ratifier, les libéraux anglais mènent une vive campagne pour sa revision (seulement en ce qui concerne le continent), les socialistes et les syndicalistes le jugent chaque jour plus mauvais. Une note plus juste a été donnée par la Ligue des Droits de l'Homme à son congrès de Strasbourg (avril 1920). « Impartialement la Ligue tient à reconnaître d'abord ce que la Conférence a fait pour la restauration du droit des peuples et la sauvegarde de la paix », puis elle se voit obligée de protester contre la méthode, l'esprit, le texte même d'un traité

quelques conclusions qui permettent de garder l'essentiel du rêve proudhonien, en lui faisant d'ailleurs subir d'assez graves modifications.

I. — Aux points de vue psychologique et sociologique, en tenant compte de tous les sentiments de la nature humaine et des conditions d'existence des sociétés, on peut croire que les syndicalistes strictement proudhoniens sont comme les purs comtistes victimes d'une illusion. Ceux-ci pensent que les aspirations religieuses ou métaphysiques pourront à un certain stade de l'évolution désertier l'âme humaine ; il est au contraire plus vraisemblable que toujours des âmes éprouveront le tourment de l'infini, le besoin de l'apaiser par la croyance de Dieu, ou en tout cas la hantise des questions d'origine et de fins auxquelles la science ne pourra jamais absolument répondre, même si pour explorer l'Océan dont parle Littré le super-dreadnought ou le supper-zeppelin remplacent la barque ou la voile. On peut pareillement tenir les questions politiques, dans leur essence, pour éternelles dans l'âme humaine, car elles ne sont qu'un aspect des questions morales, lesquelles sont étroitement liées aux croyances métaphysiques. Il faudrait, pour cesser d'en éprouver l'attrait, que la politique fût toute entière objet de science, comme le pensait Comte, ou de droit lui-même scientifique, comme le voulait Proudhon ; or, la mys-

qui a déçu l'attente des peuples ». Mais le problème reste le même : si l'on ne veut pas du traité, comment espère-t-on régler la situation politique européenne ? Quelques-unes des révisions proposées sont nécessaires économiquement ; mais d'autres, au détriment exclusif du pays innocent qui a le plus souffert, marquent une grave altération du sens de la justice, qui est un des symptômes inquiétants de ce temps.

tique politique ne peut pas plus se réduire à la science des institutions que la mystique morale à la science des mœurs.

D'autre part, pour que le producteur cessât d'être citoyen, il faudrait que la cité fût morte, que l'humanité pût s'organiser sur une autre base que celle des patries. Or, ce que nous savons de l'histoire des sociétés d'Occident nous montre des nations qui grandissent ou déclinent, qui progressent ou se renoncent, qui deviennent des Empires ou sont absorbées par des Empires, mais toujours nous voyons des nations. Si grands que soient les progrès de l'internationalisation de l'industrie, des institutions, des mœurs, on ne peut guère imaginer un agencement des sociétés civilisées qui se passerait des nations ; qui dit d'ailleurs Inter-Nationale dit forcément rapports entre nations, et l'Internationale ouvrière elle-même ne pourrait pas les supprimer. C'est ce qu'a montré avec force Jaurès dans l'*Armée Nouvelle* (1). En fait, loin que la politique abdique devant l'économie, *c'est au contraire l'économie qui se pénètre de politique, comme elle se pénètre de morale.* D'ailleurs, les syndicats français sont, ou devraient être, les derniers à ignorer l'existence des sentiments nationaux. Avant la guerre ils s'étaient rudement heurtés à l'esprit impérialiste des syndicalistes allemands ; et tout de suite la paix signée,

(1) Je ne parle pas du régime des soviets ou des « conseils ouvriers », dans le manque de renseignements précis où nous sommes encore de ces institutions. Il semble cependant que le bolchevisme, vainqueur de ses adversaires contre-révolutionnaires, soit tenté de reprendre à son tour le rêve de la Grande Russie. Après s'être dressé contre le patriotisme, il se teindrait, lui aussi, de nationalisme. L'avenir dira si cette hypothèse s'est réalisée.

quelque fût son désir de renouer à tout prix l'Internationale ouvrière, M. Jouhaux ne put s'empêcher de dire à la conférence internationale syndicaliste d'Amsterdam : « Je constate avec peine que l'esprit internationaliste ne préside pas à nos discussions.

II. — Mais s'il est impossible de supprimer de l'âme humaine les sentiments nationaux, avec les dévouements, les héroïsmes, et aussi les accès de mégalomanie qu'ils engendrent chez ceux qui en sont passionnément possédés, si à ce point de vue le proudhonisme pur est une erreur, il contient cependant, d'un point de vue historique, ou plutôt dynamique, une vérité profonde. De même que les croyances religieuses, quoique toujours vivantes dans quelques âmes individuelles, ne suscitent plus de croisades et n'allument plus de bûchers, de même on peut prévoir une époque où les conflits politiques ne jetteront plus les peuples les uns contre les autres. Il viendra un temps où elle sera strictement vraie, la phrase qui termine le dernier volume de la *Guerre et la Paix* et que Proudhon écrivait en lettres capitales : L'HUMANITÉ NE VEUT PLUS LA GUERRE. Il viendra un temps où, les questions politiques n'étant pas plus irritantes qu'aujourd'hui les questions religieuses, et la majesté du Travail étant plus large ment et plus profondément comprise, le Producteur affirmera sa souveraineté et la république universelle s'appellera la République du Travail. Bref, il viendra une ère où les questions sociales, largement entendues, prédomineront sur les questions de politique pure, au sens traditionnellement donné à ce mot. Cette ère, peut-être plus proche

qu'on ne croit, si l'humanité n'est pas oublieuse ni ingrate — mais n'y comptons pas — il ne sera que juste de l'appeler l'ère *Proudhon*.

III. — Seulement, on voit par quelles transformations assez graves du proudhonisme s'opérera la victoire du proudhonisme. Proudhon croyait que les sentiments nationaux s'éteindraient ; il apparaît, au contraire, qu'ils sont toujours vivaces et qu'ils le resteront, au moins chez certains peuples qui n'en ont pas fini avec les poussées de nationalisme. Ces sentiments, il faut donc les contenir, les discipliner, brider leur volonté de puissance effective ou virtuelle. Cela ne se peut que par l'établissement et la juridiction suprême et sanctionnée de la Société des Nations. Proudhon, ayant relégué la guerre dans le passé, la croyant définitivement enterrée par sa dialectique, se croyait à l'aise pour l'honorer et pour y voir, comme les « bellicistes » les plus frénétiques, la dernière raison des peuples et des rois, la gardienne suprême de l'honneur national, qui n'admet pas de conciliation ni d'arbitrage. Puisque les conflits nationaux ne cesseront pas de se produire il est de toute nécessité, si l'on veut ouvrir l'ère du droit économique et de la République du Travail, d'apaiser les conflits politiques par des procédures juridiques qui ne peuvent être autres que les verdicts de la Société des Nations. Il faudra donc que les nationalités, toujours vivaces, se purgent de leur « absolu », qu'elles acceptent une limitation de leur souveraineté, qu'elles se plient à une loi internationale, de même que les citoyens ont abdiqué leur absolu dans la nation et se soumettent à la loi commune. Bref, il faudra que le

« guerrier » se soumette aux raisons de l' « avocat ». Transformation, reconnaissons-le, que l'auteur de la *Guerre et la Paix* n'eût peut-être pas consentie, pas plus qu'il n'eût consenti à limiter l'absolu des droits du propriétaire et l'absolu des droits du chef de famille. Ici le Proudhon belliciste, le Proudhon autoritaire, le Proudhon romain, le Proudhon « mystique » auquel s'étaient attachés les théoriciens syndicalistes de la « Nouvelle Ecole » se refuserait à toute concession. Mais il faut pourtant choisir, nous sommes acculés à une option. Ou l'on veut vraiment que se prépare la République du Travail, et dans ce cas, puisque les conflits nationaux sont toujours menaçants et que les guerres retardent l'avènement du droit économique, il faut rendre impossibles les guerres des peuples par l'établissement de la Société des Nations. Ou l'on ne veut rien céder sur l'absolu de la guerre et ne pas admettre de juridiction supra-nationale, mais alors, les guerres de peuples continuant, il faut renvoyer aux calendes l'établissement du règne des Producteurs... Précisément parce que nous entrons dans une ère nouvelle, on peut dire que la conscience humaine a choisi.

IV. — Inversement, cette discipline de la guerre qu'il faut, malgré Proudhon, appliquer aux conflits de peuples il faut aussi, malgré cette fois les syndicalistes révolutionnaires, l'appliquer aux guerres de classes. Car les disciples infidèles de Proudhon, s'ils sont insensibles à l'honneur national et à la liberté de la patrie, transportent dans les conflits sociaux l'absolu que Proudhon réservait, dans le passé, aux guerres de peuples. Ils ne veulent pas de conciliation ni d'arbitrage dans les

lutttes de classes, (1) ils entendent les pousser jusqu'au bout, jusqu'à l'extermination de l'adversaire. Or, l'auteur de la *Capacité* était si convaincu que l'établissement du droit économique n'était pas affaire de guerre qu'il n'admettait même pas la grève. De là, en partie, l'animosité de Marx contre lui. Proudhon se trompait, il y a de la guerre dans les conflits sociaux ; la lutte de classes a, dans certaines circonstances, sa légitimité. Mais si l'on peut prévenir les guerres de peuples il est pareillement possible de prévenir les guerres de classes ; à l'arbitrage dans les conflits politiques doit correspondre l'arbitrage dans les conflits du travail. Les uns ne mettent pas plus fin une fois pour toutes aux conflits que les autres, mais ils apportent des règlements provisoires, qui permettent de nouveaux efforts d'organisation. Tel n'est pas l'avis des syndicalistes révolutionnaires, qui prennent exactement le contre-pied des bellicistes nationalistes. Mais s'il y a une discipline de la raison, elle doit s'appliquer aux uns comme aux autres.

V. — Puisque la politique n'est pas « périmée », puisqu'il est toujours expédient d'accomplir les devoirs du citoyen en même temps que ceux du producteur, puisque la nation reste le cadre nécessaire dans lequel, à l'abri du droit politique, se poursuit la conquête du droit économique, il s'ensuit que les citoyens-producteurs devront se plier, en même temps qu'à la discipline du travail, à la

(1) La Confédération Générale du Travail a pris position contre la loi sur la capacité civile des syndicats et contre le projet de loi sur l'arbitrage obligatoire, qu'elle soupçonne d'être des « muselières » pour la classe ouvrière.

discipline de la nation. Ce devoir est particulièrement urgent au lendemain d'une guerre comme celle-ci, où, pour refaire la France épuisée, le travail doit donner, dans le maximum de justice, le maximum de production. Ici encore les devoirs du producteur coïncident exactement avec ceux du citoyen. Et l'on aimerait qu'après avoir obtenu la journée de huit heures, première condition de la culture du travailleur, les producteurs ne se laissent pas aller à cette frénésie de jouissance que flétrissait, au Congrès de Lyon, le secrétaire de la Fédération des Métaux. Quand M. Merrheim s'écriait, avec un sombre courage : « Notre devoir, celui que j'ai considéré comme étant le mien, c'est d'écarter de la classe ouvrière cet appétit d'argent par la course aux gros salaires qui l'abaisse moralement et de l'élever vers un idéal révolutionnaire » ; quand il ajoutait : « Si nous ne savons pas réaliser notre unité, c'est une vague d'immoralité qui déferlera sur le monde et la réaction qui triomphera pour longtemps » (1), il était l'écho fidèle de l'ascète qui donnait du travail cette splendide définition : « travailler, c'est se dévouer et mourir ». Au devoir de travail s'ajoute le devoir de concorde, car il ne suffit pas, hélas, de dire qu'on ne veut pas être vaincu quand l'ennemi est à quarante kilomètres de la capitale, il faut encore faire le nécessaire pour ne pas provoquer l'invasion. Ici, les droits du producteur peuvent se trouver en conflit avec les devoirs du citoyen, la lutte de classes avec la solidarité nationale ; c'est une de ces antithèses comme les affec-

(1) *Humanité*, 19 septembre 1919. D'autres comptes rendus ajoutent : « le travail seul affranchira le travailleur », ce qui est encore plus proudhonien.

tionnait le disciple — très libre — de Hegel. Mais l'équilibre n'en est pas impossible. On peut tenir pour vraisemblable que dans une France ruinée et pantelante le vieux lutteur, qui avait un sentiment si vif de l'indépendance nationale, puisqu'il la rangeait au nombre des choses « sur lesquelles on ne transige pas », ne renouvelerait pas aux ouvriers les conseils de scission qu'il leur donnait vers la fin de sa vie, dans le mépris où il était arrivé d'une bourgeoisie en qui, pourtant, il avait un moment placé sa confiance. Cette solidarité, dont il ne faut pas perdre le sentiment jusque dans la lutte, dépendra sans doute des classes possédantes et des pouvoirs publics ; elle dépendra aussi des classes ouvrières, de la conscience de leurs membres, de l'intelligence de leurs guides. La démocratie politique n'est pas tout entière réalisée ; il y faut travailler aussi bien qu'à la démocratie économique.

VI. — Et quand enfin, par les progrès mêmes de la République du Travail, par l'adhésion à la Confédération du travail de toutes les catégories de producteurs — il en vient en ce moment, à l'étonnement un peu méfiant des purs « manuellistes », de nombreuses et d'imprévues — les institutions économiques grouperont toutes les formes de la production, on s'apercevra peut-être que les méthodes du « Parlement du Travail », ou du « Conseil économique » — quelques formes que prennent ces organismes encore indistincts — ne présenteront pas une nouveauté inouïe, par rapport aux méthodes des Parlements politiques. Elles vaudront mieux sans doute — espérons-le — mais les institutions politiques n'ont pas dit non plus leur dernier mot. Si le Parlement « ouvrier »,

comme le répète sans cesse et avec un grand sens M. Jouhaux, se préoccupe d'accorder les intérêts des producteurs entre eux, les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs, les intérêts des masses ouvrières et ceux de l'élite technique bref, les intérêts de toutes les forces sociales, en prenant toujours pour règle l'intérêt général supérieur aux intérêts corporatifs, il ne sera pas autre chose qu'un Parlement... politique. C'est qu'en effet, les classes étant supposées réellement abolies, les temps étant passés de la « dictature du prolétariat » aussi bien que de la « dictature bourgeoise », le gouvernement n'étant plus que la libre coopération de toutes les fonctions sociales, la démocratie économique se trouvera exactement coïncider avec la démocratie politique, la République du travail avec la République des citoyens.

Là encore, au moment où l'économique affirmera la déchéance du politique, il en attestera la continuation. Car le citoyen ne se peut séparer du producteur, et le travail, pour donner l'essor à ses institutions internationales, doit d'abord s'organiser dans la nation (1).

Qu'on y réfléchisse bien d'ailleurs : cette formule, *substitution de l'économique au politique*, est grosse, soit d'un renouvellement fécond de l'activité humaine, soit d'une redoutable régression. Si on la prend dans son vrai sens, dans son sens proudhonien, elle signifie que l'humanité,

(1) Inversement la Ligue des Droits de l'Homme, par sa résolution de Strasbourg, citée plus haut, reconnaît que la Conférence a fait place, dans la Société des Nations, « à une institution qui, par la force des choses, deviendra de plus en plus le Parlement universel du Travail ».

délivrée des guerres par l'équilibre politique, va s'adonner à l'exaltation du travail dont elle tirera, non seulement une production industrielle décuplée, mais une philosophie splendide qui illuminera le front des travailleurs et fortifiera leur cœur par la justice. On voit tout ce qu'exige de l'homme une pareille discipline. Mais si au contraire, comme on peut le craindre à voir certaines manifestations ouvrières, substituer le politique à l'économique signifie seulement renoncer à toute dignité, à toute liberté individuelle ou nationale pour ne plus s'occuper que d'intérêts matériels, on aboutira purement et simplement à étouffer dans les cœurs la justice pour n'y laisser subsister que le goût de la lutte et du profit. Le syndicalisme est, comme cet Hercule auquel il ressemble, au carrefour du vice et de la vertu. Qu'il prenne conscience de la gravité de son choix.

Une dernière objection — la plus grave de toutes si elle était fondée — peut venir des admirateurs du Proudhon autoritaire et mystique, qui ne répudiait la guerre qu'avec des hymnes dans la voix. Sans la guerre des peuples disent les bellicistes nationalistes, plus d'absolu, de sacré ni de sublime, l'humanité est découronnée de ses plus hautes raisons de vivre. Sans la guerre des classes, disent à leur tour les bellicistes syndicalistes — mais plutôt les théoriciens que les militants — plus d'héroïsme ni de sacrifice, car toutes ces vertus sont attachées au combat. Proudhon lui-même a répondu aux premiers ; il a montré, dans les dernières pages de *la Guerre et la Paix*, que la transformation de l'antagonisme n'impliquait pas son étouffement, et que la vie ne cesserait pas d'être une lutte en revêtant d'ao-

tres formes que celles de la guerre. Le même raisonnement peut être opposé aux partisans des révolutions violentes, aussi séduisantes dans leur « idée », mais aussi sanglantes et « bestiales » que les guerres. Les unes et les autres peuvent être transformées. Et le Travail et le Patriotisme, confiant leurs conflits à des arbitrages, se soumettant à des lois et des juridictions internationales, ne seront pas plus découronnés que ne l'a été la Famille, quand le *pater familias* a renoncé à exercer le droit de vie et de mort sur les siens et à reconnaître le droit de l'esclavage de la femme ou de l'enfant, ou que ne l'a été la Propriété quand elle a consenti des servitudes. Il y a d'autres sources de grandeur que la Force poussée jusqu'à l'absolu. Et s'il est beau de défendre jusqu'à la mort son indépendance farouche, il est d'une beauté plus grande encore, et plus *humaine*, de donner au sacrifice pour la liberté l'approbation souveraine de la raison universelle.

Georges GUY-GRAND.

PROUDHON ET LE MOUVEMENT OUVRIER

*Le peuple ne me lit pas, mais, sans
me lire, il m'entend.*

(Proudhon. Lettre du 21 mai 1858.)

Longtemps disputé, longtemps demeuré exclusivement théorique et documentaire, le complexe problème qu'est celui de l'influence exercée par Proudhon sur l'action prolétarienne présente a été singulièrement éclairé par les faits les plus récents. Ceux qui ont suivi les débats des congrès ouvriers de Lyon, où les syndicalistes s'efforçaient de définir la politique générale de la C. G. T., n'ont pas pu ne pas être frappés par le rappel presque incessant des thèses proclamées par l'auteur de *l'Idée générale de la Révolution*. Ils n'ont pas pu ne pas noter cette courte incidente.

M. Jouhaux disait :

— Souvenez-vous de Proudhon. Que n'a-t-on pas dit de Proudhon ? Réactionnaire, royaliste, anarchiste, petit bourgeois, tous les qualificatifs que l'on peut donner à un homme...

— Pas nous, interrompit le principal orateur de l'opposition,

— Non, pas nous ! répliquait le secrétaire général de la C. G. T.

C'étaient là un jugement et un témoignage. L'étrange et bien compréhensible fortune de l'enseignement proudhonien se trouve fixée au regard des syndicalistes. L'heure n'est plus, quoi qu'il puisse advenir maintenant, où l'on pouvait se livrer à des discussions pour connaître s'il s'agissait d'une filiation historique, d'une découverte ou de rencontres fortuites. Le fait, c'est que le syndicalisme français a largement opéré un « retour à Proudhon ».

On pourrait ici citer bien des exemples, signaler des préoccupations nombreuses qui prévoyaient et réclamaient ce mouvement. N'en faisons rien. Les opinions personnelles ne comptent dans un mouvement de masse que pour autant qu'elles peuvent indiquer une directive, cristalliser en pensées précises des conceptions susceptibles d'exprimer les tendances de ce mouvement. Ce qui vaut ici, ce n'est pas tant que M. Jouhaux ait pu, dans le discours qu'il prononçait au Comité national extraordinaire de la C. G. T., le 27 mai 1919, rappeler la formule prophétique de la lettre à Louis Reybaud : « L'atelier fera disparaître le gouvernement », c'est surtout que ce discours inattendu ait soulevé alors le quasi enthousiasme des représentants syndicaux venus là pour les Fédérations ou pour les Unions départementales.

Et quelle démonstration vaudrait mieux que le fait d'avoir entendu reprendre cette phrase au Congrès de Lyon ? Quelle preuve serait à cet égard meilleure que la Déclaration votée à ce Congrès et dont le caractère proudhonien ne pourrait être contesté sérieusement ?

Que faut-il lire dans cette *Déclaration* ? L'affir-

mation du rôle essentiel, initial, total du Travail dans la société, exprimée sous une forme que n'aurait pas désavoué le socialiste franc-comtois :

« Participation égale de tous aux charges et
 « aux droits que les rapports nécessaires des
 « hommes font naître, tel est le principe initial
 « sur lequel le mouvement ouvrier entend instau-
 « rer un régime nouveau... Créateur de toutes
 « les richesses, élément qui commande l'activité
 « sociale, le Travail entend être tout... »

Lisons encore :

« Cette conception réalisée par l'effort des tra-
 « vailleurs se fera suivant les modalités du Tra-
 « vail lui-même constituant l'ordre nouveau, basé
 « non sur l'autorité, mais sur les échanges ; non
 « sur la domination, mais sur la réciprocité ;
 « non sur la souveraineté, mais sur le contrat
 « social. »

Certains mots pèsent sur notre pensée. Ici, le terme « contrat social » s'associe trop aisément aux idées de Rousseau. Mais c'est oublier que Proudhon n'a pas craint de le reprendre et de le définir à son tour.

Le contrat social, pour lui, c'est « l'accord de l'homme avec l'homme, accord duquel doit résulter la société. » C'est :

« L'acte suprême par lequel chaque citoyen
 « engage à la société son amour, son intelligence,
 « son travail, ses services, ses produits, ses biens
 « en retour de l'affection, des idées, travaux, pro-
 « duits, services et biens de ses semblables : la
 « mesure du droit pour chacun étant déterminée
 « toujours par l'importance de son apport, et le
 « recouvrement exigible au fur et à mesure des
 « livraisons.

« Ainsi le contrat social doit embrasser l'uni-

« versalité des citoyens, de leurs intérêts et de leurs rapports. »

Rien qu'une dernière citation, extraite de la *Déclaration* de Lyon, mais qui est décisive :

« Plus que toute autre force sociale présente, il (le syndicalisme) traduit ce fait essentiel qui est la conséquence fatale de l'activité collective moderne : le recul de la politique devant l'économie. »

Les œuvres de Proudhon — même celles de 1848 — ne tendent-elles pas en dernier ressort à dénoncer cette transformation de l'activité générale s'appliquant aux problèmes sociaux ?

Ainsi, devant les toutes dernières manifestations de l'activité syndicale, la preuve est faite. On ne peut davantage contester que l'enseignement proudhonien, l'idéologie proudhonienne, ne trouvent leurs échos dans le mouvement ouvrier. Et quand on a constaté le total échec de cette tentative imbécile qui prétendait mettre la pensée inspirative de *la Justice* au service de la réaction la moins masquée, on ne peut s'étonner que l'influence de Proudhon — force de transformation, facteur de progrès — se rencontre avec les aspirations les plus générales des travailleurs.

L'écho de cette pensée, les répercussions de ces formules se retrouvent donc dans le mouvement syndical. Toutefois, la question se pose encore : filiation ou coïncidence ?

Le problème est plus aisé à définir qu'à résoudre.

Il serait plaisant, et pour les proudhoniens purs, et pour les syndicalistes orthodoxes — si l'on peut dire, malgré la contradiction intrinsèque des termes — qu'il y ait eu seulement découverte ou rencontre de conceptions oubliées

durant toute une génération, et de démontrer peut-être la valeur des unes par l'application qu'en font les autres.

Mais il n'en est sûrement point ainsi. Obscure encore — et il n'y a plus que bien peu de chances de faire la clarté complète sur ce point, — indirecte à certains égards, l'influence historique exercée par l'œuvre de Proudhon n'est plus contestable. Comment pourrait-on la récuser, d'ailleurs ? Il n'y aurait qu'un moyen de le faire : c'est d'affirmer que l'auteur de la *Capacité politique* n'a pas été lu par la masse. Lui-même l'a écrit, sans trop s'en plaindre. Nous en faudrait-il conclure qu'il a été ignoré par ceux qui furent les initiateurs du réveil prolétarien durant les dernières années du second Empire ?

Alors, il faudrait aller contre l'évidence même, ignorer le « Manifeste des Soixante » et les raisons qui nous ont valu la *Capacité politique*, méconnaître le caractère des premiers Congrès internationaux et se méprendre sur les Communards. La place n'est pas ici d'une démonstration historique dans les règles ; mais ne peut-on la remplacer par une série de questions ? Combien, des syndicalistes présents, ont lu Peloutier ou connu Tortellier, par exemple ? S'ensuit-il que la pensée de ces deux précurseurs de l'agitation syndicale moderne n'exercera plus une action ? Et combien d'entre eux n'ont pas reçu l'enseignement, tout indirect qu'il fût, que leur ont donné les « vieux de la vieille » ?

En vérité, la question est moins de savoir si l'influence de Proudhon ne se fait pas encore sentir par tradition, que de connaître les raisons qui l'ont empêchée d'être plus nette, plus avouée.

S'il nous est difficile de mesurer comment, et

surtout dans quelles proportions, elle s'est exercée, il n'est guère admissible qu'on la puisse méconnaître. Il y a trop de coïncidences foncières entre les thèses proudhoniennes et les concepts actuels pour qu'on puisse en ramener la valeur à celle d'une rencontre. Sans doute, ce qu'un homme a pensé, un autre homme pourra le penser encore, et il resterait à Proudhon d'avoir été un étonnant précurseur. Ce serait beaucoup. C'est peu pourtant, car cela ne rend pas compte de l'attraction exercée par les formules de Pierre-Joseph à l'heure présente, ni de l'ensemble d'une série d'idées qu'elles représentent et que les militants d'ouvriers s'empressent de reprendre, non sans doute pour légitimer leur action, mais pour en mieux faire saisir le sens.

Rencontre, soit, mais sous le bénéfice de ces quelques remarques ; seulement, la coïncidence est initiale, de fond, essentielle. On ne saurait l'expliquer ni par le simple jeu des idées, ni par les faits et les conclusions qu'on en peut déduire. Le raisonnement théorique n'atteint pas à cette valeur de conviction. La concordance qui ne peut plus être niée entre les préoccupations ouvrières présentes et les plus caractéristiques entre les idées proudhoniennes, tire en réalité toute sa valeur d'un fait qui n'est pas ignoré, certes, mais qu'on n'a peut-être pas souligné encore comme il l'aurait fallu.

A un de ses collègues les plus obscurs et les plus oubliés de la Montagne, après le Coup d'Etat, Hugo décernait ce témoignage magnifique et excessif : « Il est esprit et peuple ». Comment ne pas reprendre ce mot ? Comment ne pas l'appliquer au petit-fils de paysan, au fils d'artisan médiocre qu'une fortune d'abord dérisoire fit échapper au

sort des siens ? Proudhon ouvrier ! Ses contemporains l'ont senti eux-mêmes et ont signalé que ce penseur demeurerait surtout un prolétaire, que ses idées les meilleures, il les devait à un instinct prolétarien profond dont il ne put jamais se départir. Même ses déséquilibres, même ses contradictions, même les heurts de sa pensée tumultueuse, témoignent souvent de l'impuissance où il se trouva d'accorder sa culture générale avec son instinct tel que l'avaient façonné son origine et ses premières expériences. L'histoire du maire Triplette est enjolivée peut-être, et l'évocation de *Tournési* un peu littéraire ; mais, n'est-ce pas une des caractéristiques d'un cerveau batailleur, vibrant, vivant, d'évoquer les souvenirs avec une force qui les rende à peu près actuels ?...

Chez Proudhon, le sentiment ouvrier domine. On s'en rend compte, rien qu'à voir la joie témoignée par lui aux premiers renouveaux de l'action ouvrière vers 1863 ; et on le comprend, en lisant toute son œuvre, parce que nulle part, même après les désillusions de la seconde République, ne faiblit sa foi dans l'effort des travailleurs.

Rien d'autre que la force de cet instinct aurait-il pu lui faire affirmer, en dehors de la formule aujourd'hui reprise sur l'atelier, cette affirmation qui, pour ainsi dire, ouvre les *Contradictions Economiques* : le Travail n'est pas organisé, on ne l'organise pas, il s'organise ?

C'est le principe même du syndicalisme moderne, exprimée à une époque où il ne comptait que quelques essais balbutiants et douloureux.

Ce qui ressort par-dessus tout de l'œuvre de Proudhon, au moins dans sa dernière phase, c'est qu'il est tout, sauf doctrinaire. Il a plus qu'aucun autre senti la faiblesse, et surtout le

danger des théories arrêtées et des systèmes. « Il s'agit, avant tout, de nous orienter, non de dogmatiser. » Par un curieux retour, il se trouve que l'enseignement proudhonien — confus parfois, convenons-en, et bien plus souvent qu'on ne le voudrait contradictoire — a été obscurci, éclipsé, par d'autres enseignements plus rigides et davantage susceptibles d'être traduits en formules simplistes et séduisantes. Le « retour à Proudhon » n'est-il pas justement une réaction intellectuelle contre les systèmes sociaux prétendus scientifiques, et dont les faits n'ont pas confirmé l'exactitude ? Ce que nous appelons le proudhonisme, c'est moins un ensemble d'idées qu'une projection de ces idées dans nos préoccupations actuelles, moins des thèses cohérentes et rigidement déduites qu'une série de suggestions, moins des démonstrations que des éclaircissements.

Serait-ce là diminuer le grand réformateur ?

Alors, il faudrait répondre avec lui par cette analyse de l'instinct ouvrier que l'on trouve dans *l'Idée générale de la Révolution au XIX^e siècle* :

« Le peuple, en effet, et la pratique constante
 « des révolutions le révèle, n'est nullement utopiste. La fantaisie et l'enthousiasme ne le possèdent qu'à de rares et courts intervalles. Il ne
 « cherche point, avec les anciens philosophes, le
 « Souverain Bien, ni avec les socialistes modernes, le Bonheur ; il n'a aucune foi à l'Absolu, et
 « repousse loin, comme contraire à sa nature, tout
 « système *a priori* et définitif. Son sens profond
 « lui dit que l'Absolu pas plus que le *statu quo*,
 « ne peut entrer dans les institutions humaines.
 « L'Absolu, pour lui, c'est la vie même, la diversité dans l'unité. Comme il n'accepte pas de formule dernière, qu'il a besoin d'aller toujours, il

« s'ensuit que la mission de ses éclaireurs consiste
« uniquement à lui agrandir l'horizon et à lui dé-
« blayer le chemin. »

Mais reprenez *de la Justice*, et rappelez-vous la position même que le révolutionnaire donne au problème de la morale. La conception qu'il défend et celle qu'il combat, l'opposition des deux idéologies, il les traduit par deux termes : le premier s'applique à la théorie de l'*immanence* ; la morale a son siège dans l'humanité ; sa raison, son principe, son objet, c'est l'affirmation du respect de la dignité humaine. L'autre, par lequel l'écrivain caractérise le système religieux, est celui de la *transcendance* : l'enseignement moral, émané d'une force d'en-haut, est supérieur à l'homme ; c'est une leçon qui lui est révélée et non une découverte assignée à ses efforts. Ici le dogme, là l'expérience.

Comment ne pas être frappé, après le passage si suggestif de l'*Idee générale*, par cette autre conception ?

« Le peuple, dit Proudhon, en ce qui touche
« la justice, n'est pas, à proprement parler, un
« disciple, encore moins un néophyte. L'idée est
« en lui, la seule initiation qu'il réclame, comme
« autrefois la plèbe romaine, est celle des formu-
« les. Nous sommes les moniteurs du peuple, non
« ses initiateurs. Toute notre science consiste à
« épier les manifestations du peuple, à solliciter
« sa parole, à interpréter ses actes. Interroger le
« peuple, c'est pour nous toute la philosophie,
« toute la politique. »

Il y a bien, dans ces paroles, un reflet de la mystique réformatrice, mais il est impossible de ne pas la rapprocher des affirmations du syndicalisme présent. Si celui-ci peut se traduire par

une conception générale, c'est en ce qu'il est, pourrait-on dire, une philosophie de l'action ouvrière, née des nécessités de cette action, et développée en vue de l'action à venir. Ce n'est pas une doctrine ; c'est un empirisme progressif. Ce n'est pas un système ; c'est une série d'efforts qui vont se développant. Non qu'il méconnaisse ou prétende ignorer les idées générales, mais, de même qu'il réclame jalousement son autonomie dans ses actes, de même il entend ne pas subordonner ses revendications, ses volontés, ses mouvements, à des programmes déjà exprimés. Ce n'est pas à dire qu'il nie la valeur des idées, ni surtout qu'il repousse toutes les formules : elles ont servi à la classe ouvrière ; elles l'ont aidé à clarifier sa pensée ; autour d'elles se sont cristallisées ses premières aspirations, vagues, peu définies, nébuleuses. Celles-là ont pu l'inspirer qui ont exprimé d'abord et qui peuvent encore traduire les raisons d'être et d'agir du prolétariat. On ne peut donc pas s'étonner que l'œuvre de Proudhon, après avoir paru subir une éclipse, ait repris sa légitime valeur auprès des militants ouvriers.

Que le contact ait pu, pendant une génération, demeurer lâche, il n'y en a pas moins une corrélation certaine entre les préoccupations de ceux-ci et la pensée de l'écrivain, qui est avant tout une apologie de l'instinct ouvrier.

Peuple par son origine, par ses premières expériences, par cette direction passionnée de son esprit vers tout ce qui pouvait améliorer le sort des travailleurs, ses « frères », Proudhon n'a guère fait que mettre la philosophie, la science, la raison, au service de cet instinct. Ses contemporains le comprenaient, et nous le sentons sans peine aujourd'hui encore. Si le syndicalisme a un sens,

c'est qu'il est une revendication des droits du travail, c'est qu'il affirme la prééminence de celui-ci, qu'il en fait l'essentielle valeur sociale, et qu'il s'assigne pour objet de donner au Travail toute la place qui lui doit revenir.

N'est-ce pas le sens général de la philosophie proudhonienne ? Quant il reprend à son compte les démonstrations d'Adam Smith, l'auteur des *Mémoires sur la Propriété* et des *Contradictions Economiques* s'efforce justement de démontrer que le Travail est l'unique source des valeurs, la mesure commune des richesses : et cela revient à affirmer, puisque tout vient du Travail, que le producteur a droit sur tout le fruit de son effort. Quand il fait l'apologie du travail manuel, quand il se refuse avec une passion non contenue à l'humilier devant l'effort intellectuel, quand il trace son plan d'éducation technique, quand il fait des « éléments du travail » les « éléments du savoir », on peut discuter ses thèses, opérer parmi elles une discrimination, on ne peut pas contester l'effort puissant qu'il a tenté, afin de dégager, pour le Travail et en fonction du Travail, la constitution et la morale de la société en devenir que déclare aujourd'hui vouloir réaliser le mouvement syndical.

Une idée proudhonienne est particulièrement précieuse quand on tient à constater sous une forme concrète l'application que le révolutionnaire entend faire des modifications du régime industriel : c'est celle des « compagnies ouvrières »... Peut-être ne l'a-t-on point encore assez mise en valeur. Si l'on constate comme un fait que le syndicalisme est une conséquence de la constitution de la grande industrie, de la grande entreprise, on trouve une similitude décisive entre les

solutions qu'il propose maintenant et celles que Proudhon avait mises en avant.

L'auteur de l'*Idée Générale* s'est penché avec une attention significative sur les premiers essais d'organisation ouvrière. Leur ébauche médiocre ne l'a point empêché de percevoir l'avenir, d'anticiper sur leur développement et la force constructive qu'elles recèlent.

« Les associations ouvrières... ne doivent point
 « être jugées d'après les résultats plus ou moins
 « heureux qu'elles obtiennent, mais uniquement
 « d'après leur tendance secrète, qui est d'affirmer
 « et de procurer la révolution sociale. Que les ou-
 « vriers le sachent ou l'ignorent, ce n'est point
 « dans leurs petits intérêts de société que gît
 « l'importance de leur œuvre ; c'est dans la néga-
 « tion du régime capitaliste, agioteur et gouver-
 « nemental qu'a laissé après elle la première révo-
 « lution. »

Quelle prescience encore dans le rôle qu'il attribue aux « compagnies ouvrières », « véritables armées de la révolution » — et comment ne pas constater qu'il a lui-même indiqué à l'avance la pensée de notre mouvement ouvrier en présence de l'activité économique moderne, et alors qu'il aurait pu paraître impossible de réduire le principe d'autorité ?

« Toute industrie, exploitation et entreprise,
 « qui, par sa nature, exige l'emploi combiné d'un
 « grand nombre d'ouvriers de spécialités différen-
 « tes, est destinée à devenir le foyer d'une société
 « ou compagnie de travailleurs... Suivant moi, les
 « chemins de fer sont dans les attributions des
 « sociétés ouvrières, aussi différentes des sociétés
 « de commerce actuelles qu'elles doivent être indé-
 « pendantes de l'Etat. Un chemin de fer, une

« mine, une manufacture, un navire, etc..., sont
« aux ouvriers qu'ils occupent ce que la ruche
« est aux abeilles ; c'est tout à la fois leur instru-
« ment et leur domicile, leur patrie, leur terri-
« toire et leur propriété. »

On n'a pas à insister ici sur les solutions différentes que Proudhon a proposées « là où le produit peut s'obtenir sans un concours de facultés spéciales, par l'action d'un individu ou d'une famille », et notamment en ce qui concerne la possession de la terre. La contradiction qu'on a voulu signaler n'existe pas. A quoi reviennent, en effet, ces deux propositions, en apparence si différentes, sinon à vouloir remettre au producteur, et au seul producteur, les moyens de la production elle-même — à « marier » l'ouvrier et l'outil ? Il ne serait pas malaisé de montrer que la conception syndicaliste est nettement orientée dans ce sens, toutes les fois qu'elle déborde le cadre purement industriel, pour s'efforcer de considérer les conditions générales de la reconstruction sociale ; il n'est pas hasardeux d'affirmer que le problème agraire, par exemple, sera résolu dans cet esprit.

Proudhon a tenu lui-même à marquer la place originale de cette pensée devant les deux grands systèmes de transformation sociale : les systèmes associationnistes des utopistes, ou l'Etatisme autoritaire. L'originalité demeure aussi nette aujourd'hui encore : elle s'inspire du principe qui affirme l'autonomie du Travail.

Au milieu des suggestions lumineuses dont son œuvre est semée, il en est une qu'aujourd'hui encore on peut reprendre et qui a toute sa valeur. C'est la formule des *Contradictions Economiques* : « Quiconque, pour organiser le travail, fait appel au capital et au pouvoir, a menti — parce que

l'organisation du travail doit être la déchéance du capital et du pouvoir. »

L'anti-étatisme proudhonien a subi, depuis, bien des interprétations qui auraient fait sursauter son auteur et qu'on ne peut guère comprendre, du reste, qu'en constatant l'impuissance où se sont trouvés les critiques d'échapper aux conceptions traditionnelles, de saisir la valeur de la transformation réclamée par Proudhon. Si nous comprenons mieux aujourd'hui ces idées, si nous sentons davantage la portée de la série de formules où s'est complue la pensée du révolutionnaire, — « immerger », « faire disparaître », « résorber », « réduire à rien », « user », « exclure » l'Etat — n'est-ce pas que l'expérience actuelle nous permet de mieux connaître le sens de la théorie saint-simonienne que Proudhon a fait revivre avec une rare force et un remarquable bonheur d'expression ? La mission de la révolution est de dissoudre le gouvernement dans l'organisation industrielle ; l'organisation du régime nouveau doit être « l'organisation des forces économiques » ; « c'est à la place de ce régime gouvernemental, féodal et militaire, imité des anciens rois, qu'il faut élever l'édifice nouveau des institutions industrielles. »

Le caractère du syndicalisme donne à présent un relief singulier à ces thèses. La parenté est incontestable ; on ne peut pas ne pas en être frappé. C'est une preuve décisive de concordance entre un mouvement et une pensée, que l'un puisse aller demander à l'autre des formules, et que ses manifestations propres reviennent à leur tour à éclairer celles-ci.

Douterait-on encore que l'action prolétarienne de maintenant n'ait pas pour effet encore de mieux

faire comprendre, de mieux situer l'*Essai sur la capacité politique des classes ouvrières*, dont l'influence directe sur le renouveau de l'action ouvrière a été si nette ? Comment les syndicalistes hésiteraient-ils à se réclamer aujourd'hui de la pensée maîtresse de ce livre sur le développement de l'idée ouvrière et sur la création du droit économique ? Maintenant encore, aucune œuvre ne rend compte davantage de la position prise par le mouvement syndicaliste. Cet hymne à la conscience de classe, comme on l'a appelé parfois, est surtout une démonstration de cette autonomie de l'effort prolétarien dont on retrouve le sentiment à travers toute l'œuvre de Proudhon.

Rappelons comment y est posé le problème de la capacité politique des travailleurs. C'est se demander d'abord si la classe ouvrière existe, « si comme être collectif, moral et libre, elle se sépare de la classe bourgeoise ». L'existence de fait d'une classe ouvrière distincte est certaine. Reste à savoir si les producteurs ont conscience d'appartenir à une collectivité soumise à des conditions particulières communes à tous ses membres, et s'ils affirment l'idée de cette classe, c'est-à-dire s'ils en conçoivent la constitution propre, la situation au regard des autres classes et dans le système social, et la relation de leurs destinées personnelles avec les destinées de leur classe. En termes exprès, posséder la capacité politique, c'est « avoir la conscience de soi comme membre d'une collectivité, affirmer l'idée qui en résulte et en poursuivre la réalisation ».

On sait quelle réponse Proudhon donne à ce problème. Les classes ouvrières sont prêtes, affirme-t-il. La conscience, elles l'ont acquise depuis 1848 ; l'idée, elles la possèdent déjà, quoiqu'encore in-

complète, mais elles la développent. Dès maintenant, le prolétariat sait qu'il est quelque chose. De poussière inorganique, la plèbe est devenue une force sociale agissante. Que lui manque-t-il ? De posséder une pratique générale conforme à ces idées, une politique appropriée à cette situation.

Ce qu'il importe, c'est de « dégager l'idée ouvrière », c'est d'en faire le principe et le programme d'une organisation sociale nouvelle. Dès que cette condition sera remplie, la lutte pourra s'engager à fond et son issue n'est pas douteuse. « Vainqueur ou vaincu, le travail imposera sa loi au capital ; car ce qui est dans la logique des faits arrive toujours ; contre le droit, il n'y a rien de plus inutile au monde que la victoire. »

L'existence et le mouvement autonome du prolétariat n'ont jamais été exposés et raisonnés avec une telle force, avec une pareille passion. Nul non plus, parmi tous les apôtres de la transformation sociale, nul n'a mieux développé que Proudhon, cette conception initiale que la classe des travailleurs doit être à la fois l'instrument et le bénéficiaire de la révolution.

« Ouvriers, travailleurs, hommes du peuple, l'initiative de la réforme vous appartient. C'est vous qui accomplirez cette synthèse ou composition sociale qui sera le chef-d'œuvre de la création, et vous seuls pourrez l'accomplir. »

...Comment s'étonner dès lors du réveil de l'influence proudhonienne et de la faveur que retrouve l'enseignement du vigoureux penseur ? Entre les idées essentielles qu'il affirmait et les aspirations présentes du mouvement ouvrier, la correspondance n'est pas contestable et aux quelques témoignages qu'on a pu donner ici, il faudrait encore ajouter d'autres considérations que l'on glanerait

sans efforts à travers toute son œuvre. L'instinct de la liberté, si soutenu et si vivace, le sentiment de l'effort et de son rôle dans la réalisation du progrès, la conception de la justice, le souci d'accorder les plus légitimes aspirations individuelles et les besoins de l'organisation collective sont parmi les idées les plus nobles et les plus créatrices que nous puissions encore invoquer. Ce n'est pas peu, d'autre part, que cette préoccupation magnifiquement développée dans *De la Justice*, de constituer une philosophie, une idéologie de la Révolution, d'en dégager les concepts fondamentaux et de démontrer que ces idées de liberté, d'égalité, de justice, du contrat, c'est le travail lui-même qui les développe — le travail, geste essentiellement humain, grâce auquel l'individu connaît et accroît sa force, saisit sa dignité, et qui met les hommes dans une étroite dépendance les uns des autres.

L'enseignement proudhonien qui a inspiré le mouvement ouvrier des dernières années de l'Empire, que nous constatons aux débuts de l'Internationale et dont se réclamaient dans celle-ci les opposants à l'autoritarisme marxiste, nous le retrouvons aujourd'hui, nous le reconnaissons pareil aux principes généraux dont le syndicalisme est le développement présent.

Le temps a passé. Il a déjà commencé ce tri nécessaire dans une œuvre abondante et souvent inégale. Il ne s'agit pas ici d'ignorer de parti-pris les contradictions proudhoniennes. On ne songe pas davantage à vouloir oublier quelques-unes des thèses qui s'opposent formellement à certaines des idées ou des méthodes aujourd'hui en faveur. Mais au-dessus d'elles et plus qu'elles s'imposent cette identité des préoccupations et des vœux, cette communauté de sentiments, cette correspon-

dance des idées générales et des aspirations. A la vérité, qui songe aujourd'hui que Proudhon a condamné le recours à la grève dans cette même *Capacité politique* où il développait, avec une prescience non encore dépassée, les raisons et le caractère du mouvement prolétarien ?

Ce qui a nui longtemps à l'influence proudhonnienne, ce qui a fait oublier de la plupart cet enseignement au bénéfice d'autres thèses dogmatiques, rigides, simplistes, énoncées comme un théorème brutal, susceptibles d'être résumées en formules, de se traduire par des affirmations en apparence péremptoires, aide aujourd'hui à mieux comprendre les raisons de ce renouveau. Proudhon n'a fondé ni un parti, ni une école, et il bénéficie en somme des démentis que les faits ont accumulés sur les écoles et les partis ; il n'a pas formulé de programme, et il échappe à la défaveur que rencontrent maintenant les programmes ; surtout, il n'a pas voulu créer un système et s'en est formellement défendu ; or peut-on méconnaître que les systèmes n'ont pas résisté à l'expérience ?

Ce qu'il faut chercher chez lui, ce n'est pas une doctrine fermée, et bien moins encore un dogme ; il faut aller à son œuvre, avec sympathie, avec la volonté de la bien sentir, d'en suivre le rythme profond et la continuité remarquable même à travers ses contradictions, pour y trouver des solutions, des idées, comme des éclairs, des raisons de penser, de discuter, de comprendre, de développer un sens critique resté rare, et pour y saisir, avec le sentiment de l'action, une volonté d'agir.

Mais par dessus tout, il faut aujourd'hui revenir à Proudhon, toutes les fois qu'on voudra préciser l'idéologie de la « tendance » révolu-

tionnaire. Ceux qui suivent le mouvement ouvrier ne peuvent guère dissimuler sa faiblesse encore grande à cet égard. Pourquoi le cacherait-on ? Le développement, le *dégagement* des idées générales, des concepts moraux, n'est pas en rapport avec la croissance de l'organisation ouvrière. Celle-ci s'affirme, à l'heure actuelle, capable de procéder à la reconstruction sociale ; l'est-elle de faire valoir et de faire accepter cette « pensée profonde, synthétique de la Révolution », cet ensemble de conceptions nouvelles destinées à prendre la place de l'idéologie propre au système social que la révolution a pour but de renverser ? Le nouveau régime doit avoir ses principes, comme ses institutions à lui. Comment ignorer, sur ce point, le retard de la « tendance » ouvrière et qu'elle en est encore à chercher en dehors d'elle les valeurs morales dont elle entend se réclamer ? Et comment renoncer alors à aller demander à l'auteur de *la Justice* la preuve que cette création est nécessaire et l'exemple de la plus sûre tentative qui ait été faite encore ?

M. HARMEL.

LA PHILOSOPHIE DU TRAVAIL ET L'ÉCOLE

La poursuite de l'égalité est, à toute époque, une des tendances maîtresses de Proudhon. Elle est à l'origine sa passion dominante. Mais comment réaliser pratiquement cette égalité ? Un semblable idéal n'est-il point chimérique, contraire à la nature des choses ? Peut-on nier que les intelligences, les énergies, les « capacités » en un mot ne soient inégales ? Et cette inégalité des capacités n'entraînerait-elle pas nécessairement, légitimement, comme le prétendaient Saint-Simoniens et Fourieristes, l'inégalité des rétributions ? Tel est le problème que Proudhon posait hardiment dès son premier Mémoire et que, dès lors, il résolvait en réclamant sans réserves « l'égalité des conditions », « l'égalité des appointements ». Il y reviendra maintes fois. Des arguments nouveaux, plus subtils et plus profonds, renforceront progressivement ses affirmations premières. Nous voudrions essayer de marquer les principaux aspects de cette discussion subtile et nuancée. La question du juste salaire, comme celle, toute proche, du juste prix, n'a pas cessé d'être actuelle. La grande crise de la guerre a pu produire, là comme

ailleurs, un déséquilibre profond, et trancher par la brutale opposition des forces ou par la tyrannie sans contrepoids du monopole, quelques-uns des problèmes dont Proudhon s'efforçait obstinément de trouver et de définir la solution de droit. On sourira peut-être du soin qu'il prend de critiquer, comme bénéficiant d'un antique préjugé métaphysique, l'excessive rétribution de l'intellectuel et du philosophe, alors que, récemment encore, le salaire de l'ouvrier d'usine dépassait fréquemment le traitement du professeur de Sorbonne. Nous assistons à un bouleversement général des situations sociales, qui n'est pas suffisamment dominé par la justice. Mais si une organisation véritable doit sortir de ce chaos, si nous devons connaître autre chose que le déchaînement sans frein des appétits et la lutte sans merci des classes se heurtant et se tyrannisant tour à tour, c'est la justice seule qui nous fournira les formules de l'ordre nouveau. La justice fut l'idéal suprême, la pensée constante de Proudhon. Cherchons donc comment, inspiré par elle, il envisage cette opposition de l'intelligence et du travail manuel qu'à travers les œuvres des réformateurs de son temps il aperçut d'abord comme un obstacle à la stricte égalité des conditions. Nous pénétrerons ainsi peu à peu au cœur même de la doctrine. Et nous verrons la question de l'égalité des salaires, devenant bientôt celle de l'équivalence des capacités, s'élargir en une philosophie, originale et profonde, de l'enseignement professionnel et de la culture industrielle.

I. — *L'égalité des salaires.*

Dans les premières années, l'égalité qui préoccupe Proudhon est d'abord l'égalité des *salaires*.

Il n'en pouvait être autrement ; tout proche encore de sa vie « manœvrière », comme il dit, c'est à l'organisation de l'atelier, à l'égalité des travailleurs dans l'atelier qu'il devait d'abord penser. Nous savons qu'il fut typographe. Ce sont ses expériences personnelles dont nous recueillons l'expression.

« Dans l'imprimerie, où les travailleurs sont d'ordinaire à leurs pièces, écrit-il (1), l'ouvrier compositeur reçoit tant par mille de lettres composées, et le pressier, tant par mille de feuilles imprimées. Là, comme ailleurs, on rencontre des inégalités de talent et d'habileté. Lorsqu'on ne redoute pas la *calence*, c'est à-dire le chômage, que le tirage et la lettre ne manquent pas, chacun est libre de s'abandonner à son ardeur et de déployer la puissance de ses facultés ; alors, celui qui fait plus gagne plus, celui qui fait moins gagne moins. L'ouvrage commence-t-il à devenir rare, compositeurs et pressiers se partagent le travail, tout accapareur est détesté à l'égal d'un voleur ou d'un traître. — Il y a dans cette conduite des imprimeurs, une philosophie à laquelle ni économistes, ni gens de lois ne s'élèveront jamais... » et, plus loin : « Si nos législateurs avaient observé les instincts populaires, non pour les imiter servilement, mais pour les réformer et les généraliser, depuis longtemps la liberté et l'égalité seraient assises sur une indestructible base. »

Observateur et apologiste de la pratique ouvrière, Proudhon nous rappelle ici les théoriciens modernes du syndicalisme révolutionnaire, qui se flattent d'écarter les spéculations *a priori*, pour étudier, telles qu'elles se traduisent au jour le

(1) Premier Mémoire, t. I, p. 101 et 102.

jour en actes de combat, les affirmations instinctives du prolétariat. Et c'est encore à une conception toute proche de celle de Proudhon que s'arrêtent aujourd'hui les syndicats ouvriers. Le débat est entre le travail « aux pièces » et le travail « en conscience », comme disent les typographes. Proudhon reproche au travail à la tâche d'aboutir à l'accaparement du travail par les ouvriers les plus habiles. Le principe « *à chacun selon son travail*, dans le sens de *qui travaille plus doit plus recevoir* », suppose, contre toute évidence, que la quantité des choses à produire est illimitée. « La matière à exploiter n'est pas inépuisable, écrit Proudhon (d'un mot qui rappelle ses préoccupations agraires, mais dans un sens tout à fait général), et celui qui travaille plus vite, s'il voulait travailler davantage, priverait les autres de leur travail (1). » Le même argument justifie toujours l'hostilité des syndicats ouvriers contre le travail à la tâche. Le travail à la tâche n'est pas seulement à leurs yeux un moyen dont use le patron pour obtenir la main-d'œuvre à vil prix, il entraîne bientôt la misère des ouvriers les moins habiles, dépossédés en quelque sorte de leur travail par leurs camarades mieux doués. Plus spécialement, la corporation des typographes, qui est parvenue à un si haut degré d'organisation professionnelle, a maintes fois insisté sur ce danger. Le travail à la journée, « à l'exclusion du travail aux pièces », lisons-nous dans le résumé des griefs des Travailleurs du Livre aux Congrès nationaux et internationaux tenus à Paris, en 1889, est le seul procédé pratique de garantir à tous les ouvriers un minimum de salaire et d'amoin- drir le

(1) I, p. 101 à 103.

chômage causé par la production exagérée d'un certain nombre de travailleurs (1).

Cependant, ce n'est là pour Proudhon qu'une attitude provisoire. Il ne tardera pas à manifester hautement ses préférences pour le travail aux pièces. L'égalité des salaires lui apparaîtra comme un idéal simpliste, suspect de communisme et de mysticisme fraternitaire et se rattachant à cet ensemble d'utopies dangereuses dont il rendait responsable le « socialisme du Luxembourg ». La grande affaire sera désormais pour lui de provoquer l'initiative et de garantir la responsabilité du travailleur. C'est la responsabilité qui « fait la distinction des ouvriers en bons, médiocres et pires, qui assigne des différences de valeur à des produits formés des mêmes matières et sortis de fabriques semblables, qui anime l'émulation, arrête les prétentions excessives et punit d'une chute soudaine l'ambitieux qui se méconnaît » (2). Ainsi, dès la *Création de l'Ordre* (1843), il abandonne l'idée de l'égalité des salaires pour celle de l'égalité, ou mieux, de la proportionnalité du salaire et du produit : « Le salaire doit être égal au produit, écrit-il, par cela seul, le travailleur est rendu responsable de son œuvre. J'ajoute que la justice le veut ainsi, car la justice consiste à mettre tous les travailleurs à même d'obtenir par leur produit un bien-être égal : elle ne va pas jusqu'à conduire par la main et à forcer la volonté aux individus, à exagérer la charité fraternelle pour niveler, en l'absence de mérite, la récompense. Là est surtout le vice de la communauté. » Nous retrouvons ici l'évolution qui caractérise l'ensemble

(1) Voir Radiguer, *Maîtres imprimeurs et ouvriers typographes*, Paris, 1903, p. 494 et 495.

(2) *Création de l'Ordre*, III, p. 288.

de l'œuvre proudhonienne et qui fait toujours plus grande la place à la liberté à côté de l'égalité.

En vertu du même progrès, Proudhon abandonnera bientôt les pénétrantes critiques par lesquelles il réfutait, dans son premier mémoire, les doctrines qui prétendent donner au travailleur l'intégralité de son produit. « La division et la simultanéité du travail multiplient la variété et la quantité des produits, la spécialité des fonctions augmente la quantité des choses consommables... Or, ce fait incontestable et incontesté de la participation générale à chaque espèce de produit, a pour résultat de rendre communes toutes les productions particulières, de sorte que chaque produit sortant des mains du producteur se trouve d'avance frappé d'hypothèque par la Société (1). » C'était la réfutation décisive de la thèse popularisée depuis par Anton Menger du « droit au produit intégral du travail ». Et pourtant, c'est de cette thèse que de plus en plus se rapprochera Proudhon ; de plus en plus, c'est « l'égalité du salaire et du produit » qu'il considérera comme l'expression même de la justice, la traduction de cette « loi de réciprocité » qui doit régir les rapports des ouvriers entre eux et des ouvriers avec les maîtres. Les arguments inspirés par l'idée de solidarité, les appels au dévouement, au don gratuit, tiennent dans les premières œuvres une place qu'ils ne garderont pas dans la suite. La haine du communisme poussera de plus en plus Proudhon à rejeter toute considération étrangère à la stricte justice, et la justice lui paraîtra trouver sa meilleure garantie dans la fière revendication, par chaque citoyen, de l'intégralité de son

(1) I, p. 119 et 120.

droit. Il ne s'agit pas de se sacrifier, mais d'échanger, *do ut des*. La vie est un combat. « La théorie d'une égalité pacifique fondée sur la fraternité et le dévouement, n'est qu'une contrefaçon de la doctrine catholique du renoncement aux biens et aux plaisirs de ce monde, le principe de la gueuserie, le panégyrique de la misère. L'homme peut aimer son semblable jusqu'à en mourir, il ne l'aime pas jusqu'à travailler pour lui (1). » A chacun donc selon son produit. La justice est au terme de la lutte quand cette lutte est de part et d'autre courageuse et loyale. Proudhon est sur la voie qui le conduira, en 1861, à la réhabilitation du droit de la force.

Mais, alors même qu'il proclame la nécessité de la lutte entre les producteurs, Proudhon ne renonce pas à cette « égalité des appointements » dont la recherche passionnée inspirait ses premiers Mémoires. Certes, l'égalité ne sera jamais qu'approximative. Comment en serait-il autrement, dès lors qu'on repousse le communisme, qu'on se refuse à confier à je ne sais quelle autorité souveraine le soin de répartir les tâches et de fixer les salaires, qu'on proclame au surplus l'utilité, la fécondité de la concurrence et qu'on considère chaque subdivision du travail « comme une souveraineté où l'homme se pose dans sa force et son indépendance (2) ? » Chacun sera rémunéré selon son travail, ou plus exactement selon son produit et, même si tous étaient également laborieux, les différences d'habileté mettront des différences dans la valeur des produits (3). L'égalité du salaire et du produit n'entraînera pas cependant de

(1) *Contr. Econ.*, I, p. 188 ; *Œ. c.*, t. IV.

(2) *Contr. Econ.*, I, p. 179 ; *Œ. c.*, t. IV.

(3) T. XXV, p. 278, 279.

grande inégalité dans les conditions, si l'on prend garde en premier lieu de fournir à tous les travailleurs des moyens égaux d'exercer fructueusement leur activité, — et l'on peut dire que toutes les réformes économiques de Proudhon tendaient à ce but — et en deuxième lieu, de ne tenir compte pour la détermination du salaire que de la valeur du produit, c'est-à-dire de son utilité et du travail qu'il a coûté (1). Or, cette deuxième condition n'est pas aujourd'hui davantage remplie que la première. Ce n'est pas d'après la valeur du produit, ou ce qui revient au même, d'après la valeur du service rendu à la collectivité, qu'est fixée le plus souvent la rétribution du travailleur, c'est en considération de la personne, et il s'est établi entre les personnes une hiérarchie factice qui favorise les unes au dépens des autres. Ainsi, la loi de justice est violée par « l'acceptation de personne, de laquelle naissent le parasitisme, l'inégalité des conditions, le défaut d'équilibre des fonctions et la fausse répartition des produits (2) ». En s'en prenant à l'acceptation de personne, Proudhon va produire tout un ensemble d'arguments nouveaux en faveur de l'égalité des appointements.

II. — *L'équivalence des capacités.*

La plus fréquente des « acceptations de personne », l'une des plus injustes aussi aux yeux de Proudhon, est celle qu'on a l'habitude de faire en faveur des « capacités », comme disent les Saint-Simoniens, du talent et du génie, comme disent

(1) La considération du travail et celle de l'utilité sont conciliées par la théorie proudhonienne de la valeur.

(2) *La Guerre et la Paix*, t. II, p. 331 ; *Œ. c.*, t. XIV.

les Fourieristes. Proudhon dirigera contre elles d'inlassables critiques. Nous allons voir comment son argumentation s'est peu à peu développée et enrichie, pour aboutir dans *Justice* à une théorie de la connaissance et à une philosophie du travail.

Dès les premiers Mémoires, on est frappé de l'importance que Proudhon attache à cette question, et les déclarations ardentes qu'elle lui inspire nous éclairent vivement sur ses sentiments profonds. « Talent et génie, s'écrie-t-il, mots sublimes dont la société aime à récompenser, comme des sentinelles avancées sur sa route, les plus précoces de ses enfants, mais mots funestes qui ont produit plus d'esclaves que le nom de liberté n'a fait de citoyens. Talent et génie, à ces mots magiques, comme à une évocation de la divinité, le troupeau des humains se prosterne, la volonté expire dans les consciences subjuguées, l'esprit s'arrête, enchaîné par la fascination de la peur.

... « Voilà pourquoi les sociétés ont eu jusqu'à présent des périodes de sommeil et des temps de renaissance, pourquoi toute manifestation de l'esprit ainsi que de la liberté a commencé par la révolte. L'homme, anéanti d'abord devant ces idoles..., insensiblement reprend courage..., fatigué d'obéissance, tout à coup il se lève, et, longtemps avant sa raison, son cœur a proclamé l'égalité (1). » Proudhon ne veut pas que le respect, même justifié par la supériorité du génie, étouffe les intelligences et paralyse les volontés. Il croit à la valeur incomparable de l'individu, et il demande à l'individu de se poser, en face des « autorités » quelles qu'elles soient, dans toute l'or-

(1) Avertissement aux propriétaires, II, p. 40.

gueilleuse conscience de sa valeur propre. Nous l'avons comparé à Nietzsche, mais on saisit la différence. Nietzsche, artiste raffiné et hautain, aristocrate, exalte la « volonté de puissance » afin que les hommes supérieurs, dominant l'obscur troupeau des esclaves, puissent développer sans contrainte tout ce que leur nature contient d'exceptionnel et d'unique. C'est la revendication furieuse des « esclaves » que fait entendre Proudhon. Issu du peuple et resté peuple, il réclame, contre le génie même, le droit, pour tout homme, d'affirmer sa pensée personnelle, d'être fièrement et pleinement tout ce qu'il peut être. N'a-t-il pas dû, lui, simple ouvrier, s'essayant tardivement à la philosophie et à la science, s'affranchir de toute « peur » et de toute modestie, fouler aux pieds toute « idolâtrie », pour oser s'en prendre à des doctrines affirmées comme des vérités intangibles par les grands maîtres des Académies et les héros de la politique ? Et que de fois, au terme de sa critique, ne s'est-il pas aperçu qu'il n'avait en face de lui que de pseudo-génies ! Devant la raison, y a-t-il encore des génies (1) ?

Sans doute, il y a aujourd'hui entre les hommes des différences énormes de « capacité », comme disent les Saint-Simoniens. Mais, à quoi tiennent ces différences ? Sont-ce des différences de nature ? Ceux-là, sans doute, voudraient le faire croire qui s'efforcent de perpétuer le privilège en décrétant l'irréremédiable infériorité du plus grand nombre. D'accord avec les affirmations désespérantes de l'Eglise, ils proclament l'éternité de l'inégalité dans l'espoir d'assurer l'éternité de leur suprema-

(1) Il n'hésite pas à répondre non, dans *Justice*, XXII, p. 344.

tie. Mais n'est-il pas vrai que « chez l'individu comme chez l'homme collectif, l'intelligence est bien plus une faculté qui vient, qui se forme et se développe, *quæ fit*, qu'une entité ou entéléchie qui existe toute formée, antérieurement à l'apprentissage... Par l'importance de ses acquisitions, par son capital, en un mot, l'intelligence diffère et différera toujours d'un individu à l'autre ; mais, comme puissance égale dans tous à l'origine, le progrès social doit être, en perfectionnant incessamment ses moyens, de la rendre, à la fin, chez tous égale. Sans cela, le travail resterait pour les uns un privilège, et pour les autres un châtiment (1) ». La raison est égale chez tous à l'origine ; nous retrouvons ici le disciple de Descartes. « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée. » Proudhon s'efforcera de démontrer, à son tour, ce principe, et insistera sur son importance extrême « pour la détermination du droit personnel, constitutif de la société (2) ». « Un homme peut avoir vu plus de choses que le commun de ses semblables, il peut les avoir vues plus en détail et de plus près ; il peut ensuite les considérer de plus haut et dans un ensemble plus vaste : question de *quantité* qui n'influe en rien sur la *qualité* de la connaissance, n'ajoute point à la certitude, par conséquent, n'augmente point la valeur de l'esprit (3). » C'est que les moyens par lesquels l'esprit arrive à la certitude ne sont pas autres, dans les opérations les plus élémentaires, de ce qu'ils sont dans les plus difficiles ; et, comme Descartes encore, Prou-

(1) *Contr. Econ.*, I, p. 143 ; *Œ. c.*, t. IV.

(2) *Justice*, XXI, p. 11.

(3) *Justice*, XXI, p. 11.

dhon incline à mettre toute la supériorité de l'homme de génie dans une application plus stricte des règles de la méthode et dans une plus grande étendue des « acquisitions de la mémoire (1) ». Entre l'homme de génie et l'homme du peuple, toute la différence est que « l'un a appris plus que l'autre ; mais la raison est la même chez tous deux, et c'est pour cela que le législateur, révolutionnaire et philosophe tout à la fois, a décidé qu'il ne serait fait entre eux aucune acception de personne. C'est pour cela, enfin, que la civilisation moderne tend invinciblement à la démocratie : là où règne la philosophie, et où, par conséquent, l'identité de la raison philosophique est reconnue, la distinction des classes, la hiérarchie d'Église et d'État est impossible (2) ».

En résumé, les inégalités que nous relevons aujourd'hui entre les « capacités » ne sont pas irréductibles. Il est possible, par un bon système d'éducation, de les atténuer indéfiniment. « Développez ces intelligences, s'écriait déjà Proudhon, dans l'*Avertissement aux Propriétaires*, façonnez ces organes, émancipez ces âmes, et bientôt, mortels desséchés d'égoïsme, vous verrez à quoi se réduit votre prétendue supériorité (3). » C'est ainsi que les préoccupations pédagogiques vont prendre une place croissante dans sa doctrine. Devons-nous penser cependant que tous les hommes sont, en principe, également aptes à toutes espèces d'études et de travaux ? N'y a-t-il aucun compte à tenir des dispositions naturelles dans la détermination des vocations ? Proudhon ne soutiendra pas ce paradoxe ; mais diversité ne signifie pas

(1) *Contr. Ec.*, I, p. 141 ; *Œ. c.*, t. IV.

(2) *Justice*, XXI, p. 13.

(3) II, p. 40.

inégalité, tout au contraire. Nous revenons ici à l'Économie politique.

C'est à l'économie politique, en effet, et au maître qu'il considère comme le véritable fondateur de cette science, Adam Smith, « ce philosophe si profond et encore trop peu compris », que Proudhon emprunte le principe de sa démonstration. Adam Smith a montré l'importance de la division du travail pour la multiplication des richesses ; mais la division du travail implique nécessairement la diversité des capacités. Il s'ensuit qu'en dépit du préjugé courant, tous les genres de talent étant également indispensables dans la société et n'étant rien l'un sans l'autre, tous ont droit à la même rétribution. Il n'y a pas de professions nobles et de métiers bas, il n'y a que les *fonctions* diverses et solidaires d'un même organisme. En d'autres termes, écrit Proudhon, « une couturière étant fonctionnaire au même titre qu'une danseuse, leurs appointements doivent être égaux (1) ». Telle est, débarrassée de ce que certaines formules peuvent avoir d'excessif et de paradoxal, la thèse que défendait Proudhon dès son premier Mémoire. « Dans une société d'hommes, les fonctions ne se ressemblent pas : il doit donc exister des capacités différentes (2) ». Il le faut pour que se réalise « le principe de la *division du travail*, principe fondé sur la spécialité des vocations (3) ». Supposez que tous les individus soient doués de dispositions identiques, alors « comme personne ne peut être contraint, ce sont les fonctions réputées grossières, viles ou trop pénibles, qui doivent être les mieux payées, ce qui ne

(1) II, p. 33.

(2) I, p. 104 et 105.

(3) I, p. 104.

répugne pas moins à l'égalité qu'au principe « à chacun selon ses œuvres ». Donnez-moi, au contraire, une société dans laquelle chaque espèce de talent soit en rapport de nombre avec les besoins, et où l'on n'exige de chaque producteur que ce que sa spécialité l'appelle à produire, et tout en respectant la hiérarchie des fonctions, j'en déduirai l'égalité des fortunes (1). » Dans une société de ce genre, en effet, où tout individu, n'étant chargé que d'une tâche à laquelle il est pleinement apte, s'en acquittera pleinement, et où toute tâche sera également indispensable à la prospérité générale, chacun aura le droit d'exiger, en échange de ses services, une rétribution égale à celle que lui-même consent aux autres. L'inégalité, ou plus exactement la diversité des aptitudes a pour conséquence immédiate l'égalité des appointements.

Nous n'entrerons pas dans les détails de l'argumentation subtile et souvent peu claire par laquelle Proudhon défend cette thèse, dans son premier Mémoire. Plus d'une difficulté demeure. Comme le démontre avec force l'auteur anonyme de la *Défense du Fourierisme*, à supposer même que toutes les fonctions soient égales entre elles et dignes d'une même rétribution, il reste qu'à l'intérieur de chaque fonction il y aura des travailleurs plus ou moins habiles et plus ou moins zélés et qu'il est à la fois contraire à la justice et préjudiciable au progrès industriel de rétribuer les mauvais à l'égal des bons. Proudhon finira par le reconnaître lui-même. Au surplus, l'égalité des appointements, telle qu'il la conçoit en 1840, suppose que toutes les capacités ont la même *valeur* sociale, c'est-à-dire, valeur impliquant à la fois

(1) I, p. 106.

utilité et rareté, qu'il n'y a pas surabondance de travailleurs dans certaines fonctions et pénurie dans d'autres, qu'en vertu d'une sorte d'harmonie préétablie, le nombre et le genre des talents correspond toujours au nombre et au genre des besoins. Mais un tel optimisme, s'il témoigne de l'influence persistante de Fourier chez son contradicteur, n'est aucunement confirmé par l'expérience ; les talents peuvent surabonder dans certains ordres de travaux et manquer ailleurs : et l'on ne voit guère d'autre moyen, en dehors de la contrainte, pour les attirer là où ils ne se portent pas spontanément, que de les payer davantage. Qu'on envisage l'utilité sociale ou l'aptitude des individus, l'égalité stricte des appointements apparaît donc, en dépit des raisonnements de Proudhon, comme une impossibilité. Lui-même, pressé par les vives et pénétrantes critiques des Fourieristes, ne tardera pas à s'en rendre compte.

Quelle chose, cependant, demeure de ce long et subtil effort pour déduire l'égalité des appointements de la diversité des capacités, c'est l'idée qu'en principe, toutes les professions se valent, qu'il n'y a pas lieu d'établir entre elles des différences de noblesse ou de dignité, parce que toutes sont des organes solidaires d'un même être collectif et concourent également à la vie commune. L'idée a été bien souvent reprise par les philosophes de la solidarité et elle est devenue l'un des principes directeurs du syndicalisme révolutionnaire. Mais c'est incontestablement à Proudhon que revient le mérite d'en avoir compris toute l'importance. Il y rattache quelque part l'ensemble de sa doctrine. « Toutes nos idées sur la religion, la métaphysique, la morale, le droit, l'art lui-même, toute notre polémique, en un mot toute

notre philosophie, résultera de ce profond principe de l'*égalité des fonctions*, principe dont le premier corollaire est l'improductivité du capital, la première application le crédit gratuit, correspondant à l'abolition de tout parasitisme et de tout privilège. » Seulement, ici encore, approfondissant sa propre pensée, Proudhon a su lui apporter progressivement des tempéraments et des compléments que ses lecteurs n'ont pas suffisamment remarqués. De même qu'à l'intérieur de chaque fonction il se refusera bientôt à faire de l'égalité un encouragement à la paresse, et demandera qu'on proportionne la récompense au mérite, de même l'égalité de droit qu'il revendique entre les fonctions ne lui paraîtra pleinement justifiée que si elle se double d'une égalité effective d'intelligence et de capacité entre les diverses catégories de travailleurs. Une pareille égalité est possible, puisque nous savons, avec Descartes, qu'il n'y a pas de différences essentielles entre les divers esprits ; il nous reste à montrer par quel système d'éducation et par quel mode d'organisation du travail cette égalité virtuelle peut devenir une égalité réelle.

Nous abordons ici la partie la plus originale et la plus profonde de la conception proudhonienne de l'égalité.

III. — *Une Philosophie du Travail.*

Est-il donc vrai que, dans les plus humbles métiers, il soit possible au travailleur de faire preuve d'autant d'intelligence et d'habileté, d'acquérir une « capacité » aussi haute que dans les professions considérées traditionnellement comme les plus nobles ?

Telle est, en effet, la thèse que veut démontrer Proudhon.

« Il faut cent fois plus d'intelligence, écrit-il, dès 1848, pour construire une machine à vapeur, que pour écrire cent chapitres de Balsamo, et tel patron du Rhône dépense plus d'esprit en faisant une course qu'il n'y en a dans toutes les Orientales (1). » Et, dans les déclarations de ce genre, ne voyons pas seulement l'expression du peu de cas que fait ce rude travailleur et cet austère moraliste de toute littérature qui n'est que littérature, que n'inspire pas directement l'amour de la science et le culte de la justice. Certes, il est d'une sévérité sans réserves pour « cette espèce de parasites vulgairement appelés gens de lettres (2) » ; il méprise profondément la bohème, le désœuvrement paresseux qui se mêle à sa fantaisie, l'absence d'intime fierté que recouvre son dédaigneux orgueil, il accuse les littérateurs en général, rimeurs, dramaturges, feuilletonnistes et romanciers, de verser à pleins bords, depuis trente ans, « le relâchement des mœurs, le mépris du travail, le dégoût du devoir, l'outrage à la famille (3) ». Surtout, il est trop exclusivement homme de pensée et homme d'action pour comprendre qu'on perde son temps, sous prétexte de littérature, à « agencer des mots et des périodes » (4). Mais, toute cette haine vertueuse, doublée sans doute, à l'égard de certains arts, de quelque

(1) Représentant du Peuple, du 28 mai 1848 ; *Œ. c.*, XVII, p. 39.

(2) *Ibidem*, p. 38 et plus loin, p. 39.

(3) XVII, p. 42, et aussi *Contr. Ec.*, II, p. 229 ; *Œ. c.*, t. V.

(4) XVII, p. 42.

incompétence (1), n'explique pas l'estime singulière dans laquelle il tient l'activité industrielle, et plus spécialement le travail manuel. « Qui travaille de ses mains parle et écrit tout à la fois (2) », déclare-t-il ; et c'est toute une philosophie, singulièrement originale et féconde, qu'il élabore pour justifier cette paradoxale assertion.

*
**

Cette philosophie est esquissée déjà dans les « *Contradictions Economiques* », mais c'est dans son grand traité : « *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* », qu'elle a trouvé son expression définitive.

*
**

La grande préoccupation de Proudhon, dans ce livre, dédié, comme on sait, à un archevêque, est d'opposer à la philosophie chrétienne, ou plus exactement au spiritualisme, à la philosophie de la « *Transcendance* » qui cherche en dehors de l'homme, en Dieu, les principes et les sanctions de la conduite humaine, une philosophie de « *l'Immanence* », suivant laquelle l'homme trouve en lui-même les raisons de son existence et les règles de son action. C'est la philosophie de la Transcendance que Proudhon rend responsable de l'étrange mépris dans lequel le travail est, jusqu'à présent, resté, et c'est à la philosophie de l'Immanence, en tant qu'elle proclame la néces-

(1) « Vous sentez le beau littéraire qui me fait bâiller, écrit-il, sans ambages, en 1837, à son ami Ackermann, *Corr.*, I, p. 36.

(2) *Contr. Ec.*, t. I ; *Œ. c.*, t. IV, p. 141. Voir déjà *Premier Mémoire*, I, p. 112, et *Création de l'Ordre*, p. 281 et 282.

saire union de la matière et de l'esprit, de la spéculation et de la pratique, que Proudhon ira demander les principes d'une réhabilitation.

Le spiritualisme implique la condamnation de la chair, le mépris de l'action. « L'homme, enseigne-t-il, est composé de deux substances. Par son âme, il appartient à Dieu, son créateur, son souverain, son juge, sa fin ; par son corps, à la terre, séjour et instrument de ses épreuves. C'est la distinction que fait saint Paul de l'Adam terrestre, *Adam terrenus*, et de l'Adam céleste, *Adam cœlestis*... Tout ce qui détourne l'homme de Dieu, l'inclinant vers la terre, est pour lui infirmité, misère. De là la défaveur qui, dès l'origine, s'est attachée au travail et que tous les cultes, à l'envi, n'ont cessé d'aggraver. C'est donc à la spéculation spiritualiste qu'il faut reporter la condamnation du travail (1). » Or, la conséquence directe de cette condamnation a été l'effort constant de tous ceux qui aspiraient à vivre de la vie supérieure pour se débarrasser de besognes considérées comme dégradantes, pour les imposer, par conséquent, à d'autres hommes, voués, par l'infériorité de leur nature, au labeur et à l'obéissance. Du mépris du travail résultait nécessairement l'inégalité des conditions. Il était inévitable que la société se divisât dès lors en deux catégories : « celle des spirituels faits pour le commandement, et celle des charnels (2) » destinés aux tâches inférieures ; d'un côté, « les capitalistes, entrepreneurs, propriétaires », de l'autre « les salariés (3) ». Pour qu'il pût y avoir des élus, il fallait qu'il y eût des réprouvés. Le dogme de la chute, dans la

(1) *De la Justice dans la Révolution*, XXII, p. 267, 268.

(2) *De la Justice dans la Révolution*, XXII, p. 267.

(3) *Ibidem*, p. 258, 259.

mythologie chrétienne, allait expliquer et consacrer cette dure et irréparable inégalité (1).

Donc, si l'on croit possible l'égalité des conditions, si on la considère comme l'idéal prochain de la civilisation moderne, c'est sur cette antique condamnation qu'il importe de revenir. Est-il donc vrai que le travail dégrade l'homme ? Est-il vrai, comme le répètent, après l'Eglise, tous les mystiques (2), qu'il soit nécessairement douloureux ? Dans l'organisation actuelle, cela n'est pas douteux. Le machinisme, aggravant encore les effets de la division du travail, a pour conséquence immédiate l'épuisement et l'abrutissement de l'ouvrier. Mais, ce qui est le fait d'aujourd'hui doit-il être le fait de toujours ? Ne faut-il pas croire, avec l'Eglise, au caractère providentiel de l'inégalité des conditions, pour se résigner à cette conclusion désespérante ?

Déjà, cette grande question de la répugnance qu'inspire le travail et de la déchéance à laquelle il condamne l'ouvrier avait été l'une des préoccupations principales de Fourier. Proudhon fera plus d'une fois allusion aux solutions imaginées par son illustre compatriote. Tant s'en faut, cependant, qu'il adhère à la théorie du « travail attrayant ». Ce naturalisme passionnel ne pouvait lui plaire. Ne mettait-il pas toute la dignité de la vie humaine dans la suprématie de la raison ? Ne faisait-il pas de l'effort un des éléments es-

(1) Proudhon trouve, d'ailleurs, chez Aristote, la plus pure expression de cette doctrine, XXII, p. 278, 279.

(2) Fussent-ils révolutionnaires, comme M. Jean Raynaud, lequel démontre dans *Terre et Ciel* qu'il faudra toujours se résigner au travail, et que c'est une peine sans fin (*Justice*, XXII, p. 268), ou M. Blanc-Saint-Bonnet, pour qui le travail est « la systématisation de la douleur ». (*Justice*, XXII, p. 274).

sentiels de la moralité?(1) Au surplus, il reproche à la théorie du travail attrayant de n'avoir aperçu qu'un des aspects du problème. Elle eut le mérite d'affirmer, contrairement au pessimisme du providentialisme chrétien, que le travail n'est pas quelque chose d'étranger par essence à la nature humaine, qu'il est « l'activité dans son exercice légitime, indispensable à la santé de l'âme et du corps (2) » ; mais elle eut le tort d'oublier que notre activité a besoin, pour s'exercer, de cet instrument qu'est la terre (3), que, par ce côté-là, notre liberté se heurte à la passivité et à la fatalité de la nature (4) ; et qu'en conséquence, on peut affirmer « *a priori*, que toute fatigue et déplaisance dans le travail ne saurait disparaître (5) ». La vie de l'homme est un combat. Il est d'un optimisme un peu niais d'imaginer qu'il lui suffira jamais, pour gagner son pain, de s'abandonner à l'heureuse fantaisie de ses inclinations instinctives.

Mais, n'est-il pas permis, au moins, d'espérer que, dans la lutte engagée par lui contre les forces aveugles qui l'entourent, la part de la joie finira par dépasser celle de la peine ? Telle est la question que se pose Proudhon. « Tandis que, sous le régime des religions, la fatalité prime la liberté, et que la répugnance et la peine sont en excès, on demande si, sous le régime inauguré par la Révolution, la liberté primant la fatalité, le dégoût du travail ne peut pas diminuer au point que l'homme le préfère à tous les exercices amu-

(1) *Contr. Ec.*, IV, p. 182, 183.

(2) *Justice*, XXII, p. 327.

(3) *Ibidem*, p. 275.

(4) *Ibidem*, p. 274.

(5) *Ibidem*, p. 327.

sants inventés comme remèdes à l'ennui et réparation du travail même (1) ? » — et voici la réponse : « Les économistes sortis de la Révolution... soutiennent que si... par son côté fatal et en tant que la nature extérieure en fait une nécessité, il (le travail) est répugnant et pénible, par son côté libre, en tant qu'il est une manifestation de notre spontanéité, il doit être attrayant et joyeux ; qu'au surplus, la répugnance et la peine qui, dans l'état actuel de l'industrie humaine, accompagnent à si haute dose le travail, sont l'effet de l'organisation servile qui lui a été donnée, mais qu'elles peuvent et doivent se réduire par une organisation libérale..., qu'ainsi il y a lieu d'espérer que, par une nouvelle émission des principes de la justice et de la morale, par un autre système d'enseignement professionnel, par une autre organisation de l'atelier, le travail, perdant son caractère servile et mercenaire, sera en même temps affranchi de la fatigue et du dégoût que la fatalité lui confère (2). »

Une autre organisation de l'atelier, un autre système d'enseignement professionnel, ces deux réformes impliquant et réalisant une autre conception de la morale et de la justice, telles sont donc, aux yeux de Proudhon, les conditions essentielles de la libération du travail. Il veut que le travail cesse d'être pénible ; mais, insistons-y, il veut surtout qu'il cesse d'être dégradant. Le plus important, à ses yeux, est de sauvegarder la dignité du travailleur, d'augmenter sa valeur, et cela n'est possible que si celui-ci trouve dans son travail même le moyen d'exercer pleinement tou-

(1) *Justice*, XXII, p. 327, « Question de vie ou de mort pour la Révolution », ajoute-t-il.

(2) *Justice*, XXII, p. 262, 263.

tes ses facultés. Bref, il s'agit moins de « passionner » le travail, de le rendre « attrayant », comme eût dit Fourier, que de l'ennoblir, c'est-à-dire, pour ce rationaliste qu'est Proudhon, de le pénétrer d'intelligence. L'organisation de l'atelier ne vaudra que dans la mesure où elle assurera cette haute culture du travailleur.

Mais, de même que l'antique condamnation du travail s'appuyait sur une métaphysique, c'est sur une nouvelle conception de la philosophie que devra reposer l'organisation nouvelle, et c'est des principes mêmes de cette philosophie que devra se déduire la nouvelle pédagogie.

Quelle est donc cette philosophie ?

*
* *

C'est à la Franc-Maçonnerie que Proudhon prétendra l'emprunter. Non pas que la Franc-Maçonnerie l'ait jamais explicitement énoncée ; mais c'est que la célèbre association ne comprend plus elle-même la signification de ses symboles et de ses rites. Proudhon prétend nous rendre cette vérité perdue. Nous ne discuterons pas la vraisemblance historique de son interprétation. C'est sa propre doctrine qui nous importe. Nous retrouvons ici cette négation de toute substance et de toute cause, cette réduction de la science à la connaissance des rapports, qui étaient déjà la philosophie de la *Création de l'Ordre*. Mais la partie la plus originale et la plus profonde de son exposé n'est pas dans ce relativisme, elle est dans l'explication qu'il donne de l'origine des sciences, des rapports de la pensée et de l'action. « Chose singulière, dont il était impossible de se douter avant que la pression révolutionnaire nous eût mis sur la trace, le problème de l'affranchissement

du travail est lié à celui de l'origine des sciences, de telle manière que la solution de l'un est absolument nécessaire à celle de l'autre, et que toutes deux se ramènent à une même théorie, celle de la suprématie de l'ordre industriel sur tous les autres modes de la connaissance et de l'art. C'est ce qui résulte de la proposition ci-après... L'idée, avec ses catégories, naît de l'action et doit revenir à l'action, à peine de déchéance pour l'agent. Cela signifie que toute connaissance dite *a priori*, y compris la métaphysique, est sortie du travail, contrairement à ce qu'enseignent l'orgueil philosophique et le spiritualisme chrétien, qui font de l'idée une révélation gratuite, arrivée on ne sait comment, et dont l'industrie n'est ensuite qu'une application (1). »

« Toute idée naît de l'action et doit revenir à l'action », les affirmations de ce genre nous sont familières, depuis que le pragmatisme nous a accoutumés à considérer l'intellect comme quelque chose de superficiel, qui n'exprime jamais que d'une manière imparfaite et provisoire les tendances intimes de la conscience, et la connaissance scientifique comme n'ayant d'autre portée que celle d'une instrument utile, destiné à servir les besoins de notre vie pratique. Mais, gardons-nous d'interpréter hâtivement en ce sens la pensée de Proudhon ; il serait singulier que ce rationaliste, ce disciple de Descartes qui finit par se déclarer disciple de Voltaire, se trouvât d'accord avec des philosophes qui ont fait avec tant de vigueur la critique du rationalisme. C'est dans l'activité spontanée, irréfléchie, de l'homme primitif, que Proudhon ira chercher les origines de la raison

(1) *Justice*, XXII, p. 314, 315.

philosophique, et plus spécialement des signes qui sont indispensables à l'expression et à l'élaboration même des idées ; d'une manière plus précise, c'est dans les premiers engins de l'industrie qu'il prétendra trouver les modèles qui serviront à constituer les premiers éléments du savoir (1). Seulement, tandis que pour la philosophie pragmatiste, la pensée conceptuelle est frappée par ces origines utilitaires, d'une irrémédiable subjectivité, qu'elle s'éloigne d'autant plus du réel qu'elle va plus loin dans le sens de l'abstraction, pour ce rationaliste qu'est Proudhon, s'il est vrai, comme il l'écrit dans une belle formule, que « l'intelligence humaine fait ses débuts dans la spontanéité de son industrie » et que « c'est en se contemplant elle-même qu'elle se trouve (2) », l'activité instinctive n'est que de la pensée confuse, comme eût dit Leibnitz, ce n'est que par sa rationalité latente qu'elle vaut, et les lois de la logique, identiques en leur fond aux lois de l'action, sont les lois mêmes du réel.

Mais, sans insister ici sur cette philosophie, montrons comment elle conduit Proudhon à la réhabilitation du travail. Il est de tradition, depuis des siècles, d'exalter, au détriment du labeur industriel, les pures opérations de la pensée, considérées seules comme nobles et vraiment dignes de l'homme libre ; mais si, comme nous le disions tout à l'heure, l'idée naît en l'homme de l'action et non l'action de la réflexion, « c'est le travail qui doit avoir le pas sur la spéculation, l'homme d'industrie sur le philosophe, ce qui est le renversement du préjugé et de l'état social ac-

(1) *Justice*, XXII, p. 319.

(2) *Ibidem*, p. 326.

tuel (1) ». En d'autres termes, Proudhon veut donner au prolétariat le sentiment de sa valeur et l'orgueil de sa force ; pour cela, il lui montrera son labeur tout pénétré d'intelligence, que dis-je, application, réalisation supérieure de l'intelligence. Ce n'est pas lui qui, par admiration mystique des manifestations spontanées du prolétariat, ferait l'apologie de la violence aveugle. Et ceux-là l'ont bien mal compris qui s'imaginaient être ses disciples en justifiant *a priori* toutes les absurdités des passions populaires. Ce qui fait, au contraire, à ses yeux la suprême dignité du travail, c'est ce qu'il y découvre de rationalité latente, d'intelligence créatrice, c'est qu'il voit dans le travail la plus haute et, en définitive, la plus féconde application de la raison.

Mais, quelque profondeur qu'il y ait dans cette philosophie, le paradoxe serait cependant un peu fort de vouloir assimiler, sur la foi d'arguments aussi généraux, l'activité du manoeuvre « enroutiné, hébété (2) » par sa besogne (les mots sont de Proudhon) aux plus hautes spéculations de la science, de l'art et de la philosophie. Soit, entre l'activité pratique et l'activité intellectuelle, il n'y a pas, comme l'affirme le préjugé spiritualiste, différence de nature et divorce nécessaire, la pensée ne peut se détacher entièrement de l'action, c'est-à-dire, en somme, de l'expérience, sans s'exposer à tourner à vide et à se perdre dans de vaines subtilités (3), et, d'autre part, on peut voir s'exercer déjà dans les travaux, même les plus humbles, les opérations essentielles de la raison. Tout travailleur est virtuellement un philosophe. Encore

(1) *Justice*, XXII, p. 317.

(2) *Ibidem*, p. 329.

(3) Voir aussi *Contr. Ec.*, IV, p. 141.

faut-il, pour sortir de cette égalité toute théorique encore, et réaliser cette égalité effective que Proudhon désire et qu'il annonce, faire passer cette virtualité à l'acte.

A cela tendent l'enseignement professionnel et l'organisation de l'atelier.

IV. — *L'enseignement professionnel et l'organisation de l'atelier.*

Il ne s'agit pas — les déductions précédentes le font prévoir — de faire sortir l'ouvrier de son état et de farcir son esprit, sous prétexte de culture, de connaissances littéraires ou scientifiques, sans rapport avec sa profession. On ne réussirait jamais à faire de lui, par ce moyen, qu'un demi-savant orgueilleux et sot. C'est à l'intérieur même de sa profession que le travailleur doit trouver la matière de ses réflexions et l'aliment de sa culture.

Pour cela, écrit Proudhon dans sa belle étude sur le travail, « indépendamment des conditions de justice commutative dont les principes ont été posés dans les études précédentes, en ce qui touche les Personnes, les Biens, la Puissance publique et l'Education — et c'est toute sa doctrine qu'il résume en ces quelques mots — il est encore pour le travailleur deux conditions indispensables à réaliser :

« Dans sa personne, une connaissance raisonnée et encyclopédique de l'industrie ;

« Dans l'atelier, une organisation des fonctions sur le principe de la graduation maçonnique (2). »

C'est en réalisant ces deux conditions qu'on

(2) *Justice*, XXII, p. 314, 315.

remédiera à cette excessive division du travail dont les *Contradictions Economiques* dénonçaient déjà les méfaits. « Tout est absurde, répète-t-il dans *Justice*, tout est absurde dans les conditions actuelles du travail et semble avoir été combiné pour l'asservissement de l'ouvrier. Après avoir, dans l'intérêt de la production, sous-divisé à l'infini le travail, on a fait de chacune de ces parcelles l'objet d'une profession particulière de laquelle le travailleur enroutiné, hébété, ne s'échappe plus... Ce n'est pas tout ; comme si l'exercice d'une fonction ainsi limitée devait épuiser toutes les forces de son intelligence, toutes les aptitudes de sa main, on a limité à l'apprentissage de cette parcelle l'éducation théorique et pratique du travailleur. Et, pour cet apprentissage on a exigé du prolétaire, comme première mise de fonds, de longues années de service gratuit, la fleur de sa jeunesse, la crème de sa vigueur (1) ». L'industrie aussi réduite en routine, l'ouvrier n'est plus qu'un mécanisme et, rebuté par la monotonie de son effort, prenant conscience de sa dégradation, il est acculé fatalement au désespoir et à la révolte. Il faut donc changer de méthode ; il faut que le travailleur s'acquitte de sa tâche avec amour et avec joie. Mais c'est ce qu'il ne manquera pas de faire, suivant Proudhon, s'il la comprend, s'il est capable d'en approfondir les principes, d'apercevoir la place qu'elle occupe dans le système des professions humaines, le rôle qu'elle joue dans l'effort grandiose par lequel notre industrie fait la conquête de la nature. « Le plan de l'instruction ouvrière, sans préjudice de l'enseignement littéraire, qui se donne à part,

(1) XXII, p. 329.

est donc tracé : il consiste d'un côté à faire parcourir à l'élève la série entière des exercices industriels en allant des plus simples aux plus difficiles, sans distinction de spécialité, de l'autre à dégager de ces exercices l'idée qui y est contenue, comme autrefois les éléments des sciences furent tirés des premiers engins de l'industrie et à conduire l'homme, par la tête et par la main, à la philosophie du travail, qui est le triomphe de la liberté. Par cette méthode, l'homme d'industrie, homme d'action et homme d'intelligence tout à la fois, peut se dire savant et philosophe jusqu'au bout des ongles, en quoi il surpasse de la moitié de sa taille, le savant et le philosophe proprement dit » (1).

C'est toute une philosophie de l'enseignement professionnel que nous expose ici Proudhon. L'idée vaut qu'on y insiste.

Les philosophes, même socialistes, qui ont cherché le plus sincèrement à quelles conditions pouvait s'accomplir le relèvement intellectuel et moral des travailleurs, ont presque toujours réclamé, comme la première de ces conditions, de larges loisirs qui permettraient à ceux-ci d'acquiescer en dehors de leur métier, toute la perfection que donne la haute culture désintéressée. Le métier n'est plus à leurs yeux qu'un gagne-pain. Moins il tient de place dans la vie de l'ouvrier, moins il occupe son esprit, meilleur il est. C'est le minimum d'ennui qu'il faut subir, par la triste nécessité de notre nature corporelle pour pouvoir jouir ensuite, en toute sécurité de conscience, des douceurs de la vie de l'esprit. Mais Proudhon dé-

(1) *Justice*, XXII, p. 332.

nonce dans cette thèse le funeste préjugé transcendantaliste qui considère le travail manuel comme une tâche inférieure et dégradante. Sans doute il ne se refusera pas lui-même à faire une place, dans l'éducation du travailleur, à l'enseignement littéraire. N'est-ce pas dans les œuvres des grands écrivains que nous retrouverons les trésors d'expérience morale de l'humanité ? Mais, à côté de cet enseignement traditionnel, il en est un autre, qui doit être à l'avenir le principal et qui puise son inspiration au centre même de la pratique industrielle. Il s'agit d'acheminer l'ouvrier, par une étude raisonnée de son métier, par une « éducation simultanée de l'intelligence et des organes », par un approfondissement graduel des principes qui dominent toute espèce de profession, à une connaissance encyclopédique de l'industrie, à la fois pratique et théorique, utilitaire et désintéressée, où il trouvera une sûre garantie pour sa liberté, aujourd'hui compromise par l'extrême spécialisation de l'apprentissage, et où il goûtera les joies de la plus fortifiante culture qu'il soit permis à l'humanité moderne de posséder.

Une difficulté pourtant demeure. A quoi servirait à l'ouvrier d'avoir été préparé à son métier par cette haute culture professionnelle, si la pratique de son métier devait le ramener ensuite fatalement, par la spécialisation minutieuse d'une tâche indéfiniment répétée, à cet automatisme rebutant et dégradant auquel on s'efforçait précisément de l'arracher ? Proudhon n'a pas méconnu le problème, mais il a prétendu le résoudre. A l'organisation de l'apprentissage, l'organisation de l'atelier vient servir de complément : c'est l'éducation du travailleur, et comme écrit

Proudhon dans son enthousiasme, c'est son triomphe et sa joie qui continuent.

« Je demande donc pourquoi, s'écrie-t-il, l'apprentissage devant être la démonstration théorique et pratique du progrès industriel, depuis les éléments les plus simples jusqu'aux constructions les plus compliquées, et le travail de l'ouvrier, compagnon ou maître, n'ayant qu'à continuer sur une plus large échelle ce qu'aura commencé l'apprentissage, je demande pourquoi la vie entière de travailleur ne serait pas une réjouissance perpétuelle, une procession triomphale ?

« Ce n'est plus ici cet attrait passionnel qui devait, selon Fourier, jaillir comme un feu d'artifice, du milieu de *séries de groupes contrastés*, des intrigues de la *cabaliste* et des évolutions de la *papillonne*.

« C'est une volupté intime à laquelle le recueillement de la solitude n'est pas moins favorable que les excitations de l'atelier et qui résulte pour l'homme de travail, du plein exercice de ses facultés : force du corps, adresse des mains, prestesse de l'esprit, puissance de l'idée, orgueil de l'âme, par le sentiment de la difficulté vaincue, de la nature asservie, de la science acquise, de l'indépendance assurée, communion avec le genre humain par le souvenir des anciennes luttes, la solidarité de l'œuvre et la participation égale au bien-être (1) ».

Essayons de préciser, sous la magnificence des formules, le caractère exact de l'organisation conçue par Proudhon.

Pour l'agriculture et les petites industries, la solution est aisée.

(1) *Justice*, XXII, p. 334.

L'agriculture, longtemps dédaignée, longtemps considérée comme le domaine favori de la routine et de l'ignorance, n'est pas seulement « le centre et le pivot de toute industrie (1) », la profession mère dont toutes les autres dépendent et vers laquelle reviendront en nombre croissant les travailleurs qui l'ont aujourd'hui trop hâtivement abandonnée, elle est aussi celle qui suppose la somme la plus complexe de connaissances ; elle emprunte à toutes les sciences, mécanique, physique, chimie, botanique, zoologie, économie, etc., tandis que, destinée à « devenir le premier des arts », elle « offre à l'imagination autant d'attraits que l'âme la plus artiste en peut souhaiter ». Quant aux petites industries, elles se combinent facilement soit entre elles, soit avec le travail agricole, et, loin de se montrer réfractaires au haut enseignement, elles l'appellent, afin que l'ouvrier puisse à volonté changer de métier et circuler dans le système de la production collective comme la pièce de monnaie sur le marché.

Mais « restent les manufactures, fabriques, usines, ateliers et chantiers de construction, tout ce qu'on appelle aujourd'hui la *grande* industrie, et qui n'est autre que le groupe industriel formé de la combinaison des fonctions parcellaires ». Ce n'est point vers elles, comme on sait, que vont les préférences de Proudhon. Et de cette hostilité latente il est aisé de prendre texte pour dénoncer le caractère désuet des conceptions proudhoniennes sur la dignité du travail et l'éducation technique des travailleurs. Paysan ou petit imprimeur,

(1) *Ibidem*, p. 337, et notre étude sur *P.-J. Proudhon et la Propriété : un Socialisme pour les Paysans*, Giard et Brière, 1911.

inconsolable de la disparition progressive de ces petites exploitations dont il aimait, dans l'industrie comme dans l'agriculture, l'individualisme un peu ombrageux et jusqu'à la médiocrité, faite de probité dans le travail et dans le gain, Proudhon s'attarderait à de vieux rêves idylliques au lieu d'accepter franchement et joyeusement ce grand mouvement de concentration des entreprises, auquel l'industrie moderne doit toute sa puissance, et qui, s'il impose au travailleur l'automatisme fastidieux d'une spécialisation poussée à l'extrême, lui assure un échange, grâce à une production infiniment accrue, de plus hauts salaires et de plus larges loisirs. On nous montrera, dans la généralisation du système Taylor, organisation vraiment scientifique de l'atelier, le dernier terme de cette évolution à la fois inéluctable et bienfaisante, et l'on conclura, contre Proudhon, que ce n'est pas dans son travail, mais hors de son travail, par une diminution de ses heures d'usine et par une meilleure utilisation de son repos, que l'ouvrier trouvera les moyens de participer à la dignité, à la beauté et aux joies de la haute culture intellectuelle. L'objection est grave. Écoutons Proudhon cependant. S'il n'a pas connu les récents perfectionnements de la division du travail et de la coordination des tâches, il ne semble point que ceux-ci apportent des modifications essentielles aux données du problème qu'il s'est posé.

Proudhon n'ignore pas, ne nie pas que la grande industrie tend à devenir dans le monde moderne le système de production à la fois le plus fréquent et le plus fécond. Il s'en afflige, certes, parce que, là, « l'habileté manuelle étant remplacée par la perfection de l'outillage, les rôles entre l'homme et la matière sont intervertis, l'esprit n'est plus dans

l'ouvrier, il a passé dans la machine » (1). Interprétant ce fait à la lumière de la philosophie de l'Immanence, il voit dans l'usine moderne, consacrant la division de l'âme et du corps, de l'intelligence directrice et des organes qui la servent, l'application, la réalisation de cette philosophie spiritualiste qui proclame, comme un dogme, la déchéance du travailleur ; et le péril lui paraît grand, qu'en dépit de toute pédagogie, une telle organisation de l'atelier n'entraîne fatalement l'abêtissement de l'ouvrier. Il y a cependant à ses yeux un autre remède que de revenir aux préjugés des civilisations anciennes, de chercher dans le loisir, ou dans la culture purement spirituelle que seul il permet, les conditions nécessaires de toute noblesse et de toute beauté, et de mettre à la base d'une civilisation où l'industrie joue le premier rôle, le mépris de ce travail même sur lequel elle s'appuie.

C'est aux doctrines de la franc-maçonnerie, dans lesquelles il a prétendu découvrir les principes de sa philosophie du travail, que Proudhon déclare également emprunter le programme de « l'initiation » à exiger du travailleur. Cette initiation comprend trois degrés ; elle déclare :

« 1° Que l'instruction ouvrière, devant être intégralement donnée à tous, tant au point de vue de chaque spécialité industrielle qu'à celui de la collectivité des industries, tout établissement de grande production, où les fonctions sont divisées, est en même temps pour les individus en cours d'apprentissage et non encore associés, un *atelier* de travail et une *école* de théorie et d'application.

« 2° Qu'ainsi tout citoyen voué à l'industrie a le

(1) *Justice*, XXII, p. 337.

devoir, comme apprenti et compagnon, indépendamment du service public dont il doit fournir sa part, de payer sa dette au travail en exécutant, les unes après les autres, pendant un temps déterminé et moyennant salaire proportionnel, toutes les opérations qui composent la spécialité de l'établissement, et plus tard le droit, comme associé et maître, de participer à la direction et aux bénéfices.

« 3° Que, sous le bénéfice de la capacité acquise dans un premier apprentissage et de la rémunération à laquelle elle donne droit, le jeune travailleur a tout intérêt à augmenter ses connaissances et à perfectionner son talent par de nouvelles études dans d'autres genres d'industrie et qu'il est invité à le faire jusqu'au moment où il pourra se fixer avec honneur et avantage dans une position définitive.

En deux mots, l'apprentissage polytechnique et l'ascension à tous les grades, voilà en quoi consiste l'émancipation du travailleur (1). »

Il y a, dans un tel programme, plus d'une idée neuve et féconde.

Le premier degré de l'initiation, c'est l'apprentissage proprement dit, adapté aux conditions de la grande industrie. Si les progrès de la division du travail ont pu rendre cet apprentissage moins long et moins difficile pour l'ouvrier spécialisé des usines, qu'il ne l'était pour ces artistes des métiers que voulaient devenir les artisans d'autrefois, il n'en reste pas moins nécessaire ; et les plaintes que nous avons si souvent entendues, en ces dernières années, sur « la crise de l'apprentissage »,

(1) *Justice*, XXII, p. 338, 339.

nous dispensent d'y insister (1). Il suffit de remarquer que la solution pratique à laquelle s'arrête Proudhon, est celle qui paraît avoir de plus en plus les préférences des syndicats ouvriers comme des chefs d'industrie. Son système, c'est l'*atelier-école*, comme nous dirions aujourd'hui. Proudhon a insisté plus d'une fois sur cette conception. Il est nécessaire de « combiner l'apprentissage avec l'écolage », écrit-il dans le *Principe fédératif* 2. C'est d'abord une nécessité économique : pour donner une instruction moyenne de sept à dix-huit ans, à 8 millions d'enfants des deux sexes, sur 40 millions d'habitants, sans grever le budget d'une charge énorme que Proudhon évalue quelque part à 1.606 millions par an, au plus bas prix, il faut que chaque enfant soit astreint « à partir de la neuvième année, à un travail utile et productif (3) » ; de cette manière, « les frais d'éducation seraient couverts et au delà par le produit des élèves ». Surtout, si l'on donne l'instruction professionnelle en dehors de l'atelier, dans des écoles spéciales, on arrive à faire « non des artisans, mais des directeurs d'artisans, des aristocrates », et à perpétuer la séparation des classes. « Séparer, comme on le fait aujourd'hui, l'enseignement de l'apprentissage et, ce qui est plus détestable encore, distinguer l'éducation professionnelle de l'exercice réel, utile, sérieux, quotidien

(1) Voir dans *La Technique moderne* du 23 septembre 1913, un article de M. Bourrey, inspecteur de l'enseignement technique, dont les vues se rapprochent singulièrement de celles de Proudhon ; — et aussi Georges Herrent, *La Réforme de l'Éducation nationale*, Paris, Hachette, 1917, p. 82 et suiv.

(2) VIII, p. 81, note 1.

(3) Voir *De la Capacité politique des Classes ouvrières*, III^e partie, chapitre VII.

de la profession, c'est reproduire sous une autre forme la séparation des pouvoirs et la distinction des classes, les deux instruments les plus énergiques de la tyrannie gouvernementale et de la subalternisation des travailleurs (1). » Enfin Proudhon, suivant une vue souvent reprise depuis, place cet enseignement professionnel sous le contrôle des associations ouvrières (2).

Sans insister trop longuement sur ce qu'il reste d'actuel dans ces idées, rappelons que le système de l'atelier-école a été appliqué avec succès par quelques grands industriels (Chaix et Christophe à Paris, Mâme à Tours, Schneider, Krupp, etc.). Il faut que l'enfant travaille à l'atelier, nous redit-on, après Proudhon. Là seulement il s'habitue à tenir compte du temps qu'il emploie et de la matière qu'il gâche, là seulement il apprendra comment le travail doit incessamment s'adapter aux exigences variables de la clientèle, là surtout il acquerra le sentiment qu'il fait œuvre socialement utile et prendra l'amour de son métier, en voyant que ce métier nourrit son homme en proportion des qualités qu'il a acquises. Enfin, considération capitale aux yeux de Proudhon, en évitant de séparer l'instruction professionnelle de la pratique du métier, on assurera entre tous les producteurs l'unité d'origine et l'unité de classe. Mais il faut qu'à l'atelier soient annexés des cours complémentaires où il soit possible de donner à l'enfant les explications qu'on n'a pas le temps de lui fournir pendant le travail, où la pratique soit éclairée par la théorie, où l'apprenti

(1) *Idée générale de la Révolution*, X, p. 290.

(2) *De la Capacité politique des Classes ouvrières*, 2^e édition, p. 288.

apprenne à remonter jusqu'aux principes de sa profession et se familiarise avec ses différents aspects, où il devienne enfin, suivant le vœu de Proudhon, au lieu de l'ouvrier *parcellaire* que l'atelier risquerait de faire de lui, un ouvrier *complet*.

Et nous arrivons ainsi au deuxième degré de l'initiation ouvrière.

Certes, si l'on voulait seulement mettre l'ouvrier en état d'accomplir la tâche très spéciale à laquelle le voue la grande usine moderne, il est possible qu'une simple habitude machinale rapidement acquise fasse de lui un rouage utile dans l'immense mécanisme et suffise à lui assurer son gagne-pain. Mais il ne sera plus jamais, à strictement parler, qu'un rouage. Est-ce là ce qu'on veut ? Et les admirateurs les plus fervents du système Taylor se résigneraient-ils à cette conclusion ? N'est-il pas vrai d'ailleurs que la technique industrielle est en transformation continue et qu'on assurerait bien mal l'avenir de l'ouvrier en le rivant à une seule tâche dont quelque nouveau progrès amènera peut-être demain la disparition ! Il faut donc que le premier apprentissage, ou, comme on dit aujourd'hui, le préapprentissage, comporte une certaine généralité, et mette le cerveau et les doigts en état de s'adapter rapidement à la diversité des tâches que pourra comporter la profession. Ici comme ailleurs, l'instruction consiste moins à emmagasiner des connaissances spéciales qu'à donner la méthode et les principes généraux grâce auxquels on acquerra aisément, quand besoin sera, des connaissances nouvelles. Mais cela même n'est pas assez. Et de même que des compagnons d'autrefois, avant de se fixer dans la ville où ils devien-

draient plus tard des maîtres, faisaient leur tour de France pour apprendre toutes les finesses du métier, de même l'ouvrier moderne, avant de se fixer dans sa tâche parcellaire, doit faire le tour de son usine. On nous dit qu'il ne saurait trouver dans l'exercice de son métier l'attrait que l'artisan d'autrefois, artiste autant qu'ouvrier, trouvait à parfaire le chef-d'œuvre où se traduisaient toute l'habileté de ses mains et toute l'ingéniosité de son esprit. Mais la grande usine moderne comporte aussi sa beauté. Dans la merveilleuse coordination de tous ces menus rouages pour l'accomplissement précis et fort de l'œuvre commune, il y a un chef-d'œuvre d'intelligence technique que l'ouvrier est susceptible d'admirer et d'aimer, s'il le comprend, et auquel il est susceptible de collaborer utilement, si on lui en donne les moyens. On nous parle aujourd'hui de « commissions d'atelier ou d'usine, ayant pour but de donner aux travailleurs de chaque entreprise plus d'intérêt et plus de responsabilité dans le fonctionnement de celle-ci (1) », et l'on veut que les commissions ne discutent pas seulement les questions ouvrières proprement dites (taux des salaires, durée du travail, règles disciplinaires, hygiène, etc.) — ce qui est un vaste domaine déjà, — mais qu'elles se préoccupent des questions techniques intéressant l'utilisation des matières premières, les méthodes et procédés de travail, l'installation et la transformation de l'outillage, les encouragements aux inventions utiles à l'industrie exercée ; bref on

(1) Vœux proposés par M. Fagnot à l'Association pour la Protection légale des Travailleurs, dans sa séance du 13 juin 1919.

veut qu'au sein de la commission, tout ouvrier puisse jouer le rôle non seulement du contremaître, mais de l'ingénieur. Voilà bien la participation à la direction que réclame Proudhon. Mais comment cette participation serait-elle féconde si l'ouvrier n'a pas reçu la culture qui lui permettra de comprendre le mécanisme général de son usine, s'il n'a pas, suivant le vœu de Proudhon, parcouru la série « des opérations que comporte la spécialité de l'établissement ? » Et n'est-ce pas à lui assurer cette culture technique du « second degré », plus encore qu'à le rendre plus habile dans sa tâche « parcellaire », que devront tendre ces cours « de perfectionnement », dont une loi récente (1) veut généraliser la pratique et dont elle décide d'imposer la fréquentation à tous les jeunes gens et jeunes filles de moins de dix-huit ans, employés dans le commerce et dans l'industrie, parce que c'est pour eux un « devoir » (le mot est de Proudhon), la meilleure manière de « payer leur dette au travail » et parce qu'ils s'assureront ainsi du même coup le *droit* d'être considérés non comme des instruments, mais comme des travailleurs libres, des « associés ».

Peut-on espérer davantage ? Un troisième degré d'initiation, faisant connaître à l'ouvrier « par de nouvelles études dans d'autres genres d'industrie », la totalité du système industriel, lui procurera-t-il, comme l'écrit Proudhon, au terme de son affranchissement, la « supériorité sur l'homme de science pure », convaincu de ne saisir, dans les abstractions où se complait son pré-

(1) Loi relative à l'enseignement technique industriel et commercial, promulguée au *Journal Officiel* du 27 juillet 1919.

tendu « génie », que la moitié du réel ? Il se peut bien que tant de ferveur égalitaire s'accompagne chez notre auteur de quelque illusion. Quoi que vaille cette culture nouvelle qu'il conçoit, n'en sera-t-il pas d'elle comme de la culture traditionnelle, et tous ceux qui ont le droit d'y prétendre auront-ils l'intelligence ou simplement la volonté nécessaire pour y accéder ? Mais cette réserve n'atteint pas ce qu'il y a d'original et de profond dans la pensée de Proudhon, nous voulons dire cette conception qu'en dehors de la culture littéraire, esthétique, ou scientifique, qu'un préjugé « aristocratique », « spiritualiste », nous fait considérer comme la seule culture, il en est une autre, supérieure peut-être, qui reconnaît ses origines et ses principes dans le travail créateur de l'ouvrier manuel et qui s'achève en une véritable philosophie de l'industrie. Or, c'est là, semble-t-il, que se trouve la solution du grave problème moral que pose à notre démocratie industrielle le désir si généralement et si justement formulé aujourd'hui, de réaliser l'égalité de tous les enfants devant l'instruction.

La difficulté en effet est grande de mettre d'accord, suivant les préjugés coutumiers, l'idéal égalitaire et les nécessités de la technique industrielle. On ouvrira largement à tous, nous dit-on, l'accès de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, à tous ceux du moins qui sont aptes à en profiter ; mais on ajoute aussitôt que vers la quatorzième année — un peu plus tôt, un peu plus tard — la plupart des enfants trouveront dans les ateliers ou dans l'enseignement professionnel et technique, la culture qui répond le mieux à leur nature et qui les préparera le plus utilement à la vie sociale. Beaucoup

déclarent même que cet enseignement pratique, trop négligé en faveur des humanités, par snobisme ou par routine, ne tient pas, dans l'ensemble de notre enseignement national, la place prédominante qu'exigeraient les nécessités économiques. Qu'est-ce à dire ? En dépit de nos prétentions à l'égalité, allons-nous condamner la plupart des enfants, frustrés de cette culture désintéressée qu'on considère comme l'apanage des esprits supérieurs, à vivre d'une vie diminuée, dans les besognes subalternes du matérialisme industriel ? La conséquence paraît inéluctable ; et c'est ainsi qu'une partie de notre bourgeoisie, soucieuse de sauvegarder ce qui lui paraît être la garantie d'une supériorité intellectuelle et morale, recule devant l'enseignement professionnel comme devant une déchéance, tandis qu'une partie du peuple aspire aux humanités, au latin, au baccalauréat, hélas ! comme vers un anoblissement. Mais une culture vaut l'autre, s'écrie Proudhon, ou plutôt, la culture vraiment supérieure, ce n'est pas celle qui se limite au développement de l'intelligence pure, c'est celle qui fait travailler les doigts en même temps que le cerveau ; contrairement au préjugé courant, c'est la pratique, l'action qui a le pas sur la spéculation, l'homme d'industrie sur le philosophe.

Ici encore Proudhon est un précurseur. Nombreux sont aujourd'hui les pédagogues, qui, sans adopter peut-être toute les conclusions de cette philosophie « ouvrière », ou bien considèrent le travail manuel comme d'une haute vertu éducative — n'a-t-on pas commencé à l'introduire, comme un instrument de culture « désintéressée », jusque dans nos lycées ? — ou bien s'élèvent en de vives critiques contre « le préjugé qui s'est

implanté dans nos mœurs d'une sorte d'aristocratie de l'intelligence spéculative (1) » et protestent contre le caractère trop abstrait, trop purement intellectualiste de notre enseignement à tous les degrés, y compris notre enseignement populaire. Tous reconnaîtront chez Proudhon la justification la plus profonde et la plus haute de cette pédagogie du travail manuel et de cette culture technique qu'ils veulent mettre en honneur. Certes, on pourra trouver à Proudhon lui-même des devanciers. Déjà Rousseau avait fait de l'apprentissage l'élément indispensable de toute éducation, et Pestalozzi, l'apôtre enthousiaste de la méthode *intuitive*, avait insisté sur l'importance du travail manuel pour le développement des organes et des facultés de l'enfant. Diderot surtout, en protestant contre la prééminence longtemps accordée aux arts libéraux sur les arts mécaniques, en s'efforçant de réhabiliter l'artisan contre cet antique préjugé qui « tendrait à emplir les villes d'orgueilleux raisonneurs et de contemplateurs inutiles », en mettant l'industrie à la place d'honneur dans son tableau du progrès de la civilisation humaine, Diderot, « le plus vaste génie des temps modernes, le père et l'hiérophante de l'*Encyclopédie* (2) », apparaît très légitimement à Proudhon comme son plus authentique précurseur. Il serait injuste au surplus d'oublier ici Saint-Simon, avec son apologie de la civilisation industrielle, et Fourier, avec sa théorie du travail attrayant, ses petites hordes, et ses armées industrielles. Mais combien la pensée de Proudhon est plus profonde et plus riche ! Il ne

(1) G. Hersent, *op. cit.*, p. 57.

(2) *Justice*, XXII, p. 331.

s'agit plus seulement ici, comme chez Rousseau, de mettre entre les mains de l'enfant un métier qui lui donne la liberté et le garantisse contre les risques des futures révolutions, comme chez Pestalozzi d'assurer à chaque intelligence un développement en rapport avec sa vocation naturelle, comme chez Diderot lui-même de magnifier les conquêtes successives de notre industrie, il s'agit de faire du travail la base d'une nouvelle culture, d'une nouvelle philosophie, d'une nouvelle organisation sociale.

*
* *

On s'est demandé, en cette fin de guerre, après les épreuves sans nom subies par tant d'êtres humains, avec le déséquilibre général des situations et des consciences, si nous n'allions pas assister à une immense crise de paresse en même temps que se révèle un monstrueux déchaînement des appétits. L'heure est venue de relire Proudhon. Il nous dira la beauté et la vertu du travail. Il apprendra aux prolétaires, lui, leur plus fougueux défenseur, que l'égalité des appointements suppose l'égalité des capacités, et que le meilleur moyen d'émancipation n'est pas la force, mais la culture. Et à ceux de nos jeunes gens que pourrait diriger vers l'industrie l'espoir d'un gain plus riche, pour plus de luxe et plus de jouissance — car n'est-il pas vrai que devant certains arguments et certains exemples, on se fait un scrupule de dénoncer comme un péril ou même comme un idéal périmé, le culte désintéressé des idées pures, et qu'on veut reparler « d'Athènes et de Platon ? » — à ceux qui réclament leur part dans les profits de ce « parasi-

tisme agioteur », dont Proudhon a si vigoureusement dénoncé les méfaits, Proudhon apprendra que la culture industrielle n'a de valeur que parce qu'elle est elle-même une culture, la plus sévère et la plus noble des cultures. Travaillons ! « Par le travail, bien plus que par la guerre, l'homme a manifesté sa vaillance, par le travail bien plus que par la piété marche la Justice ; et si quelque jour notre agissante espèce parvient à la félicité, ce sera encore par le travail (1). »

Aimé BERTHOD.

(1) *Justice*, XXII, p. 251.

LA « MARIANNE DES CHAMPS »

Les critiques récents de l'œuvre proudhonienne, sans doute frappés de la large place qu'elle a fait aux problèmes agraires, ont eu soin de noter et de rappeler avec quelque insistance que Proudhon était un rural (1). L'observation était juste et utile. Il ne faut pas cependant l'accepter sans quelque atténuation. Proudhon n'est pas exactement paysan, ni fils de paysan, mais fils d'artisan dans un milieu presque rural ; jusqu'à douze ans il a rendu aux champs les services qu'on pouvait demander aux galopins de son âge : il a gardé les vaches. Il s'en vantera plus tard pour taquiner le cardinal-archevêque de Besançon et les économistes de l'Institut. Mais, entré au col-

(1) G. Sorel : « Proudhon n'a jamais été un vrai citadin ; il était un paysan, et son âme se reportait toujours loin de Paris. » (*Introduction à l'Economie moderne*, 2^e éd., p. 144.)

A. Berthod : « Alors que la plupart des théoriciens socialistes étaient des citadins écrivant pour des ouvriers, Proudhon a vécu parmi les paysans et il est entré dans l'intimité de leur âme. » (*P.-J. Proudhon et la Propriété*, p. 5.)

M. Bouglé, plus exactement, écrit : « Proudhon naît peuple et reste peuple... Plus attaché aux paysans peut-être qu'aux ouvriers proprement dits... » (*La Sociologie de Proudhon*, p. 2.)

lège à douze ans, à l'atelier d'imprimerie à dix-neuf, étudiant à Paris à trente ans, employé de commerce à Lyon à trente-trois, journaliste, député, exilé, il n'a jamais été un cultivateur, un technicien, ni même un observateur de la terre. Quand il parlera d'agriculture ou de propriété foncière, c'est seulement en songeant à son pays natal, en utilisant ses souvenirs d'enfance ; quand il voudra animer ses remarques d'érudit, ses conclusions de logicien, il ne disposera que de quelques notes de lectures, d'expériences personnelles géographiquement trop limitées.

Cette précision est nécessaire dès le début de cette étude pour expliquer que Proudhon n'a pas senti suffisamment combien l'agriculture, même dans un pays qui n'est pas très étendu, mais qui par contre est extrêmement varié, embrasse de situations économiques distinctes, de techniques diverses et s'accommode mal de généralisations trop sommaires. Il a pensé au paysan en moraliste plus qu'en économiste. Il a certes bien connu les modalités juridiques de la propriété, il a bien lu ce que l'on avait écrit sur les mérites ou les inconvénients des divers systèmes de culture et d'appropriation du sol, il a mieux que personne apprécié les forces économiques que le sentiment de la propriété fait surgir ; mais quand il fallait laisser les constructions logiques pour en venir aux vérités d'expérience, toujours ses déductions, ses formules de comptable ont été passionnées par ses souvenirs personnels, par des impressions restées vivaces, par des ressentiments encore armés de toutes leurs pointes. Il a gardé au cœur l'hostilité du colon contre le propriétaire percepteur de fermages ; il a compris, comme s'il l'éprouvait lui-même, l'intense désir du

manouvrier qui veut devenir propriétaire et qui, propriétaire, veut agrandir son domaine ; il a senti vibrer en lui cette passion d'indépendance, cette dignité fière et forte du paysan qui, autant que le charbonnier du dicton, est maître chez lui. Mais il n'a pas connu, du moins jusqu'à la bien comprendre, l'évolution d'ordre technique qui, à l'époque même de ses premiers écrits, commençait à transformer les méthodes de culture. Il n'a vu que la grande propriété oisive ; il n'a pas pressenti le rôle de la grande culture industrialisée. Il a souhaité à la petite exploitation rurale le maximum d'indépendance politique et technique ; il n'a pas prévu que l'association, l'embrigadement deviendrait pour elle une nécessité vitale. Il a regretté le développement excessif des agglomérations urbaines ; il n'a pas deviné à quel point elles attireraient encore plus les jeunes paysans et comment les villes toujours affamées imposeraient aux cultivateurs l'obligation d'accroître sans cesse leur production. De sorte qu'en moins de soixante ans, les problèmes agraires, soit économiques, soit sociaux, ont évolué au point qu'ils ne se posent plus pour nous comme pour lui. ✓

*
* *

Pour rechercher ce que notre temps peut conserver et doit utiliser des idées proudhoniennes sur la propriété, la culture du sol et l'organisation rurale il est certainement nécessaire de rappeler en un sommaire exposé ses principales critiques et l'essentiel de ses projets de reconstruction. La tâche n'est pas aisée, tant les passages de l'œuvre de Proudhon que nous aurions

ainsi à retenir sont dispersés et... variés. Mais ce difficile travail a déjà été heureusement accompli.

M. A. Berthod, dans son ouvrage *P.-J. Proudhon et la propriété : Un socialisme pour les paysans*, a donné des diverses opinions de Proudhon en cette matière un exposé compendieux et néanmoins complet avec tous les éclaircissements souhaitables. Bien qu'il ait eu l'intention de « montrer, en dépit des contradictions apparentes et d'une évolution très certaine, l'unité réelle et le côté positif des idées de Proudhon », il a avec une parfaite sincérité laissé voir comment Proudhon, après s'être lancé tête baissée, essaie diverses routes, tire à gauche, puis finalement rebrousse chemin et prend à droite, sans avoir cependant changé d'idée sur le but à atteindre. De sorte que si le but est unique — réaliser, généraliser, défendre, rendre parfaite cette sorte de propriété que nous appelons la propriété paysanne — on ne peut pas, même en négligeant les variantes, réduire les projets de Proudhon à moins de deux systèmes constructifs, celui de la propriété relative, restreinte, à laquelle il donne le nom de *possession* et celui de la propriété absolue, équilibrée cependant et garantie par un ensemble d'institutions. Ce second système est celui auquel la pensée de Proudhon s'est arrêtée ; il n'est pas possible toutefois de le retenir seul. M. Berthod va même plus loin. Il n'hésite pas à déclarer que le premier lui paraît préférable. Des disciples de Proudhon ont bien le droit de manifester quelque indépendance d'esprit, même à l'égard de leur maître.

Le travail de démolition commence par le fameux « coup de pistolet » : « La propriété, c'est le vol ! » Ce mot a eu une fortune excessive, un

retentissement qui nous surprend, car, s'il est exact qu'il n'avait pas été dit avant Proudhon (1), il avait déjà été pensé et il se réduisait en somme à une trouvaille d'expression. On dirait avec le même degré de justesse : la parole, c'est le mensonge. C'est un argument de discussion, la perception éblouissante d'une vérité partielle, ce n'est pas une conclusion et en tout cas ce n'est pas la conclusion de Proudhon. Ce qu'il a voulu dire, c'est tout simplement que « tant que la propriété n'a pas reçu l'infusion du droit, qu'elle ne s'est pas rendue respectable par la Justice, elle reste un fait vague, contradictoire, capable de produire indifféremment du bien et du mal (2) ». Revenant plus tard sur son « étourdissante proposition », il la corrigera, plus exactement il la complètera pas celle-ci : « La propriété, c'est la liberté. » « Ces deux propositions sont également démontrées et subsistent l'une à côté de l'autre dans le *Système des Contradictions* » (3).

Poursuivons à grands pas l'examen de cette contradiction. Quelle sorte de bien nous vient de la propriété ? Tout d'abord elle est la condition, l'assurance de la liberté individuelle : « Ce qui rend la propriété chose délectable, c'est la faculté de disposer à volonté non seulement de la valeur de son bien, mais encore de sa nature spécifique, de l'exploiter à son plaisir, de s'y retrancher et de s'y clore, d'en excommunier les humains, en un mot d'en faire tel usage que la

(1) Brissot a simplement voulu dire que le riche qui possède plus qu'il n'est nécessaire pour ses besoins est un voleur. D'ailleurs, Proudhon ne l'avait pas lu. Il l'a déclaré dans sa *Théorie de la Propriété*, p. 211.

(2) *Justice*, t. I, p. 306.

(3) *Théorie de la Propriété*, p. 37.

passion, l'intérêt, le caprice même suggèrent (1) ». Sous une autre forme qui est bien de sa manière, Proudhon dira que la propriété « consomme l'union sainte de l'homme et de la nature (2) », qu'elle doit être traitée en épouse, non en prostitution. Dans un passage encore, pris entre cent autres, où il parle au passé des mérites de la propriété aujourd'hui dépravée, il montre avec force ce qu'elle peut et doit être dans sa pureté primitive : « L'homme, riche comme pauvre, propriétaire aussi bien que colon, se détache cordialement de la terre. Les existences sont pour ainsi dire en l'air : on ne tient pas au sol comme autrefois, parce qu'on l'habite, parce qu'on le cultive, qu'on en respire les émanations, qu'on vit de sa substance, qu'on l'a reçu de ses pères avec le sang, et qu'on le transmettra dans sa race ; parce qu'on y a pris son corps, son tempérament, ses instincts, ses idées, son caractère, et qu'on ne pourrait pas s'en séparer sans mourir » (3). Voici donc la propriété considérée comme la pierre angulaire sur laquelle se fonde la famille : « La famille et la propriété marchent de front, appuyées l'une sur l'autre, n'ayant l'une et l'autre de signification et de valeur que par le rapport qui les unit. Avec la propriété commence le rôle de la femme. Le ménage, cette chose toute idéale et que l'on s'efforce en vain de rendre ridicule, le ménage est le royaume de la femme, le monument de la famille... Or, qu'est-ce que le ménage, par rapport à la société am-

(1) *Deuxième Mémoire sur la Propriété* ; Œ. c., t. I, p. 314.

(2) *Contr. Ec.*, II, p. 233.

(3) *Justice*, éd. de 1858, t. II, p. 83.

biente, sinon tout à la fois le rudiment et la forteresse de la propriété ? » (1) De même la propriété est le fondement de la patrie : « La société a compté, de la part du propriétaire, sur un attachement plus sérieux et plus moral à son industrie, sur un amour plus profond et mieux raisonné du bien-être, par suite, sur une âpreté moins grande au gain, sur des sentiments d'humanité plus profonds, sur une poésie du bien natal, un culte du patrimoine, qui, s'étendant aux individus travailleurs, rallieraient toutes les générations, et constitueraient la PATRIE. La patrie a son origine dans la propriété... » (2) La transmission héréditaire de la propriété apparaît alors avec son caractère de nécessité : « L'hérédité est l'espoir du ménage, le contrefort de la famille, la raison dernière de la propriété. Sans l'hérédité, la propriété n'est qu'un mot... » (3) Et enfin, au point de vue politique, c'est la propriété, à cause de l'indépendance qu'elle procure, qui seule peut s'opposer à la toute puissance de l'ingérence omniprésente de l'Etat : « L'Etat constitué de la manière la plus rationnelle, la plus libérale, animé des intentions les plus justes, n'en est pas moins une puissance énorme, capable de tout écraser autour d'elle, si on ne lui donne un contre-poids. Ce contre-poids, quel peut-il être ?... Il n'y en a pas d'autre que la propriété. Prenez la somme des forces propriétaires : vous aurez une puissance égale à celle de l'Etat... Servir de contre-poids à la puissance publique, balancer l'Etat, par ce moyen assurer la liberté individuelle :

(1) *Contr. Ec.*, II, p. 191.

(2) *Ibidem*, p. 189.

(3) *Ibidem*, p. 193.

telle sera donc, dans le système pratique, la fonction principale de la propriété » (1).

Quel conservateur a jamais écrit un éloge de la propriété plus chaleureux, plus sincère, plus fortement motivé que ce démolisseur ! Mais, suivant la méthode des antinomies, retournons maintenant notre point de vue : quels sont les maux dont la propriété est responsable ? Le vice primordial c'est qu'elle donne au propriétaire le moyen de prélever, sans travailler lui-même, une part de profit sur le travail d'autrui.

« La Constitution républicaine de 1793, qui a déla propriété : « Le droit de jouir du fruit de son travail, » s'est trompée grossièrement ; elle devait dire : « La propriété est le droit de jouir et de disposer à son gré du bien d'autrui » (2). C'est ce que Proudhon appelle le droit d'*aubaine* qui s'exerce ici sous la forme du fermage : « La propriété a trouvé le moyen de séparer, dans l'exploitation agricole, le produit net du produit brut... C'est sans doute une bonne chose que la *rente* pour celui qui la consomme et qui ne prend aucune part au labeur agricole : mais ce qu'il n'est pas aisé d'admettre, c'est que le pays et les mœurs s'en trouvent également bien » (3). Au point de vue psychologique, la propriété a pour mobiles l'égoïsme et la convoitise. Par nature, elle est envahissante : « Un des abus les plus odieux de la propriété est l'accaparement... *Latifundia perdidere Italiam*... Ce peut être une fort belle chose qu'un vaste domaine bien exploité, bien clos, et donnant régulièrement au proprié-

(1) *Théorie de la Propriété*, p. 138.

(2) *Ibidem*, p. 20.

(3) *Ibidem*, p. 157.

taire un bon revenu. La société a sa part de cette richesse : en sorte que l'on peut dire jusqu'à certain point que l'intérêt public est d'accord avec la grande propriété. Mais il est encore plus triste de voir des troupes de paysans sans patrimoine, errant sur les routes, chassés de la terre, qui semble leur appartenir, et refoulés par le *latifundium* dans le prolétariat des grandes villes, où ils végètent, sans droits comme sans avoir » (1). Ainsi c'est la propriété quand elle se concentre qui dépossède le paysan, l'oblige à l'exode vers la ville. D'autre part parce qu'elle est liberté de disposer, aliéner, partager, elle aboutit quand elle se divise au morcellement, à l'émiettement, préjudice grave pour l'agriculture : « Une des causes de l'infériorité de l'agriculture en France est cet excessif morcellement, qui n'existe pas en Angleterre, pays de tenure féodale. On a songé maintes fois à prévenir cette parcellarité en facilitant les échanges de parcelles : ce qui permettrait de recomposer les héritages divisés. Rien n'a abouti. Le morcellement va son train, sans qu'on puisse l'empêcher, à moins d'une loi d'utilité publique qui porterait atteinte à la propriété (1). » Et ce morcellement a pour conséquence une « exploitation anarchique, sans capitaux suffisants, livrée à l'ignorance et au hasard. Il faudrait que le petit propriétaire put profiter de toutes les découvertes de la science, afin de soutenir la concurrence des grandes exploitations, mais c'est ce qui ne peut avoir lieu qu'en associant les petites propriétés ; ce qui est revenir en fait à la possession slave, et renoncer à ce qu'a de plus attrayant la propriété, la libre et abso-

(1) *Théorie de la Propriété*, p. 145.

lue disposition » (1). Enfin « considérée dans ses tendances politiques et ses rapports avec l'Etat, la propriété incline à se faire du gouvernement un instrument d'exploitation, rien de moins, rien de plus. En ce qui touche le système du pouvoir, monarchique, démocratique, aristocratique, constitutionnel ou despotique, la propriété est de sa nature parfaitement indifférente ; ce qu'elle veut, c'est que l'Etat, la chose publique soit sa chose ; que le gouvernement marche par elle et pour elle, à son plaisir et bénéfice » (2).

Nous voilà donc pris, cernés par les « poignards de la contradiction ». Comment sortir de ce cercle ? Il n'est pas certain que nous en puissions sortir et on ne voit pas en tout cas que Proudhon ait réussi à échapper malgré tous ses efforts. Il l'a essayé pendant toute sa vie en approfondissant ses analyses d'historien et de juriste. « La terre, remarque-t-il quand il est parvenu au dernier terme de son évolution, peut être possédée de trois manières différentes : en communauté, en féodalité, en propriété. La communauté n'a rien en soi d'injuste. Rationnelle, féconde, nécessaire même, tant que la société exploitante n'excède pas les limites d'une proche parenté, elle est aussi solide que la famille elle-même. Mais dès que les familles se multiplient au sein de la communauté primitive, la divergence s'introduit, la communauté s'évanouit (3). » Disons même qu'elle est morte. Il n'y en a plus d'exemple dans notre pays.

Autre forme de propriété, celle qu'il vient

(1) *Théorie de la Propriété*, p. 156.

(2) *Ibidem*, p. 131.

(3) *Ibidem*, p. 76 et suivantes.

d'appeler la propriété féodale et qu'il appelle plus souvent la « possession » parce qu'il l'assimile à la *possessio* du droit romain. C'est la propriété concédée par le Prince ou par l'Etat qui conserve le domaine éminent et à qui le possesseur devra payer une redevance. Elle n'est qu'une faculté d'exploitation et une garantie d'usufruit, elle ne peut être ni aliénée, ni divisée. L'hérédité s'ensuit, non point comme une prérogative, mais plutôt comme une obligation de plus imposée au possesseur. Elle se transmet par ordre de primogéniture. Mais dans son essence elle est égalitaire. Elle suppose à l'origine un partage égal entre les familles. Pour maintenir l'égalité, il suffit d'un règlement de police rurale défendant le cumul et le morcellement (1).

La « propriété » enfin dont l'*alleu* a été le type est le domaine éminent de l'homme sur la chose : « C'est, d'après la définition du Code, art. 544, le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. » Le droit romain dit : « *Dominium est jus utendi et abutendi, quatenus juris ratio patitur* : la propriété est le droit d'user et d'abuser, autant que le comporte la raison du droit (2) ». C'est donc la propriété absolue sous réserve du droit de l'Etat, réserve imprécisée, épée de Damoclès dont le fil peut se rompre et amener la mort de la propriété, définition contradictoire qui donne et retient, qui affirme et nie en même temps, reconnaissance légale d'une injustice, légitimation au nom du

(1) *Théorie de la Propriété*, p. 84 et ss. et p. 139.

(2) *Ibid*, p. 93.

droit de ce qui n'est pas droit. L'individu étant ici considéré comme souverain, il peut à volonté diviser, engager, vendre, donner, hypothéquer, aliéner pour jamais. Il ne doit plus une redevance ; il contribue par un impôt qu'il a au préalable consenti. La propriété n'implique plus nécessairement l'égalité. Puisqu'elle comporte division et cession, elle est susceptible d'acquisition et de cumul ; la plus grande inégalité règnera entre les domaines, qui, eux, se transmettent par partage égal entre les enfants (1).

Telles sont les bases des deux systèmes de liquidation sociale et de reconstruction qui ont été successivement adoptés par Proudhon. Il a cru d'abord, de 1840 à 1858, qu'on pouvait conserver tous les mérites de la propriété et détruire tous ses abus en la ramenant au type du fief, de la possession, qui est le droit d'user de la terre, mais non pas d'en abuser. Aussi bien que la propriété, la possession assure la liberté du travailleur, son indépendance économique ; elle lui donne aussi bien, étant héréditaire, le sentiment nécessaire de la perpétuité. Elle n'est plus abusive puisqu'elle ne peut être donnée à bail au profit d'un détenteur oisif. Il suffira une fois pour toutes de rétablir une juste égalité dans la répartition du sol entre les travailleurs, puis de prendre des précautions contre le morcellement.

Pour refaire un partage égal sans violence, Proudhon, qui ne veut pas être un « bousculeur », imagine de donner au contrat de fermage le caractère d'une vente par annuités ; il propose de décréter : « Tout paiement de redevance pour l'exploitation d'un immeuble acquerra au fermier

(1) *Théorie de la Propriété*, p. 93 et ss. et p. 140.

une part de propriété dans l'immeuble et lui vaudra hypothèque (1). » En quelque vingt ans, le fermier se sera substitué à l'ancien propriétaire. Si vous trouvez ce moyen trop lent ou si au contraire vous le jugez trop révolutionnaire, Proudhon vous répondra : « Eh ! croyez-vous donc qu'au-delà de l'idée toute de conciliation que je préfère et que je propose, il n'y en ait pas de plus radicale et de plus sommaire ? Avez-vous oublié ce mot du grand Frédéric au meunier Sans-Souci :

Sais-tu que sans payer je pourrais bien le prendre ?

...Et le prolétariat est plus fort que le grand Frédéric (2). » La propriété oisive ainsi détruite d'une façon ou de l'autre, les parts seront limitées à l'étendue que chaque famille peut cultiver. Proudhon va même jusqu'à indiquer leur superficie, environ 5 hectares ; mais il y aura cependant à tenir compte des circonstances : il faudra autant que possible compenser l'étendue superficielle avec la qualité des fonds (3). Les nouvelles parcelles pourront être échangées, non vendues. L'obligation de cultiver étant la condition *sine qua non* du droit de propriété, toute terre non cultivée fera retour à l'Etat. Pour éviter le morcellement et l'accaparement, on interdira le cumul des héritages, on imposera au propriétaire à qui un héritage est offert, l'obligation d'opter entre la propriété ancienne et la nouvelle. Dans les détails tout cela reste assez imprécis. Et cela se conçoit, puisque c'est sur les conséquences fon-

(1) *Idée générale de la Révolution* ; Œ. c., X, p. 209.

(2) *Ibidem*, p. 214.

(3) *Ibidem*, p. 209.

damentales et surtout sur les principes mêmes de sa théorie que Proudhon continue à porter ses réflexions.

A ce système qui transforme les cultivateurs en fermiers de l'Etat, seul propriétaire, seul rentier, il commence bientôt à découvrir un caractère d'autocratie gouvernementale qui lui déplaît et qui ira lui déplaisant de plus en plus. Après avoir rêvé l'égalité entre les hommes, il s'aperçoit qu'il ne peut y avoir de justice sans liberté. Il comprend alors que la « propriété » est aussi conséquente dans son absolutisme, aussi logique que la possession dans son équité. Ceux qui ne le voient pas sont ceux qui veulent « rendre compte d'une conception de la raison collective avec les seules données de la raison individuelle. » La propriété qui ne se justifie ni par le droit du premier occupant, ni par le travail, (le fermier travaille et ne devient pas pour cela propriétaire), ni par une sorte d'extension de la personnalité, dont il ne faut chercher la raison ni dans le principe et les origines, ni dans la nature (à cet égard elle ne peut nous offrir rien de plus que la possession), la propriété se légitime dans ses fins (1). « L'abus de la propriété est le prix dont vous payez ses inventions et ses efforts : avec le temps elle se corrigera. Laissez faire (2). »

Et pourtant, si passionné qu'il soit de la liberté, Proudhon ne prononce pas sans quelque inquiétude cette formule de l'économie libérale. Il s'interroge. Que deviennent la justice et l'égalité? « Le mal est tel, l'iniquité si grande que l'on ne sait pas si le bienfait de l'institution n'est

(1) *Théorie de la Propriété*, p. 128.

(2) *Ibidem*, p. 167.

pas trop payé par l'abus (1) ». Il hésite encore en considérant l'histoire. « La propriété serait-elle soumise à une sorte de flux et de reflux ? Elle s'élève avec l'alleu, elle redescend avec le fief, rien ne subsiste, tout oscille... Le même absolutisme produit tour à tour l'ascension et l'affaissement ». Une dernière fois il se pose la question qui l'angoisse : « Pouvons-nous enfin rompre ce cercle ? pouvons-nous, en autres termes, purger l'abus propriétaire et rendre l'institution sans reproche ? (2) » Eh ! bien, oui ! La propriété parce qu'elle est abusive, absolutiste, basée sur l'égoïsme, doit forcément tendre à se limiter, à se faire concurrence et, par conséquent, équilibre. Mais, d'autre part, en raison de sa fonction politique et sociale, parce que Propriété et Etat sont les deux pôles de la Société, elle requiert des garanties politiques et économiques. « Les garanties de la propriété contre elle-même sont : 1. Crédit mutuel et gratuit ; 2. impôt ; 3. entrepôts, docks, marchés ; 4. assurance mutuelle et balance du commerce ; 5. instruction publique, universelle, égale ; 6. association industrielle et agricole ; 7. organisation des services publics : canaux, chemins de fer, routes, ports, postes, télégraphes, dessèchements, irrigations. — Les garanties de la Propriété contre l'Etat sont : 1. Séparation et distribution des pouvoirs ; 2. égalité devant la loi ; 3. jury, juge du fait et juge du droit ; 4. liberté de la presse ; 5. contrôle public ; 6. organisation fédérale ; 7. organisation communale et provinciale (3) ».

Telles sont les garanties nécessaires. Et c'est

(1) *Théorie de la Propriété*, p. 173.

(2) *Ibidem*, p. 175.

(3) *Ibidem*, p. 239.

seulement quand elles rendront leur plein effet que la Propriété absolue deviendra une institution de justice. Du moins, ne resterait-il plus qu'à tarir une source d'inégalité qui est spéciale au travail agricole. A cause de l'inégale fertilité des sols, il arrive qu'à des quantités de travail équivalentes correspondent des productions différentes en quantité, qualité et valeur. Or, les besoins de la consommation font que les prix des denrées ne peuvent évidemment être fixés au-dessous du coût de production dans les conditions les plus défavorables ; par conséquent, toutes les terres plus fertiles reçoivent une rémunération supérieure au coût de production : c'est ce qu'on appelle la rente foncière. Proudhon a cru que la rente se confondait avec le fermage, dont le taux s'élève naturellement pour les terres considérées comme les meilleures, que par suite le propriétaire percevait abusivement la totalité de la rente. Il a vu dans ce phénomène économique, d'ailleurs mal compris, une compensation des inégalités naturelles, « un instrument de justice distributive, l'un des mille moyens que le génie économique met en œuvre pour arriver à l'égalité ». Mais, quand le rachat des fermages aura eu pour effet d'éliminer le propriétaire oisif, à qui ira désormais cette rente ? Au moment où il écrit son grand ouvrage sur la « Justice », il répond : partie à l'exploitant, partie à l'Etat, dont elle suffira à assurer le budget ; plus tard, dans ce projet de décret de liquidation qui se trouve dans *l'Idée Générale de la Révolution*, c'est aux communes qu'il en confie la perception ou mieux encore à des associations de cultivateurs, véritables sociétés d'assurances mutuelles. Ce sont elles, communes ou associations, qui seront chargées,

si l'on nous passe cette expression, de « handicaper » les concurrents.

Alors enfin sera réalisée la juste égalité ou, du moins — puisqu'il y a dans la société « une vie, une âme, une liberté qui échappe aux mesures précises » — nous serons parvenus à une satisfaisante « approximation de l'égalité de propriété (1) ».

*
* *

Ainsi, après vingt-cinq ans d'ardentes luttes, au moment de mourir, Proudhon se repose dans l'optimisme. Avant de se fermer, ses yeux ont vu une lueur qu'il a pu prendre pour l'aube de la Justice. Ne s'est-il pas trompé ? Pouvons-nous le croire lorsqu'il nous décrit cette Terre promise qu'il lui a été permis de contempler et qui nous reste encore à conquérir ? Certes, ses efforts n'ont pas été vains. Ce n'est pas sans raison que dans le Testament (la *Théorie de la Propriété* publiée après sa mort), dressant la liste des « démonstrations de choses très positives » qu'il a données, il y fait figurer une théorie de la propriété. Mais nous gardons bien le droit de choisir parmi les enseignements qu'il nous a légués et nous ne nous sentons pas obligés de retenir seulement le dernier terme de son évolution.

Maintenir la propriété absolue pour des raisons politiques, en considération de ses fins et de sa fonction, ce n'est pas la légitimer en droit, en justice. Or, c'est bien au point de vue du droit que Proudhon s'était placé pour critiquer les abus de la propriété, de sorte que toutes ses critiques subsistent, quoi qu'il en ait pensé. Et, en effet,

(1) *Théorie de la Propriété*, p. 242.

même après avoir ainsi justifié la propriété, ne se voit-il pas obligé d'organiser, pour elle et contre elle, un système de garanties qui, ou bien seraient inefficaces, ou bien la restreindraient plus qu'il ne l'a voulu. Déclarer que les abus de la propriété se corrigeront dans la liberté ou qu'ils sont une rançon inévitable, c'est maintenir la contradiction sans la résoudre et c'est aussi avancer des affirmations qui réclament leur preuve. Comment, d'ailleurs, apprécier si la propriété remplit efficacement ce rôle politique qui fait absoudre ses iniquités ? Cette appréciation variera avec les formes constamment modifiées de la société, avec l'évolution plus rapide encore de l'idéal social. La propriété doit-elle donc être plus ou moins « légitime », suivant que son rôle est plus ou moins utile ? Certainement oui, et Proudhon l'a bien vu ainsi, puisqu'il sait que « notre système social est compliqué, beaucoup plus qu'on ne l'avait cru... qu'il admet la pluralité des principes, la lutte des éléments, l'opposition des contraires et la synthèse de tous les indéfinissables et absolus (1) ».

Mais si, quelque jour, la propriété absolue ne se justifie plus par sa fonction, comme contre-poids d'un Etat qui aurait cessé d'être autoritaire et absolu, elle se maintiendrait encore, dans la mesure où elle est fondée sur le travail. Entraîné par l'ardeur de sa lutte contre les formes de propriété qui permettent de jouir d'un revenu sans travail, Proudhon n'a peut-être pas assez considéré à quel point le travail explique la propriété foncière. Il a attribué à la fertilité naturelle du sol dans la production agricole un rôle

(1) *Théorie de la Propriété*, p. 229.

exagéré. Il n'a pas vu ou il n'a pas dit que la terre est le plus souvent une surface, un emplacement, un support, transformé par la peine des hommes en un véritable instrument de travail. Ce que le propriétaire cède au fermier, ce n'est pas seulement de la matière brute, un bien commun non susceptible d'appropriation, mais c'est un terrain organisé, défriché, ameubli, drainé ou irrigué, desservi par des chemins, sur lequel se trouvent maison, étables et granges, avec, le plus souvent, du bétail dans l'étable, du fourrage et de la paille dans les granges, des grains en réserve pour les semences, du fumier dans les fosses prêt à être répandu. La terre agricole est bien un produit, une création du travail.

Proudhon, d'ailleurs, a cité lui-même l'exemple de la Sologne, qui a été transformée, vraiment créée par des fermiers bien pourvus de capitaux. Mais il l'a citée pour montrer que, malgré leur travail, ces fermiers n'en sont pas pour cela devenus les propriétaires. Et il ne paraît que s'apercevoir que c'est alors une autre question qui se pose. Il ne s'agit plus maintenant de rechercher comment et par quoi la propriété est justifiée, rendue légitime, mais comment elle se répartit, comment la répartition se transmet et se maintient. S'il s'était engagé dans cette voie, il aurait été conduit à mettre en cause l'institution de l'héritage que, dès son premier Mémoire, il a considérée comme nécessaire en ce qu'elle donne au travailleur le sentiment que son œuvre lui survivra. Il peut se faire, en effet, que le désir de se perpétuer dans ses enfants et de continuer les ancêtres, de donner au travail une récompense plus longue que ne le comporte la brièveté de la vie, soit une de ces forces économi-

ques avec lesquelles Proudhon sait bien qu'il faut compter. Il est étrange cependant qu'il n'ait pas dénoncé avec sa verve habituelle les abus qui proviennent de l'hérédité, qu'il ne se soit pas préoccupé dès ses premiers écrits de détruire ce que M. Solvay a appelé « l'injustice fondamentale des sociétés modernes, l'inégalité au point de départ ».

Il est vrai que, dans les projets qui forment son premier système, il a du moins songé à restreindre l'héritage. « Optez, ne cumulez pas » ; cette idée du non-cumul des successions est intéressante. Elle est, par contre, d'une mise au point malaisée, car, si l'interdiction atteint aisément la propriété foncière, comment l'appliquer efficacement aux capitaux mobiliers ? Et si ceux-ci restent indemnes, quelle sera la répercussion de cette injustice dans l'esprit des paysans ?

Cette objection, tirée des difficultés pratiques de réalisation, peut être répétée contre la plupart des propositions positives qui ont été faites par Proudhon. Il serait difficile de nier qu'il les a lancées dans la circulation, jetées à la tête de ses adversaires, avant de les avoir éprouvées par un assez long examen. Elles proviennent d'observations restées trop limitées ou trop vite rejetées quand elles allaient à l'encontre de ses théories. Ainsi, il ne peut pas ignorer — il l'a assez lu dans Fourier — que la grande culture organisée comme une usine présente sur la petite culture, trop morcelée, des avantages économiques généralement reconnus : elle produit plus et à un prix de revient moindre, mais pas un instant il n'en voudra tenir compte. La question mérite cependant qu'on s'y arrête. Aujourd'hui que nos grandes exploitations du Nord de la France sont

détruites par la guerre, nous savons bien à quel point elles nous manquent. Ce sont les grandes exploitations qui provoquent et répandent par leur exemple les progrès de la technique agricole, qui font des expériences, mettent au point les découvertes théoriques pour les adapter aux circonstances locales si variées et jouent ainsi un rôle éducatif indispensable. Les exploitations paysannes ne font qu'imiter leurs méthodes quand elles le peuvent. Il est vrai que Proudhon compte sur le développement de l'instruction et, au besoin, sur l'association pour donner à ses amis paysans toute la compétence technique qu'on rencontre aujourd'hui chez les grands cultivateurs mieux instruits. Mais, n'est-ce pas bâtir sur des espérances dont la réalisation est loin d'être assurée ?

D'ailleurs, il ne s'arrête pas à l'idée que la grande propriété (et c'est pourtant l'habitude dans certaines régions) puisse être organisée en grande exploitation, dirigée par le propriétaire lui-même. Il la voit toujours divisée en plusieurs fermes, fournissant des rentes à un oisif. Pas davantage il ne songe à d'autres formes d'organisation, comme le métayage, où le propriétaire garde sa part de la direction générale et s'associe aux risques et aux bénéfices de l'entreprise. Il fait semblant d'ignorer que le fermage n'a pas toujours un caractère permanent comme un titre de rentes, qu'il est parfois le moyen pour un propriétaire qui est momentanément empêché de cultiver de conserver cependant ses droits sans abandonner sa terre à l'inculture ; c'est le champ de la veuve dont les fils sont encore trop jeunes pour labourer le bien paternel ; c'est celui du soldat et c'est celui de Cincinnatus, en at-

tendant qu'il revienne à sa charrue. Discussion de détails ? Étalage de cas exceptionnels ? soit ; encore faut-il que les systèmes des réformateurs ne soient pas trop pauvres dans leur rigueur ou leur simplicité pour résoudre des difficultés extrêmement nombreuses et complexes.

Or, les plans, les projets de Proudhon sont très loin de nous offrir la cohérence de systèmes longuement approfondis. Même quand il s'aventure jusqu'à écrire le texte du décret qui liquiderait les injustices de la propriété, ses constructions élevées à la hâte pour le combat restent inachevées. Dans son premier système, où il voulait faire triompher l'égalité, c'est la liberté qu'il sacrifie. L'Etat, maître des terres qu'il distribuerait en se réservant le domaine éminent, ne manquerait pas d'imposer ses volontés jusque dans les méthodes de production, réglant et régissant la technique. Sous peine de la révocation, il imposerait non seulement l'obligation de cultiver, mais celle de bien cultiver. Les prescriptions d'une agriculture officielle pèseraient sur les paysans, qui ne jouiraient plus que d'un fantôme de liberté. Privés du droit de régler eux-mêmes leur travail, de disposer librement de leurs biens, ils ne seraient plus que les esclaves du fisc. La propriété et la liberté seraient annihilées et Proudhon sait bien pourtant qu'elles sont les vraies forces économiques. Aussi a-t-il de lui-même condamné ces premiers projets où, pour réaliser l'égalité, il laissait à l'Etat une puissance inquiétante.

Mais alors, quand il organise la défense de la liberté, n'est-ce pas aux dépens de l'égalité ? Le vol consommé par la propriété est prescrit et consolidé. Les propriétaires gardent le droit de

disposer de leurs biens jusqu'à l'abus. Ou, du moins, c'est ce qui se produirait si Proudhon, toujours vigilant quand il s'agit de morale, ne prenait soin de subordonner le sort de la propriété au respect de la justice. Dans l'ouvrage même où il se résigne au maintien de la propriété absolue, il écrit : « Il n'y a qu'un point de vue où la propriété se puisse admettre : c'est celui qui, reconnaissant que l'homme possède de son fonds la JUSTICE, le faisant *souverain* et *justicier*, lui adjuge, en conséquence, la propriété... Elle ne se légitime que par la justice du sujet même. Mais comment rendre l'homme juste ? C'est le but de l'éducation, de la civilisation, des mœurs, des arts, etc. ; c'est aussi le but des institutions politiques et économiques dont la propriété est la principale. Pour que la propriété soit légitimée, il faut donc que l'homme se légitime lui-même ; qu'il veuille être juste ; qu'il se propose la Justice pour but, en tout et partout (1) ». C'est là une réserve à laquelle il faut prendre garde. Elle est lourde de conséquences pratiques sous la plume de celui qui a dit : « Je prêche le droit, tout le droit, rien que le droit, et 97 hommes sur 100 veulent plus ou moins que le droit. Sur 100 individus, il y a 25 scélérats, convicts ou non convicts, notoires ou occultes, 50 coquins, 15 douteux, 7 passables, qui ne font jamais tort, de leur propre mouvement, à personne, mais ne sacrifieront pas une obole pour la vérité, et 3 hommes de vraie vertu et probité (2) ». Ne voilà-t-il pas le régime de la juste propriété rejeté par Proudhon lui-

(1) *Théorie de la Propriété*, p. 64.

(2) *Théorie de la Propriété*, p. 215.

même hors du domaine des réalités immédiates ?

A supposer que les garanties de la propriété soient instituées selon ses vœux, que deviendra l'égalité tant qu'elles n'auront pas donné leur plein effet ? Où seront, dans ce régime de liberté, les obstacles à l'accaparement et au morcellement ? L'accaparement, que nous appelons aujourd'hui à la suite des marxistes la concentration, est peu à craindre. Dans un pays où le territoire a déjà été divisé entre des propriétaires nombreux et où la législation a dû faire leur place aux principes démocratiques, les grands domaines ne se recomposent plus. Cela se vérifie en fait et cela se comprend aisément. Quelle que soit la supériorité économique de la grande culture, les propriétaires paysans ne subissent pas l'effet de la concurrence tant que les demandes du marché ne faiblissent pas. Les capitalistes pourraient bien trouver de-ci, de-là, quelques parcelles à acheter, mais cela ne leur servirait de rien parce qu'elles sont dispersées. Déposséder quelques paysans au hasard des circonstances, ce serait agir comme un Gribouille qui voulant avoir un pot achèterait des tessons. Nous voyons plutôt les grands domaines s'émietter. Beaucoup de ceux qui existent aujourd'hui proviennent seulement de créations récentes sur un sol jusque-là inculte. Les vieilles propriétés familiales — sans révolution, ni rachat des fermages — viennent, l'une après l'autre, aux mains des paysans. Et cela est bien ; mais le malheur, c'est qu'il n'y a pas de limite à ce dépècement des exploitations. Balzac avait raison quand, dans son *Curé de Village*, il faisait dire au juge de paix : « Tout le mal gît dans le titre des *Successions* du Code civil, qui ordonne le partage égal des biens. Là

est le pilon dont le jeu perpétuel émiette le territoire... » Le morcellement est, en effet, plus qu'une menace pour la propriété paysanne. On est surpris de constater que Proudhon, ayant reconnu ce danger, a compté seulement sur les progrès de l'instruction et des mœurs pour le combattre. Il a prévu des institutions de garantie de la propriété contre l'Etat ; il n'eût pas mal fait d'organiser comme équilibre les garanties de la société contre la propriété, pour la tirer de ses routines et la pousser aux progrès nécessaires.

Mais, l'ardent adversaire de tous les utopistes, lui aussi, la vieillesse venue, construit son utopie. Il croit que les hommes deviendront justes, et il leur fait confiance. Son système de la rente foncière fixée et perçue par les conseils des communes ou ceux des associations paysannes, afin de compenser entre cultivateurs les caprices de la nature qui, elle, ne se préoccupe pas d'égalité, c'est une invention digne de Rousseau, ou de Cabet l'Icarien. Il nous est difficile d'y croire, et ce n'est certes pas en considérant les coteries et les jalousies de villages que nous pourrions partager des espérances aussi chimériques.

Ces imperfections des plans positifs de Proudhon nous frappent d'autant plus que l'évolution sociale s'est poursuivie constamment en s'éloignant de l'idéal proudhonien. La France n'est plus une nation avant tout agricole. Elle a voulu développer son industrie ; elle a multiplié les boutiquiers et les fonctionnaires ; ses villes ont grossi, absorbant une population qu'elles enlèvent à la campagne. Ce sont les villes qui commandent aux paysans ; elles déterminent ce qu'ils doivent produire ; par leurs lois, leurs journaux, leurs plaisirs et leurs modes, elles ont bouleversé

les mœurs rurales. Les techniques agricoles ont été modifiées dans le sens de l'industrialisation, c'est-à-dire que, dans l'ensemble des opérations productives, la part du travail manuel a diminué et que celle du capital, machines, engrais, fonds de roulement, a considérablement augmenté. La petite propriété elle-même a besoin d'argent pour produire ; il lui fait souvent défaut parce que les paysans, entraînés par leur convoitise, achètent trop de terre ou l'achètent trop cher, et ne savent pas proportionner le capital d'exploitation au terrain à mettre en valeur. D'autre part, la petite culture est poussée à se spécialiser dans les productions — légumes, primeurs, fleurs et fruits, produits de basse-cour — qui réclament surtout du travail et des soins intelligents. Quant à la fonction politique des propriétaires ruraux, nous ne lui accordons plus autant d'importance que Proudhon, parce que nous voyons trop qu'ils la remplissent mal et que leur éducation, à ce point de vue, reste encore à faire presque en entier. L'exode rural et la diminution des naissances ne nous fournissent-ils pas d'ailleurs la preuve que les paysans sont moins attachés à la terre qu'autrefois et peut-être qu'ils ne l'aiment plus ?

Là où Proudhon voyait surtout des problèmes moraux, nous voyons d'abord des problèmes économiques. Avant de philosopher, il faut vivre. La crise des subsistances nous impose d'accroître la production, d'abaisser le prix des denrées. Que les machines, au besoin, remplacent les hommes ! Par là, la grande culture reprend le rôle qu'on lui avait contesté. Nous ne voudrions pas confier aux seuls paysans la charge d'assurer le ravitaillement national. Ce type de propriété

d'environ 5 hectares (1) auquel Proudhon s'est constamment tenu, est trop loin de correspondre à l'idée que nous nous faisons d'une bonne répartition des exploitations au point de vue économique. Toutes les discussions qui se sont poursuivies depuis près de deux cents ans sur les mérites respectifs des diverses catégories d'exploitations et de propriétés et qui ont été renouvelées dans les dernières années par la critique des théories marxistes, n'ont pas abouti à établir la supériorité incontestable de l'une sur les autres. Du moins, elles permettent de penser que la meilleure politique est de laisser subsister côte à côte les grandes, les moyennes et les petites exploitations. On ne condamne que ces propriétés nabotes, de moins d'un hectare, qui épuisent leur maître sans lui donner la liberté, et qui ne s'expliquent que par les espérances qu'elles représentent. On paraît même admettre que la répartition actuelle correspond assez bien à ce que l'on peut souhaiter.

Proudhon, sans doute, n'en voudrait pas con-

(1) Dans la *Capacité politique des Classes ouvrières*, p. 393, Proudhon indique qu'une famille de paysans propriétaires, cultivant de leurs propres mains, et composée en moyenne de quatre à cinq personnes, peut vivre à l'aise sur une propriété ainsi composée : terres arables, 3 hectares ; vignes et jardins, 30 ares ; prés, 54 ares ; cultures diverses, 12 ares ; part de jouissance dans les eaux et forêts, landes, bruyères, etc., 96 ares ; ensemble : 4 hectares 92 ares. Ce n'est évidemment qu'une indication, mais elle n'est pas heureuse. La part minime réservée aux prés ne donnerait au pays qu'un cheptel insuffisant. Surtout, il ne faut pas se figurer que Proudhon a établi un type moyen en se basant sur des réalités locales. Ses chiffres ont été obtenus en divisant les totaux de la statistique agricole pour les diverses catégories de cultures par 9.000.000, nombre de propriétaires qu'à son avis, la France agricole pourrait occuper. C'est une vision de comptable, non de paysan.

venir parce que la grande exploitation suppose le salariat qu'il assimile au servage. Il est certain que le malheureux « brassier », le manouvrier qu'il a connu dans son enfance, était la victime pitoyable d'une mauvaise organisation sociale. Jamais les salaires agricoles n'ont été plus bas que de 1800 à 1840 ; les longs ou fréquents chômages réduisaient à la plus dure misère l'ouvrier sans propriété. Mais la situation est bien changée. La crise de main-d'œuvre oblige au relèvement des salaires, à l'amélioration des conditions de vie et de travail. S'il reste beaucoup à faire, le salariat a, du moins, même dans l'agriculture, organisé, lui aussi, sous la forme de syndicats ouvriers, ses garanties contre la propriété.

*
**

Nous sommes donc assez mal préparés par nos préoccupations actuelles, à recevoir les enseignements de Proudhon. Nous aurions cependant le plus grand tort de les laisser tomber dans l'oubli. Poussés par la nécessité, nous allons au plus pressé qui est de produire ; mais nous savons bien qu'il faudra réorganiser. Alors, il faudra relire Proudhon. Sans doute, nous garderons peu de chose de ses projets de réforme agraire ; mais personne mieux que lui, avec autant de verve et de sincérité, ne nous dévoilera les erreurs sociales qui attendent toujours d'être réparées. Il nous rappellera que le véritable fondement de la propriété doit être le travail et que cela est gros de conséquences dans la pratique. Si nous n'en arrivons pas jusqu'à limiter l'héritage ou à interdire le fermage, nous saurons du moins que nous ne pouvons refuser au fermier entre

les mains de qui la propriété a augmenté de valeur une indemnité pour cette plus-value dont en fin de bail il perd le bénéfice au profit du propriétaire. Proudhon nous répétera que la petite propriété paysanne réalise mieux qu'aucune autre le partage du sol suivant la justice et qu'elle doit être accessible à tous, parce qu'elle est un instrument de travail ; il nous montrera qu'elle correspond à un idéal de vie simple, modeste, aisée cependant et où l'on trouvera, si l'on a quelque sagesse, plus de bonheur que dans la poursuite du luxe. Taine s'est moqué de cet idéal proudhonien : il trouve que c'est « le vœu d'un maraîcher ; s'il n'y avait plus que des légumes, la campagne serait bien laide (1) ». Proudhon, en effet, avait d'autres préoccupations que de conserver de grands parcs bien tenus à une aristocratie « affranchie de tout souci mesquin ». Mais si quelque jour, il nous faut vraiment choisir entre les beaux jardins clos de M. Taine et les « potagers » égalitaires de Proudhon, pourrions-nous hésiter ? Voudrions-nous revoir « ces troupes de paysans, errants sur les routes, chassés de la terre » par le grand domaine devenu un objet de luxe ?

Dans cette propriété de petits bourgeois campagnards Proudhon nous apprendra à aimer la tradition familiale dont elle est le symbole et le fonds ; plus encore, il nous fera apprécier l'indépendance qu'elle assure. Qui peut dire en effet qu'elle ne sera pas le dernier rempart contre la dure discipline de l'Etat collectiviste, le dernier asile où viendra se réfugier celui qui, atteint

(1) *Notes sur l'Angleterre*, p. 208.

de « cette grande folie de vouloir être sage tout seul » se décidera à cultiver son jardin. Écoutons Proudhon, quand il nous avertit que l'agriculture et la propriété ont un rôle social à remplir et qu'à le méconnaître, nous nous engageons dans une voie périlleuse.

Jusqu'ici, on ne l'a guère entendu. Si son influence sur les ouvriers a été de courte durée, on peut bien dire que chez les ruraux, elle a été nulle. La « Marianne des champs » ne sait même pas que parmi les révolutionnaires de Quarante-Huit, il y en eut un qui l'a appelée de ses vœux, qui a lutté pour elle et qui l'a aimée d'un amour filial. Même quand ils s'engagent dans la voie que Proudhon leur avait indiquée comme sûre, les agriculteurs ignorent qu'il aurait pu être leur guide. Ces associations de crédit mutuel, d'assurances mutuelles contre l'incendie, la grêle, la mortalité du bétail, ces Sociétés de secours mutuels, de ventes et d'achats en commun, parfois même de travail coopératif, qui ont pour objet de soutenir, d'aider, de protéger, de « garantir » la propriété ne doivent rien à Proudhon. On peut même se demander s'il ne les aurait pas considérées à cause des subventions qu'elles reçoivent de l'État et sans lesquelles beaucoup d'entre elles ne pourraient vivre, à cause du contrôle des fonctionnaires auquel elles sont alors soumises, comme des caricatures des associations qu'il avait rêvées. Il les souhaitait libres et autonomes, créées par l'initiative des intéressés : il découvrirait sans doute aux nôtres un mauvais goût d'institution officielle.

Il ne reconnaîtrait pas davantage sa marque sur cette organisation du « bien de famille » qui a été conçue pour attacher au sol quelques ou-

vriers ruraux et de laquelle d'ailleurs, ils se méfient unanimement comme d'une souricière.

Quant aux socialistes, ils se sont mis à la remorque de Marx avec une telle discipline qu'ils ont fini par ignorer Proudhon ; du moins, ils ne connaissent que ses critiques dans leurs formules les plus paradoxales. Le respect qu'ils témoignent depuis quelques années à la propriété paysanne est fondé sur des craintes ou des espérances électorales beaucoup plus que sur l'enseignement proudhonien.

Il faut cependant mettre à part un socialisme tout à fait indépendant du Parti socialiste et qui s'est donné le nom de *morcellisme*. Sa doctrine qui provient en entier de Proudhon, de la seconde manière de Proudhon, est exposée dans un ouvrage de M. Camille Sabatier, son fondateur (1). Ce nouveau parti ne semble pas avoir réussi à grouper beaucoup d'adhérents ; il est fait pour inquiéter les conservateurs sans donner satisfaction aux socialistes qui lui déniaient certainement le caractère d'un pur socialisme.

D'ailleurs, on s'est posé la question de savoir si les théories et les constructions proudhoniennes pouvaient être classées parmi les doctrines socialistes. M. Berthod l'affirme, aussi bien pour le système de la possession que pour celui de la propriété ; mais, en concluant ainsi, il s'est peu soucié des formules orthodoxes. Il paraît difficile de soutenir que la dernière théorie avec ses efforts pour atteindre à l'équilibre, avec son respect de la liberté qui va jusqu'au « Laissez faire », avec des contradictions qui se résolvent

(1) Camille Sabatier. — *Le Socialisme libéral ou morcellisme*, Paris, Giard et Brière, 1905.

en harmonies économiques puisse être considérée comme un socialisme. C'est de l'optimisme, puisqu'elle livre « le secret de la solution dans la formule *Sancta sanctis*. Tout devient juste pour l'homme juste (1) ». Plus exactement, la théorie proudhonienne ne peut tenir tout entière dans nos définitions courantes. C'est un libéralisme, mais soucieux de justice et d'égalité, c'est un socialisme qui respecte les libertés individuelles ; c'est une organisation économique que dominant les préoccupations morales. Et c'est bien là ce qui fait son intérêt. Ceux qui ne cherchent pas seulement dans leurs lectures des arguments pour le succès d'un parti ne doivent ni s'étonner, ni se plaindre de trouver dans l'œuvre de Proudhon — et particulièrement dans ce qu'il a écrit sur la propriété foncière, sur l'agriculture et l'organisation rurale — une telle richesse d'idées, tant de paradoxes et même de contradictions, des essais, des hésitations et des retours, des colères, des lueurs, des obscurités, les images souvent saisissantes et parfois confuses d'une réalité complexe.

AUGÉ-LARIBÉ.

(1) *Théorie de la Propriété*, p. 64.

PROUDHON BANQUIER (1)

A peine sorti de sa critique également vive de l'individualisme libéral, qui veut subordonner le travail au capital, et du socialisme utopique ou autoritaire, négateur de la liberté individuelle, Proudhon se voit sommé par les événements de donner à son tour sa formule constructive. Il ne s'agit plus de nier, il faut affirmer. Les « contradictions économiques », jeu intéressant de négations et d'antithèses, ont fait leur temps. La *Philosophie de la Misère* doit faire place à la Philosophie de la richesse. Car la Révolution de 1848 a précipité la débâcle que prévoyait Proudhon. L'évolutionnisme qu'il professe lui commande d'apporter un remède à la situation dont il a le spectacle. Le socialisme autoritaire a montré son impuissance. La Révolution de février a

(1) Les principaux écrits où Proudhon a exposé ses idées sur le crédit sont : 1° *Organisation du Crédit et Solution du Problème social* (1848) ; *Banque d'échange* (série d'articles parus dans le *Peuple* (avril-mai 1848) ; *Banque du Peuple* (statuts déposés le 31 janvier 1849, en l'étude de M^e Dessaignes, notaire à Paris). Ils sont réunis dans le volume de l'édition Lacroix. Il faut y ajouter sa controverse avec Bastiat, publiée par Proudhon sous le titre : *Intérêt et Principal*, et par Bastiat, sous celui de : *Gratuité du Crédit*. Voir Œuvres de Bastiat, édit. Guillaumin, t. V, p. 94 et suiv.

consacré sa faillite. *L'organisation du travail, l'émancipation du travail, l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, le droit au travail* ont déçu les espérances du peuple. Il ne saurait, toutefois, être question de revenir au règne du monopole et du parasitisme, à la féodalité financière, héritière de la féodalité foncière, que Proudhon a définitivement condamnée. Mais, d'autre part, la crise financière de 1848 montre avec quelle délicatesse il convient de porter la main sur l'organisme économique. La seule annonce des bouleversements politiques et d'une interversion possible des rapports du capital et du travail a précipité la crise générale de confiance de crédit. Faillite des banques et des commerçants, suspension de tous les paiements : fermages et loyers ; intérêts et dividendes ; droits et impôts ; mévente des marchandises qui s'entassent dans les magasins ; engorgement de la circulation, grèves et chômage, tous les indices d'une crise économique intense, dont les causes sont multiples, se trouvent réunis. L'évolution des idées de Proudhon et le développement normal de son œuvre s'en trouvent bouleversés et accélérés.

I

Il avait rêvé de prouver comment à l'antinomie, à la subordination du travail au capital succéderait *l'égalité* du capital et du travail, comment au principe d'autorité se substituerait le règne de la *liberté* absolue entre les hommes. Il avait annoncé un ouvrage qui se fût appelé : *Programme de l'Association progressive*, et qui eût résolu le « prolétariat ». C'était l'aboutissant normal du progrès économique, tel qu'il le concevait, par une anticipa-

tion véritable sur le matérialisme historique de Marx et sur les travaux de l'école allemande. La notion de « catégorie historique » lui est familière. Il analyse par exemple, avec finesse, les stades successifs de la propriété et de la monnaie, qui ont eu autrefois leur raison d'être, mais demeurent comme des survivances à combattre et à déraciner. Economie domestique ou fermée, économie monétaire, économie du crédit, Proudhon en donne un saisissant raccourci (1). Dans la pre-

(1) « Parlez-moi de la propriété romaine. Là, le père de famille nourrissait les siens du vieux champ patrimonial, il tirait toute sa consommation du travail rustique ; il ne demandait rien à personne, vendait peu, achetait encore moins, inéprisant le commerce, le change et la banque, et tournant ses spéculations à l'agrandissement de sa terre, à l'extension de son domaine. Alors, la propriété existait véritablement, car le propriétaire existait par lui-même... Le principe et la fin de la propriété était le propriétaire, le propriétaire était à lui-même production, circulation et débouché ; il vivait en soi, par soi et pour soi.

« Parlez-moi de la propriété féodale qui a duré jusqu'en 1789... Ici encore, le principe de la division des industries existant à peine, la propriété était tout ; la famille était comme un petit monde fermé et sans communications extérieures. Les mêmes mains semaient le blé, le faisaient moudre et le faisaient cuire. Les hommes étaient tout à la fois vigneron, bouviers, laboureurs, bouchers. Ils savaient la maçonnerie, la charpente, le charronnage. Les femmes étaient cardeuses de laine, peigneuses de chanvre, fileuses, tisserandes, couturières. On passait des années entières presqu' sans argent, on ne tirait rien de la ville ; chacun chez soi, chacun pour soi, on n'avait besoin de personne. La propriété était une vérité ; l'homme, par la propriété, était complet. Telle était, en 89, l'économie générale de la société, l'indépendance des fortunes faisait la sécurité du peuple...

« Qu'est-ce donc que la propriété aujourd'hui ? Qu'est-elle devenue ? Un titre, le plus souvent nominal, qui ne tire plus sa valeur, comme autrefois, du travail personnel du propriétaire, mais de la circulation générale, — un privilège qui a perpétuellement besoin de l'escompte, et qui, à lui seul, ainsi que les vieux titres de marquis et de baron, ne donnerait pas au

mière, la propriété se justifie pleinement ; la monnaie y est peu connue et utilisée. Dans la seconde, la monnaie intervient. Elle ouvre l'ère de la féodalité financière. Le capitaliste devient le détenteur du « monarque » de la vie économique : l'or, le numéraire (1).

Il possède, en effet, entre ses mains, le numéraire avec son triple aspect : 1° un instrument, un moyen d'échange, un étalon des valeurs ; 2° un instrument d'épargne, de capitalisation, de thésaurisation, une mise en réserve de la valeur ; 3° un instrument de production indispensable dont il subordonne l'usage ou le prêt au paiement d'un véritable droit de péage (2). Dès lors, la circula-

« porteur, crédit d'un dîner... Le propriétaire, aujourd'hui, est un homme qui a des bons du Trésor, des rentes sur l'Etat, de l'argent à la Caisse d'épargne, chez le banquier ou le notaire, des créances hypothécaires, des actions industrielles, des marchandises en magasins, des maisons qu'il loue, des terres qu'il afferme. Quand la circulation est régulière et pleine, la propriété, comme privilège, vaut au propriétaire ; si la circulation est suspendue, le privilège perd son effet ; le propriétaire est à l'instant aussi pauvre que le prolétaire. » (*Solution du Problème social. Banque d'Echange.* — Œ. c., éd. Lacroix, t. VI, p. 149.)

(1) « Nous avons chassé le dernier de nos rois, nous avons crié : A bas la monarchie, vive la République ! mais vous pouvez m'en croire, si déjà ce doute ne vous est venu, il n'y a en France, il n'y a dans toute l'Europe, que quelques princes de moins : la royauté est toujours debout. La royauté subsistera tant que nous ne l'aurons pas abolie dans son expression à la fois la plus matérielle et la plus abstraite, la royauté de l'or.

« L'or est le talisman qui glace la vie dans la société, qui enchaîne la circulation, qui tue le travail et le crédit, qui constitue tous les hommes dans un esclavage mutuel. » (*Organisation du Crédit, ibidem*, p. 113.)

(2) « Quel est le despote de la circulation, le tyran du commerce, le chef de la féodalité mercantile, le pivot du privilège, le symbole matériel de la propriété ?

« C'est le numéraire, c'est l'argent.

« Parmi les marchandises, l'argent et l'or occupent

tion, au lieu de s'opérer d'une manière régulière, ne marche que sous le bon plaisir de cette royauté nouvelle. Voilà pourquoi, lorsque l'or et l'argent se dissimulent, le travail s'arrête, le crédit disparaît, les débouchés se ferment, ce qui a été le cas avant et pendant la Révolution de Février.

Or, si le progrès social consiste à substituer l'économie du crédit et de la circulation à l'économie monétaire, il ne suffit pas seulement de perfectionner, d'un point de vue purement technique, les instruments d'échange, il faut encore en rendre l'usage gratuit ou presque gratuit pour en assurer l'avantage à ceux qui en sont privés. Ce sera la réalisation de la *démocratie économique*, corollaire indispensable de la démocratie politique : « Il s'agit d'abolir la royauté de l'argent, comme nous avons aboli celle de l'homme : de créer *l'égalité entre les produits* comme nous l'avons faite entre les citoyens ; de donner à chaque marchandise la faculté représentative comme nous avons donné à tous le droit de suffrage ; d'organiser la *permutabilité des valeurs* sans l'intermédiaire de l'argent, comme nous aurons à organiser le gouvernement de la société par tous les

« la première place : ils exercent le commandement, ils « trônent. L'argent donne aux autres produits leur valeur, comme le monarque distribue les emplois et assigne les traitements : il sert d'intermédiaire à « l'échange, comme le prince intervient dans les transactions, par la justice, les offices ministériels, l'enregistrement, le timbre : il représente la richesse, comme « le prince représente la société et l'ordre.

« L'argent est le signe, non seulement comme on le « dit, de la valeur, mais de tous les abus de la propriété, de toutes les servitudes qu'elle impose à la « production, à la circulation et à la consommation ; « de toutes les misères et de tous les crimes que « provoque le système de ses extorsions. » (*Ibidem*, p. 174.)

citoyens sans l'intermédiaire de royauté, présidence ou directoire »...

« Pour être vraiment révolutionnaire, il faut
 « que la nouvelle constitution soit à la fois *subjective*
 « *et objective*, qu'elle soit une organisation de
 « l'égalité entre les choses comme entre les per-
 « sonnes. La balance des produits est la même
 « chose que la justice entre les citoyens ; la justice
 « devient ainsi, pour nous, chose concrète et chose
 « idéale. Et comme la révolution de 1848 est, avant
 « tout, une révolution économique, c'est à la
 « science économique que nous devons demander
 « le nouveau principe républicain... Organiser le
 « crédit et la circulation, créer une banque, en un
 « mot, voilà le point de départ de la constitution
 « politique, aussi bien que de la constitution éco-
 « nomique. *La même équation sert à résoudre la*
 « *question sociale et la question d'Etat* : la même
 « formule exprime cette double solution. » (1).

*
* *

Quelle est la formule de cette équation ? Proudhon l'avait déjà esquissée dans la conclusion de ses *Contradictions économiques*. Elle va servir à insuffler à l'organisation du crédit la vie qui l'animerait.

« Ce doit être une *loi d'échange, une théorie de*
 « *mutualité* ; un système de garantie qui... satis-
 « fasse à toutes les conditions d'efficacité, de pro-
 « grès et de justice, qu'a signalées la critique :
 «qui, au lieu de demander crédit au capital et

(1) *Organisation du Crédit*, p. 179, 180.

« protection à l'Etat, soumette au travail le capital et l'Etat ; qui, par la sincérité de l'échange, crée une véritable solidarité entre les peuples, qui, sans interdire l'initiative individuelle, sans prohiber l'épargne domestique, ramène incessamment à la société les richesses que l'appropriation en détourne...

« La théorie de la mutualité ou du *mutuum*, c'est-à-dire de l'échange en nature, dont la forme la plus simple est le prêt de consommation, est, au point de vue de l'être collectif, la *synthèse des deux idées de propriété et de communauté*, synthèse aussi ancienne que les éléments qui la constituent, puisqu'elle n'est autre chose que le retour de la société à sa pratique primitive à travers un dédale d'inventions et de systèmes, le résultat d'une méditation de six mille ans sur cette proposition fondamentale : A égale A. » (1)

Depuis longtemps, l'économie politique a fait sienne cette doctrine en appliquant aux produits la formule chrétienne : « Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fit », mais en la transposant ainsi : « Les produits s'échangent contre des produits. » Mais cette loi de réciprocité est constamment méconnue et violée. Il faut organiser nos rapports mutuels et réciproques. Point besoin d'organisation du travail. « A chacun selon ses œuvres. Qui bien fera bien trouvera. » L'Etat n'a rien de plus à dire aux ouvriers. Mais ce qu'il leur faut, en revanche, c'est la justice dans l'échange, c'est l'organisation du crédit et seule la Banque d'Echange y pourvoira (2).

(1) *Contr. Ec.*, t. II.

(2) *Org. Crédit.* p. 92.

En quoi consiste-t-elle ? Proudhon en donne deux descriptions : une première, théorique, dans le *Peuple* du 10 mai 1848, la seconde, plus pratique et plus contingente, dans les statuts de la *Banque du peuple*, établis en l'étude de M^e Dessaignes, notaire à Paris, le 31 janvier 1849. Si la deuxième a dû sacrifier plus que la première à la législation et à l'économie contemporaines, les principes essentiels sont identiques et sont l'application des deux idées essentielles de Proudhon : 1° la suppression du numéraire, qui l'apparente aux grands socialistes monétaires et à certains des écrivains monétaires contemporains les plus hardis (1) ; 2° la gratuité du crédit, c'est-à-dire la suppression du taux de l'intérêt ou de l'escompte.

Ce sont là d'ailleurs les questions que pose toute organisation d'un régime bancaire : l'émission fiduciaire et le système de crédit. Leur examen va nous permettre d'éclaircir le système financier de Proudhon.

*
* *

Comment assurer d'abord la suppression du numéraire et réaliser l'objet prévu dans l'article 9 des statuts de la Banque d'échange, « institution de crédit destinée à opérer l'échange de tous les produits sans le secours du numéraire, par suite la multiplication indéfinie des produits sans la commandite du numéraire » ? En généralisant la lettre de change, dit Proudhon, mais en supprimant ce qui aujourd'hui l'infecte et la corrompt :

(1) Voir H. Aucuy : *Les Systèmes socialistes d'échange*, 1907.

L'idée, l'espoir de sa conversion finale en numéraire. Désormais elle ne serait plus remboursable, contre numéraire mais seulement contre des *marchandises* et des services. Le papier de banque se trouverait ainsi gagé non plus « par des écus, des lingots ou des immeubles, mais pas des produits ». Voici d'ailleurs comment Proudhon conçoit cette généralisation. Cent mille fabricants, négociants, commissionnaires, entrepreneurs, etc., s'engagent à adhérer à une Banque centrale qui leur ouvre un compte jusqu'à concurrence de leurs crédits personnel et réel. Ils y présentent à l'es-compte leurs effets de commerce en échange desquels ils reçoivent un papier de crédit appelé *papier social*, libellé en coupures de sommes rondes : 25, 50, 100, 500 et 1.000 francs. Le taux de l'es-compte est réduit aux seuls frais de gestion et d'assurance contre les non-paiements. Le tarif est fixe et sans distinction d'échéance. Chacun des souscripteurs, membre de la Banque, s'oblige à recevoir en tout payement, de quelque personne que ce soit et au pair, le papier de la Banque d'échange.

Eh ! dira-t-on, en quoi ce billet diffère-t-il du billet de banque ordinaire de la Banque de France ? N'est-ce pas une promesse de payer à vue, libellée en chiffres ronds, souscrite par un établissement connu et solvable, donnée en échange d'un effet émanant d'un débiteur inconnu, d'un montant variable et correspondant à une opération déterminée ? Non, répond Proudhon, le papier de crédit social n'est ni un papier-monnaie ni une monnaie de papier, ni un bon de l'Etat, ni même un billet de banque. Ce n'est rien de tout ce que l'on a inventé jusqu'ici pour suppléer à la rareté du numéraire. *C'est la lettre de change générali-*

sée. Il lui emprunte ses trois qualités essentielles : 1° *le change*, c'est-à-dire le tirage d'un lieu sur un autre (c'est-à-dire d'une personne sur une autre personne) ; 2° *la provision*, c'est-à-dire l'existence d'une valeur égale à la somme qu'elle exprime ; 3° *l'acceptation*, c'est-à-dire l'obligation souscrite par le tiré de payer à l'échéance. C'est une lettre de change payable à vue à perpétuité, tirée de tous les lieux de France, émise par 100.000 tireurs, garantie par 100.000 endosseurs, acceptée par 100.000 souscripteurs ayant provision dans les magasins, comptoirs, fabriques, entrepôts, manufactures de 100.000 négociants, industriels, entrepreneurs, etc. C'est un titre éminemment solide, sûr et stable. Solide, parce qu'il repose sur la solidarité de 100.000 échangistes, dont le risque d'insolvabilité est négligeable ; sûr, parce qu'il repose sur une livraison réelle et effectuée de marchandise existante ; stable, parce qu'il n'est émis que contre bonnes valeurs de commerce, au fur et à mesure des demandes de commerce. Nulle autre monnaie de papier ne lui est comparable, car aucune ne réunit ses trois qualités : limitation du gage ; acceptation ; liquidité. L'émission de billets de banque peut dépasser l'encaisse. Les assignats gagés sur les immeubles n'ont aucune liquidité. Ils ne sont pas remboursables à vue faute de pouvoir réaliser leur gage. Les papiers de sociétés de garantie ou d'aval, ajoutant une signature à une signature préexistante, ne reposent souvent sur aucune marchandise. Ce sont des effets de complaisance. Enfin, le billet social n'a pas le défaut capital de toutes les monnaies de papier. Il ne prend pas pour étalon de valeur l'argent, le numéraire, en s'appuyant sur le capital d'exploitation, le capital

cu l'Etat. Il a pour expression le crédit réciproque, pour gage le produit, pour but l'échange égal, la solidarité commerciale.

Telle était la première conception que Proudhon s'était faite du billet de crédit. Il croyait vraiment avoir innové quand G. Hadol, « négociant exportateur, 18, rue de Malte », vint le contraindre, le 18 mai 1848, à préciser sa pensée. « L'idée de se passer de numéraire, lui dit-il, n'est pas aussi nouvelle que vous semblez le penser. Les hommes du métier se disent, depuis plusieurs années, que la nécessité du numéraire n'est que l'absence d'organisation. Pour ma part, je conçois une société où tout se réglerait par des virements de comptes... Vous méconnaissez le mécanisme des banques publiques quand vous dites que les billets de la Banque de France n'ont pas de gage. Ils ont le même gage que vos billets de crédit : le portefeuille de la Banque. Comme ils ne sont jamais émis que pour escompter les valeurs présentées à la Banque, ils sont toujours en quantité égale à celles de ces valeurs ou de l'encaisse qui en provient. Le capital de la Banque n'est utile, quand les billets ont cours forcé, que pour couvrir les risques de perte. En dehors de ces pertes, le payement des billets en circulation est assuré par la rentrée des effets en portefeuille. *Donc le billet de banque affranchi de la condition de remboursement en espèces est parfaitement analogue à votre billet de crédit* (1). » Et Proudhon d'exulter. Il ne s'agit que de cela, en effet, mais ce n'est pas sous le régime monétaire actuel que la chose est possible. Car le preneur de billet ne l'accepte que s'il est sûr d'être remboursé à vue en numéraire.

(1) *Banque d'échange, ibidem*, p. 243.

Le billet n'est donc qu'un titre représentatif et commode de l'encaisse. Assurément, le portefeuille de la Banque peut et doit être le seul véritable gage de ses billets, mais il n'est pas reconnu pour tel et c'est cette reconnaissance qu'il s'agit d'obtenir avec toute la solennité désirable, surtout en multipliant les services de la Banque et les opérations en échange desquelles elle émettra ses billets.

V

D'après ses statuts, la Banque devient un organisme complexe de crédit universel et sur toutes garanties. Espèces, effets de commerce, consignation de marchandises, garanties collectives, cautions, hypothèques, garanties personnelles, tout peut servir de base. Organe aussi divers dans son activité que nos banques modernes, générales ou spécialisées, la Banque du peuple sera tout à la fois banque d'escompte et de dépôt, banque d'émission et banque d'affaires, banque de crédit mobilier, agricole et hypothécaire. Ainsi elle accomplira pleinement la mission que lui assigne Proudhon.

Le premier rôle du billet est de remplacer le numéraire. A cet effet, les particuliers seront invités à verser leurs espèces à la Banque, contre des bons de circulation de même montant. Ils y trouveront avantage, intérêt et commodité, s'il est créé des établissements de vente au détail d'articles et denrées de première nécessité acceptant ces billets en paiement. L'expérience de la guerre, marquée non seulement par le cours forcé généralisé, mais encore par l'appel aux versements d'or, suivi de l'apport du métal précieux, échangé

contre des billets partout admis, n'est-elle pas une application de cette idée ? Pour Proudhon, il est vrai, l'émission se fera surtout à l'occasion d'opérations d'escompte d'effets de commerce, véritable échange d'effets à terme contre des billets à vue. Rien ne différenciera cet escompte de celui des banques ordinaires, sinon son taux particulièrement réduit, qui sera au minimum de $1/4$ % et au maximum de 2 %, ce qui est l'approximation la plus complète de la gratuité, dont nous parlons plus loin. Les avances sur titres ou marchandises s'opéreront non pas sous la forme de gage ou de nantissement, mais sous la forme de « vente à terme ou à réméré », avec faculté pour le cédant ou l'emprunteur de récupérer ses marchandises moyennant le remboursement du prêt. La Banque, devenue acquéreuse de marchandises, pour un prix égal à une simple fraction du « prix de revient » (moitié, deux tiers, trois quarts, quatre cinquièmes), les entreposera jusqu'au terme, quitte à les faire vendre aux enchères et à en verser l'excédent éventuel à l'emprunteur. Le but de cette opération s'expliquait surtout par des raisons de circonstance. Elle tendait à faire cesser l'encombrement des magasins et à venir au secours du commerce et de l'industrie, regorgeant de produits sans débouchés. Elle se heurtait, en réalité, à une triple objection : 1° le mode d'évaluation du « gage », calculé, non pas d'après son prix de vente éventuel, mais d'après son prix de revient, qui pouvait en être fort différent ; 2° la généralité même de la disposition qui, au lieu de s'appliquer aux marchandises homogènes et ayant un cours, prétendait englober tous les produits les plus variés, sans souci de leurs chances d'écoulement ; 3° l'immobilisation pour la Banque de ses ressour-

ces et le risque pour elle d'une dépréciation supérieure à sa marge de garantie. En un mot, elle aurait abouti à substituer la Banque aux particuliers dans la vente des marchandises difficiles ou impossibles à vendre.

La Banque pratique aussi les avances sur produits futurs en accordant des ouvertures de crédit à découvert, « soit, dit Proudhon, sur titre de propriété, soit sur caution personnelle ». De même elle se livrera au crédit hypothécaire, comme le fera, par la suite, le Crédit Foncier, en favorisant la libération du capital par annuités. Enfin, elle pratiquera la « commande » en « provoquant, suscitant, encourageant, patronnant, soutenant de l'autorité de ses lumières, de ses avantages, notamment sous formes d'avances, toute entreprise agricole, industrielle, scientifique et autre, tout essai d'association ouvrière, présentant des garanties suffisantes d'habileté, de moralité et de succès. » Dans ce but, elle s'annexera un *Syndicat général de la production et de la consommation*, organe autonome et indépendant, investi d'un rôle de centralisation des offres et demandes de documentation, d'information et de statistique.

VI

Cette description sommaire des fonctions de la Banque d'Echange montre combien Proudhon anticipe sur la possibilité de « mobiliser » toutes les richesses, de les faire entrer dans le courant de la circulation et de les faire servir à une forme de plus en plus souple de crédit. Son idée de la suppression du billet de banque fondé sur le numéraire pour le remplacer par un billet de crédit, gagé sur les produits, se réalise journalle-

ment sous nos yeux. Il l'avait dit, le remboursement en espèces est le seul obstacle à ce que le billet de banque acquière ce caractère. En va-t-il autrement aujourd'hui en France ? Qu'est-ce que le billet de banque qui circule, sinon un billet représentant le crédit fait à la Banque de France ? Il n'a pas d'assiette métallique digne de ce nom, puisque 3 milliards et demi d'encaisse couvre une circulation 11 fois plus forte. Sans doute est-il frappé du cours forcé, mais il est volontairement accepté par tous, parce qu'il circule à l'égal de l'ancienne monnaie métallique. Il est émis, comme le disait Proudhon, à l'occasion d'opérations d'escompte, mais surtout et malheureusement, à l'occasion d'avances gratuites, faites à l'Etat, dont celui-ci se sert dans une large mesure pour « financer » les particuliers, fournisseurs, etc. Il agit comme une véritable personne interposée, ajoutant son crédit à celui de l'établissement émetteur et prêteur ou profitant du crédit de ce dernier.

La démonstration de la possibilité de la circulation fiduciaire n'est plus à faire. Si l'on objecte la dénomination même des billets qui rappelle l'origine métallique de la base sur laquelle ils reposent, nous dirons que Proudhon lui-même l'avait respectée. Il était trop réaliste pour substituer une autre appellation à celle consacrée par l'usage et que, d'ailleurs, la « société » ne rattache plus nécessairement à un étalon métallique. Qui de nous, aujourd'hui, en encaissant ou en donnant un billet de banque de cinq francs, s'avise qu'originellement ce billet pouvait se définir : « le droit de se faire rembourser à vue et au porteur un lingot d'argent de 25 grammes au titre 900 millièmes » ?

Reste donc, pour achever l'évolution, à faire du billet, non pas seulement un instrument d'échange, de circulation et de crédit au champ d'action restreint et limité aux frontières du pays d'émission, mais ayant une circulation universelle. Le billet international y pourvoiera. Et l'idée d'un véritable billet international ne consiste pas seulement à superposer à la circulation fiduciaire existante et fondée presque exclusivement sur les besoins exagérés des Trésors publics, un nouveau papier reposant sur un crédit international, mais un billet gagé sur les richesses matérielles, les matières à importer, les recettes à attendre de leur mise en œuvre, véritable anticipation, « véritable escompte des produits futurs », tel que l'a conçu Proudhon. Le jour où le billet international, limité par une procédure et un organisme appropriés, revêtira cette forme, la grande idée de Proudhon se trouvera bien près d'être, au moins partiellement, réalisée.

C'est déjà merveille que les « warrants », avec lesquels il se défend, mais à tort, de confondre son billet de crédit, que les certificats de marchandises utilisés en période de crise comme substitut de la monnaie déficitaire, que les billets entre commerçants circulant dans certains quartiers et entre certains détaillants, que la diffusion du chèque qui permet le règlement de transactions énormes sans intervention de monnaie métallique, que la pratique des virements de la Banque de France, que le système des chèques et virements postaux en Suisse, que les *Darlenkassenheine* (certificats de caisses de prêts allemands) soient venues confirmer sa vision de l'avenir et sa con-

ception d'une évolution indéfinie du crédit vers la substitution du troc perfectionné de marchandises à l'intermédiaire du numéraire. Les conséquences sociales seront-elles celles qu'il attendait ? Le détenteur de billets de crédit obtenus en échange de son numéraire préexistant, ou de l'escompte de ses marchandises, va-t-il pouvoir s'en servir comme d'un instrument d'exploitation et de production ? C'est ce que Proudhon attendait de l'institution du crédit gratuit, à laquelle nous passons maintenant.

VII

Au dire de Proudhon, l'intérêt, ou plus exactement l'escompte, — car en matière de banque c'est à ce concept qu'il vaut mieux s'en tenir — est ce que les Allemands appelleront une « catégorie historique ». Sa légitimité n'a pas besoin des preuves de Bastiat. Elle est certaine, non seulement à son origine, au point de départ de l'économie des sociétés, mais même à l'époque présente, tant que n'aura pas été réalisée socialement la gratuité du crédit. Toutefois, par une évolution fréquente dans les institutions humaines, le prêt à intérêt, la rémunération du capital passe de la légitimité à l'illégitimité. Il devient, avec le temps, une entrave à la liberté et une atteinte à la justice — les deux idéaux de Proudhon — le jour où il est démontré que le crédit peut être donné à tous sans rétribution. « Prouver que la gratuité du crédit est chose possible, facile, pratique, c'est, en effet, prouver que l'intérêt du crédit est désormais chose nuisible et illégitime ».

Comment organiser cette gratuité du cré-

dit ? La Banque d'échange y pourvoira et c'est sa deuxième fonction essentielle. Voyons-la en action. La première condition à remplir est que la Banque se crée sans capital à rémunérer (1). En effet, « toute matière est fournie gratuitement à l'homme par la nature ; ainsi, dans l'ordre économique, tout produit vient du *travail* et réciproquement tout capital est improductif ; toute opération de crédit se résolvant en un échange, la prestation des capitaux et l'escompte des valeurs ne peuvent et ne doivent donner lieu à aucun intérêt. En conséquence, la Banque du peuple ayant pour *base* la gratuité essentielle du crédit et de l'échange ; pour *objet* la circulation des valeurs, non leur production ; pour *moyen* le consentement réciproque des producteurs et consommateurs peut et doit opérer sans capital. » En thèse absolue, les valeurs de commerce que reçoit la Banque à l'escompte et contre remise de ses billets doivent lui être remboursées à l'échéance, en numéraire ou en billets. Il suffirait donc que les porteurs de billets n'eussent jamais la fantaisie de les convertir en écus pour que le roulement s'effectuât tout en papier. La circulation aurait alors pour base, non plus le crédit de la Banque, mais le crédit public, par l'acceptation générale des billets, l'usage établi, la confiance du commerce (2).

La deuxième condition est le mutuellisme et

(1) Proudhon reconnaît, d'ailleurs, que « ce but ne pourra être atteint que lorsque la masse entière des producteurs et consommateurs aura fait adhésion aux statuts de la Société. Jusque-là, la Banque du Peuple, devant se conformer aux usages établis et aux prescriptions de la loi, et surtout afin de solliciter plus efficacement l'adhésion des citoyens, se constituera un capital. » (Statuts, art. 9.)

(2) *Gratuité du Crédit*, p. 213.

la réciprocité. Tout le monde convient que si plusieurs échangistes connaissaient mutuellement leurs besoins, leurs produits et leurs services, ils peuvent les échanger directement, sans numéraire, comme d'ailleurs la chose se passe couramment à l'aide des virements de compte. La Banque d'échange se présente aux échangistes et leur dit : « Donnez-moi vos factures, vos lettres de change, vos billets à ordre, consignez-moi vos marchandises et je me charge de toutes vos négociations. Je vous mettrai gratuitement en rapport les uns avec les autres : producteurs et consommateurs, pour échanger vos produits, et sans qu'aucune commotion politique puisse jamais interrompre vos relations. » Or, cette solidarité, cette réciprocité des engagements a pour résultat de donner au billet de crédit une double garantie : 1° la garantie d'existence du gage, résidant dans la responsabilité et dans tous les biens meubles et immeubles de l'échangiste, caractère commun avec le billet de banque ordinaire ; 2° la garantie d'acceptation provenant de l'association des souscripteurs.

Mais, dira-t-on, qu'arrivera-t-il lorsque les valeurs resteront en souffrance et que les débiteurs ne payeront pas à l'échéance ? La somme des billets en circulation ne dépassera-t-elle pas la valeur du gage qu'ils représentent et n'y aura-t-il pas en conséquence dépréciation du billet et qui la supportera ? Non, répond Proudhon, il ne peut y avoir excédent de circulation par suite de non-remboursement. Dans toute banque, l'escompte se fait sous déduction de l'intérêt et des commissions, d'où, par le jeu de l'escompte, résorption continuelle des écus ou des billets. Ainsi, la Banque de France fait annuelle-

ment un milliard 800 millions d'escompte. Si les billets sont tous à l'échéance de 90 jours et si le taux statutaire de la Banque d'échange est de 1 0/0, le produit sera de 2 millions 250.000 francs. Il y aura lieu d'en déduire, pour avoir le bénéfice net à répartir : 1° les frais d'administration : 1.200.000 ; 2° la perte pour protêts et faillites, soit 60.000 francs ; et au total 1.260.000 francs, laissant un reliquat à distribuer de 990.000 francs. Toute la question pour la Banque d'échange reviendrait à établir une prime de commission suffisante pour couvrir le risque de non-valeurs. Comme pour un banquier ordinaire, tout le secret de son métier est de percevoir un escompte qui lui permette de couvrir, avec les intérêts dus au capitaliste et les frais de bureau, les pertes éventuelles de ses opérations. Or, si elle observe les règles de prudence de la Banque de France, elle ne courra pas plus de risques et ses émissions étant toujours au-dessous de ses recouvrements, la dépréciation supposée sera impossible.

VIII

Il y a dans cette partie de l'argumentation de Proudhon, comme dans l'ensemble de son œuvre, à la fois une part de vérité faite d'anticipations véritables ou de la prolongation d'une évolution qu'il avait sous les yeux, et d'erreurs dues à son éducation économique nécessairement sommaire et à sa tendance d'esprit. Plus philosophe qu'économiste, plus moraliste que politique, il s'accommode mal des nécessités et des contingences de la réalité. Il se laisse aller à la critique et quand il s'agit de construire, il bâtit une sorte d'utopie nouvelle. Il prend la

vie économique, non pas dans sa fin, comme la répartition ou la consommation, ou dans son origine, comme la production, mais dans l'acte intermédiaire qui les relie : la circulation. Son erreur consiste à faire de l'intérêt la rémunération, non pas du capital en soi, sous toutes ses formes, mais d'une forme déterminée du capital : le numéraire ; à confondre l'argent, médium indispensable d'échange et l'argent capital proprement dit ; à méconnaître la notion profonde de l'intérêt que seule une intuition fugitive de Bastiat et l'analyse approfondie des économistes autrichiens contemporains ont éclaircie. Par contre, il voit avec justesse tout ce que la coopération et la solidarité peuvent donner d'avantages aux emprunteurs. Il conçoit l'idée du crédit mutuelliste, appelé plus modestement le crédit mutuel. Le terme même de Banque du peuple qu'il a forgé désigne aujourd'hui les établissements de crédit démocratiques dans les différents pays. Le crédit coopératif pourrait se recommander de lui et chez lui, comme chez M. Gide, on trouve l'expression heureuse de toute la doctrine coopérative, les mots mêmes par lesquels on la caractérise et notamment cette formule lapidaire de la *subalternisation du capital au travail*.

On sait que désormais l'intérêt ne trouve plus son explication dernière dans l'abus d'un privilège ou d'un monopole, ni dans un service rendu comme le démontraient antithétiquement Proudhon et Bastiat, mais qu'il repose sur l'analyse psychologique de la valeur et de la différence d'importance que nous attachons à la possession d'un bien présent et d'un bien futur. C'est l'application scientifique du vieux proverbe : « Un tien vaut mieux que deux tu l'auras... »

avec cette correction et cette précision que la date de la possession future est déterminée. Le montant de la « *dépréciation* » de « l'escompte » peut donc être évalué en fonction d'un certain nombre de facteurs économiques et sociaux qui ajoutent à l'*intérêt pur*, expression de cette différence du futur au présent, la prime d'assurance et le prix de loyer de l'argent, lequel varie selon le degré de l'abondance ou de la rareté des capitaux disponibles sur le marché. Proudhon ne l'a pas vu, hanté par l'idée d'un intérêt, véritable indice d'une féodalité financière, digne héritière d'une féodalité foncière. Mais il a su dissocier dans la rémunération du capital ce qui revient au risque couru et à la rareté, puisqu'il a professé que quand le risque de perte était nul et quand le capital était surabondant ou librement échangé, l'intérêt devait tendre vers zéro.

Quant au rôle de la Banque d'Echange, comme organe de coopération de négociants qui s'ignorent, et au rôle du public comme dispensateur et soutien du crédit de la Banque par son acceptation de ses billets, Proudhon l'a parfaitement compris et mis en lumière : « Supposons que dix négociants conviennent de se passer leurs traites par le ministère d'un courtier, L, chargé par eux tous de pourvoir à la circulation en commun de leurs produits après vente et livraison : qu'arrivera-t-il ? C'est que L ayant reçu la traite de A, la note de B, la facture de C, etc., et remettant à chacun d'eux, en échange de son papier particulier, un papier commun représentatif d'une somme égale à celle portée sur chaque facture, mandat ou lettre d'échange, d'un côté chaque producteur acquittera ses obligations avec le papier qu'il aura reçu du courtier ; d'autre part,

celui-ci, muni de ses lettres de change et factures, en encaissera le montant et rentrera ainsi dans ses billets. Toute la question se réduit donc à organiser ce courtage, cette banque, non pas entre dix négociants, mais entre 10.000, 100.000 et 100 millions pour offrir à tous économie et sécurité. Et ce qui étonne, c'est que depuis longtemps il ne soit pas formé une société des négociants les plus recommandables de Paris et des départements pour la circulation de leurs effets de commerce sans déduction d'escompte. »

C'est précisément l'époque où sur une base moins large, avec des visées moins ambitieuses, se créaient en Allemagne les banques Schultze-Delitsch qui devaient ouvrir l'ère du crédit mutuel coopératif, non pas gratuit, mais réduit au minimum. Banques Raiffeisen, banques de crédit populaire en France, banques populaires en Italie, syndicats agricoles de crédit, tout orientait vers la mutualité appliquée au crédit, comme elle l'avait été à l'assurance. Mais, par la force même des choses, cette forme de crédit, essentiellement personnel, impliquait *l'intuitus personae* qui limitait son champ d'action à une étroite circonscription où tous se connaissaient et pouvaient répondre les uns des autres. Il est vrai qu'indirectement, un mode nouveau d'intervention de la Banque de France rapproche cette forme de crédit de celle rêvée par Proudhon. A chaque renouvellement du privilège de la Banque lui est imposée l'obligation d'accorder des avances aux sociétés de crédit mutuel agricole ou populaire, à un taux extrêmement réduit : 1 à 2 %, en stipulant comme corollaire l'obligation pour ces dernières de ne pas dépasser un taux minime et

inférieur au taux normal et courant dans leurs avances ou escompte à leurs membres. Le crédit gratuit consenti à la Banque par le public, en acceptant ses billets, se trouve donc véritablement ainsi mis à la disposition des commerçants ou industriels, sans autre prélèvement que celui-même prévu par Proudhon à titre de commission et couverture des risques.

Enfin, pendant la guerre, l'idée de Proudhon a été plus directement encore réalisée. L'Etat, puisant à titre gratuit dans le privilège d'émission de la Banque les ressources d'emprunt nécessaires à la conduite industrielle de la guerre, se fit le propre banquier de ses fournisseurs en leur consentant des avances. Avances sur fournitures à faire et non pas, comme le dit Proudhon, sur valeur faites, elles se rapprochaient de la commande dont il parlait. Et elles étaient accordées à titre gratuit, sans autre garantie que les renseignements puisés sur la moralité et la solidarité des emprunteurs. Plus tard seulement ce crédit se rapprocha du crédit normal par la stipulation d'un intérêt de 5.75 % et des garanties réelles, telles qu'hypothèques ou nantissements.

*
**

Parti de la conception presque absolue de la gratuité du crédit, Proudhon dut bientôt composer avec elle. Il y voyait « tout le socialisme, et hors de là utopie et chimère » (1). Mais déjà les statuts notariés de sa Banque admettaient la nécessité d'un capital, à rembourser, sans doute, éventuellement par les réserves et les

(1) *Banque du Peuple*, Œuvres complètes, T. VI, p. 258.

profits que constituerait l'escompte ou intérêt fixé primitivement à 2 0/0 et progressivement réduit. Plus tard, ce fut au simple crédit coopératif rapproché de la coopérative de consommation qu'il s'en tint. L'avenir devait donner raison à un grand nombre de ses « utopies » d'alors. Outre le rôle grandissant du crédit, dont il avait pu constater les bienfaits et la variété dans la création du crédit mobilier, ancêtre de nos grands établissements de crédit actuels, et du crédit foncier, il avait prévu et préconisé l'usage grandissant des substituts de la monnaie. La royauté de l'or était, à son avis, la cause du prélèvement de l'intérêt. Cette royauté, purement nominale en raison de l'immense masse de papier qui est censée reposer sur elle comme une pyramide reposant sur sa pointe, est en train de disparaître. L'Angleterre même songe à consolider sa circulation fiduciaire. L'avenir l'internationalisera et libérera les peuples de l'obligation de se procurer le métal précieux pour les règlements internationaux. Les hommes ne dépendront plus pour leurs paiements de la générosité des mines et de l'activité de certains ouvriers. Ils proportionneront leur instrument monétaire à leurs besoins monétaires et surtout à l'importance de leurs transactions commerciales et des biens à échanger. Rien n'empêchera ce jour-là de l'ajuster aux productions attendues des fabricants par un mécanisme analogue à celui des avances faites par l'Etat à ses fournisseurs de guerre, lesquelles seront remboursées sur les produits achevés et livrés. L'idée proudhonienne du crédit-échange recevra ainsi une application perfectionnée, mais que Proudhon n'eût certes pas désavouée.

William OUALID.

PROUDHON ET L'IMPÔT

Les concours académiques ne déplaisaient point à Proudhon et jusqu'à la fin de sa carrière, il ne dédaigna pas d'en affronter les chances. C'est ainsi que le Conseil d'Etat du Canton de Vaud ayant mis au concours, en 1860, la question des réformes fiscales, Proudhon entra dans la lice, et en sortit victorieux avec le mémoire publié ensuite sous le titre de « *Théorie de l'Impôt* » (1).

Ce n'était pas la première fois qu'il s'essayait « à porter la lumière dans cette épaisse ténèbre de l'impôt », et l'on peut trouver, en maints endroits de son œuvre, mais surtout dans les *Contradictions économiques* et dans *l'Idée Générale de la Révolution au XIX^e siècle* un certain nombre d'aperçus relatifs aux finances publiques. Cependant on peut négliger ces vues éparses et s'en tenir, pour connaître la doctrine fiscale de Proudhon, à sa *Théorie de l'Impôt*, ouvrage important pour la préparation duquel Proudhon fit des lectures considérables et qui résume, nous dit-il, tout ce qu'il avait « publié et affirmé en économie politique depuis vingt ans. »

On retrouve en effet, dans ces pages, les idées

(1) P.-J. Proudhon : *Théorie de l'Impôt*, in-12°, Paris, Hetzel, 1861).

les plus disparates de notre philosophe, depuis les thèses subversives jusqu'aux affirmations conservatrices et il peut, non sans raison, présenter sa théorie comme « un corollaire de la théorie du crédit, de la théorie de la propriété (et)... même, en dépit des murmures, de la théorie, récemment produite, du droit de la force ».

La thèse principale qui se dégage de son livre, c'est que la notion de l'impôt est inséparable de la notion de l'Etat, que la réforme de l'impôt ne se conçoit point en dehors de celle de toute la société et que c'est la constitution imparfaite de la Société actuelle qui vicie tout essai d'appliquer la justice dans l'impôt.

On le verra donc faire la critique des impôts existants, qu'il considère tous comme foncièrement injustes, et poser les principes généraux d'une doctrine de fiscalité idéale. Puis, revenant au but précis de son ouvrage qui est de proposer des réformes immédiates, exclusives de tout bouleversement de l'Etat, nous le verrons conseiller un système d'impôts très peu différent de celui qui existait à son époque et comportant des suggestions dont bon nombre ont passé dans la pratique.

L'esprit réformiste l'emporte beaucoup, dans la fiscalité proudhonienne sur l'esprit révolutionnaire et l'épigraphe même de sa « Théorie de l'Impôt » en fait foi : « des utopies, jamais ; des réformes, toujours », telle est la maxime inspiratrice du livre (1).

(1) Les maximes réformistes abondent dans cet ouvrage. V., par exemple, p. 6 : « Il n'y a pas de petites réformes, il n'y a pas de petites économies, il n'y a pas de petite injustice. La vie de l'homme est un combat, la vie de la société une réformation incessante. Reformons donc et réformons sans cesse, ne croyons pas,

Cependant, emporté par ses habitudes de critique sociale, Proudhon ne laisse intacts aucun des systèmes ni aucun des impôts existants à son époque et ce n'est pas sans étonnement qu'on le voit attaquer sans merci les idées fiscales que tous les partis avancés soutiennent depuis tant d'années : impôt progressif, impôt sur le capital, sur le luxe, etc... etc...

Il n'est pas sans intérêt de résumer ici ses critiques, puisqu'aussi bien, et malgré les nécessités pécuniaires de l'heure actuelle, théoriciens et hommes d'Etat paraissent encore loin de s'en tendre sur la nature des impôts qui conviennent à notre pays. La critique proudhonienne offre cet avantage qu'elle peut fournir des arguments aux partisans des conceptions les plus opposées.

*
* *

L'impôt sur le capital, auquel on a songé naguère à recourir en France, après avoir semblé désirable à Proudhon (1), lui apparut finalement comme haïssable ; il en parle comme le pourrait faire de nos jours un économiste libéral ou un

comme les satisfaits, que le mieux soit l'ennemi du bien, etc... ». — Et, p. 268 : « La première condition, pour faire le bien, dans le gouvernement de l'humanité, n'est pas toujours de rechercher des solutions rigoureuses là où les lois de la nature vivante s'y opposent... c'est de reconnaître le possible et ses conditions. »

(1) « L'inégalité des conditions qui résulte de l'anarchie économique étant prise pour une indication, une loi de la Providence, le gouvernement ne peut mieux faire que de suivre et de seconder la Providence : c'est pour cela que, non content de défendre le privilège, il lui vient encore en aide en ne lui demandant rien du tout. » (*Idee générale de la Révolution*, p. 65). Et, à la suite de cette constatation, Proudhon préconise longuement l'impôt sur le capital.

député progressiste, défenseur juré de la propriété privée. « On peut à l'occasion, écrit-il, goûter ce moyen révolutionnaire. Mais il s'agit de doctrine, de vérité scientifique... et, je l'avoue, je n'aime pas, en général, cette mainmise de l'Etat sur les valeurs que leur nature assigne à la possession privée. Je crois découvrir là une tendance au communisme gouvernemental et, je le déclare plus haut que jamais, je préfère, dussè-je n'en posséder jamais un atome, la propriété aux mains des citoyens qu'à celles de l'Etat. En cela, je reste fidèle aux principes fondamentaux qui, du reste, ont toujours été les miens, aux principes de 89. »

C'est encore de ces principes que se réclament, aujourd'hui, par un singulier abus de mots et d'idées, les adversaires de l'impôt personnel et de tout ce qu'ils nomment « l'inquisition fiscale ». Proudhon trouve, pour protester contre l'application d'un impôt sur le capital, des accents qui rappellent ceux de la presse d'aujourd'hui : « Mon Dieu ! s'écrie-t-il, qui nous trouvera un système d'impôts dans lequel le citoyen ne soit pas placé entre sa conscience et son intérêt. Qui nous délivrera de cette *atrocité fiscale*, où le contribuable est attaqué, par l'impôt, le pistolet sous la gorge ? Dis-moi le chiffre de ta fortune, et si je trouve que tu mens, je t'exproprie... » (*Théorie*, p. 225). Cette attaque contre le principe de la déclaration du contribuable, nous la retrouvons fréquemment de nos jours, et Proudhon l'accompagne d'une argumentation abondante, mais qui peut se résumer sous trois chefs principaux.

Imposer le capital, c'est violer le principe d'après lequel l'impôt doit se payer sur le produit

du travail et non sur l'épargne. C'est, en outre, bâtir sur une abstraction erronée ; il n'y a pas de capital, il n'y a que des capitaux, et qui ne se peuvent réduire au même dénominateur, à un taux d'imposition commun. Enfin, c'est un procédé antiéconomique, car il est incapable, comme on le suppose, de réveiller les capitaux endormis et de les faire travailler, puisque la productivité des capitaux dépend, non de leur contribution à l'impôt, mais de leur nature. En définitive, conclut Proudhon en se référant à une théorie de l'incidence de l'impôt, que nous examinerons tout à l'heure, l'impôt sur le capital n'empêchera pas le consommateur de payer tout. « Mystification de la plèbe, partout et toujours ! »

Proudhon exécute rapidement l'impôt sur le revenu : qu'il porte sur le brut ou sur le net, qu'il soit proportionnel ou progressif, il se réduit à rien, et c'est toujours sur la masse qu'il se trouve rejeté.

Quant à l'impôt sur la rente foncière, c'est celui auquel il accorderait volontiers sa préférence, car il y voit le type de l'impôt, le véritable remplaçant du revenu domanial sur lequel, autrefois, vivait exclusivement l'Etat, mais il lui reproche de n'être pas assez productif s'il est faible, et de conduire à la confiscation et au communisme, s'il est élevé par trop. D'ailleurs, l'impôt foncier, tel qu'il est pratiqué, répugne à Proudhon, qui le juge arbitraire et qui décèle les injustices auxquelles il conduit : exonération de l'acquéreur des fonds, et surtout du créancier hypothécaire.

Pas plus qu'il n'admet une atteinte au monopole du propriétaire foncier, Proudhon ne consent à entamer le privilège qui constitue l'héritage, et cela pourtant à une époque où des pen-

seurs passant pour beaucoup moins révolutionnaires que lui, comme Stuart Mill, proposaient hardiment la confiscation de la rente et la limitation des droits d'héritier.

Imposer les successions paraît à Proudhon une sorte de sacrilège ; par là, l'Etat, outrepassant ses droits, entre dans la famille et la désorganise, alors qu'il est si nécessaire de rendre de plus en plus inviolable et sacré le principe familial et héréditaire (*Théorie*, p. 167) ; au point de vue fiscal, cet impôt est injuste, car une succession n'est pas un fait productif : c'est un simple transfert de propriété qui autorise tout juste à transférer sur l'héritier les contributions acquittées auparavant par le « de cujus », « l'impôt sur les successions n'est pas autre chose qu'un double emploi constituant une extorsion du fisc, un larcin » (p. 72). En vain alléguera-t-on que l'héritage est un droit créé par la loi, non par la nature, et que l'Etat peut légitimement en réduire la portée par l'impôt ; Proudhon ne l'admet pas et, pour lui, famille, héritage, propriété, loin d'être des créations de l'Etat, lui sont antérieures et supérieures (1). Quant à vouloir, par des droits successoraux, faire de l'impôt un moyen de nivellement des fortunes, c'est une chimère, car l'inégalité des fortunes a sa source, non dans l'hérédité, mais dans le jeu des forces économiques.

Que Proudhon attaque les droits d'enregistrement, comme dépendant du bon plaisir du contribuable, et l'impôt du timbre comme constituant « un embargo sur les transactions », rien d'étonnant à cela. Il est plus curieux de le voir s'élever

(1) « L'hérédité n'est point une loi de l'Etat : comme la famille et la propriété, elle a sa source dans les profondeurs de notre nature. » p. 175.

contre les impôts somptuaires, se livrer à une véritable apologie du luxe (p. 159), accusant même ces impôts, avec une logique bizarre, de consacrer les inégalités et, par conséquent, d'être antidémocratiques.

S'il condamnait l'impôt sur le luxe, il devait rejeter aussi tout impôt de consommation, et il n'y manqua point ; parmi les critiques qu'il adresse à ces taxes, la plus curieuse est celle par laquelle il démontre qu'elles aboutissent — dumping involontaire — à faire payer aux nationaux plus cher qu'aux étrangers les produits de leur propre pays.

*
**

Mais, plus intéressant encore que la critique des impôts considérés selon leur espèce, est l'examen que fait Proudhon de leurs modalités d'application : proportionnalité ou progressivité.

Depuis la Révolution, on admet que l'impôt doit être payé par tous, et selon les facultés de chacun : il est universel et proportionnel. Mais ce principe de proportionnalité « qui d'abord, nous est apparu comme l'expression pure, idéale, du droit », répond-il véritablement, se demande Proudhon, « à l'idée que nous nous faisons de la justice économique, de l'égalité devant l'impôt » ? N'est-ce pas un simple « préjugé de tendance » ?

Il fait mieux que répondre directement à ces questions : examinant l'application du principe de proportionnalité dans la société actuelle, où agissent de si nombreuses causes d'inégalité économique, Proudhon montre qu'il joue comme une progression à rebours, et ses arguments ont été bien souvent repris. Avec ce système, ce sont les plus pauvres, auxquels il reste le moins pour vivre. Ce qui aggrave ces résultats, c'est que la

majeure partie de l'impôt se compose de taxes de consommation ; or, comme chaque individu consomme à peu près les mêmes quantités pour ses besoins essentiels, l'impôt se ramène à une capitation égalitaire qui pèse plus lourdement sur le pauvre que sur le riche.

Il pèse même entièrement sur le pauvre et sur l'homme qui ne vit que de son travail ; car le commerçant met l'impôt sur sa facture et le rejette sur le consommateur, et comme ce sont les « gros produits » (céréales, houille, etc.) qui sont le plus imposés, ce sont, en dernière analyse, les petits consommateurs qui paient le plus. Cette thèse de l'incidence de l'impôt sur la masse des consommateurs vient en droite ligne de l'économie classique de J.-B. Say. Mais Proudhon la manie avec vigueur et montre que toutes les tentatives pour rendre l'impôt proportionnel sont vouées à l'échec.

Mais, ne pourrait-on réaliser la justice dans l'impôt par un autre moyen : la progressivité ? Proudhon ne le pense pas, tout en reconnaissant que « l'impôt progressif est né du mensonge de la proportionnalité ». Comme l'impôt proportionnel, il sera vite inopérant, car le producteur le fera payer au consommateur ; de plus, il est absurde, car il paralyse la formation des richesses, des capitaux eux-mêmes, indispensables à son existence ; enfin, il est hypocrite, car il charge insuffisamment le riche et décharge insuffisamment le pauvre.

Si on l'applique dans toute sa rigueur, qui commande d'aboutir à l'égalisation des fortunes, alors, on provoque « la désorganisation de la société par l'impôt, la plus brutale qui se puisse imaginer, et sans le moindre élément, sans la

plus petite étincelle de réorganisation » (p. 215). Si on l'applique mollement, alors, il ne réalise même pas un semblant de justice fiscale. « Et voilà pourquoi, conclut-il, l'impôt dit progressif, capable, tout au plus, d'alimenter le bavardage des philanthropes, et de faire hurler à la démagogie, manque également de sincérité et de valeur scientifique (1). »

Faut-il donc renoncer à réaliser la justice dans l'impôt ? Dans les conditions actuelles de la société, c'est assurément une utopie. Actuellement, il n'est « pas un impôt dont on ne puisse dire qu'il est un empêchement à la production, un empêchement à l'impôt »... pas d'impôt dont on ne puisse dire encore qu'il est un auxiliaire du parasitisme contre le travail et la justice. La conscience réclame l'égalité de l'impôt, l'imagination la conçoit, mais la science économique la dénonce comme une chimère. Et voilà une nouvelle contradiction économique que Proudhon décrit avec complaisance. Les vices de l'impôt tiennent aux institutions, « lesquelles, à leur tour, dépendent du temps, pour ne pas dire de la nature des choses » (p. 263), prononce, d'un ton insensible, notre économiste. Tandis que le fisc « s'efforce de répartir, proportionner, compenser, équilibrer l'impôt, comme s'il opérât sur des quantités fixes, indépendantes les unes des autres et immobiles, les valeurs dont se compose la fortune des citoyens ne cessent, pour ainsi dire, de se dérober, d'osciller, de croître et de décroître ; elles passent de main en main, engrenées les unes dans les autres, inégales, variables, et, sous tous les rapports, indéterminables » (p. 264).

(1) *Ibidem*, p. 214 et c., *Contr. Ec.*, ch. VII.

L'inégalité de l'impôt vient donc de cette « oscillation universelle », de ces inégalités économiques qui tendent à rejeter sur le consommateur ce qu'on a voulu établir sur les propriétés, elle vient de la « fonction circulatoire », qui, sans cesse, déplace le crédit et le débit du producteur-consommateur. Conclusion : pour égaliser l'impôt, dit Proudhon, il faudrait égaliser les fortunes, donc faire la Révolution, mais c'est là une chimère, il faut se borner à tenter des améliorations.

Quelles seront les réformes indispensables ? Avant de les décrire, il est bon de se former de l'impôt une notion exacte et de déterminer les principes qui doivent le régir. Quand bien même l'application de ces principes serait inapplicable dans l'état actuel de la société, il n'en est pas moins utile de les connaître et de les maintenir comme un idéal dont la pratique doit sans cesse tenter de se rapprocher.

*
* *

Après avoir démontré l'impossibilité de la justice fiscale en ce monde, et avant de recommencer l'exposé des principes généraux de l'impôt, esquissé au début de sa *Théorie de l'impôt*, Proudhon annonce, non sans une solennité quelque peu comique, qu'il va procéder à la synthèse explicative. « Il faut donc conclure, dit-il, et c'est notre dernière ressource, que si la vérité et la justice dans cet ordre d'idées ne se rencontrent spécifiquement nulle part, c'est qu'elles existent organiquement dans le tout, qu'en conséquence, la première chose à faire pour les trouver est de rechercher la raison du tout et de reconstruire, mais avec plus de méthode, ce même

tout... Ce n'est plus un système que nous allons proposer... ce sont les idées éternelles de l'Etat en matière d'impôt dont nous allons déchiffrer, pour ainsi dire, l'hiéroglyphe » (p. 271).

Proudhon entend bien que ses principes, quoique développés pour assurer la réforme fiscale du canton de Vaud, auront une valeur universelle, « les principes n'ont pas de patrie » (p. 8), et, procédant par ordre, il commence par chercher une définition de l'impôt qui puisse servir d'élément constructif de toute une théorie.

L'impôt n'est pas un tribut ; ce serait incompatible avec la notion de la liberté individuelle ; ce n'est pas davantage une redevance, car il n'y a plus de mainmorte, ni un loyer, ni un honoraire payé au chef, ni enfin une assurance, car la société est en perpétuelle évolution. L'impôt est, selon Proudhon, « la quote-part à payer par chaque citoyen pour la dépense des services publics ».

A cette définition objective, il en substitue immédiatement une autre : celle de l'impôt-échange, de l'impôt-prix des services rendus. Il applaudit lui-même à la nouveauté de l'idée qui consiste à faire de l'Etat un simple échangiste, et se félicite de cette irrévérence. « L'Etat, ajoute-t-il, ce n'est pas seulement la police, la justice, la diplomatie et la guerre, c'est encore une gestion d'intérêts collectifs ; à ce titre, l'Etat est assujéti à la loi rigoureuse du Doit et de l'Avoir, ou plus simplement de l'échange » (p. 50).

Ainsi, l'idée de l'impôt est fonction de l'idée de l'Etat ; la société ne subsiste qu'à la condition de se créer un gouvernement ; c'est un devoir d'entretenir ce gouvernement, donc d'instituer des impôts. Mais, autrefois, l'impôt résultait de

l'exploitation de l'homme par l'homme ; aujourd'hui, c'est l'égalité qui le fonde. Mais dans la société moderne, il reste encore bien des vestiges des anciennes notions de l'impôt, et l'on voit réapparaître ses caractères de tribut ou de charge mise sur le producteur pour le contraindre à produire (1).

Il n'en reste pas moins que l'Etat, tel que l'a conçu la Révolution, est bel et bien une réalité. Il est « la puissance de collectivité qui résulte en toute agglomération d'hommes, de leurs rapports mutuels, de la solidarité de leurs intérêts, de la communauté d'action, de l'entraînement de leurs opinions et de leurs passions. L'Etat n'existe pas sans les citoyens, sans doute ; il ne leur est point antérieur ni supérieur, mais il existe par cela même qu'ils existent, se distinguant de chacun et de tous par des facultés et des attributions spéciales » (2).

L'Etat moderne n'est plus investi d'une autorité divine, absolue ; il est comme un citoyen parmi des citoyens et le premier d'entre eux ; il ne saurait avoir d'intérêts opposés aux leurs, c'est-à-dire contraires à la justice, mais il a des droits proportionnés à ses obligations, et notamment, celui d'établir et de percevoir l'impôt, en se conformant aux devoirs auxquels l'oblige sa nature.

(1) « La féodalité renaît de nos jours, sous une forme nouvelle... C'est pour elle en partie que l'impôt est perçu... ; comme autrefois, la multitude travaille pour un peu moins que le nécessaire... Ce n'est pas demain que le peuple français, égalitaire par vanité, non par justice, saura, d'expérience, ce que c'est que l'égalité en matière d'impôt. » (p. 37).

(2) *Ibidem*, p. 77, p. sur cette notion ; Bouglé : *La Sociologie de Proudhon*.

L'Etat réclame l'impôt en échange de ses services, mais il doit les vendre au prix coûtant, et, s'il fait des bénéfices, ils appartiennent à la collectivité (1). Ces services doivent être reproductifs d'utilité, et comme « le pouvoir, dépensier de sa nature, offre toujours plus qu'on ne lui demande », il est bon que les dépenses soient contrôlées et les impôts consentis par le contribuable. D'ailleurs, si productives qu'elles soient, les dépenses de l'Etat gardent toujours un caractère secondaire dans l'économie de la Société ; aussi ne doit-on pas craindre de viser à l'économie dans les services publics.

Il n'y aura pas d'amélioration possible du système sans une limitation des dépenses, dont Proudhon fixe le maximum au dixième du produit brut de la Nation ; l'impôt le moins injuste, c'est l'impôt le moins lourd ; c'est aussi l'impôt le plus productif, celui dont les contribuables ont été le plus à même d'apprécier la quotité, l'affectation, l'emploi. Sous l'ancien régime, le principe était de faire rendre à l'impôt le plus possible, sans aller jusqu'à faire disparaître la matière imposable. Le principe économique moderne veut, au contraire, qu'on réduise les frais généraux, de manière à tendre à la réduction illimitée de l'impôt. L'Etat doit agir en bon père de famille et ne pas gaspiller ; il doit éviter les guerres, les emprunts, supprimer les fonctions para-

(1) En vertu de cette notion, Proudhon condamne les péages sur route, sur canaux, et même les tarifs de chemins de fer. En maints endroits, il réclame la nationalisation des réseaux ferrés, celle des mines, etc... et leur exploitation par des Sociétés fermières constituées en grande partie par les représentants des ouvriers. Ce programme se retrouve sans grand changement dans le programme économique actuel de la C.G.T.

sites, organiser le contrôle et la publicité des finances.

En un mot, pour assurer la justice dans l'impôt, il faut d'abord mettre de l'ordre dans le budget, et pour cela, une réforme de l'Etat serait nécessaire. Proudhon, qui pense nettement que la question de l'impôt et la question du gouvernement sont une seule et même question (p. 276), insiste sur les rapports qui existent entre un Etat décentralisé et une bonne gestion financière ; la décentralisation seule permet le contrôle et les économies (1).

Alléger l'impôt n'est pas le seul devoir de l'Etat moderne ; encore faut-il le répartir et l'asseoir conformément à la justice. Trop souvent aujourd'hui, la fiscalité se montre aussi pesante, aussi arbitraire, aussi injuste que sous l'ancien régime : les besoins d'argent augmentent, on perçoit l'impôt avec rigueur et on surcharge la plèbe.

Pour réagir contre ces tendances, il ne faut pas, comme le demandent certains économistes, recourir à l'impôt unique, personnel et progressif. Proudhon a trop conscience de la diversité des forces économiques et de leur mobilité pour ne pas désirer un impôt multiple, diversifié, et, par suite, bien adapté à toutes les manifestations de la vie économique. Des raisons de commodité militent en outre en faveur de l'impôt multiple.

* * *

Proudhon conçoit d'abord, à la base du système

(1) « Quant au budget d'un vaste empire, tel que la Russie, la France, l'Autriche, l'Angleterre, c'est presque à désespérer de le ramener aux lois de la justice commutative et aux règles de la comptabilité. » (*Ibidem*, p. 123.)

d'impôts, une sorte de capitation, payée par chacun, en raison de son individualité ; il y ajoute des impôts personnels, calculés en raison des facultés du contribuable ; il prévoit aussi des impôts réels, perçus à propos d'opérations économiques bien définies et sans considérer la personnalité fiscale de celui qui les accomplit. Il rattache cette dernière catégorie de contributions aux diverses fonctions qu'il reconnaît à l'Etat le droit d'exercer et qui sont, soit directement, soit indirectement, productives.

En dernière analyse, nous allons voir Proudhon aboutissant à un système d'impôts très peu différent de celui qui régnait à son époque et qui, dans ses grands traits, s'est perpétué jusqu'à nous ; il y ajoute seulement un certain nombre de taxes basées sur les fonctions économiques qu'il confère à l'Etat.

La principale pièce de la fiscalité proudhonnienne, c'est l'impôt sur le sol, qui devrait prélever un vingtième du revenu des propriétaires et fournir les trois cinquièmes des ressources de l'Etat. Il ne demande pas la nationalisation du sol, et tout en répétant que la propriété privée est « un privilège » (p. 290), il déclare qu'elle est un régime excellent, « même pour les sans-propriété » ; mais il préconise l'impôt foncier pour lutter contre le parasitisme des rentiers et pour intéresser la bourgeoisie à surveiller les dépenses publiques et à réclamer des économies.

Les autres sources de recettes proviendront des fonctions économiques de l'Etat. Proudhon lui attribue pleins pouvoirs en matière de crédit, de transports, de mines, docks, postes, eaux et forêts, poudres et salpêtres.

L'organisation du crédit par l'Etat, l'une des

idées favorites de Proudhon, permettrait de combattre l'injustice foncière de l'impôt. Il ne s'agit pas de prélever sur le capital mobilier, sur la caisse des possédants, car Proudhon, à l'inverse des gouvernements socialistes actuels, issus de la guerre, ne croit pas possible de taxer les espèces ; il s'agit de frapper les transactions et de restituer à la masse ce que l'impôt aura pris aux privilégiés. Système louable, mais que Proudhon n'expose que très sommairement : l'Etat émettrait des billets, paierait ses dettes, n'en ferait plus, offrirait le crédit à un prix peu élevé, ce qui inciterait tous les capitaux à refluer vers le commerce ou l'industrie et procurerait à bon compte l'argent aux producteurs.

L'impôt sur le crédit, comme d'ailleurs les autres contributions, ne servirait qu'à compléter l'impôt foncier, car c'est sur la rente que l'Etat doit faire pivoter ses finances, attendu qu'elle est un don gratuit pour ceux qui en jouissent (p. 312). Mais cet impôt sur le crédit, comme la taxe sur les transports et sur les mines, perçue sous forme de redevance, payée par les compagnies fermières, comme l'impôt sur les docks, que l'Etat perçoit en tant qu'exerçant « la discipline des marchés », ne se conçoivent que par l'extension des fonctions économiques de l'Etat.

Sous le nom d'impôts facultatifs et complémentaires, Proudhon rétablit tous les impôts dont il avait fait précédemment la critique, de même qu'il préconise l'impôt sur la rente à la fin de son livre, après en avoir, au début, exposé tous les vices : ainsi le veut la méthode proudhonnienne. Impôts de consommation, droits de timbre et d'enregistrement, patentes, portes et fe-

nêtres, toutes les vieilles contributions se voient tour à tour accorder l'aman et trouvent leur place dans la fiscalité du réformateur des finances vauvoises.

Aboutira-t-on ainsi à la justice fiscale ? C'est peu probable, et Proudhon lui-même prend soin de nous avertir que, dès lors que l'impôt se paie en numéraire, l'inégalité devient inévitable ; les producteurs et les consommateurs, par la manière dont ils établiront leurs comptes, déroberont toujours la réalité de leurs opérations au fisc.

Peut-on, du moins, espérer que les formules proudhoniennes, formules gouvernementales ou formules fiscales, sont de nature à provoquer automatiquement l'amélioration de l'économie fiscale ? Pas davantage, car « l'impôt est un phénomène mobile, qui peut être, soit utile, soit nuisible » (p. 284), car « toutes les formules peuvent servir à la justice, à l'égalité, dans un système qui aurait le droit économique pour base et l'égalité pour fin » (p. 286), car enfin, « les organes des gouvernements libéraux sont, au fond, les mêmes que ceux des gouvernements absolus ; la différence est bien moins dans l'organisation que dans l'esprit » (p. 286).

Nous le croyons volontiers, mais cela revient à dire que les institutions d'un peuple importent moins que la psychologie et la moralité de ses habitants à son bonheur et au respect de la justice. On comprend ainsi que Proudhon ait pu, après avoir condamné indistinctement tous les impôts, leur faire grâce sans en excepter un seul.

*
**

Quel jugement convient-il de porter sur le sys-

tème fiscal de Proudhon ? Notre auteur lui-même en propose un : « Tout cela, j'ose le dire, — conclut-il (p. 335) — est simple, clair, naturel, logique, pour quiconque se rallie au droit nouveau, irréfragable. La pratique y trouve son explication, le mouvement historique sa justification, l'utopie elle-même, sa raison. Or, cette législation de l'impôt, où l'on voit l'iniquité antique se convertir peu à peu en un instrument de justice, nous ne l'avons pas inventée, et c'est ce qui en fait le triomphe. Nous l'avons déduite de principes et de faits au-dessus de tout arbitraire ; nous l'avons dégagée, en un mot, des évolutions de l'histoire et de la contradiction des idées. »

Le système fiscal de Proudhon ne nous semble pas mériter tous les éloges que son auteur lui décerne. Il part d'une idée très contestable, celle de l'impôt-échange de services, et n'aboutit qu'à des maximes assez imprécises relatives à l'économie dans les dépenses publiques, à l'exercice des fonctions économiques de l'Etat, à la nécessité de réaliser la justice fiscale.

Aucune de ces idées n'est rigoureusement personnelle à Proudhon et sa théorie fiscale ne semble pas assez nettement posée pour qu'elle justifie l'adhésion donnée en fin de compte aux impôts tout d'abord critiqués. Le principal apport de Proudhon à la théorie de l'impôt restera, si l'on tient à lui marquer une place parmi les économistes financiers du XIX^e siècle, son exposé de l'impôt sur la rente du sol et les idées qu'il soutient sur la productivité des dépenses publiques.

Mais il ne faut pas se dissimuler que ce qu'on empruntera surtout à sa *Théorie de l'Impôt*, ce sera des formules de critiques et non des principes de construction et d'organisation.

Roger PICARD.

PROUDHONISME ET MARXISME

Une étude actuelle des idées proudhoniennes peut se proposer deux objectifs. Ou bien l'on s'efforcera de retracer la physionomie historique de Proudhon, de découvrir les directives de sa pensée, de les expliquer par son hérédité et son tempérament, par les milieux sociaux où il a vécu, par les événements dont il a été le témoin. Ou bien, préoccupé d'utilisation plus que de reconstitution, on n'entendra retenir du proudhonisme que ce qui peut servir au savant pour comprendre le monde d'aujourd'hui et prévoir celui de demain, au réformateur pour édifier une doctrine d'action efficace et féconde. Les deux méthodes sont également légitimes. La première s'impose à l'historien des idées, à qui veut nous restituer Proudhon tel qu'il fut. La seconde devra être préférée si l'on cherche moins à décrire le passé qu'à éclairer le présent et à préparer l'avenir.

Suivant qu'on se place sous l'un ou l'autre de ces angles, les rapports entre proudhonisme et marxisme apparaissent très différents.

Historiquement Proudhon et Marx sont adversaires et forment antithèse (1). Après avoir entre-

(1) Cf. Bourguin. Des rapports entre Proudhon et K. Marx, *Revue d'Economie Politique*, mars 1893 et Harmel. De Proudhon à Marx. *La Clairière*, 15 août 1918.

tenu des relations amicales et suivies en 1844, lors du séjour de Marx en France, et avoir pendant des nuit entières discuté philosophie et économie politique, ils se brouillèrent irrémédiablement lorsque Marx eut répondu aux « *Contradictions économiques* » par la « *Misère de la Philosophie* » et traité dédaigneusement Proudhon de petit-bourgeois. Les années passèrent sans atténuer cette animosité. En 1865, dans sa célèbre lettre au « *Sozial Democrat* », Marx n'hésitait pas, oublieux de ses éloges passés, à juger en ces termes le mémoire de Proudhon : « *Qu'est-ce que la propriété* » ? « Dans une histoire rigoureusement scientifique de l'économie politique cet écrit serait à peine digne d'être mentionné », et il s'élevait contre « le charlatanisme scientifique, l'insupportable bavardage, le cynisme imbécile » de Proudhon (1).

De fait, entre Proudhon et Marx l'opposition d'esprit et de tendances est manifeste. Alors que la pensée marxiste est née du développement de la vie industrielle, de la grande production concentrée et socialisée dans ses formes techniques sinon dans son régime juridique, la pensée proudhonienne est d'origine et d'orientation essentiellement rurales : la cellule sociale de la société que le rêve de Proudhon projette dans l'avenir, ce n'est ni l'usine ni le groupement ouvrier, mais la famille paysanne aux mœurs rigides, à la vie individualiste, dont la propriété, fondée sur la possession, revêt un caractère absolu et sacré. Si Marx pense que l'explication profonde de l'his-

(1) Cf. également les lettres inédites de Marx et d'Engels publiées dans le *Mouvement Socialiste*, mars-avril 1913 et janvier-février 1914.

toire du monde doit être cherchée dans les variations de la technique économique, selon Proudhon le fil conducteur qui permet de s'orienter dans le chaos des événements historiques est de nature philosophique : l'histoire est un long raisonnement et la société une métaphysique en action. Et, tandis que pour Marx un changement dans le mode de production est seul capable de mettre fin à l'instabilité économique et à la lutte des classes, c'est d'une réforme de la circulation et de l'échange, entraînant de proche en proche la disparition de tous les prélèvements usuraires, que Proudhon attend la solution du problème social.

Opposés de leur vivant par leurs personnes et leurs doctrines, Proudhon et Marx l'ont été après leur mort même par les luttes de leurs disciples. Le triomphe du marxisme dans l'Internationale, après 1867, s'accompagne du déclin du proudhonisme, et la renaissance proudhonienne au début du XX^e siècle s'affirme de plus en plus éclatante à mesure que s'aggrave la crise et la décomposition des idées marxistes. Lorsque Proudhon monte, Marx, par un mouvement en quelque sorte automatique, descend. Ceux qui l'exaltent — un Fournière ou un Rouanet — jugent Marx avec tiédeur, cependant que les marxiste orthodoxes — un Charles Rappoport par exemple — ne dissimulent pas leur mépris pour Proudhon.

Pendant la guerre enfin, l'antagonisme s'est marqué de façon plus vive et plus aiguë encore qu'auparavant et certains ont voulu l'élever à la hauteur d'un conflit entre deux psychologies nationales. En face de Marx, profondément allemand par son autoritarisme et son matérialisme, on a entendu dresser Proudhon symbole de l'es-

prit français par son libéralisme intransigeant et son généreux idéalisme. Résumant cette thèse, M. Charles Turgeon pouvait écrire : « Dans ce duel, où l'antipathie de deux esprits s'avive de l'incomptabilité de deux doctrines, il est permis de voir, au-dessus de l'antagonisme de deux orgueils exaspérés, au-dessus même du choc de deux doctrines et de l'opposition de deux tactiques... un conflit plus grave et plus irréductible, le conflit de l'esprit français et de l'esprit allemand » (1).

Que cette façon de présenter les choses soit, dans ses grandes lignes, exacte, je ne songe pas à le nier. Si l'on veut replacer Proudhon dans son cadre historique, faire une synthèse fidèle de ses pensées, caractériser son influence passée, on est amené nécessairement à mettre au premier plan et en vedette ce par quoi le proudhonisme s'oppose au marxisme.

Mais il n'en est plus du tout de même quand, passant au second point de vue que j'indiquais tout à l'heure, on s'attache principalement à la valeur actuelle, scientifique et pratique, de la pensée proudhonienne. Si nous nous plaçons délibérément sur ce terrain — comme je voudrais le faire au cours des pages qui vont suivre — nous serons amenés à mettre en lumière certaines idées proudhoniennes auxquelles les commentateurs, et peut-être Proudhon lui-même, n'ont parfois accordé qu'une importance secondaire, mais qui, appréciées avec le recul et l'expérience dont nous bénéficions aujourd'hui, se révèlent singulière-

(1) Charles Turgeon. Essai sur la conception de l'histoire et du progrès d'après Proudhon. *Revue d'Economie politique*, 1915, p. 258.

ment profondes et éminemment utiles pour l'œuvre de révision et de reconstruction que les nécessités de l'heure présente nous imposent.

Et ce ne sont plus alors les aspects par où Proudhon s'oppose à Marx qui nous apparaîtront comme les plus essentiels, les plus dignes d'être retenus, mais au contraire ceux par lesquels Proudhon prépare Marx et le complète. Proudhonisme et Marxisme n'ont pu résister intégralement à l'épreuve redoutable du temps. Sur bien des points ils se sont effrités. Sans vouloir à toute force leur maintenir une unité factice et fragile, gardons-en les fragments les plus résistants et les plus solides. Nous verrons qu'ils s'harmonisent et peuvent s'emboîter pour ainsi dire les uns dans les autres. La construction que nous édifierons ainsi sera peut-être assez différente de la pensée marxiste et de la pensée proudhonienne originelles. Peut-être Marx et Proudhon n'y reconnaîtraient-ils pas toujours à première vue leur inspiration et leur apport. Qu'importe si, par ce moyen, nous réussissons à incorporer le meilleur de leur œuvre dans une philosophie historique et une doctrine sociale capables de nous apporter les lumières dont aujourd'hui nous avons besoin.

*
**

Proudhon est un dialecticien brillant et vigoureux. Mais c'est aussi un observateur et un réaliste. Ses origines paysannes, sa vie professionnelle, sa philosophie positive, ont développé en lui le goût du concret. Aussi de son œuvre, qui au premier abord se présente comme un enchaînement de syllogismes et de formules abstraites,

comme une véritable algèbre sociale, une analyse attentive peut aisément extraire une conception de la *méthode*, de l'*évolution historique*, de la *tactique révolutionnaire* qui, à bien des égards, s'apparente à celle de Marx.

I. — D'où vient l'originalité et l'intérêt des *Contradictions économiques* sinon de ce que Proudhon y pose sous une forme nouvelle, imprégnée de relativisme et d'historisme, le problème des rapports entre l'économie politique et le socialisme ?

L'économie politique, il se refuse à la condamner en bloc. Les théories individualistes et optimistes, les doctrines conservatrices et libérales d'un Smith, d'un Jean-Baptiste Say, d'un Bastiat, méritent selon lui d'être étudiées parce qu'elles expriment et résument un ensemble d'observations empruntées à la vie économique d'une certaine époque et de certains pays. L'erreur des économistes est seulement d'avoir pris pour des lois générales et éternelles ce qui n'était que catégories historiques passagères et « de voir dans chaque fait accompli un arrêt de proscription contre toute hypothèse de changement » (1). Ainsi interprétée, l'économie politique n'est plus qu'une « impertinente rapsodie » (2). Ramenée au contraire à ses limites et à son sens véritables, conçue comme « le recueil des observations faites jusqu'à ce jour sur les phénomènes de la production et de la distribution des richesses » (3), l'économie politique conserve une haute valeur. « Il se pourrait — déclare Proudhon — que l'écono-

(1) *Contr. Ec.*, I, p. 103.

(2) *Idem*, p. 46.

(3) *Idem*, p. 37.

mie politique, malgré sa tendance individualiste et ses affirmations exclusives, fût partie constituante de la science sociale dans laquelle les phénomènes qu'elle décrit seraient comme les jalons primordiaux d'une vaste triangulation et les éléments d'un tout organique et complexe » (1).

Quant au socialisme il a eu le tort de se cantonner dans l'abstrait et l'*a priori*, de manquer, au même titre que l'économie politique, du sens historique. « L'erreur du socialisme a été jusqu'ici de perpétuer la rêverie religieuse en se lançant dans un avenir fantastique au lieu de saisir la réalité qui l'écrase » (2). De là ces utopies, ces reconstitutions arbitraires que Proudhon rejette parce qu'elles sont sans rapport avec la réalité et en conséquence sans intérêt pratique. De là, l'opposition factice qui s'est établie entre l'économie politique et le socialisme. Tandis que l'économie politique, enfoncée dans la routine, méconnaissait l'avenir, le socialisme, perdu dans l'abstraction et le rêve, méprisait la tradition et calomniait le passé. « L'un et l'autre — écrit fortement Proudhon — niant tour à tour, le socialisme l'expérience de l'humanité, l'économie politique la raison de l'humanité, tous deux manquent aux conditions essentielles de la vérité humaine » (3).

Découvrir cette vérité humaine et par là même réconcilier l'économie politique et le socialisme, tel est le but que Proudhon se propose ; et, pour l'atteindre, il entreprend d'étudier la société

(1) *Idem*, p. 43.

(2) *Idem*, p. 103 .

(3) *Idem*, II, p. 395.

« dans l'ensemble de ses manifestations successives » (1), de découvrir les tendances de l'évolution historique. Lui-même dans *L'Idée générale de la révolution au XIX^e siècle*, caractérise sa méthode en ces termes auxquels le marxiste le plus orthodoxe ne trouverait rien à reprendre : « Ce que je vais faire, de même que ce que j'ai fait déjà, n'est donc ni prophétie, ni excitation, ni appel..... Je dis ce qui est, conséquemment ce qui sera..... Je ne suis pas plus un diseur de bonne aventure qu'un homme de parti ou de secte. Je tire d'après le présent les conséquences générales de l'avenir. Ce sont quelques feuillets du livre de la destinée que je jette au vent. Cela sera, voilà ce que je puis dire parce que c'est écrit et que nous ne pouvons l'empêcher » (2).

II. — L'empreinte du réalisme se retrouve également dans la conception proudhonienne de l'évolution historique. S'il est vrai que Proudhon se représente l'histoire comme une rigoureuse déduction dont une loi philosophique donne la clef et commande le développement, il ne ferme pas pour cela les yeux aux leçons de l'expérience, et ne se refuse pas à voir le rôle que jouent dans la vie des peuples les phénomènes de force et les facteurs économiques. Par là sa pensée reste infiniment plus pleine et plus riche que celle des purs intellectualistes et elle contient des aperçus qu'une philosophie de l'histoire positive et synthétique a intérêt à s'incorporer.

Quelle est par exemple l'attitude de Proudhon à l'égard de la guerre ? Il la condamne en principe, il en pronostique la disparition. Et cepen-

(1) *Contr. Ec.*, I, p. 43.

(2) *Idée générale*, p. 180.

dant, il ne peut se défendre pour elle d'une certaine sympathie : elle lui semble légitime en tant qu'elle permet à toutes les forces en conflit de s'affirmer et de se mesurer.

Qu'il y ait dans cette reconnaissance d'un droit de la force une préoccupation réaliste, c'est ce que montrent clairement certains passages de *La Guerre et la Paix*. Proudhon n'y soutient-il pas que la juridiction de la force est conforme à l'orientation de l'esprit moderne, « étranger à la théologie, fatigué de métaphysique, avide d'idées positives, amateur des choses qui s'évaluent et s'escomptent ? » (1) Et pour établir, à l'encontre des pacifistes sentimentaux, que la guerre est l'état naturel du genre humain, que « la paix véritable, universelle, perpétuelle serait la mort », Proudhon n'invoque-t-il pas les considérations suivantes^o : « Des femmelettes demandent comment des êtres doués de raison pensent s'honorer en se livrant de si effroyables combats. Qu'elles demandent plutôt comment, le monde étant composé de forces, ces forces agissent les unes contre les autres et par conséquent se combattent. Car le jeu des forces ne ressemble pas à la danse des muses qui, dans leurs chœurs harmoniques, se croisent, s'entrelacent, se retirent, se rejoignent, sans que de leurs mouvement légers et rapides il résulte ni froissement, ni choc. Les forces ne font rien par figures, leur action conclut nécessairement à une réalisation : pour cela, il faut qu'elles s'entre-choquent, qu'elles s'entre-brisent, qu'elles s'entre-dévorent, à cette condition seulement elles produisent » (2).

(1) *La Guerre et la Paix*, II, p. 272.

(2) *La Guerre et la Paix*, II, p. 282.

De ces forces en action, les principales, bien qu'elles ne soient pas toujours les plus apparentes, ce sont les forces économiques. Proudhon, sagace observateur, s'en rend compte. Disons-nous qu'en cela il s'est montré un précurseur du matérialisme historique ? Assurément non, si nous donnons aux idées de Proudhon un coefficient calculé d'après la place qu'elles ont tenu dans sa pensée, car ces déclarations de primauté de l'économique sur le politique ou l'idéologique sont chez lui secondaires, par rapport aux *leit-motive* intellectualistes qui dominent son œuvre. Mais si nous procédons comme nous le conseille M. Droz à « ce choix du meilleur auquel doivent être soumis les classiques eux-mêmes pour durer autrement que par leur nom » (1), il nous faut alors reconnaître l'importance de certains textes par où Proudhon rejoint, en ce qu'elle a de vrai et de solide, l'interprétation marxiste de l'histoire.

Etudie-t-il, en 1840 et 1841, le régime de la propriété ? Proudhon marque son influence et ses répercussions sur les divers aspects de la vie sociale. Dans le *Premier mémoire*, il déclare que la propriété a été le principe générateur et la cause déterminante de toutes les révolution (2). Dans le *Second mémoire*, il écrit : « Telle a été chez le peuple la constitution de la propriété, telle aussi fut la famille, tel le mariage, telle la religion, telle l'organisation militaire et administrative, telle la législation et la procédure (3) »

(1) Droz. *P.-J. Proudhon*, Librairie de *Pages libres*, 1909, p. 30.

(2) *Premier Mémoire*, p. 193.

(3) *Deuxième Mémoire*, p. 180.

et il consacre un chapitre spécial à montrer comment la propriété explique à elle seule l'histoire de Sparte, d'Athènes, de Rome.

Se demande-t-il, en 1851, quel est le fondement de nos sociétés modernes et l'agent secret de leur transformation ? Proudhon n'hésite pas à répondre : « L'économie politique est la reine et la dominatrice de l'époque... L'économie sociale, divinité peu connue, mène le monde » (1).

Recherche-t-il en 1865 les causes profondes de la guerre ? C'est dans l'ordre économique qu'il va les découvrir : « Pour avoir le dernier mot de la guerre nous devons... considérer qu'indépendamment des motifs de religion, de patrie, d'état, de constitution, de dynastie, il y a la raison non point officielle, à Dieu ne plaise que les déclarations de guerre en parlent jamais, mais très réelle des subsistances... (2). La cause première, universelle et toujours constante de la guerre, de quelque manière et pour quelque motif que celle-ci s'allume,... c'est le manque de subsistances, en style plus relevé, c'est la rupture de l'équilibre économique » (3).

Essaie-t-il, à la fin de sa vie, de préciser l'importance respective des fonctions économiques et des fonctions politiques ? C'est aux premières qu'il donne la place d'honneur : « En dépit de leur majesté d'apparat, les fonctions politiques jouent un rôle bien moins essentiel que les fonctions économiques. Avant de légiférer, d'administrer, de bâtir des palais, des temples et de faire la guerre, la société travaille, laboure, navigue, échange, exploite les terres et les mers.

(1) *Idée générale*, p. 314.

(2) *La Guerre et la Paix*, II, p. 96, 97.

(3) *Idem* p. 98.

Entre les fonctions économiques et les fonctions politiques il existe un rapport analogue à celui que la physiologie indique chez les animaux entre les fonctions de la vie organique et les fonctions de la vie de relation : c'est par celle-ci que l'animal se manifeste au dehors et remplit sa mission entre les créatures, mais c'est par les autres qu'il existe et tout ce qu'il fait dans sa liberté d'action n'est à vrai dire qu'un conclusum plus ou moins raisonné de ses puissances primordiales » (1).

Plus frappant encore est ce passage d'un article publié par Proudhon dans *Le Peuple*, en novembre 1848, et où il nous indique comment un changement dans le régime économique entraîne de proche en proche à sa suite une transformation de la société tout entière : « Si l'antique religion, si les systèmes rebattus de la philosophie, si les anciennes constitutions politiques, si la routine judiciaire, si les vieilles formes de communauté et d'association aussi bien que de littérature et d'art n'ont été que des formules particulières de l'état matériel des sociétés, n'est-il pas évident que, cet état venant à changer, en d'autres termes l'économie politique étant révolutionnée de fond en comble par le changement du rapport entre les deux grandes forces de la production, le travail et le capital, tout change dans la société, religion, philosophie, politique, littérature et arts » (2).

(1) *Capacité politique des Classes ouvrières* (écrite en 1865), p. 162.

(2) Cité par Droz, *op. cit.*, p. 88, 89, note I. On trouverait d'autres textes analogues dans Ch. Turgeon, *art. cit.* Cf. également Gaëtan Pirou, *Proudhonisme et Syndicalisme révolutionnaire*, Paris, Rousseau, 1910, p. 201, 205 et 263.

On ne saurait assurément lire ces lignes sans songer à la distinction, que Marx devait rendre classique, entre l'infrastructure et la superstructure sociale.

III. — En présence de la lutte des partis et des classes, les sympathies de Proudhon vont d'instinct à la classe moyenne et à la tactique réformiste. C'est parce que Marx l'a senti qu'il a si brutalement condamné le proudhonisme. Toutefois, un examen un peu approfondi laisse apercevoir dans l'œuvre de Proudhon un courant tout différent qui l'incline à certains moments vers la classe ouvrière et les méthodes d'action révolutionnaire. Jamais ce courant ne devait parvenir à prendre le dessus parce qu'il était trop contraire aux tendances les plus générales et les plus profondes de la philosophie proudhonienne. Cependant, déjà visible dans la *Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, il s'affirme et se précise dans la dernière grande œuvre de Proudhon, dans celle que nous estimons aujourd'hui la plus suggestive et la plus prophétique : *La Capacité Politique des Classes Ouvrières*. « L'idée avec ses catégories — dit Proudhon dans *La Justice* — naît de l'action et doit revenir à l'action à peine de déchéance pour l'agent » (1). Et il en déduit que l'artisan, l'homme qui agit, n'est nullement inférieur à l'intellectuel, à l'homme qui pense. « Celui qui a son idée dans le creux de la main est souvent un homme de plus d'intelligence, en tout cas plus complet, que celui qui la porte dans sa tête, incapable de l'exprimer autrement que par une formule » (2). Pour la même raison, l'indus-

(1) *Justice*, II, p. 215.

(2) *Majorats Littéraires*, p. 27.

trie occupe dans l'échelle des valeurs proudhoniennes un rang plus élevé que la science. « La science, en effet, est essentiellement spéculative et ne requiert l'exercice d'aucune autre faculté que de l'entendement. L'industrie au contraire est à la fois spéculative et plastique ; elle suppose dans la main une habileté d'exécution adéquate à l'idée conçue par le cerveau... L'ouvrier dûment instruit représente l'intelligence au complet, intuitive et plastique » (1).

En conséquence, toute philosophie qui ne repose pas sur l'expérience et la pratique n'est qu'une spéculation inutile et même dangereuse, parce qu'elle tend à entraîner l'homme vers la rêverie et la contemplation pure, à l'écartier du travail et de l'action ; c'est le travers où, selon Proudhon, est tombé le christianisme, et de tous les reproches que Proudhon lui adresse, c'est peut-être celui-là qui lui tient le plus à cœur. L'idée vraie et féconde ne peut surgir que du contact avec le réel. En outre, elle ne peut se traduire en actes que par le concours des praticiens et des masses laborieuses. « Sans doute les idées naissent dans le cerveau du penseur, mais elles ne réussissent que si le peuple s'attache à elles et en fait des institutions et des coutumes que législateurs et justiciers transforment ensuite en articles de lois et en règles pour les tribunaux » (2).

Dès lors, puisque l'homme du peuple est plus près de la vérité que l'intellectuel, celui-ci ne saurait prétendre dicter à celui-là ses devoirs et sa conduite. Qu'il borne son ambition à traduire

(1) *Justice*, II, p. 244.

(2) *Capacité politique*, p. 63.

en formules les aspirations de la masse. « Nous sommes les moniteurs du peuple, non ses initiateurs. Toute notre science consiste à épier les manifestations du peuple, à solliciter sa parole, à interpréter ses actes. Interroger le peuple, c'est pour nous toute la philosophie, toute la politique » (1).

Cette étude, cet interrogatoire, Proudhon s'y est essayé à plusieurs reprises, et c'est dans la *Capacité politique des Classes ouvrières* qu'il a le mieux réussi à en dégager les enseignements (2). D'abord il constate l'existence, au sein des sociétés contemporaines, de classes distinctes et opposées. Si, depuis 1789, les privilèges sont abolis dans l'ordre politique, l'égalité juridique qui en résulte n'a pas eu pour effet d'uniformiser la vie matérielle, les conditions de production et d'échange. Le libre jeu des facteurs économiques a donné naissance à l'antagonisme des classes, qu'il serait puéril de méconnaître et qu'il convient plutôt de préciser et d'accentuer. Si conciliateur que soit Proudhon, il n'oublie pas que selon la philosophie hégélienne qui lui est chère, c'est lorsque l'antithèse est le plus nette que la synthèse est le plus facile. Appliquant cette idée à la classe ouvrière, Proudhon en conclut que la meilleure tactique pour elle est l'intransigeance et la scission. « Se distinguer, se définir, c'est être, de même que se confondre et s'absorber, c'est se perdre. Faire scission, une scission légitime, est le seul moyen que nous ayons d'affirmer notre droit et, comme parti po-

(1) *Mélanges*, I, p. 137.

(2) L. Harmel. Le Testament de Proudhon. *La Clavière*, 1^{er} mars 1919.

litique, de nous faire reconnaître » (1). Donc, que la classe ouvrière se replie sur elle-même, qu'elle répudie toute alliance avec les partis bourgeois, qu'elle marche seule à la bataille avec la conscience de son unité, qu'elle cultive en elle le sentiment de révolte vis-à-vis des classes possédantes et des professions libérales envers lesquelles elle marque beaucoup trop de respect et d'humilité (2). La bourgeoisie en qui Proudhon a eu longtemps confiance, mais qu'à la fin de sa vie il juge sévèrement, n'est plus une classe qui veut, mais une coterie qui trafique » (3). La classe ouvrière, au contraire, possède depuis 1848 la conscience d'elle-même et l'idée qui y correspond. Il ne lui manque plus pour jouir de la pleine capacité politique qu'un programme d'action pratique. Le jour où elle l'aura — et Proudhon s'efforce de le tracer — elle pourra engager la lutte en toute confiance : de gré ou de force, le capital devra s'incliner devant la suprématie du travail.

*
**

Ainsi, à bien des égards, Proudhon annonce ou confirme Marx. Mais ce serait une ingratitude et une erreur que d'accueillir sa pensée seulement dans la mesure où elle se rencontre avec la pensée marxiste. Le proudhonisme garde aussi une valeur actuelle en tant qu'il apporte au marxisme trop exclusif, trop schématique, les assouplissements et les compléments nécessaires pour l'adapter aux exigences de la science et de la pratique contemporaines. Considérer comme

(1) *Capacité politique*, p. 185.

(2) *Idem*, p. 38.

(3) *Idem*, p. 51.

définitivement acquise la méthode réaliste et scientifique que Marx a, sinon inventée, du moins définie et appliquée avec une vigueur et une puissance incomparables et, au nom de cette méthode même, corriger ce que la construction marxiste a de trop unilatéral et de trop mécaniste, telle nous paraître être la tâche présente des sociologues et des socialistes. Pour mener à bien cette tâche, c'est du côté de la doctrine proudhonienne qu'il leur faut se tourner. Deux de ses idées directrices, surtout, leur seront d'un précieux secours.

I. — On sait quel culte avait Proudhon pour la *liberté individuelle*. « La liberté — écrit-il dans sa profession de foi aux électeurs dont il sollicite le suffrage en 1848 — la liberté, voilà tout mon système : liberté à l'infini, liberté absolue, liberté partout et toujours. » C'est parce qu'il veut la maintenir hors de toute atteinte que Proudhon repousse les systèmes de réforme qui accroissent aux dépens de l'initiative individuelle la sphère d'action et les pouvoirs de l'Etat, qu'il défend contre les attaques de certains de ses amis l'institution de la propriété privée, qu'il n'accepte qu'avec réserve et défiance le principe de l'association. Lors même qu'il semble placer au-dessus de toute autre préoccupation le souci de la justice, Proudhon n'entend point sacrifier la liberté puisque pour lui la justice est « l'équilibre entre les forces, c'est-à-dire entre les libertés » (1).

Proudhon a donc sans cesse présent à l'esprit le droit inviolable de la personne humaine et

(1) *Théorie de la Propriété*, p. 144.

cela lui permet de poser le problème social d'une façon plus correcte et plus complète que Marx. Ce problème, les marxistes en rétrécissent et en faussent le sens lorsqu'ils se placent sur le seul terrain de l'action et de l'évolution économique, lorsqu'ils voient dans la question sociale une simple « question de ventre ». Si elle n'était que cela, elle serait relativement aisée à résoudre : entre des intérêts rivaux l'accord est toujours possible. La gravité des conflits sociaux vient de ce que la révolte ouvrière n'a pas seulement des causes et des aspects matériels ; elle est fille de la démocratie autant que de la grande industrie, et si elle prend une acuité croissante, c'est que sous l'influence d'une révolution intellectuelle et politique les individus réclament de plus en plus âprement leur indépendance en même temps que, par suite de la révolution industrielle, le besoin de l'action organique et collective se fait de plus en plus impérieux. Marx n'a pas clairement vu cette dualité d'origine et d'éléments. Et la renaissance des idées proudhoniennes, à la veille de la guerre, dans les milieux syndicalistes français, tenait certainement pour une grande part à ce que, mieux que le marxisme orthodoxe, le proudhonisme offrait un aliment et un écho au sentiment qu'avaient les travailleurs de leur dignité personnelle et de leur valeur humaine.

D'ailleurs, si Proudhon a vu comment le problème se pose, il s'en faut de beaucoup qu'il l'ait résolu. Sa philosophie optimiste l'a conduit à penser que la liberté individuelle illimitée et la justice sociale parfaite pouvaient aisément coexister, que la libre volonté des hommes suffirait à assurer l'ordre économique, et que l'Etat disparaîtrait un jour pour laisser place au règne des

contrats : illusions naïves que nous ne pouvons partager. Toutefois même cette partie constructive de l'œuvre de Proudhon n'est pas complètement périmée et désuète. Parce qu'il a senti de plus en plus les questions politiques et que les formes rigides et traditionnelles d'autorité devaient être remplacées par des combinaisons plus souples et plus démocratiques, Proudhon a été mis sur la voie du fédéralisme économique. Il n'en a point sans doute creusé et analysé la notion comme devaient le faire de nos jours M. Paul Boncour ou M. Maxime Leroy. Il est déjà très beau qu'il ait eu l'intuition de cette idée féconde qui permet d'accorder et de réaliser, en ce qu'ils ont d'exact et de légitime, l'économisme marxiste et l'individualisme proudhonien.

II. — En mettant en lumière l'importance croissante que prend dans le monde moderne la volonté des individus d'affirmer leur personnalité et de se gouverner librement, Proudhon humanise l'histoire et la philosophie sociale. De même le *rationalisme proudhonien* élargit et corrige heureusement sur bien des points la conception marxiste de l'évolution historique. Qu'il s'agisse du sens de la révolution de 1789, du contenu du socialisme, ou de l'idée de patrie, Proudhon me paraît avoir vu souvent plus juste que Marx, parce qu'il a compris qu'on ne se rend pas un compte exact des transformations que subissent les sociétés si l'on s'attache exclusivement, pour les expliquer, à leur substrat économique et technique.

A l'encontre de ceux qui la considèrent comme un simple changement de régime politique ou comme un simple transfert de propriété, Prou-

dhon estime que la Révolution française marque pour le monde le début d'une ère entièrement nouvelle et dans son grand ouvrage : *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, Proudhon, passant successivement en revue tous les problèmes sociaux, montre que pour chacun d'eux la philosophie révolutionnaire, reposant sur l'expérience et sur la raison, conduit à des solutions incompatibles avec celle qu'avait adoptées l'ancien monde construit sur le principe de la révélation. Cette vue des choses est-elle exacte ? Ce n'est point le lieu d'en discuter ici. Mais nous pouvons du moins signaler qu'elle est confirmée par l'opinion de quelques-uns des sociologues les plus récents et les plus autorisés. Citons-en deux seulement. L'historien italien, M. Guglielmo Ferrero dans son livre si original et si suggestif *Entre deux mondes* expose en ces termes l'esprit de la révolution : « La révolution française a été bien autre chose que la chute d'une vieille dynastie ou qu'un changement d'institutions ; elle a été le nouvel assaut donné par les titan à l'Olympe ; elle a été le plus formidable acte de volonté dont l'histoire fut jamais témoin, l'acte de volonté qui renversa tous les anciens étalons de mesure par le moyen desquels l'homme avait jusqu'alors jugé la qualité du monde et qui en imposa de nouveaux ; elle a été la bataille rangée que l'homme a livré à Dieu pour le jeter à bas de son trône. Depuis des siècles l'homme, par la petite guerre des philosophes et des savants, inquiétait les communications entre la terre et le ciel, si bien qu'enfin, lorsque l'heure fut venue, les gros bataillons se mirent en marche, coururent à l'assaut et Dieu fut réduit à n'être plus qu'un fantôme philoso-

phique. Sur les degrés de son trône s'est assis l'esprit humain » (1).

De même M. Paul Bourde, cherchant à définir les tendances maîtresses de la révolution, déclare qu'elle a apporté au monde une conception nouvelle de la destinée humaine, s'analysant en une triple croyance à la bonté naturelle de l'homme, au droit au bonheur dans la vie présente, au progrès social continu et infini, et il montre comment ces trois articles fondamentaux du crédo révolutionnaire s'opposent radicalement aux dogmes chrétiens : « La croyance à l'excellence humaine est la négation de la croyance que la nature de l'homme est corrompue ; la croyance au bonheur dans la vie présente est la négation de la croyance que la vie est une pénitence ; et la croyance au progrès est la négation de la croyance que la terre est un lieu d'expiation. Entre la conception révolutionnaire et la conception catholique de la destinée humaine, l'antagonisme est absolu et il n'est aucune institution sociale, aucune solution pratique, aucune démarche individuelle au sujet de laquelle elles puissent s'entendre. Toujours, où l'une approuve, l'autre blâme... Qui se donne à une conception se sépare par là même de l'autre » (2). Je ne sais si M. Bourde avait lu Proudhon dont il ne cite pas le nom, mais à coup sûr son étude si vigoureuse et si fine de l'esprit révolutionnaire eut comblé d'aise l'adversaire de Mgr Mathieu, cardinal-archevêque de Besançon.

Si la lutte engagée entre l'Ancien Régime et

(1) G. Ferrero. *Entre deux Mondes*, p. 325. 326.

(2) Paul Bourde. Qu'est-ce que la Révolution française ? *Mercure de France*, octobre 1914, p. 410.

la Révolution en 1789 est en son essence d'ordre philosophique et spirituel, cela est vrai également des conflits politiques et sociaux qui se déroulent de nos jours sous nos yeux. C'est dire que Proudhon ne se représente pas le socialisme comme une doctrine ou un mouvement à contenu purement utilitaire et économique. Pour lui, le socialisme tire sa valeur de ce qu'il donne satisfaction, mieux que le régime actuel, à notre idéal d'égalité et de justice. En ce sens il est le prolongement et l'épanouissement de la démocratie, et l'on sait que Proudhon, s'il s'est exprimé parfois en termes assez durs sur le compte de la République et du Suffrage Universel, n'en est pas moins fermement et profondément démocrate. L'un des mérites qu'il reconnaît au régime démocratique est précisément d'ouvrir la voie, par l'égalité politique qu'il institue, à l'égalité économique et sociale. « Entre l'égalité ou le droit politique et l'égalité ou le droit économique il existe un intime rapport, en sorte que là où l'un des deux est nié, l'autre ne tardera pas à disparaître » (1). Inversement, là où l'égalité politique règne, l'égalité économique devra un jour ou l'autre triompher. « Pour moi — déclare Proudhon — le socialisme est le terme formel, l'expression complète de la République » (2).

Mis en garde par sa philosophie intellectualiste et rationaliste contre l'indifférentisme politique, Proudhon est aussi protégé par elle contre les tentations de l'indifférentisme national. Il aime en la France « la patrie des chantres de l'Eternelle Révolution » (3). Il se rend compte que,

(1) *Capacités*, p. 214.

(2) *Mélanges*, II, p. 132.

(3) *Révolution démontrée par le Coup d'Etat*, p. 280.

« malgré toutes les servitudes, en aucun lieu de la terre, ni dans l'Europe ni dans l'Amérique, l'esprit qui est tout l'homme n'est aussi libre que chez nous » (1). Mais, si son patriotisme trouve son fondement dans l'amour de la raison et de la justice, il y trouve aussi ses limites. Patriote, Proudhon n'est point nationaliste, et il va jusqu'à dire, dans une lettre à son ami Beslay : « Je serais homme à immoler ma patrie à la justice si j'étais forcé de choisir entre l'une et l'autre » (2).

Ne nous dissimulons pas au reste que l'intellectualisme de Proudhon ne l'a pas toujours heureusement inspiré et que, à cet égard encore, un travail sérieux de révision et de libre choix s'impose à nous. Proudhon, dans l'ardeur de sa foi en la raison explicative et organisatrice du monde, n'a pas toujours estimé à leur juste valeur les forces qui dans la vie réelle la contre-carrent et la combattent, souvent avec succès. Son réalisme économique lui a fait pressentir la puissance des intérêts, non celle des sentiments et des instincts. Or, aujourd'hui, si nous sommes de plus en plus convaincus, nonobstant les efforts des écoles anti-intellectualistes, que la raison nous fournit un merveilleux instrument d'investigation scientifique, en revanche l'observation et l'expérience nous ont amenés à reconnaître que les « actions non-logiques », pour employer la terminologie expressive de M. Vilfredo Pareto, restent de nos jours, malgré les progrès de la science et de l'esprit critique, les plus nombreuses et les plus importantes, et que les théories rationnelles ne sont souvent qu'un paravent

(1) *Mélanges*, III, p. 33.

(2) *Correspondance*, IV, p. 256.

et un décor idéologique, un vernis dont les hommes aiment à recouvrir leur conduite, et qui n'en révèle pas les mobiles profonds. Et certaines solutions de Proudhon nous semblent alors discutables et fragiles. Nous ne sommes plus aussi assurés que lui que l'on puisse « noyer l'amour dans la justice » sans en méconnaître la nature, ou éliminer le christianisme sans mettre en péril la moralité individuelle et sociale, ou affirmer que l'humanité, une fois la réforme sociale accomplie, entrera dans une ère de sérénité et de félicité.

L'individualisme et le rationalisme, lorsqu'ils se présentent comme des théories abstraites, comme des concepts absolus, ne parviennent trop souvent qu'à mutiler et à déformer la réalité sociale qu'ils prétendent dominer et régenter. Ils valent dans la mesure où ils expriment et traduisent des forces agissantes et c'est pourquoi l'on tirera du proudhonisme ce qu'il contient d'utile et de fécond non en l'opposant au marxisme mais en lui empruntant, pour les combiner avec le matérialisme économique, les éléments d'une doctrine largement réaliste.

*
* *

Dans les dernières années avant la guerre, l'idée de réconcilier Marx et Proudhon était, pour ainsi dire, dans l'air. On peut même considérer comme des efforts de synthèse entre proudhonisme et marxisme les théories du syndicalisme révolutionnaire et la doctrine de Jaurès. Mais il ne me semble pas, quelque utiles qu'aient été à certains égards ces tentatives, qu'elles puissent

aujourd'hui nous suffire et nous satisfaire pleinement.

I. — L'école qui, sous la direction de M. Georges Sorel a entendu extraire du syndicalisme révolutionnaire une philosophie, eut le grand mérite de tirer de l'oubli où elles étaient injustement tombées certaines parties capitales de l'œuvre de Proudhon. On appréciera combien cela était nécessaire lorsqu'on se rappellera qu'en 1892 un esprit aussi judicieux et aussi averti d'ordinaire que M. Maurice Bourguin déniait à Proudhon tout sens historique et déclarait « molle et nébuleuse » la *Capacité Politique des Classes Ouvrières*. Les théoriciens du syndicalisme ont contribué à dissiper ces préventions. Mais ils ont eu le tort de trop s'attacher aux aspects individualiste et traditionaliste de la pensée proudhonienne et d'avoir par là rendu fragile leur synthèse des théories marxistes et des théories proudhoniennes.

En effet, à mettre l'accent, sans atténuations ni réserve, sur l'individualisme proudhonien, ils devaient être conduits à s'orienter du côté de Nietzsche beaucoup plus que du côté de Marx. Des trois ancêtres auxquels tour à tour ils se réfèrent — Nietzsche, Marx, Proudhon — il semble bien que le premier soit leur plus authentique maître et que la notion de la classe ouvrière sur laquelle repose leur système soit une transposition des thèses nietzschéennes sur le plan social comme l'impérialisme en est une autre sur le plan national. Les doctrines qui placent au-dessus de tout comme un absolu l'individu, la classe, ou la nation ne sont-elles pas des variantes d'un même état d'esprit mystique et romantique et ne présentent-elles pas toutes ce trait commun que

le mépris de la raison et l'oubli de la mesure leur font perdre le sens des limites et de l'universel ? Aujourd'hui où plus que jamais nous sentons combien ce sens des limites est nécessaire au maintien de l'ordre et de la civilisation ce n'est pas dans cette direction que nous pouvons chercher notre voie et notre salut.

Quant au traditionalisme moral qui constitue un des aspects les plus curieux de la pensée proudhonienne, il ne nous semble pas non plus qu'une doctrine d'avenir puisse lui accorder la place d'honneur que MM. Georges Sorel et Edouard Berth lui réservent. Si chez Proudhon un moralisme intransigeant et austère a pu co-exister avec une très grande hardiesse dans la révision et la critique des institutions politiques ou sociales, nous ne pouvons ériger ce cas particulier à la hauteur d'un système. Il nous paraît au contraire que de plus en plus les doctrines qui entendent maintenir dans leur rigidité et leur pureté les règles et les pratiques morales seront entraînées par là à prendre une attitude défiante et hostile à l'égard de l'esprit critique, à l'égard des partis et des classes populaires, tandis qu'à l'inverse les doctrines novatrices et modernes, éprises de reconstruction rationnelle, seront amenées à étendre leurs efforts d'assouplissement à la vie morale et familiale. Entre les unes et les autres le fossé se creuse et se creusera chaque jour davantage, et le socialisme s'orientera nécessairement vers l'émancipation de la femme, l'élargissement du mariage, l'atténuation de la puissance paternelle et maritale — toutes réformes qui eussent fait horreur à Proudhon. Si donc l'on veut à toute force maintenir au premier plan du proudhonisme les précoc-

cupations éthiques sévères, ce n'est point dans le sens socialiste que l'on sera entraîné, mais dans sens conservateur et même réactionnaire. Aussi bien l'on sait que MM. Georges Sorel et Edouard Berth ont aujourd'hui plus de lecteurs et de disciples dans les milieux d'*Action Française* qu'à la C. G. T.

II. — A la différence des théoriciens du syndicalisme révolutionnaire qui, philosophiquement, se rattachent au courant anti-intellectualiste et bergsonien, Jaurès était bien fait pour comprendre, aimer et partager les tendances rationalistes de Proudhon. Proudhon et Jaurès appartiennent à une même famille d'esprits soucieux de logique et de clarté, confiants en l'avenir des idées de justice et de progrès social. Mais, en raison même de cette affinité, Jaurès n'a pas, dans sa synthèse, accordé au marxisme, au réalisme, au matérialisme, une assez large place. Quoiqu'il eût pour Marx une grande admiration, on ne risque guère de se tromper en affirmant qu'il est toujours resté assez loin de la pensée marxiste véritable et que même quand il a paru y donner son adhésion il le fit — sans peut-être s'en rendre compte — plutôt par habileté de tactique que par une conviction profonde et intime. Philosophe plus qu'économiste, Jaurès n'a en somme demandé à Marx que la confirmation de thèses auxquelles il était par avance acquis. Aussi retrouve-t-on dans sa pensée et dans son œuvre quelques-unes des erreurs et des illusions qui entachaient celles de Proudhon et qui tenaient à ce que Proudhon, comme lui, s'était laissé trop souvent entraîner hors du réel par son idéalisme et son optimisme.

Quelque attachement et quelque respect que nous ayons pour la grande figure et le puissant

génie de Jaurès, c'est un devoir pour nous de ne point cacher ni atténuer sur ce point notre pensée. Les leçons de la guerre, le bain de réalisme où elle nous a plongés doivent, me semble-t-il, nous amener à renverser les proportions du dosage que Jaurès avait établi entre la pensée proudhonienne et la pensée marxiste. Plutôt que d'emprunter à l'idéologie proudhonienne les lignes directrices de notre conception du monde, et de ne demander à Marx que des détails ou des exemples, c'est le marxisme (et ce qui, dans le proudhonisme, le corrobore et le rejoint) qui nous fournira la méthode et le corps d'idées centrales auxquels viendront s'adapter les corrections et les compléments que la pensée proudhonienne, en ce qu'elle a de spécifique, peut utilement nous donner. Même ainsi limitée, la valeur du proudhonisme reste encore considérable. Et elle sera appelée à grandir graduellement dans l'avenir à mesure que les dures contraintes économiques se desserreront, que les nécessités d'airain s'assoupliront sous la pression de la volonté et de la raison humaine, — à mesure que les hommes, s'appuyant sur la réalité pour la transformer, réussiront à faire pénétrer dans le monde une plus large part de leur idéal.

Gaëtan PIROU.

PROUDHON ET LA GUERRE

La guerre de 1914-1918 est, et surtout sera plus tard abondante en enseignements de toute sorte. Son influence sur les esprits, ses conséquences dans tous les domaines, ne sont pas encore entièrement découvertes. Il sera curieux de les étudier à la lumière des idées proudhoniennes, et plus encore d'examiner celles-ci en les illustrant d'exemples empruntés à la rude réalité.

Proudhon a pu, parfois, paraître un précurseur, et même un prophète ou un prévisionnaire. Il fut surtout un observateur consciencieux, passionnément désireux de voir, en toute chose, le pour et le contre. C'est pourquoi ses jugements ont si souvent scandalisé ou déçu avant de convaincre.

On les évoque volontiers quand on considère les cinq années tragiques que vient de vivre l'humanité, leur préparation, leur lendemain. Sur bien des points, les vues de Proudhon aident à comprendre cette actualité sur laquelle on imagine assez aisément les pages qu'il eût écrites. Sa critique sans bienveillance accablerait, comme il y a soixante ans, les contemporains imprévoyants, inaptes à comprendre, inconstants, et peindrait sous un jour assez triste une époque où sombrent tant de vertus ; mais, au sortir de la tourmente, quelle exaltation nous serait enfin donnée de l'œuvre à poursuivre, quelles espérances d'un

avenir que le travail rendra meilleur et qu'il dépend peut-être de nous de rapprocher !

I

Et d'abord, ce cataclysme, qui agite le monde contemporain, comment Proudhon l'eût-il jugé ?

Sur la guerre elle-même, il a émis un ensemble d'opinions, toute une théorie qui connut bien des interprétations fausses (1). C'est principalement dans les deux volumes de *La Guerre et la Paix* que l'on peut trouver l'exposé. Cet ouvrage parut en 1861, après avoir éprouvé des infortunes diverses dont on entend les échos dans la correspondance de Proudhon (2). « C'est, dit l'auteur (lettre de mai 1859), une espèce d'étude historique sur la manière dont la civilisation, débutant par la guerre, tend à la pacification universelle. »

C'est cela si on veut, mais c'est bien autre chose encore, que contiennent ces deux volumes compacts, bourrés de faits, fertiles en citations, en idées inattendues (3). Un des plus sympathiques biographes de Proudhon veut bien voir dans ce livre quelques-unes des plus belles pages de son auteur, mais ne croit pas pouvoir l'y

(1) Un des plus injustes jugements a été porté par le professeur Charles Richet, dans son livre *Le Passé de la Guerre et l'Avenir de la Paix* (Paris, Ollendorf, 1907), p. 96. L'éminent pacifiste, dont on connaît l'habituelle bienveillance, a fondé son appréciation sur une rapide lecture de *La Guerre et la Paix*, qu'il est nécessaire de soumettre à un examen attentif, en tenant compte aussi des autres écrits de Proudhon.

(2) Cf. sur les déboires que cet ouvrage fit éprouver à Proudhon : Arthur Desjardins, *P.-J. Proudhon, sa vie, ses œuvres, sa doctrine* (Paris, Perrin, 1896), t. II, p. 28 à 36 (2 vol.).

(3) On peut lire un examen critique, exact et perspicace de cet ouvrage, au chapitre VIII du livre de M. C. Bouglé : *La Sociologie de Proudhon* (Paris, Armand Colin, 1912).

trouver tel qu'il fut réellement, car Proudhon était gravement malade quand il l'écrivait (1). C'est une opinion contestable : peut-être même les malaises dont il souffrait accentuaient-ils certains caractères de « l'idéaliste forcené » dont M. Droz signale la thèse outrancière, l'idéologie et la langue spéciales, ainsi qu'une certaine confusion (2). Une langue ferme, un style imagé, une érudition peut-être un peu étalée et aussi ce plaisir légèrement pervers, que l'auteur des *Contradictions Economiques* trouve certainement à exposer des thèses et des antithèses, se rencontrent comme dans ses autres ouvrages. Et c'est bien cette application à démontrer amoureusement des paradoxes en haine du bon sens vulgaire qui a fait si profondément illusion.

En 1861, la France, après les guerres d'Orient et d'Italie, jouit d'une paix relative ; la guerre de Chine, avec son scandaleux pillage du Palais d'Été, l'expédition de Cochinchine, assez peu comprise, ne donnent aucun prestige à l'esprit de conquête, pas plus que ne lui en donneront les imprudences de l'expédition au Mexique, un an plus tard. Les souvenirs des révolutions intérieures sont plus intenses que ceux des batailles internationales ; l'opposition n'a jamais désarmé et semble avoir réveillé l'opinion publique, qui réclame plus impérieusement depuis deux ans des concessions libérales ; l'empereur a dû am-

(1) Cf. Edouard Droz : *Lettre à Georges Guy-Grand* à propos de l'étude de ce dernier, *Nietzsche et Proudhon* (*La Grande-Revue. Pages Libres*, 25 janvier 1910, p. 423, 424). M. Droz, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon, a consacré à son compatriote un petit livre exact, complet, facile à lire : *P.-J. Proudhon (1809-1865)* (Paris, Librairie de *Pages Libres*, 1909), p. 244.

(2) Cf. Edouard Droz, *P.-J. Proudhon*, op. cit.

nistier tous les condamnés politiques. Le peuple se pénètre du dégoût de la guerre ; les grand-mères parlent encore de Napoléon I^{er} à leurs petits-enfants, mais le second empereur, impopulaire, a discrédité l'épopée du premier. Les associations répandent les idées de paix ; des bourgeois libéraux préparent ce mouvement pacifiste qui, dans quelques années, va provoquer à Genève le fameux congrès où Garibaldi et Victor Hugo fraterniseront ; les Charles Lemonnier, les Frédéric Passy, fondent sur la liberté politique et sur la liberté économique l'espoir d'un univers pacifié. Le libre échange proclamé en 1860, sous l'action de Cobden et de Michel Chevalier, semble un gage positif de paix universelle.

C'est à ce moment que Proudhon lance dans le public ses « recherches sur le principe et la constitution du droit des gens ». Rien, mieux que ce sous-titre de *La Guerre et la Paix*, ne pouvait paraître d'une plus captivante actualité : Proudhon, l'homme hanté par l'idée de Justice, allait sans nul doute construire l'armature juridique de la société prochaine.

Et, en vérité, c'est bien vers un avenir pacifié qu'il porte ses regards, c'est bien la faillite de la guerre qu'il proclame, mais quels chemins suivis pour en arriver là ! Il explique lui-même comment il y fut conduit en voyant la guerre régler, depuis le commencement des âges, les conflits humains ; c'est un fait contre lequel ne prévalent aucunes assertions sentimentales sur la fraternité des peuples ; pourquoi donc « cette manière extra-dialectique de résoudre les difficultés internationales » ? Pourquoi les hommes travaillent-ils à se détruire au lieu de se convaincre ? Y a-t-il donc un droit de la force, respectable et

sacré ? Sans aucun doute, et tout l'édifice social repose sur ce droit (1). Mais, parce qu'en scrutant sans partialité les profondeurs de l'histoire, on y découvre l'antique prestige de la guerre et de la force, s'ensuit-il que la force est tout le droit et qu'elle est préférable à l'intelligence ? Proudhon se défend bien haut de pareille assertion : « J'ai rendu hommage à l'esprit guerrier, calomnié par l'esprit industriel : mais je n'en ai pas moins reconnu que l'héroïsme doit désormais céder la place à l'industrie... J'ai fait voir, contre l'opinion des gens de loi que [la guerre] est essentiellement justicière, mais... j'ai montré que, selon toutes probabilités, nous marchons vers une époque de pacification indéfinie. »

Ces quelques mots devraient lever tous les doutes sur la pensée de Proudhon ; quand Emile Faguet écrit : « Proudhon a soutenu que la guerre était un facteur essentiel de la civilisation, et la force une justice, un élément au moins de la justice, et un moyen, le plus puissant et le plus décisif, par lequel il se réalise... » (2), il résume assez exactement la thèse de Proudhon ; mais, en une aussi grave matière, il faut plus que jamais se rappeler sa manière de raisonner, son « système » habituel qui s'attache à l'étude impartiale des idées antinomiques. La thèse, quel que soit le sujet, est toujours poussée à fond, comme l'est, immédiatement après, la thèse inverse ; la pensée définitive naît d'elle-même de la synthèse entre

(1) C'est une idée qu'il répète plusieurs fois dans son œuvre. Cf., par exemple : « La justice, au sortir de la communauté négative, appelée par les anciens poètes « âge d'or », est donc le droit et la force... » (*Contradictions économiques*, t. I, chap. XI, parag. 4).

(2) *Revue de Paris*, 15 mai 1896, p. 335, E. Faguet : *Proudhon* (p. 308).

ces deux idées mutuellement contredites : « Toutes les idées sont fausses, c'est-à-dire contradictoires et irrationnelles, si on les prend dans une signification exclusive et absolue, ou si on se laisse emporter à cette signification ; toutes sont vraies, c'est-à-dire susceptibles de réalisation et d'utilité, si on les met en composition avec d'autres ou en évolution » (1).

Or, dans ce dessein de rechercher pourquoi la guerre s'est imposée au monde, Proudhon, loin de la considérer, *a priori*, comme un mal dont les âmes sentimentales maudissent l'horreur, s'efforce de découvrir son essence. Et Proudhon est un grand artiste, dont les accents, doués d'une harmonie ingénieuse, vont ensuite chanter de la guerre les impérissables vertus. Qui, jusqu'ici, nous parla de la guerre et sut en parler ? Les militaires qui comprennent tout juste l'agencement de leurs armées, le matérialisme des batailles ? les diplomates, qui voient les embûches des traités ou les conflits d'intérêts ? les légistes, qui essaient d'édicter quelques restrictions aux sévices guerriers ? les historiens, les poètes ?... Faibles lumières qui nous découvrent chacune une teinte partielle et ne mettent nullement en valeur les contours exacts : la guerre est la manifestation d'un acte de notre vie interne, une forme de notre raison, une loi de notre âme, une condition de notre existence.

Elle est un fait divin, en ce qu'elle procède immédiatement de la puissance créatrice, de la spontanéité de l'esprit ou de la conscience ; en ce qu'elle s'impose de force et ne souffre, de la part

(1) *Philosophie du Progrès*, Edit. des Œuvres complètes, Brûxellés, 1868, p. 22.

du philosophe, ni question, ni doute (1). Sinon, depuis que les hommes raisonnent et, se civilisant, se différencient des fauves, ils eussent, sous l'effort de tout leur être intellectuel et moral, cessé de se battre comme ils ont cessé de se manger. Vainement, les juristes, avec une louable application, ont, en voyant dans une guerre la justice d'une cause et l'injustice de la cause adverse, tenté de nier la tendance éminemment juridique de la guerre elle-même ; elle n'en est pas moins, par sa nature, son idée, ses motifs, son but, juste, vertueuse, morale, sainte. C'est par elle que l'homme a pu donner sa mesure et acquérir l'idée de valeur. Pourquoi frémir devant le sang qu'elle verse ? « Soutenir une grande cause dans un combat héroïque, où l'honorabilité des combattants et la présomption du droit sont égales, et au risque de donner ou de recevoir la mort, qu'y a-t-il là de si terrible ? Qu'y a-t-il surtout d'immoral ? La mort est le couronnement de la vie : comment l'homme, créature intelligente, morale et libre, pourrait-il plus noblement finir ?... Philanthrope, vous parlez d'abolir la guerre ; prenez garde de dégrader le genre humain... » (2).

Ainsi la guerre, qui verse le sang humain comme l'assassinat, et conduit au carnage, est, par un paradoxe étrange, un acte de vertu ? As-

(1) Proudhon avait déjà écrit, en 1850 : « L'homme est, avant tout, un animal guerrier : c'est par la guerre qu'il se manifeste dans la sublimité de sa nature ; c'est la guerre seule qui fait les héros et les demi-dieux. » (*La Voix du Peuple*, 8 janvier 1850).

(2) Il faudrait multiplier les citations pour faire bien saisir la puissante séduction de l'argumentation proudhonienne. On trouvera quelques passages particulièrement saillants sur ce sujet, relevés dans la *Revue de la Paix*, de janvier 1909. J.-L. Puech : *Le Centenaire de Proudhon*.

surément ; mais il n'y a, selon Proudhon, nul paradoxe à cela. Le sophisme sacrilège, c'est justement l'assimilation de la guerre à l'assassinat, contre laquelle proteste mystérieusement la conscience humaine. La guerre est liée à toute pensée, à toute thèse humaine, à toute religion divine. Les mythes les plus anciens évoquent la lutte du Bien et du Mal, entre Dieu et Satan ; le Christ donnant aux hommes son enseignement plein de bonté qui transforme le monde, leur apprend qu'il est venu apporter parmi eux le glaive et non la paix, et, avant la bienfaitante venue du Christ, Jéhovah n'est-il pas « le Dieu des armées dont la gloire remplit le ciel et la terre » ? La guerre a ouvert à l'humanité la route où celle-ci s'avance depuis l'origine et où elle continuera de marcher, même quand la paix sera faite pour toujours.

Sans doute a-t-on pu opposer à la force qui s'impose les revendications du droit ; mais quel droit a-t-on de nier précisément le droit de conquête, si cher aux nations modernes, droit véritablement divin, et que respecte la voix du peuple, *vox populi, vox Dei* ? Et l'on comprend ce respect, car le droit du peuple, n'est-ce pas aussi le droit de la force, qui s'exprime par le suffrage universel ? C'est la force, c'est la guerre, c'est la lutte des fortes majorités contre les minorités impuissantes qui fonde la démocratie agissante. Le droit de souveraineté, comme le droit de propriété repose sur la force : Dieu, la Force, la Guerre, trois synonymes d'une même notion, qui introduit dans la multitude humaine la notion du droit. La guerre est justicière ; de ses formes est sorti tout le Droit, et le débat judiciaire n'est autre chose qu'un combat. Le combat n'est-il pas,

d'ailleurs, le précurseur de la loi ? Avec passion, Napoléon I^{er} fait la guerre pour amener les rois, les peuples, à ses idées et pour légiférer, également avec passion.

La guerre a véritablement établi la société ; à tout instant, elle lui prête assistance (1). Elle « est indispensable au développement moral de l'humanité... » ; l'idéaliste Hegel, le protestant et doctrinaire Ancillon, le mystique et constitutionnel Portalis, le catholique et féodal Joseph de Maistre l'ont bien vu. Et pour tant de services rendus, il n'y aurait aucune grâce à rendre à la guerre ! « La guerre nous a faits ce que nous sommes, et elle aurait agi sans droit ! » Faut-il, comme aux temps préhistoriques, parce que le jeune Hercule, qui purge la terre des monstres, demeure incapable de lire ou de signer son nom, qu'un pédagogue lui refuse toute couronne au jour de la distribution des prix ? Ce serait injuste et cela ne se peut. Si les juristes se fourvoient, l'admiration des femmes et l'enthousiasme des peuples savent du moins rendre hommage à la guerre et aux guerriers. Révélation de l'idéal, comme elle l'est de la religion et du droit, la guerre alimente une inépuisable source de poé-

(1) De ces envolées lyriques qui célèbrent la guerre éducatrice des peuples, on rapproche tout naturellement les admirables pages qu'Anatole France a consacrées au même sujet, toutes les fois qu'il a voulu condamner ce vestige de barbarie humaine. Cf., notamment, dans *Les Opinions de Jérôme Coignard* : « ... La guerre est aujourd'hui la honte de l'homme... elle en fut autrefois l'honneur. Etablie sur les empires par nécessité, elle fut la grande éducatrice du genre humain. C'est par elle que les hommes se sont formés à toutes les vertus qui élèvent et soutiennent les cités. C'est par elle qu'ils ont appris la patience, la fermeté, le mépris du danger, la gloire du sacrifice... » Cf. encore *Vers les Temps meilleurs*, *La Révolte des Anges*, etc...

sie que les peuples sentent profondément. Pour les guerriers seuls est faite la gloire, cette gloire que donne la guerre divine, vraie religion, la plus ancienne des religions, la dernière des religions. Peu important les juristes, la spontanéité populaire, la spontanéité du genre humain affirme le caractère juridique de la guerre ; le droit du plus fort est le plus ancien des droits, le plus indestructible, le seul respecté.

Avec une patiente application, Proudhon examine les raisons de ces juristes que la raison populaire a su confondre. Cicéron, Grotius, Vattel, Kant, Martens, Hautefeuille, Hobbes, n'ont pas compris ; pas même Kant, « qui, le premier, conçut l'idée d'une phénoménologie de l'esprit », mais « ne connaît rien à celle de la guerre », pas même Grotius, qui sentait cependant que les nations étant en guerre, quel que soit le degré de fureur qui les anime, l'humanité ne doit jamais perdre entièrement ses droits, et qu'au milieu du carnage, il y a lieu de pratiquer la justice et la charité. Le droit de la guerre est le respect de l'humanité, voilà tout ce qu'ont compris Grotius et les autres publicistes après lui. Mais il y a un droit de la force, de la guerre, comme il y a un droit du travail, un droit de l'intelligence, un droit de l'amour, un droit de l'ancienneté ; il a, lui aussi, son principe dans la personne humaine, manifestée sous l'hypostase de la force.

Du droit de la force, avec méthode, Proudhon voit se déduire historiquement, après celui de la guerre, le droit des gens, le droit public ou droit constitutionnel des Etats, le droit civil et le droit économique. Tout se suit, se tient, s'enchaîne et fait corps. Comment, à la source d'une aussi belle série, ne trouverait-on pas l'enthou-

siasme des peuples ? En vérité, si la guerre, normale, glorieuse, féconde, remplit son mandat de justicière, nous pourrions demeurer en adoration. Mais, dès à présent, avant même d'y avoir goûté, Proudhon sait que ce fruit magnifique va laisser un goût de cendre à son palais. Cette justicière divine n'offre, de sa justice, nulle garantie aux nations ; elle tombe dans des abus par l'usage immodéré de sa force et l'ordre universel même ressent les conséquences de ses prévarications. « Après avoir trouvé le principe des sublimités de la guerre, il nous reste à découvrir la raison de ses horreurs. »

Pour nous, qui sortons à peine d'un cauchemar dont tant de pays voient encore la continuation, il semble que cette deuxième démonstration doive être moins laborieuse que la première. N'est-ce point truisme que d'affirmer l'horreur de la guerre ? Encore faut-il l'expliquer. Comment, justicière, légitime dans son essence, créatrice du droit, défense des majorités et de la démocratie, constructrice de la cité, civilisatrice du monde, sainte et sacrée, la guerre peut-elle être en exécration aux peuples et source de tant de maux ?

Si l'on s'en tenait à des considérations sentimentales, la question paraîtrait oiseuse. Mais il ne s'agit point ici de sensiblerie ; ce que Proudhon démontre, c'est que la guerre, l'action guerrière qui, pour être valide, doit être soumise à des règles, entourée de formes et de lois, n'est, dans la pratique, que désordre et crime. Ces règles sont déclarées nécessaires par la conscience des militaires et par la raison des légistes, mais leur inobservance est évidente. Nulle part on ne voit mieux qu'en cette matière la différence qui

peut exister entre la théorie et la pratique. « Sublime et sainte en son idée, la guerre est horrible dans ses exécutions : autant sa théorie élève l'homme, autant sa pratique le déshonore. »

Un conflit éclate entre deux nations : la guerre va dire souverainement le droit ; or, les règles seront violées, et dès lors, le jugement sera vicié. Ici, Proudhon est à la fois logique et arbitraire : logique puisqu'il réproouve tout ce qui peut entacher la loyauté du combat, arbitraire puisqu'il admet ou élimine tels et tels procédés guerriers. Il n'admet aucun acte qu'on puisse qualifier de brigandage et sait trop bien que, tout en les condamnant, on est le plus souvent amené à les tolérer. Les chefs militaires et les auteurs recommandent la clémence et la modération ; les guerriers doivent s'abstenir de tout sévices et dégâts inutiles. Et, sous prétexte d'utilité, mille forfaits seront commis. Chacun, à la guerre, depuis le simple soldat jusqu'au général en chef, dans la limite de son action, est seul appréciateur. « On devine ce que peut être l'appréciation d'un homme armé, exalté par le combat, à qui la vie de ses semblables est devenue chose légère, et qui voit partout des dangers. Pour peu qu'il se croie menacé, il tuera, brûlera, saccagera ; il y aura utilité, nécessité même. La guerre alors, n'est plus, selon l'expression de Virgile, qu'un assaut de fureurs et de haines, une lutte de dévastations et de rapines, où tout ce que la justice ordinaire réproouve devient licite. »

Encore, si ces crimes accumulés devaient avoir une action décisive et changer le cours des destinées humaines ! Mais Proudhon est assez mystique pour reconnaître que les jugements de la guerre ne deviennent définitifs que tout autant

qu'ils sont conformes au plan providentiel. S'ils sont « entachés de fraude, de hasard, de surprise, d'incompétence ou d'abus, ils ne tiennent pas : la raison historique les casse. Il n'y a pas de victoire valable en dehors du plan tracé par cette raison supérieure et des conditions de combat qu'elle prescrit... Le droit de la guerre violé, la victoire devient stérile et nulle. » Et sur tant de guerres entreprises injustement ou viciées par mille exactions, Proudhon jette, à travers la suite des âges, un regard désabusé, une parole dédaigneuse. Il sait son histoire, et, entre les expéditions belliqueuses des antiques républiques grecques et les grandes guerres modernes qui lui inspirent des jugements originaux, il sait évoquer, en quelques lignes, la longue étrange aventure que fut la guerre de Cent Ans, où les injurieuses ambitions de l'Angleterre et la trahison des ducs de Bourgogne allaient achever la France quand, au moment où tout semblait perdu, « la voix d'une jeune fille, vrai représentant du peuple, remonte les courages », expulse l'étranger, commence cette œuvre de régénération de la France, qu'achève dans la suite « un roi cauteleux, point guerrier », réduisant à néant l'effort séculaire d'un ennemi injuste.

A côté de cette critique des guerres, Proudhon fait une critique des opérations militaires. Il la fait avec une candeur inimaginable et n'hésite point à annoncer qu'il va « renouveler de fond en comble la stratégie et la tactique en réclamant au nom du droit de la force, et pour l'honneur même des armes, une distinction plus exacte des choses qui sont licites à la guerre et de celles qui doivent être réputées illicites ». Il se plait à ses développements et ce n'est qu'except-

tionnellement dans son œuvre qu'il se pose en stratège de cabinet (1). Sa critique est sévère, il a vite fait de voir que la guerre divine et idéale dont il exaltait la grandeur est essentiellement travestie dans la pratique, car il réproouve cent procédés qu'il n'est même plus en question d'admettre ou non : « ... Là où la vaillance des armées, assistées, je le veux et je l'exige, du GÉNIE des généraux, doit décider de la victoire, il est contre la nature des choses et, partant, contre le droit, d'agir de surprise et d'employer la fourberie. Le génie, à la guerre, n'est pas le mensonge, pas plus que la saisie des possessions de l'ennemi n'est le pillage des habitants, pas plus que l'homicide en bataille rangée n'est l'assassinat. » La guerre doit être une lutte loyale de courage et de force, sans barbarie, sans carnage systématique, ni impitoyable dévastation. « Ce n'est pas lutter que de se faire une litière d'innocents. » Un élément bestial s'oppose, dans la guerre, à l'élément moral que nous y avons découvert. Le pis est que la guerre empire, en raison du progrès de l'humanité. Tout progresse à mesure que marche l'humanité, religion, politique, philosophie, lois, mœurs, sciences, arts, industrie ; mais la guerre est pire « et par l'obscurcissement de son idée, et par le progrès de sa puissance destructive, et par la mesquinerie de ses résultats. Elle ne se distingue, chez les modernes, que par une certaine affectation de philanthropie et d'urbanité qui la rend plus immorale, plus ab-

(1) A maintes reprises, il a parlé de Napoléon et de plusieurs grands capitaines. Cf., notamment, son étude sur *Napoléon et Wellington*, publiée dans la revue *Cosmopolis*, par Clément Rochel (octobre, novembre, décembre 1896), puis en volume à la librairie Ollendorf, Paris, 1900.

surde. » La guerre, c'est « un état dans lequel les hommes, rendus à leur naturel bestial, recourent le droit de se faire tout le mal que la paix a pour but de leur interdire ». Enthousiasme, héroïsme, poésie, droit, religion, tout cela est dans la guerre, mais tout à côté se trouvent, « à dose au moins égale, de la colère, de la haine, de la perfidie, une soif de butin inextinguible et la plus grossière impudicité ». C'est une chasse à l'homme organisée en grand, c'est une variété du cannibalisme.

Quelle désillusion ! quelle chute ! Du divin à l'infâme, quelle mystérieuse magie dénature ainsi les faits ? Grotius a senti l'importance de cette recherche, et lui-même nous met, en quelque sorte, sur la bonne voie quand il considère comme raison primordiale de la guerre : la défense de « soi » et du « sien ». Mais il resterait encore trop de noblesse en cette cause, car se défendre contre une attaque n'implique nul méfait. Cependant, nous touchons au mot de l'énigme : la cause de la guerre, le fond de toute contestation humaine, ce serait une question de propriété revendiquée ou déniée. Nous sortons de la politique pour entrer dans l'économie sociale. « Indépendamment des motifs de religion, de patrie, d'Etat, de constitution, de dynastie, il y a la raison, non point officielle, à Dieu ne plaise que les déclarations de guerre en parlent jamais : mais très réelle, des subsistances ; ... chaque individu [des nations belligérantes] se sent menacé dans sa propriété et devient non seulement défenseur de soi et du sien, mais demandeur de la liberté et de la propriété de l'étranger ; en conséquence, la guerre, juste des deux parts tant qu'on la considère du point de vue politique,

devient, au point de vue économique, également et réciproquement immorale. Jusqu'ici, le patriotisme, le sentiment le plus élevé de la dignité sociale, nous a paru seul inspirer la guerre ; maintenant, nous allons voir s'y mêler un principe d'égoïsme, d'avarice : de là ses corruptions et ses fureurs. »

Le manque de subsistance, voilà la cause première, universelle, et toujours constante de la guerre ; il y a rupture de l'équilibre économique ; le but de l'agresseur est de remédier par le butin à la pénurie qui le tourmente ; la cause originelle de toute guerre est donc, en dernière analyse, le paupérisme. Et ici, une distinction s'impose.

L'homme, comme tout autre animal, doit manger pour vivre ; sa consommation rend son travail obligatoire ; mais sa capacité de production est limitée, sa capacité de consommation illimitée. En fait, l'homme, par son travail, obtient ce qui lui est indispensable pour l'entretien de son corps et de son âme, ni plus ni moins. Cette « limite réciproque, rigoureuse, de notre production et de notre consommation », c'est la PAUVRETÉ, la sainte, la bienfaisante, la louable pauvreté ; la décente, l'honnête, l'évangélique pauvreté, « vraie providence du genre humain », celle qui nous a faits ce que nous valons. On ne connaît pas assez les pages, pleines d'un lyrisme enthousiaste et d'une réconfortante sagesse, que Proudhon consacre à célébrer la pauvreté. « Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien », dit l'oraison dominicale. Mais personne ne veut s'en contenter. L'humanité devrait se soumettre à « l'ensemble des lois organiques auxquelles elle ne peut se soustraire sans se corrompre et se

rendre misérable » : loi d'alimentation ou de consommation, essentielle à la physiologie de notre être ; loi du travail par laquelle l'homme doit produire pour consommer ; loi de pauvreté par laquelle l'homme en travaillant ne produit que ce qui lui suffit, — « le but de cette loi est d'élever sans cesse l'homme au-dessus de l'animalité, de le rendre de plus en plus libre, maître de ses sens, de ses appétits et de ses passions, en spiritualisant son existence » ; — loi de frugalité et de tempérance dérivée de la précédente ; loi de répartition des produits sans manquer au droit de quiconque, c'est-à-dire loi de justice.

Or, ces lois sont méconnues ou violées, l'équilibre entre les besoins est rompu, le paupérisme apparaît. L'homme ne veut plus manger pour vivre : il veut vivre pour manger ; il considère le travail comme une infortune et un châtiment et veut s'en décharger sur autrui, ce qui produit l'esclavage et le prolétariat ; il est fasciné par la richesse ; la fièvre de luxe et la recherche des voluptés l'entraînent vers une folle intempérance. « Mais la nature, la raison et la justice ne se laissent pas impunément outrager. Elles trouvent leur sanction pénale dans le paupérisme qui, se jetant sur la société, attaquant toutes les classes, creuse le déficit, engendre dans l'Etat la tyrannie, sème entre les nations la discorde, les pousse à la guerre, qu'il corrompt ensuite dans son essence et déprave. » La guerre engendrée par la famine produit la rapine, un réalisme honteux est devenu l'idéal des héros.

Ainsi infectée, la guerre, dans son origine comme dans ses développements, ne peut être que malsaine et néfaste ; l'immoralité de la cause, l'iniquité du but, comme les difficultés et

complications croissantes de l'action guerrière, l'entraînent vers l'infamie. Les exemples ne manquent pas, et Proudhon, refaisant de nouveau une revision de l'histoire universelle, montre que toutes les guerres ont été marquées par la rapacité cruelle des belligérants, soit qu'au temps de Sparte et d'Athènes, le but avoué fût de réduire les autres cités à la condition de tributaires, soit que, dans les âges modernes, durant les guerres de religion, d'où devrait être bannie toute pensée cupide, le motif d'intérêt, facile à découvrir, les pillages, les confiscations, aient donné à la lutte un caractère diabolique.

Mais alors, si la guerre, essentiellement moralisatrice, est ainsi dégénérée, il devrait suffire de la purger de ses vices pour lui rendre son beau caractère. Cela eût pu sembler possible avant la démonstration ci-dessus; hélas ! nous savons maintenant l'indélébile ignominie de la pensée économique à la base de la guerre, « le principe d'iniquité qui la corrompt dans son essence et en bannit la loyauté sans retour... », la misère, dont l'aiguillon empoisonne les consciences, fait germer l'envie, l'ambition, l'avarice, la colère, la haine et l'orgueil, conduit à la mauvaise foi, à la trahison, à la violence, au vol, à l'assassinat, et paralyse chez les combattants tous les sentiments moraux.

De toutes ces observations, on peut déduire que, si le problème économique est antérieur et supérieur au problème politique, il faut absolument, avant d'entamer le débat sur les questions de politique internationale, dont la décision est réservée à la guerre, que nous commençons par nous éclairer sur nos rapports économiques. « La prééminence a été conquise par les

intérêts sur les questions d'Etat. Ce qui gouverne le monde moderne, en effet, ce n'est ni un dogme, ni une foi, ni une tradition ; ce n'est ni l'Evangile, ni le Coran, ni Aristote, ni Voltaire ; ce n'est pas plus la Constitution de 1852 que celle de 1793 ; c'est le « Livre de Raison », dont toutes les pages portent écrits en gros caractères ces deux mots uniques : au verso, « Doit » ; au recto, « Avoir ». Un droit nouveau naît de l'économie politique, le *droit économique* ; quand il aura été constitué, reconnu, on pourra reprendre utilement le débat politique. Jusque-là, « toutes les hostilités doivent être suspendues, et un traité d'armistice, pour un temps indéfini, signé entre les puissances », car la juridiction de la guerre ne saurait résoudre les problèmes économiques. « C'est à la raison publique, c'est aux intérêts menacés qu'il appartient de faire prévaloir cette résolution » ; s'ils le veulent, ils le peuvent.

Vivre en paix ! vivre heureuse ! l'humanité soupire après ce bonheur, mais ce n'est pas ce qui décide Proudhon en faveur de cette opinion pacifiste ; peu lui chaut la paisible félicité des hommes ; seulement, la guerre, aujourd'hui, « ne peut plus être entreprise sans soulever contre l'agresseur un odieux soupçon ; quant à la forme, elle n'est plus faisable ».

Est-ce à dire que, la guerre disparue, avec elle disparaîtra la loi d'antagonisme dont elle est la manifestation ? Nullement, ce serait la fin du monde. Mais, « la paix est la fin du massacre, la fin de la consommation improductive des hommes et des richesses ». Elle donne à la loi d'antagonisme sa vraie formule et sa haute portée ; la forme actuelle de l'antagonisme, la guerre, est impuissante à atteindre le but qui est le triomphe

de la justice. Assez de pugilats et de combats sanglants, le but n'est pas la destruction, « l'extermination, mais la production d'un ordre toujours supérieur, d'un perfectionnement sans fin », et cela n'ira pas sans effort, sans gloire, sans péril, les luttes industrielles ont aussi leurs victimes.

Oui, la paix est désirable, mais on ne peut attendre son avènement ni des philosophes, ni des juristes, ni des industriels, pas plus que des diplomates ou des rois. « La sagesse des individus, des écoles, des églises, des Conseils d'Etat, est ici impuissante. La spéculation politique et socialiste a fait son temps. La guerre, de même que la religion, de même que la justice, de même que le travail, la poésie et l'art, a été une manifestation de la conscience universelle ; la paix ne peut être également qu'une manifestation de la conscience universelle ». Mais, nous pouvons être sûrs de demain ; le cours des choses nous emporte vers un avenir prédictible ; il ne dépend pas des hommes, lesquels peuvent, tout en se nuisant à eux-mêmes, à peine troubler ce cours. « L'humanité seule est grande, elle est infaillible. Or, je crois pouvoir le dire en son nom : *L'humanité ne veut plus la guerre.* »

II

Si l'on a bien voulu prêter quelque attention à notre analyse de cette philosophie de la guerre par Proudhon, il peut maintenant sembler erroné qu'on ait rangé parfois Proudhon parmi les apôtres de la violence et les amis de la guerre. Mais l'erreur ne saurait paraître étonnante quand

on se rappelle que la justice, la recherche de la justice, est la préoccupation essentielle de Proudhon ; or, si la guerre *in abstracto* est une forme admirable de la justice, les guerres réalisent, chacune en soi, d'innombrables iniquités. Tant que Proudhon voit la guerre génératrice de justice, elle ne saurait déplaire à ce combatif demeuré le rustique admirateur des forces de la nature ; mais il a trop observé ces forces en lutte aussi bien que les conflits humains, il est trop épris de réalité pour se refuser à connaître la triste vérité. Repoussons l'enthousiasme idéologique, la laideur des choses force notre sentiment sincère : la guerre telle qu'elle se fait, telle qu'elle est, est génératrice d'injustice, elle est donc profondément haïssable.

Il semble bien que le spectacle contemporain soit fait pour accentuer encore les conclusions de Proudhon. Si des illustrations et des exemples, donnés au fur et à mesure que nous exposons la théorie proudhonienne, n'eussent point dû en retarder le développement, on voit bien que chaque proposition eût appelé, en quelque sorte, un trait de notre histoire vécue en ces derniers ans. Il est même singulier que, sans paradoxe mais avec le souci constant de juger sans parti pris, on puisse, en considérant notre grande guerre, trouver argument pour la « thèse » et pour l'« anti-thèse » proudhoniennes.

Certes, si nous voulions affecter ici une attitude purement nationaliste, et, sans recherche scrupuleuse de la vérité, ne découvrir que de nobles causes et de bienfaisants effets dans le conflit mondial, il serait aisé de chanter sur le mode proudhonien, en lui empruntant les plus lyriques accents, l'exaltante épopée que nous venons

de vivre. Il ne s'agit plus ici de « littérature » et de littérature de guerre ; nous ne jugerons jamais trop âpre la vérité découverte péniblement. Mais, pour être vrai, pour être juste, il faut précisément reconnaître ce que cette guerre, odieuse entre toutes, put engendrer de vertu. Les polémistes et les critiques relèveront sans difficulté les lâchetés et les infamies individuelles ; les historiens devront en tenir compte, mais cependant noter la noblesse de certaines heures. Il y eut, d'un bout à l'autre de notre Grande Aventure, de quoi déshonorer à jamais l'idée seule de la guerre ; mais il y eut aussi sur la voie glorieuse, depuis la veillée des armes jusqu'aux suprêmes instants de tant de martyrs, de quoi magnifier toute une humanité.

Faut-il rappeler ce que fut pour tant de cœurs l'appel du sol à défendre ? Faut-il répéter que mille consciences endormies connurent ce miracle du feu qui transfigurait la patrie et les transforma du même coup ? Faut-il redire la vie des martyrs, l'ordre et la discipline nés de leur volonté, la mâle vertu de toute une nation unie par le danger et plus encore par l'effort commun, et, disons-le, par l'amour ? En vérité, même cette guerre que nous honnisons a révélé la grandeur humaine ; elle a surélevé notre conscience et quand nous avons vu la mort de tout près, il y a eu un moment où nous avons dit avec Proudhon : « qu'y a-t-il là de si terrible ? », alors que nous étions « également préparés à donner et à recevoir la mort pour la grande cause dans un combat héroïque ». C'est bien dans cette lutte formidable que les combattants ont, comme il le disait, donné leur mesure et acquis l'idée de leur valeur, et l'âme populaire

qui chantait en eux leur a parfois crié leur gloire dans une émotion que jamais plus ils ne connaîtront.

Et cependant, si jamais guerre traîna avec elle un cortège d'iniquités et de souffrances, ce fut celle qui vint interrompre avec violence la longue suite d'années employées aux préparations machiavéliques et sauvagement raffinées, aux alliances détestables, aux marchés honteux, aux convoitises mal déguisées, aux conspirations criminelles, aux rêves monstrueux. Dès longtemps, les guerres furent entachées d'iniquités parce qu'un désir de conquête et de rapine les anima, mais que dire de la guerre actuelle ? C'est se perdre en lieux communs que de rappeler les rêves pangermanistes, pour ne parler que d'un seul belligérant. Provoquée par de tels mobiles, la guerre pouvait-elle être plus morale qu'elle fût ? Que de chefs auraient pu répéter ce mot du grand Pompée que Proudhon cite pour montrer l'iniquité du guerrier : « Que je respecte les lois, quand je porte les armes ! » (1).

D'ailleurs, longtemps, le trouble domina les esprits ; un inextricable tissu de causes incidentes embrouillait les actions de tous les peuples et leurs mobiles, et c'est ainsi que la masse des combattants put, croyant de part et d'autre avoir le droit pour soi, aller au champ de bataille comme au seul tribunal qu'admettent les forces collectives. Et croire avoir raison, n'est-ce pas être déjà dans son bon droit ?

Aussi, pour le triomphe, ces forces collectives sont toutes rassemblées. Où donc est le temps où trois guerriers contre trois autres décidaient

(1) *Contr. Ec.*, op. cit. t. II, chap. XI, parag. 4.

en champ clos du sort de deux cités ? C'était là presque recourir au seul jugement de Dieu ou à je ne sais quel hasard se prononçant en faveur de l'une ou de l'autre des deux parties qu'on s'était efforcé de rendre égales. Il s'agit maintenant au contraire de mobiliser le plus de forces, il s'agit d'être lâche si c'est bien lâcheté que de violenter un plus faible que soi ; il s'agit d'être le plus fort et de l'être par tous les moyens. Aussi toutes les forces de la Nation ont collaboré : « énergie physique et morale, intelligence, vertu civique, patriotisme, sciences acquise, génie industriel, poésie même ; car c'est de toutes ces choses que se compose la force des nations. »

Mais si Proudhon eût, dans notre épopée, reconnu l'application de son principe, il eût, par un effet certain de son illogisme fréquemment rencontré, détourné les yeux avec dégoût de l'œuvre accomplie par toutes ces forces combinées et déchainées. Naïf, qui voulait mobiliser l'intelligence à la guerre et qui proscrivait la ruse, cette forme précieuse de l'intelligence ; qui la croyait surannée et, dans la guerre, ne pensait pas que devaient survivre les « feintes » des passes d'armes ou des tournois, pas plus que les guet-apens des chasses aux brigands (1). Déjà le premier combattant qui substitua, à la pierre jetée de son bras nu, la flèche lancée par une arbalète, apparaissait à Proudhon le détestable

(1) Il juge pourtant que le droit de la ruse fut une nouvelle manifestation de la justice, quand il succéda au droit de la force, dont il « n'était qu'une dégradation... droit détesté des héros, qui n'y brillaient pas et y perdaient trop ». (*Contr. Ec.*, t. II, chap. XI, parag. 4).

(2) Cpr avec Anatole France : « ... C'est par l'épée que la guerre fut auguste... Le glaive nu, qui instituait une sorte de droit de la force, a été remplacé par une mé-

artisan du déshonneur de la guerre (2). Logiquement, cependant, l'intelligence au service de la force devait donner à celle-ci le moyen d'être plus puissante. Les lois de la guerre doivent intervenir aussitôt pour empêcher ces déviations. Mais où commence la déviation ? Où finit-elle ? Proudhon pressentait-il donc que les armes toujours perfectionnées de l'animal guerrier iraient des cartouches aux obus, des bombes aux balles explosibles, des torpilles aux gaz asphyxiants ? En vérité, l'arbitraire seul peut imposer la limite, à moins que l'on ne prenne comme criterium d'arrêter le développement des engins au moment où celui-ci produirait le massacre, ferait dégénérer le combat en carnage. Or, on a vu que Proudhon ne se pose pas en sentimental ; seulement, qu'il le veuille ou non, il est comme cet auteur moderne cité par M. Bouglé, obsédé par les horreurs des combats (1). Les exactions commises par les soudards de 1914-1918 avaient été cataloguées en quelque sorte par Proudhon qui, avant même d'écrire *la Guerre et la Paix*, avait montré le soldat en campagne ne connaissant plus ni famille, ni amis, ni citoyens, ni justice, ni patrie, ayant le droit de vie et de mort, de viol, de dévastation, d'incendie, de pillage, de massacre (2). A cet égard, il a été nettement antimilitariste, mais on entend bien qu'il n'a jamais voulu par là insulter l'armée de sa patrie ; il

tallurgie et une pyrotechnie coûteuses qui subordonnent le courage des citoyens à la richesse des nations... » (Discours du 28 juin 1911, pour le 10^e anniversaire de la Conférence de La Haye.)

(1) Lacombe : *L'Homme et la Guerre*. Cf. Bouglé, op. cit., p. 269.

(2) *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, 4^e étude, chap. V.

s'en est défendu explicitement (1). Cependant, il a jugé l'armée infectée en quelque sorte par la guerre, et il est certain que nul antimilitariste n'a porté plus sévères jugements que lui. « L'armée est le monde du passe-droit, du favoritisme, du bon plaisir, de l'obéissance passive, du mépris de la vie et de la dignité humaines..... Là point de morale ; nul souci du droit et des lois... Le crime du soldat ne prend de gravité qu'autant qu'il compromet le commandement, la hiérarchie, la discipline... » Toutefois, c'est l'armée en campagne, conduite aux destructions « indispensables », de plus en plus étendues qui écœure Proudhon. Et si, en effet, on admet la conception moderne de la guerre qui veut que, également selon Proudhon, chaque nation aille avec toutes ses forces lutter contre toutes les forces de la nation ennemie ; si on repousse l'idée des champions délégués comme aussi celle d'armées mercenaires ; si la patrie en danger appelle tous ses enfants, il est impossible de n'arriver point aux inventions diaboliques qui détruisent le plus possible de forces adverses. Nous entendons en 1919, Proudhon se révolter contre ce massacre de nos 1.750.000 combattants ; il n'admet pas cette horreur et si, d'aventure, par haine de vaine sensiblerie, il arrivait à la tolérer, le vieil économiste qui domine en lui condamnerait la « consommation improductive » que représentent notre Nord saccagé, nos industries ravagées, nos monuments détruits. La guerre débordant le champ de bataille, décimant les populations civiles, atteignant Paris, interrompant

(1) *La Justice poursuivie par l'Eglise* (Œuvres complètes, t. XX, 1868, p. 254).

la vie studieuse d'un pays, c'est, pour notre philosophe, l'abomination suprême. Et pourtant, la nation allant à la guerre avec toutes ses forces, ce sont toutes ses forces qu'il faut combattre et anéantir.

D'ailleurs, où sont les belligérants ? Le savant qui trouve la formule d'un explosif nouveau, n'en est-il pas un au même titre que le général utilisant les torpilles qui en sont chargées ? Et, de même, dans les usines de guerre, la tourneuse d'obus ou de grenades ne doit-elle pas être mise hors d'état de nuire aussi bien que son homme employé sur le front à lancer ces engins qu'elle œuvre ?

Où s'arrêter dès lors ? Il n'est point d'exception : la faneuse des champs qui collabore au ravitaillement des armées, et l'institutrice villageoise, qui, lui gardant ses enfants, lui permet de vaquer à ces besognes accrues, doivent être également persécutées, empêchées dans leurs efforts ; le vieillard accomplit mille travaux qui, tous, tendent à l'œuvre nationale de la défense ; l'enfant, même en bas âge, pourra, par sa souffrance ingénieusement provoquée, paralyser l'activité maternelle. On peut, sans grand effort, conclure à la guerre totale, la guerre intégrale, celle que les théoriciens allemands ont exposée avec le plus naïf cynisme, celle que Proudhon voyait apportant son auto-condamnation du fait même qu'elle devenait telle.

Les limitations seraient multiples, un ennemi impassible a plus vite fait de les supprimer toutes ; s'il était absolument logique, il devrait, en tout temps, nuire à son adversaire futur ou éventuel. En dehors du combat, le combattant ne fait-il pas le nettoyage préparatoire de ses armes ?

On sait si bien cette réalité que, pendant la dernière guerre, les adversaires, après des jours d'immense tuerie, se refusaient les uns aux autres un bref armistice pour relever leurs morts ; ils comprenaient trop bien que cette pause servirait à préparer de nouveaux coups. Bien plus, avant la guerre, l'armée n'est-elle pas tenue prête ? Les généraux n'étudient-ils pas les plans de défense ou d'attaque ? Et, pour préparer les voies, n'a-t-on pas recours à ce « honteux » espionnage, qui apparaît à Proudhon particulièrement odieux et que l'Allemagne avait si admirablement développé ?

La lutte est donc constante ; la déclaration de guerre marque tout au plus le moment où les attaques sont avouées, mais chacun des Etats toujours sur la défensive montre assez que jamais l'équilibre n'est paisible. Il serait trop facile de choisir à l'appui les exemples dans l'histoire européenne de ces dix dernières années ; facile aussi de s'appuyer sur notre actualité. Nous sommes donc loin de la lutte loyale dont Proudhon a pu imaginer l'idéal et qui, si elle résout par la guerre, doit faire cette guerre loyale aussi et quasiment chevaleresque.

D'ailleurs, une fois éclatée la guerre, tous les principes lentement édifiés par des siècles de diplomatie, toute l'œuvre de réglementation patiente qui va de Grotius à la Conférence de la Haye, en un mot tous les efforts de la civilisation n'ont-ils pas abouti à la plus dérisoire des faillites ? L'avant-guerre avait connu l'espionnage condamnable, la guerre a vu le bouleversement de toutes les autres notions juridiques : « C'est la guerre ! » a-t-on répété à mille et mille reprises pendant cinq ans, toutes les fois que

sombrail un principe (1). Le droit de prise, les contributions de guerre, les réquisitions excessives, ont dépassé tout ce que Proudhon croyait déjà inacceptable. « La guerre, écrit-il, tend à esquiver le LIBÉRALISME qui la poursuit en se réfugiant dans le *gouvernementalisme*, autrement dit système d'exploitation, d'administration, de commerce, de fabrication, d'enseignement, etc... par l'Etat. Donc on ne pillera plus, c'est ignoble, on ne frappera plus de contributions de guerre, on ne confisquera pas les propriétés, on renoncera à la course, on laissera à chaque ville ses monuments et ses chefs-d'œuvre, on distribuera même des secours, on fournira des capitaux, on accordera des subventions aux provinces annexées. Mais on gouvernera, on exploitera, on administrera, etc... militairement, tout le secret est là... » Combien ne voit-on pas la modération de ces perspectives en comparaison de ce que la dernière guerre nous a montré ! Combien Proudhon avait raison de croire à jamais impossible la guerre morale et moralisatrice !

Que si l'on considère l'après-guerre, les constatations sont plus frappantes encore. Proudhon voyait la rapacité humaine au fond de chaque guerre, empoisonnant à jamais tous les conflits ; le désir de conquérir pour jouir, de prendre pour manger est le mobile de l'épopée moderne ; et la leçon n'est point perdue pour les peuples : « vivre de peu en travaillant beaucoup et en apprenant sans cesse, telle est, selon Proudhon, la

(1) C'est presque le mot que Proudhon reproche au *Journal des Débats* : « La guerre est la guerre, il faut la prendre pour ce qu'elle est. » (*La Guerre et la Paix*, t. II, chap. IX.)

règle dont il appartient à l'État de donner aux citoyens l'exemple ». Qui ne voit l'ironie présente de ce principe ascétique ! Dans sa récapitulation des guerres humaines, Proudhon avait rencontré non seulement le désir de rapine des gouvernements, mais encore l'âpreté au gain des particuliers. Il sait que l'entretien d'une armée donne matière à toutes les spéculations et à tous les pots-de-vin, à toutes les « pilleries » au milieu desquelles sombre la moralité du soldat (1). Les fournisseurs aux armées et les traitants avaient édifié des fortunes sur les monceaux de cadavres. Aujourd'hui, les « profiteurs de guerre », les « mercantis » ont acquis une étonnante renommée (2). Les bénéfices que les gouvernements leur ont fait faire les ont conduits à une opulence encore insoupçonnée. Qui osera parler maintenant de la pauvreté, vraie providence du genre humain, quand, sur les rives d'un Pactole aux vingt dérivations, se penche avidement toute une humanité. Proudhon l'avait prévu : l'aspiration vers la richesse s'est généralisée ; les classes moyennes et inférieures sont, elles aussi, à genoux devant Mammona, la déesse du numéraire et leur mœurs affinées leur ont créé de nouveaux besoins ; la loi de tempérance foulée aux pieds, la pauvreté est devenue plus onéreuse. « Nous avons exagéré le superflu, nous n'avons

(1) Cf., par exemple : *De la création de l'ordre dans l'humanité*, chap. V, n° 482.

(2) Il est à peine besoin de rappeler que l'un des motifs sur lequel Proudhon a le plus souvent développé ses variations les plus brillantes, c'est précisément le vol toléré, admis, constitué par un bénéfice excessif. Cf. particulièrement les deux *Mémoires sur la Propriété*, et les *Contradictions Economiques*.

plus le nécessaire. S'il fallait appuyer ce fait de quelques détails, je citerais, en regard des soixante mille brevets d'invention et de perfectionnement pris depuis la loi de 1791, de la multiplication des machines à vapeur, de la construction des chemins de fer, du développement de la spéculation financière, la dette publique doublée, le budget de l'Etat porté d'un milliard à deux, le prix des loyers et de tous les objets de consommation augmenté de 50 à 190 %, le tout aboutissant à un état de marasme avoué et de crise perpétuelle. » Faut-il gémir de cette évolution des choses ? N'y faut-il pas voir la cause de mille progrès individuels, car si le désir de jouir peut engendrer la volonté de travailler pour mériter cette jouissance et pour créer les objets de jouissance, on ne saurait nier le développement de l'humanité plus riche en même temps que moralisée par le travail. Seulement le désir de jouir n'appelle pas nécessairement la volonté de travailler ; Proudhon eut déploré la « vague de paresse » dont, à tort ou à raison, on affirme aujourd'hui la réalité. Au surplus, constatant qu'avec tous ses nouveaux besoins à satisfaire le peuple demeure pauvre, cet ascète épris du passé jette un regard de regret à la pauvreté d'autrefois, dont la sagesse antique avait entrevu les bienfaits et que le christianisme avait louée. Peut-être devrions-nous encore, aujourd'hui ou les plaintes sur la vie chère dominent les conversations, écouter les affirmations proudhoniennes : « La pauvreté est décente ; ses habits ne sont pas troués comme le manteau du cynique ; son habitation est propre, salubre et close ; elle change de linge une fois au moins par semaine, elle n'est ni pâle ni affamée. Comme les compagnons de Daniel, elle rayonne de santé

en mangeant ses légumes, elle a le pain quotidien, elle est heureuse... La pauvreté n'est pas l'aisance ; ce serait déjà pour le travailleur de la corruption. Il n'est pas bon que l'homme ait ses aises ; il faut au contraire qu'il sente toujours l'aiguillon du besoin. L'aisance serait plus encore que la corruption, ce serait de la servitude ; et il importe que l'homme puisse à l'occasion se mettre au-dessus du besoin et se passer même du nécessaire. Mais la pauvreté n'en a pas moins ses joies intimes, ses fêtes innocentes, son luxe de famille, luxe touchant, que fait ressortir la frugalité accoutumée du ménage. A cette pauvreté inévitable, loi de notre nature et de notre société, il est évident qu'il n'y a pas lieu de songer à nous soustraire. La pauvreté est bonne, et nous devons la considérer comme le principe de notre allégresse. La raison nous commande d'y conformer notre vie, par la frugalité des mœurs, la modération dans les jouissances, l'assiduité au travail et la subordination absolue de nos appétits à la justice. »

C'est là du pur Proudhon ; c'est même Proudhon tout entier si l'on veut considérer que c'est bien là le petit bourgeois que Marx ne lui pardonnait pas de demeurer, et que c'est le moraliste amoureux de justice recherchant sans cesse la dignité de l'homme juste et libre. La part de cet homme sain sera sans doute l'*aurea mediocritas* sans grande originalité ; à son foyer, sa ménagère attentive l'aidera à réaliser un austère bonheur. Les chastes et saintes amours sont le partage d'un tel homme ; elles lui tiennent lieu de toutes voluptés et sa compagne, heureuse auprès de lui, se gardera de poursuivre hors du foyer une émancipation qu'il tient en horreur.

Et ceci amène la question féministe ; elle s'est trop nettement posée pendant la guerre pour que nous ne nous y arrêtions pas un instant. La nation allant au combat avec toutes ses forces, il a bien fallu que la femme, partie importante de ces forces, combattit aussi pour la patrie. Sur la voie d'émancipation où elle s'avavançait depuis bien des années, elle a, pendant la guerre, réalisé des progrès qui déconcerteraient Proudhon. Ménagère ou courtisane, tel était le dilemme où il l'avait enfermée. Il n'eût pas imaginé cette « citoyenne » qui demain votera et qui, pendant cinq années, a tenu véritablement la place de l'homme dans la cité. Force lui serait bien de reconnaître qu'il se trompait en disant de la femme libre : « Cette créature-là n'existe pas. » Si, dans la perturbation contemporaine, elle lui apparaissait encore « comme la prostituée de Babylone, emblème d'immoralité et de dégradation », il connaîtrait pourtant que l'érotisme seul ne subjugué pas tout à fait la pensée féminine comme il le croyait et que la mission sociale de la femme peut, dans mille cas, n'être pas seulement de demeurer éducatrice au foyer. Toutefois, au milieu des femmes magnifiquement dévouées qui, dans la cité moderne, ont su prendre leur responsabilité, marquer leur rang, « servir » en un mot, il serait vain de nier que l'influence démoralisatrice de la guerre s'est exercée de manière à donner à Proudhon quelque apparence de raison quand il voit l'émancipation de la femme aboutir à ce qu'il appelle volontiers des « priapées » (1).

(1) Ne pouvons-nous pas rappeler ici les « scandales » qui, chez tous les belligérants, naquirent de la guerre et de ses conséquences ? La perturbation sociale fut profonde : ménages dissociés par la guerre, hommes et fem

On ferait dans la société contemporaine une recherche sans fin de leçons proudhoniennes si, promenant la lumière de sa pensée sur les phénomènes que la guerre a révélés, on se demandait devant chacun d'eux, une explication, une conclusion. Sur la guerre elle-même, sur sa nocivité, il n'est pas douteux que la conclusion du philosophe serait ce qu'elle fût. En dépit du pseudo-réveil qu'on nous affirme sonné par la grande guerre qui fouetta nos énergies, les hommes « en ont assez ». « Comme la biche altérée brame après les sources d'eau vive, ainsi l'humanité soupire après la paix. L'obtiendra-t-elle, cette paix tant de fois promise, et depuis tant de siècles toujours insaisissable ? Plus d'une fois le monde a cru la tenir, et toujours, comme une ombre fugitive, elle s'est dérobée. Serons-nous plus heureux aujourd'hui ? »

Telle, il y a soixante ans, Proudhon posait cette question mélancolique, telle elle se pose encore maintenant à nos esprits anxieux. L'humanité ne veut plus la guerre, il est difficile d'assurer qu'elle saura vouloir la paix. En dehors des appétits honteux qui l'entraînent sur les chemins périlleux où Mercure et Mars la poussent au crime, il semble que toute l'éducation historique et po-

mes conduits, par les circonstances, à des contacts matendus, sous des influences diverses. Il n'y eut pas de milieu social privilégié : les usines, les administrations, les hôpitaux, où on rencontra tant de courageuses, tant d'héroïnes, tant de « femmes fortes », comptèrent, parmi ces essaims de mobilisées — mondaines, bourgeoises ou prolétaires — ces éternelles « sœurs d'amour » (pour employer un euphémisme), qui faisaient dire à l'un de nos maîtres les plus vénérables ce mot un peu vil : « La guerre aura révélé chez les femmes une chiennerie insoupçonnée. »

litique des nations les incite sans répit à bouleverser leurs assises.

Proudhon, qui n'était pas tendre pour leurs aspirations même les moins fantaisistes, demandait aux hommes des 1863 si les traités de 1815 avaient cessé d'exister. Il montrait que les iniquités d'un traité son inévitables en quelque manière, et qu'il faut bien, si l'on veut en finir avec l'anthropophagie, s'arrêter au moment où demeure encore quelque juste mécontentement. Avec courage, il étudiait ces traités qui avaient suivi notre défaite, mais marqué la juste déchéance de Napoléon, et trouvait en eux « l'ébauche de la constitution prochaine de l'Europe », l'embryon de cet accord juridique international d'où pouvait sortir la sécurité européenne : « La pacification de Vienne devait ouvrir l'ère des principes, commencer la grande période de progrès » si bientôt la sainte alliance n'était apparue : la coalition des rois contre les peuples. A ces principes de 1815 on oppose d'autres principes « plus en rapport avec les imaginations, plus attrayants dans leur matérialisme : d'une part le principe des *nationalités*, simple en apparence et d'application facile, au fond indéterminable..., en second lieu, le principe, plus arbitraire dans son fatalisme, des *frontières naturelles*. » Quelle que soit l'importance des questions de Pologne, d'Italie, de Hongrie et toutes autres questions de même ordre, Proudhon ne veut pas qu'on leur sacrifie la foi des traités, fondement de la constitution juridique de la paix universelle, charte d'une association entre peuples (1).

(1) C'est toute une étude qu'il faudrait ici faire de Proudhon, critique politique et philosophe de l'histoire. Nous ne pouvons que l'indiquer en rappelant la posi-

Aujourd'hui, les traités de 1919 ont essayé de reconstituer un équilibre international que les traités des années prochaines vont encore modifier. L'inclination de Proudhon vers la justice ne pourrait que lui faire approuver la recherche laborieuse que les nations ont entreprise d'un état social leur permettant de demeurer justes. La Société des Nations, c'est bien la consécration juridique du lien qui les unit entre elles. Peut-être ce nouveau contrat qui veut marquer un tournant de l'humanité sur sa route obscure contredit-il les solutions de politique internationale que Proudhon eût découvertes ; mais on ne saurait affirmer que l'ère des fédérations dont il prévoyait l'ouverture du XX^e siècle ne suivra pas, en la modifiant, cette ère de la Société des Nations, étape nouvelle dans la marche des sociétés humaines.

Aussi bien, comme il le disait, les hommes n'établiront la paix que lorsqu'ils auront atteint une suffisante maturité pour la vouloir. Plus on considère les débats qui les divisent, plus on reconnaît avec Proudhon que, pour établir le règne de la paix, il faut, selon l'expression du précurseur évangélique, commencer par changer d'esprit.

J.-L. PUECH.

tion très nette qu'il prit à l'égard des nationalités, et plus spécialement de la question polonaise, sur laquelle il est revenu bien souvent. Cf. notamment *Si les Traités de 1815 ont cessé d'exister ; La Guerre et la Paix.*

PROUDHON FÉDÉRALISTE

Les idées de Proudhon sur la constitution des nations et leurs rapports ont-elles été confirmées ou infirmées par les expériences de la guerre? Les événements donnent-ils tort ou raison aux prévisions, excluent-ils ou rendent-ils urgentes les solutions esquissées dans le *Principe fédératif*? (1) C'est ce qu'on voudrait préciser.

Un besoin de « concentration » continue de tourmenter l'humanité. Ce serait, selon de bons observateurs, l'une des causes profondes de la guerre de 1914 (2). Napoléon III, après qu'il eut constaté les déboires de la politique des nationalités telle qu'il l'avait pratiquée, faisait annoncer par un de ses ministres « l'âge des grandes agglomérations ». Le progrès de la grande industrie, l'extension de son aire, la chasse aux matières premières qu'elle mène dans le monde entier, les coordinations d'efforts qui sont la condition de son succès n'ont pu que rendre plus sensible, depuis, la nécessité des unifications politiques. C'est du moins la leçon que l'Allemagne paraissait ti-

(1) *Du Principe fédératif*, et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution. Nouvelle édition (*Œuv. compl.*, Flammarion).

(2) V. Jules Sageret. *L'Évolution des Causes de Guerre*, dans la *Revue de Paris* du 15 août 1919.

rer des faits. « Voir grand », c'était la consigne du *nouveau cours*, qu'on se plaisait à opposer à l'ère bismarckienne. On répétait donc à plaisir — cela va de soi — que les petites nations avaient fait leur temps : il leur manquait non seulement la puissance militaire qui constitue un Etat digne de ce nom, mais aussi les moyens économiques qui permettent l'exploitation intensive des ressources de la terre. Bien plus, l'heure venait de former des surnations (1). La République américaine, l'Empire anglais ne réussissaient-ils pas à grouper dans le même cercle d'action économique des populations bien plus nombreuses que celles des nations européennes ? Donc il appartenait à l'Empire allemand d'asseoir sa domination sur l'Europe centrale et de l'organiser à sa manière pour étendre ses tentacules à volonté vers l'Orient et l'Occident. Ce fut la grande pensée du règne de Guillaume II. Ce fut la grande cause de la conflagration universelle.

Qu'une pareille volonté de concentration n'eût été pour Proudhon qu'objet d'horreur et de scandale, il n'est pas nécessaire de le démontrer longuement. L'Etat impérialiste, unitaire et autoritaire, est ce qui lui répugne le plus. Les conquérants modernes demeurent toujours hantés, dit-on, par le souvenir de l'Empire romain à égaler (2). Et il semble bien, — malgré l'affinité que M. Ferrero (3) note entre le génie latin et le goût de la limite — que l'Impérialisme romain demeure dans notre civilisation comme le modèle

(1) V. Fr. Naumann, *l'Europe Centrale (Mittel Europa)*, p. 170 et suivantes.

(2) V. Andler. *Les Origines du Pangermanisme*. Préface.

(3) *Le Génie latin*.

excitant des mégalomanes. Tel de nos écrivains politiques, qui s'amuse à retourner Proudhon contre la démocratie, se plaît à répéter, pour bien affirmer son goût de l'unité et de l'autorité : « Je suis romain, voilà ma gloire ». Il faut dire alors, inversement, que Proudhon est le moins romain des esprits français. Il déteste l'idéal romain dans l'Empire conquérant. Il le déteste également dans l'Eglise autoritaire. Et si un jour vient où il se retourne en effet contre la démocratie, c'est qu'elle lui paraît à son tour gagnée et comme contaminée par la passion de l'unité absorbante.

Au vrai, la liberté ne peut être garantie à ses yeux que si les groupements restent « médiocres » (1). Qu'à l'intérieur de ces groupements, les pouvoirs soient nettement divisés, que tout y soit « sérié » (2). Que, d'autre part, ces groupements s'allient pour créer un pouvoir aux attributions nettement limitées — une « agence » plutôt qu'un « gouvernement » — capable de gérer les intérêts qui leur sont communs sans gêner l'indépendance de chacun d'eux. Ainsi, et ainsi seulement, ont la chance de se résoudre les « contradictions politiques ». Ainsi se prépare la synthèse de l'autorité et de la liberté. Ainsi le contrat social n'est plus un vain mot.

On dresse souvent Proudhon contre Rousseau. Et il est vrai que l'ex-bouvier du Jura s'est montré sévère pour le fils de l'horloger de Genève. Notons, toutefois, que sur plus d'un point, tout en le contredisant, Proudhon continue Rousseau.

(1) *Du Principe fédératif*, p. 58.

(2) *Ibidem*, p. 82. Notions d'origine fouriériste dont Proudhon fait le plus grand usage, dans la *Création de l'Ordre*.

L'auteur de la *Révolution au XIX^e siècle* entend, lui aussi, qu'un régime contractuel se substitue enfin aux régimes autoritaires. Lui aussi, d'ailleurs, a cherché son modèle en Suisse. Seulement, tandis que Rousseau s'inspirait de l'esprit de la Cité de Genève, c'est à la constitution de l'Etat suisse que pense Proudhon. Les constitutions comme celles-là, laissant la plus grande autonomie aux cantons qu'elles fédèrent sans les fondre, permettent aussi de limiter l'action des gouvernements par des conventions précises, positives, effectives, qui ne sont plus de vaines fictions.

Cette organisation politique est d'ailleurs la seule qui convienne à l'organisation économique dont la démocratie a besoin pour s'insérer dans la vie. Rousseau, juriste avant tout, ne songeait pas assez à ces problèmes matériels ; Proudhon, économiste, comptable, n'en détache pas sa pensée. Il sait qu'il n'y aura pas de liberté vraie pour les citoyens tant qu'il ne règnera pas plus d'égalité dans le monde de la production. Justice dans l'échange, mutualité du crédit et de l'assurance, garantie du travail et de l'instruction, et enfin « une combinaison de travaux qui permette à chaque travailleur de devenir de simple manouvrier industriel et artiste, et de salarié maître (1) », voilà l'idéal qu'un Etat unitaire est décidément incapable de réaliser, fût-il aidé par toutes les féodalités financières du monde. Il y faut l'action concentrée des *fédérations agricoles-industrielles*. Elles s'entendront pour la construction des voies de communication comme pour l'institution du crédit et de l'assurance. Elles organise-

(1) *Principe fédér.*, p. 80.

ront la production en tenant compte de ce qu'exige la solidarité des industries, « garanties les unes par les autres ». Et, ainsi, évitant l'action oppressive des Etats dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique, le fédéralisme apparaîtra comme le bouclier de l'égalité aussi bien que de la liberté.

On reconnaît dans cette esquisse l'antipathie qu'éprouve Proudhon pour toutes les formes de communisme, qu'il se réclame de la démocratie ou qu'il soit imposé par une monarchie. On se rend compte en même temps que dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique, il reste ami de « l'honnête médiocrité » (1). Lassalle maudissait celle-ci, il y a cinquante ans, pour éveiller l'ambition des classes ouvrières : voulait-il dire qu'il fallait à l'industrie les coudées franches, les vues larges, les audaces illimitées pour qu'elle ouvrit les voies à l'émancipation des prolétaires ? C'est bien ainsi que Marx et Engels l'entendaient. Le tableau qu'ils dressent des conquêtes de la grande industrie dans la première partie du *Manifeste communiste*, s'il en montre les ombres, ne manque pas d'en faire ressortir tout l'éclat.

Sentiment saint-simonien sans doute, mais non pas sentiment proudhonien. Proudhon pense pour le paysan et l'artisan, en somme, plus que pour l'ouvrier de la grande industrie. La juste distribution de la richesse importe plus à ses yeux que sa concentration, quelque grandeur que celle-ci puisse communiquer aux entreprises. Il ne fait pas confiance à la féodalité industrielle. Il ne lui assigne aucune mission. Bien plutôt con-

(2) *Ibidem*, p. 240.

sidérait-il comme des déviations les unifications qu'elle tente. La fusion même des compagnies de chemin de fer ne lui paraît-elle pas un péril ? (1) Bref, les organisations économiques qu'il rêve devraient être, semble-t-il, de petites proportions, travaillant pour le marché intérieur plus que pour le dehors, et se servant de leur fédération pour s'assurer des garanties plus que pour étendre la production.

Buonarotti, dans l'*Histoire de la Conjuraction de Babeuf*, fidèle à une tradition de la révolution française, classe les esprits en *spartiates* et *athéniens*, selon qu'ils souhaitaient une extension ou une limitation du commerce. Proudhon reste du côté des *spartiates*. Son fédéralisme politique supposerait une modération économique générale, un rétrécissement bien plutôt qu'un élargissement indéfini des cercles industriels.

Faut-il donc dire que ses préférences sont décidément anachroniques et que le système qui leur répond est en tout et pour tout démenti par les événements ?

La concentration semble l'emporter, tant dans l'ordre économique que dans l'ordre politique. C'est donc le saint-simonisme qui avait raison, non le proudhonisme ? Le proudhonisme pourtant garde son rôle à jouer, et sur plus d'un point, on sent le besoin de revenir à telles de ses solutions, tout en leur imposant les transpositions nécessaires.

*
* *

Et d'abord, s'il est exact que la volonté de rassembler des terres, ou tout au moins d'arrondir

(1) *Ibidem*, p. 92.

des sphères d'influence a animé l'Etat allemand, l'événement a prononcé contre cet effort même. Le jugement de l'histoire, pour reprendre l'expression hégélienne, a condamné cette tendance historique. On a assisté à une banqueroute de l'impérialisme germanique qui est un avertissement pour tous les impérialismes. La démonstration a été faite que l'Europe ne veut pas supporter une loi unique, fût-ce la loi de la culture allemande. Les Empires sur lesquels celle-ci comptait, pour constituer le pont qui la mènerait vers l'Orient, se sont écroulés. L'Autriche et la Turquie, si elles ne retournent pas en poussière, sont fractionnées en morceaux séparés. L'immense Russie voit de son côté ses peuples tendre à l'autonomie ; des petites nations renaissent de leurs cendres ; d'autres demandent à naître. Bref, on voit pulluler les groupements bien plutôt qu'on ne les voit s'absorber l'un dans l'autre. C'est pourquoi des observateurs pouvaient soutenir qu'après la concentration et en raison de son excès même, une ère de dissolution s'ouvre. « Après l'universelle concentration du XIX^e siècle, l'universelle dissolution » (1). La tendance qu'on opposait au proudhonisme serait donc comme à bout de course, et nous n'aurions maintenant qu'à descendre la pente inverse.

Nous trouvons-nous donc là en présence d'une sorte de rythme antithétique qui ferait osciller les groupements humains d'un pôle à l'autre et les précipiterait quasi-automatiquement de l'excès d'unification à l'excès de division ? Les cho-

(1) V. Basch. *La Structure des Etats après la guerre mondiale*, dans *L'Europe nouvelle* des 15 mars, 12 août et 31 mai 1919.

ses sont moins simples. Et l'on devine que l'état de « dissolution » vers lequel nous irions aujourd'hui différerait grandement de celui qui a précédé l'ère de la concentration. En réalité nous assistons à des concentrations encore, mais tentées selon des principes nouveaux et qui, parfois, demandent la destruction préalable des synthèses qui s'étaient bâties en écrasant ces principes mêmes. Bref, nous allons de la phase des unités subies aux unions voulues. Et le principe qui a battu en brèche jusqu'à les faire s'écrouler les grands Empires envahisseurs n'est autre que le principe des nationalités.

Principe lui aussi suspect à Proudhon ; il faut bien se le rappeler. Sur ce point comme sur plusieurs autres, il n'a pas craint, que disons-nous, il s'est réjoui de faire front contre la majorité de l'opinion républicaine. Celle-ci, fidèle à la logique de la tradition révolutionnaire, marquait sa sympathie à tous les peuples en mal d'indépendance (1). Elle criait : « Vive la Pologne ! » Et elle louait l'Italie de vouloir s'unifier en se libérant, comme s'était unifiée la France de la Révolution.

Proudhon n'entend pas de cette oreille. Il est furieux de voir les ouvriers eux-mêmes prendre fait et cause pour une Pologne qui, après tout, par ses vices politiques, lui paraît avoir mérité son sort. Il est navré de voir l'Italie réclamer à cor et à cris l'unité nationale quand tout, structure géographique et traditions historiques, la prédestinait au morcellement social. Proudhon en cette matière est si sûr de son fait qu'il n'hésite pas à récuser d'avance un témoignage pourtant

(2) V. Tchernoff. *Les Nations et la Société des Nations dans la Politique moderne.*

troublant, le témoignage des premiers intéressés, usant de ce qu'on appellera plus tard le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Un plébiscite n'a pas de quoi convaincre. Il reprend à son compte le mot de Ferrari au Parlement de Turin : « Quand toute l'Italie se réunirait pour affirmer qu'elle est unitaire, je lui répondrais qu'elle se trompe. »

Treitschke a osé dire des Alsaciens-Lorrains : « Nous savons mieux qu'eux ce qu'ils veulent. » Proudhon eût dit la même chose des Italiens, tant était grande sa foi dans le fédéralisme, tant celui-ci lui paraissait fondé dans la nature des choses sociales.

Vainement lui eût-on objecté ici la tradition de la Révolution française. Il eût riposté que la démocratie quand elle est unitaire tourne le dos à cette tradition. Pour lui c'était bien une fédération, non une unité nationale absorbante que voulaient au Champ de Mars les délégués des provinces françaises. Et si, depuis, les exigences de la politique tant extérieure qu'intérieure ont poussé à la roue de la centralisation, la liberté en a pâti cruellement. L'expérience l'a surabondamment prouvé : la liberté souffre de toute entreprise unitaire, couverte ou non du drapeau de la démocratie. Et c'est pourquoi sans doute Proudhon n'eût applaudi qu'avec réserve à la reconstitution ou à la constitution des patries dressées contre les Empires.

Par un côté du moins, les grands remembrements dont nous sommes témoins auraient pu lui donner satisfaction : si fort que l'on parle le langage de l'indépendance, aucune nation aujourd'hui ne réclame plus l'indépendance absolue. Aucune ne peut plus s'enfermer dans un splen-

dide isolément, ni se draper dans une souveraineté hautaine. Grande ou petite, nulle ne peut désormais songer à se passer des autres. Le sentiment de la solidarité internationale a décidément pris le pas. Souci de conserver la paix et souci de réorganiser la production, désir de diminuer les armements et désir de participer à la répartition des matières premières, tout concourt pour imposer des ententes. L'expérience de la guerre a donc ouvert, en ce sens, l'ère des fédérations.

*
**

Quelle forme ces ententes devraient-elles prendre pour satisfaire l'esprit proudhonien ?

Pour qu'une fédération soit viable et remplisse son office libérateur, nombre de conditions spéciales, selon Proudhon, doivent être réunies. Il n'y suffirait nullement, par exemple, de rapprocher tels quels un certain nombre d'Etats existants. *Les Etats-Unis d'Europe* : encore une formule qui suscitait l'enthousiasme des républicains. Encore une formule qui ne manque pas d'attirer les railleries de Proudhon. Une alliance de tous les Etats, grands et petits, existant actuellement en Europe sous la présidence permanente d'un Congrès ? Ce ne serait qu'une duperie si chaque Etat devait conserver la forme de gouvernement qui lui conviendrait le mieux. Les petits Etats seraient fatalement entraînés dans l'orbite des grands. On évoluerait encore vers la constitution d'une puissance unique. Et une fois de plus, l'espoir des peuples serait déçu.

Proudhon nous met ici en présence d'une difficulté grave. Peut-on associer vraiment des dissemblables ? On aime quelquefois à s'imaginer qu'on

garantira la paix et la liberté en jetant des passerelles entre les bâtiments des Etats, sans avoir à remanier l'aménagement intérieur de chacun d'eux. En réalité, pas d'union efficace sans un certain degré d'homogénéité des éléments qu'on veut unir. Saint-Simon déjà, dans l'opuscule où il demandait, en 1814, la *Réorganisation de la société européenne*, insistait avec force sur la nécessité de rendre « systématiquement homogène » toute organisation politique instituée pour lier ensemble plusieurs peuples. Seulement Saint-Simon, dont la pensée à cette époque est plus politique qu'économique, compte pour assimiler les Etats sur une extension du régime parlementaire : c'est du « Comité interparlementaire » qu'il est alors le véritable précurseur. Nombre de partisans de la Société des Nations retiennent aujourd'hui beaucoup de cette pensée. Ils déclarent qu'il convient de laisser à chaque peuple le droit de s'organiser à sa guise. Mais pour qu'un peuple dispose de lui-même, encore faut-il qu'il puisse exprimer librement sa pensée. Ainsi se justifie l'institution de plébiscites ou l'élection de constituantes. Ainsi la « démocratisation » des nations sous une forme ou une autre — comme cela ressortait déjà des avertissements répétés de M. Wilson à l'autocratie allemande — apparaît de plus en plus comme la condition préalable d'une organisation internationale qui inspire confiance.

Quand on va dans ce sens, se rapproche-t-on de la pensée proudhonienne ? Contre l'autocratie, certes, pas de meilleur auxiliaire que Proudhon. Il eût été le premier à rappeler qu'un Etat où règne le despotisme, quasi fatalement envahisseur, est le pire ennemi du droit international. Mais, en matière internationale comme en matière éco-

nomique, il prétend aller plus loin que la démocratie. Il dépasse ce point de vue. Il aspire à « l'anarchie ». Il craint que la démocratie, si elle reste unitaire, ne reconstitue à son tour de grands Etats envahisseurs. Il la croit surtout incapable de garantir une liberté et une égalité réelles. Les institutions représentatives ne peuvent que donner au peuple la tentation de multiplier les décrets de salut public. Mais des décrets ne peuvent rien sur l'économie. Il y faut l'action directe des fédérations agricoles-industrielles. Bref, tant qu'on n'aura pas reconstitué des groupements médiocres dont la politique soit bannie, et qui absorbent leurs forces dans l'établissement de la justice économique, la fédération ne sera pas le salut. C'est pourquoi il conviendrait peut-être de commencer la réorganisation de l'Europe par une sorte d'émiettement. Des fédérations de cantons qui se confédéreraient, ce serait l'idéal. Par cette voie s'opérerait une rénovation véritable.

Il est à noter d'ailleurs qu'entre les groupements ainsi fédérés, Proudhon ne tolérerait qu'un lien assez lâche et toujours souple. Le pacte fédéral ne peut jamais être une œuvre de justice que si chacun des contractants retient plus qu'il ne donne, et reste maître chez lui. Proudhon, qui reproche à la Constitution américaine d'avoir multiplié outre mesure les attributions de l'autorité fédérale, n'eût donc nullement rêvé pour la Société des Nations une sorte de Sur-Etat comportant, non seulement des pouvoirs judiciaires, mais les pouvoirs législatifs et exécutifs qu'on réclame souvent aujourd'hui (1). Quelques auteurs

(1) V. dans le *Bulletin* et les *Cahiers de la Ligue des Droits de l'Homme* les rapports de F. Buisson aux Congrès de 1918 et 1919.

opposent à l'idée de la Ligue des Nations celle de la Fédération européenne (1). Veulent-ils dire qu'avant de former une association universelle les nations doivent se grouper selon leurs affinités économiques ? Alors, ils peuvent se vanter d'être d'accord avec Proudhon. Mais s'ils préfèrent la Fédération à la Ligue, parce que celle-là leur paraît plus capable d'organiser un pouvoir politique supérieur, qui préparerait des fusions d'États par la limitation progressive des souverainetés, alors nous nous écartons des vues propres à l'auteur du *Principe fédératif*.

Au surplus, il serait vain de vouloir faire rentrer telle quelle dans les cadres qu'il façonnait avant 70 la réalité actuelle : Proudhon n'a pas pu prévoir les « problèmes de pouvoir » (2) posés par la victoire allemande, la croissance de l'Empire, les moyens politiques qu'il a voulu mettre au service de ses forces économiques, les concentrations enfin auxquelles ses voisins ou ses concurrents ont été obligés pour ne pas devenir ses sujets. La pensée de Proudhon n'est plus à l'échelle des grandeurs d'aujourd'hui. Ce qui reste remarquable, c'est que, toutes proportions changées, le système qui a ses préférences regagne, par la force des choses, des chances de réalisation. Ce système apparaît comme la synthèse attendue qui permet de faire leur part aux deux forces, centripète et centrifuge. Les nations qui se dégagent des Empires — que ce soit de l'Autriche-Hongrie ou de la Russie — n'émettent plus guère la prétention de vivre chacune à part. Le désir d'indé-

(1) Agnelli et Cabiati. *Fédération européenne ou Ligue des Nations ?*

(2) C'est le titre du livre de Morton Fullerton.

pendance est corrigé par le sentiment des solidarités inévitables et indispensables. La nature même des « économies » modernes ouvre la voie aux fédérations politiques. Il n'y a plus de nation désormais qui puisse vivre sans charbon, sans fer, sans accès à la mer. D'où la nécessité des compromis, des conventions à objectifs limités, des contrats d'échanges garantis : tous liens dont Proudhon n'eût pu manquer de se réjouir.

*
* *

Il est permis d'aller plus loin. Ce n'est pas seulement pour l'organisation des rapports entre nations libérées que paraît s'imposer un retour aux solutions proudhoniennes ; c'est pour la réorganisation intérieure des nations elles-mêmes. Dès que la fin de la guerre s'est laissé entrevoir, les problèmes de la reconstruction sont passés au premier plan ; et on s'est aperçu que, pour les résoudre, il fallait commencer par réagir contre l'excès même que Proudhon a le plus énergiquement dénoncé : l'excès de la centralisation.

Retour surtout frappant chez nous. La France contemporaine n'était-elle pas devenue en un sens, par presque toutes ses institutions, le pays le plus éloigné de l'idéal fédéraliste ? Pas de nation mieux unifiée, pas d'Etat plus centralisé, nulle capitale au monde plus absorbante que la sienne. Il est remarquable que, quand elle a voulu tendre toutes ses forces pour la guerre, ou panser les blessures de l'invasion, ou enfin exploiter sa victoire elle-même, la France a été amenée à réfléchir sur le vice interne de son organisation administrative. Les *Comités consultatifs*

d'action économique, créés par le Ministère de la Guerre pour la remise en état des usines et l'exploitation intensive des ressources locales, ont éprouvé et expliqué la nécessité de déborder les cadres départementaux. Mêmes expériences, mêmes leçons dans les régions ravagées dont les représentants se plaignent avec véhémence, et des obstacles qu'oppose à la renaissance du pays le compartimentage départemental, et des lenteurs dues aux immixtions des autorités parisiennes. Dans les provinces reconquises enfin, en Alsace et en Lorraine, on émet l'espoir que la réincorporation tant attendue laissera une large part aux libertés locales, seul moyen, pense-t-on, de faciliter les adaptations nécessaires.

Ainsi reparait à la croisée des chemins, renforcée par cent expériences de guerre et d'après-guerre, l'idée régionaliste. C'est principalement sur des arguments d'ordre économique qu'elle s'appuie aujourd'hui (1). Et cela encore eût réjoui Proudhon. Non qu'il ait été tout à fait insensible aux régionalisme sentimental. Il aime son Jura. Il se souvient avec émotion des jeunes compatriotes avec qui il échangeait le serment de purifier le monde. Il loue Courbet peignant les gens de chez lui. « L'esprit de clocher » ne lui inspire pas les mêmes anathèmes qu'aux démocrates de 48. Malgré tout, on ne peut soutenir que ce romantisme spécial qui est le romantisme de la province constitue, aux yeux d'un Proudhon, une raison suffisante de fédéralisme. Économiste avant tout, c'est d'une meilleure organisation de la production, du crédit, de l'échange

(1) V. les articles de M. Raynaud dans la *Revue d'Économie politique* de 1918, numéros 2 et 3.

qu'il se soucie. Il veut localiser pour mieux mutualiser. Il se fût félicité de voir, dans les campagnes de propagande régionalistes, la considération des intérêts prendre le pas sur celle des traditions, le réalisme sur le romantisme.

Il va sans dire d'ailleurs que la distance reste grande entre ses plans à lui et ceux qui s'esquisent aujourd'hui de divers côtés : presque tous supposent un regroupement des départements, non un émiettement, une concentration nouvelle plutôt qu'une division. Et ils ne tendent nullement à une reconstitution d'Etats médiocres. Mais du moins la plupart ouvrent-ils large crédit à une force elle aussi particulièrement sympathique à Proudhon : celle des compétences professionnelles, celle des syndicats de travailleurs. Le régionalisme, nous assure-t-on, « racine » l'homme, non pas seulement dans la terre, mais dans le métier (1). Il ne réserve pas seulement dans les Assemblées provinciales, dans les Etats généraux qu'il rêve, la place d'honneur à la représentation des intérêts (2), il compte encore, pour la mise en valeur des ressources de la région, sur l'action « directe » des syndicats de producteurs ; un fédéralisme professionnel se grefferait ainsi sur le régionalisme.

Dans quelle mesure les syndicats ouvriers groupés par la C. G. T. adapteront-ils leur effort à ces plans ? En combinant leurs méthodes avec celles des coopératives, en rapprochant comme il est dit dans la *Capacité politique des classes ouvrières*, la Marianne des champs et celle des cités, en réagissant comme ils le promettent contre

(1) V. Charles Brun, dans le *Monde nouveau*, 20 avril 1919.

(2) V. Jean Hennessy. *Régions de France*, 1^{re} partie.

l'Etatisme, réussiront-ils à faire vivre, en dehors des cadres proprement politiques, ces fédérations agricoles-industrielles que rêvait Proudhon ? Et s'ils y réussissaient, quelles transformations pourraient s'ensuivre dans toute l'économie nationale et internationale ?

Il est trop tôt pour essayer de répondre à ces questions. Le seul fait qu'elles soient posées suffit à prouver que la pensée de Proudhon, toute couverte de cendres qu'elle a pu être, reste vivante. Les épreuves mêmes que le monde a rencontrées, — en cédant à ces tendances à la concentration, tant politique qu'économique, que Proudhon réprouvait, — le ramèneront peut-être à essayer des solutions nouvelles, plus conformes à l'esprit du *Principe fédératif*.

C. BOUGLÉ.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	VII
GUY-GRAND. — L'Ère Proudhon.	1
M. HARMEL. — Proudhon et le mouvement ouvrier.	33
AIMÉ BERTHOD. — La Philosophie du travail et l'école	53
AUGÉ-LARIBÉ. — La Marianne des Champs . . .	99
W. OUALID. — Proudhon banquier.	132
ROGER PICARD. — Proudhon et l'Impôt	157
GAËTAN PIROU. — Proudhonisme et Marxisme. .	175
J. L. PUECH. — Proudhon et la guerre	203
C. BOUGLÉ. — Proudhon fédéraliste.	239

biography
women
justice
war
education

LES MEILLEURS OUVRAGES DE T. S. F.

La T. S. F. sans mathématiques, par Lucien CHRÉTIEN	16. »
L'art du dépannage et de la mise au point des Postes de T. S. F. par L. CHRÉTIEN	16. »
L'art des mesures pratiques en T. S. F., par Lucien CHRÉTIEN	16. »
Pour installer la T. S. F. en automobile, par Lucien CHRÉTIEN	6. »
La Technique Transcontinentale, par L. CHRÉTIEN	10 »
Ce que tout auditeur doit savoir des lampes de T.S.F., par L. CHRÉTIEN.	8. »
Les Parasites, par DAVID	7 50
Electro-Acoustique, par LE CORBEILLER	15. »
Manuel du dépanneur en T. S. F., par A. BOURSIN	8. »
Quatre-vingts montages de T. S. F. (1935)	8. »
Fiches techniques de T. S. F. (Nouvelle édition 1936)	12. »
Avant d'acheter un poste de T. S. F., guide de l'acheteur et du vendeur, par H. GÉRARD	6. »
ABC de la T. S. F. Relié.	30. »
Nouveau Manuel pratique de T. S. F., par GÉRARD	12. »
Premières Leçons de T. S. F., par CHAUMAT et LEFRAND	12. »
30 Appareils de T. S. F. à construire soi-même	6. »
30 Nouveaux Postes de T. S. F. à construire soi-même	8. »
La Construction des Postes de T. S. F. (édition 1935), par MICHEL.	6. »
Les Redresseurs de Courant, par R. DE BAGNEUX	10. »
Ondes courtes et Ondes très courtes, par L. CHRÉTIEN	20. »
La Détection en T. S. F., par L. CHRÉTIEN	10 »
Les Lampes de T. S. F. modernes, par HÉMARDINQUER	10 »
Les Lampes à plusieurs électrodes et leurs applications, par J. GROSZ- KOWSKI, traduit par G. TEISSIER. Préface de R. MESNY	40. »
La Loi de Protection contre les Parasites en T. S. F., par P. BAIZE ..	8. »
Le Guide de l'Electricien dans les Montages Anti-Parasites, par P. BAIZE.	6. »
Récepteurs Modernes de T. S. F. (édition 1934), p. HÉMARDINQUER.	30. »
Le Superhétérodyne et la Superréaction, par P. HÉMARDINQUER ..	22. »
Tous les Montages de T. S. F. (Nouvelle édition)	12. »
Théorie et Pratique des Lampes de T. S. F., par KIRILOFF	15. »
Les Tubes à rayons cathodiques, par Lucien CHRÉTIEN	8. »

TELEVISION

Théorie et Pratique de la Télévision	30. »
Les Cellules Photo-Electriques, par ROY-POCHON	8 »
Les Bases Physiques de la Télévision, par KWALL	20. »

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

La T. S. F. pour tous ..	Le numéro.	4. »	Abonnement.	36. »
Le Radio-Monteur	—	1.25	—	13. »
La Télévision	—	4. »	—	25. »
L'Onde électrique	—	6. »	—	60. »
Encyclopédie de la Radioélectricité. - Chaque fascicule				8. »

Spécimen franco sur demande

EXTRAIT DU CATALOGUE

Automobile

LE NOUVEAU CODE DE LA ROUTE EXPLIQUE. (Textes officiels; tableau en couleurs de la nouvelle signalisation des routes; guide illustré du candidat au permis de conduire).....	5	>
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS. LE CODE DE LA ROUTE. Textes officiels	3	>
DARMAN. — Guide du candidat au permis de conduire les automobiles	3	>
RAZAUD. — A. B. C. de l'automobile	3	»
— Nouveau manuel de l'automobiliste	12	»
— Les pannes d'automobile Nouvelle édition 1935.....	12	>
PICARD — L'Auto sans Chauffeur.....	12	»
PERCHERON. — Aide-mémoire pour la recherche des pannes.....	2	>
ROSALDY et TOUVY. — L'équipement électrique des automobiles.....	15	>
ROSALDY et TOUVY. — L'allumage Delco Edition 1933	15	>
GORY ET GIELFRICH. — L'équipement électrique expliqué.....	9	>
GORY ET GIELFRICH. — Comment soigner votre accumulateur.....	7	50
PERCHERON. — La magnéto d'automobile Edition 1933.....	15	>
PERCHERON. — Le moteur Diesel expliqué	12	>
APOLIT. — A.B.C. du carburateur.....	6	>
— Les Carburateurs modernes.....	18	>

Jeux divers

BRUEL (Mlle). — 400 Jeux pour jeunes filles et enfants	9	»
— 150 nouveaux jeux pour jeunes filles et enfants	6	»
— 70 jeux de balle et ballon pour tous	5	»
AZARIAN. — A B C du Bridge	8	»

Education Physique

FELDENKRAIS. — Manuel pratique de Jiu-Jitsu	12	»
Mag. VINCELO. — Femme, cultive ton corps	9	»
BELLEFON ET MARUL. — Méthode française d'éducation physique.....	9	»
PAGES (Dr). — A.B.C. de l'éducation physique.....	7	50
ICARD. — Manuel de camping	5	»

Couture

BERTRAND (Mme). — Pour faire soi-même un trousseau, une layette	9	»
PETIT. — Manuel pratique de couture et montage des vêtements	12	»
— La coupe des vêtements pour hommes et garçonnets.....	16	»
— La coupe des vêtements pour dames et fillettes	15	»

Photographie et Dessin

GÉRARD. — Comment on débute en photographie.....	4	50
— Comment on retouche un cliché photographique.....	4	50
— Comment on retouche un agrandissement photographique	4	50
LIBMAN. — Pour apprendre soi-même le dessin industriel.....	25	»
BOLL (A.). — La perspective expliquée	5	»

Electricité

MICHEL. — Pour poser soi-même la lumière électrique	6	»
— Pour poser soi-même les sonneries	6	»
— Pour poser soi-même les téléphones privés	6	»
BARDIN. — La pratique des Moteurs électriques	5	40
— A B C des Moteurs Electriques.....	5	40

Ajouter 10 % pour envoi franco cont : mandat adressé à l'éditeur

Catalogue complet franco sur demande